ESSAI SUR L'HISTOIRE

DE

L'IMPRIMERIE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ET SPÉCIALEMENT A AUXERRE,

SUIVI

DU CATALOGUE DES LIVRES, BROCHURES ET PIÈCES IMPRIMÉS
DANS CETTE VILLE DE 1580 à 1857,

Par H. RIBIÈRE, Avocat,

Membre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.



AUXERRE,

IMPRIMERIE DE PERRIQUET ET ROUILLÉ,

RUE DE PARIS, N° 31.

M DCCC LVIII.

2500 books
Ohizman, fu. 35

A Monsieur Adrien Jarry, à
Saint-Sauveur
De la part de son ancien ami
H. Ribière

ESSAI

SUR L'HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

ESSAI SUR L'HISTOIRE
DE
L'IMPRIMERIE
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE
ET SPÉCIALEMENT A AUXERRE,

SUIVI

DU CATALOGUE DES LIVRES, BROCHURES ET PIÈCES IMPRIMÉS
DANS CETTE VILLE DE 1580 à 1857,

Par H. RIBIÈRE, Avocat,

Membre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.



AUXERRE,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PERRIQUET,
RUE DE PARIS, N° 31.

M DCCC LVIII.

ESSAI

SUR L'HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE ET SPÉCIALEMENT A AUXERRE,

SUIVI DU CATALOGUE DES LIVRES, BROCHURES ET PIÈCES IMPRIMÉS DANS CETTE VILLE.

La découverte de l'imprimerie, son introduction dans les diverses contrées de l'Europe, ses progrès et ses vicissitudes ont été l'objet de recherches persévérantes et pleines d'intérêt. L'art de Gutenberg est le plus merveilleux auxiliaire de l'intelligence humaine ; à ce titre, il méritait le large tribut que lui ont payé les savants et les poètes. Aussi peut-on s'étonner que l'histoire, en s'emparant des faits généraux, ait souvent négligé des circonstances particulières et locales dont le souvenir semblait précieux à conserver. Nos chroniqueurs, par exemple, ont gardé sur l'imprimerie auxerroise un silence presqu'absolu. L'abbé Lebeuf lui-même, qu'il faut consulter en tant d'occasions, n'a pas consacré à ce sujet une seule page de ses volumineux mémoires, et notre typographie ne peut même pas, dans les documents qu'il a rassemblés, trouver son acte de naissance. D'où vient cette indifférence ou cet oubli? C'est peut-être que la bibliographie est restée pendant longtemps le privilége de quelques rares érudits,

tels que Lacroix du Maine, Duverdier, de Bure, l'abbé Goujet et Charles Sorel. Les trois derniers siècles se sont contentés de produire des livres excellents qu'ils ont laissé à notre époque le soin de rechercher, de décrire et de cataloguer. Aujourd'hui la bibliographie est plus qu'un objet d'étude, même plus qu'une passion, c'est une mode. Mais il ne faut pas s'en plaindre, car elle est un des instruments les plus utiles à l'histoire, cette idole à laquelle notre siècle sacrifie. Elle lui offre en présent, à défaut de médailles rouillées ou de statues gothiques, des livres jaunis et pleins de poussière; *trahit sua quemque voluptas.* Ce goût de notre époque, favorisé du reste par des libraires et des typographes habiles, par Didot, Jannet, Techener et quelques autres, n'est point un caprice, mais un besoin et presqu'une nécessité. « La lecture des bons livres, disait Descartes, est comme une conversation avec les gens les plus honnêtes des siècles passés; » et une bibliothèque est un lieu de bonne compagnie où l'on échappe toujours au joug pesant de l'isolement et du silence.

Voici donc quelques notes sur l'origine et les développements de l'imprimerie dans nos contrées. Notre but principal a été d'écrire l'histoire de la typographie auxerroise. Mais nous avons dû, à deux époques différentes, étendre nos recherches au département tout entier: d'abord, pendant la période de création de nos premiers établissements, c'est-à-dire depuis la fin du XVe siècle jusqu'aux dernières années du XVIe; et ensuite, à la révolution de 1789, pendant laquelle nos vieilles imprimeries ont vu surgir de nombreuses rivales. Nous avons cru devoir aussi noter certains faits, qui intéressent notre ancienne librairie et cet art beaucoup plus moderne, l'imprimerie lithographique. Enfin nous avons terminé cet essai par le catalogue aussi complet que possible des livres et des brochures imprimés à Auxerre. Tous

les documents utiles à ce travail, et disséminés dans les bibliothèques publiques et particulières, ont été mis à notre disposition avec le plus confraternel empressement. Nous avons retrouvé presque partout le souvenir de cette devise qu'un célèbre bibliophile du XVIe siècle, Jean Grollier, inscrivait sur ses livres en lettres d'or, *Io. Grollerii et amicorum.*

I.

Notre pays est étranger aux innocentes disputes qui s'élèvent encore aujourd'hui autour du berceau de l'imprimerie. Cet art, appelé divin, a enveloppé le lieu de sa naissance et le nom de son inventeur d'un mystère à peu près impénétrable. Il en est ainsi des plus grandes découvertes, parce qu'elles appartiennent moins au génie d'un seul qu'à la coopération incessante de l'esprit de tous. Plus de quinze villes réclament l'honneur de la première presse, et de ce nombre sont Mayence, Strasbourg, Harlem, Bamberg, Bâle, Schelestadt, Venise, Bologne, Rome et Florence. Pour le brevet d'invention, on trouve encore de plus nombreux compétiteurs : on cite non-seulement Gutenberg, Fust, Schœffer, Mentelin, Jenson, Laurent Coster, mais encore Charlemagne, voire même Job, voire même Saturne ! Le Rhin est toujours le principal théâtre de la lutte. Strasbourg et Mayence rivalisent d'ardeur ; l'une a appelé David, l'autre, Thorwaldsen, pour dresser des statues à Gutenberg dans lequel s'est personnifiée l'imprimerie ; elles comblent d'honneurs posthumes celui qu'elles ont presque repoussé pendant sa vie. L'antiquité n'eut, au sujet d'Homère, ni plus d'ingratitude, ni plus de repentir.

Mais si l'Auxerrois ne prétend pas à tant de gloire, il eut néanmoins une heureuse chance dont il est juste qu'il se prévale,

c'est d'avoir été en France un des premiers à posséder une presse et à compter, parmi ses habitants ou ses hôtes, un de ces hommes hardis qui, à peine initiés aux secrets du maître, se hâtèrent de propager l'invention merveilleuse du xve siècle.

Pour mieux reconnaître tout le prix attaché au rang qu'il occupe dans les annales typographiques, notons d'abord quelques dates, et résumons, d'après les traditions les moins controversables, trois ou quatre faits qui ont précédé l'établissement de notre première presse.

C'est en 1436 que Jean Gutenberg, né à Mayence vers 1400, arrive à Strasbourg pour exploiter, à l'aide de quelques associés, les secrets qu'il possédait. Sa première pensée était sans doute d'appliquer à la reproduction de l'écriture des procédés analogues à ceux qu'on employait déjà, surtout en Hollande, pour la reproduction des images, c'est-à-dire l'imprimerie tabellaire ou xylographique.

Mais ce n'est que de 1440 à 1450 qu'il imprime avec le concours du riche orfèvre Jean Fust, sur des planches de bois fixes, quelques-uns de ces petits livres d'école, abrégés de grammaire, connus sous le nom de *Donats*.

Ce succès fut suivi de nouveaux efforts et amena le résultat décisif : de 1450 à 1452, Gutenberg, Fust et Schœffer, après mille essais, à force de patience et d'argent, gravent des poinçons, frappent des matrices, fabriquent des moules et fondent des lettres d'airain ou d'étain. Des caractères mobiles existent, l'imprimerie est inventée.

On croit que, peu de temps après, c'est-à-dire vers 1455, une bible latine fut imprimée par les trois associés; on l'appelle la *Bible Mazarine*, ou *de quarante-deux lignes*. Mais le premier livre que des imprimeurs aient daté et signé, c'est *Le psaultier de Mayence*, qui porte la date de 1457 et les seuls noms de

Fust et de Schœffer. L'exemplaire que possède la bibliothèque impériale a été acquis en 1817, à la vente de Mac-Carty, au prix de 12,000 fr.. De l'Allemagne où il se propage d'abord, l'art typographique passe presque en même temps en Italie et en France. En 1469, Jean de la Pierre, prieur de la maison de Sorbonne, et le docteur Guillaume Fichet appellent de Mayence Ulrich Géring, Michel Friburger et Martin Crantz qui s'installent dans la Sorbonne elle-même; et de leur presse sort le premier livre qui se soit fait en France, « sans l'aide du roseau, du stylet ou de la plume, » les *Epitres de Gasparin de Bergame.*

Favorisée par Louis XI qui n'en pressentait pas tous les effets, l'imprimerie continue son œuvre de propagande; de Paris, elle arrive à Metz en 1471, à Lyon en 1473, à Angers en 1477. Et d'Angers, où ira-t-elle? Quelle sera, si l'on omet Strasbourg, la cinquième ville de France, où elle se hâtera d'apparaître? Eh! bien, on pourra sans doute s'en étonner, ce sera une petite ville du département de l'Yonne, sans renommée jusqu'alors et qui va prendre dans l'histoire de la typographie une place que rien ne semblait lui réserver. Son nom obscur doit donc précéder non seulement ceux d'Auxerre et de Sens, accoutumés cependant à toutes les gloires archéologiques, mais encore ceux de nos principales cités, Troyes, Dijon, Orléans, Besançon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, etc., et même ceux des grandes capitales telles que Londres, Munich, Lisbonne, Madrid, Edimbourg, Amsterdam, etc..

Cette bourgade privilégiée, c'est Chablis. Dès l'année 1478, on y trouve un imprimeur du nom de Pierre Lerouge; et le premier livre qui s'y imprime est un ouvrage du célèbre moine Jacques Legrand intitulé : *Le liure de bonnes meurs fait et impresse a Chablies par moy Pierre Lerouge le premier iour dauril lan de grace mil cccc lxxviij.*

Une presse à Chablis dans la seconde moitié du xve siècle! Cet évènement, tout énigmatique qu'il paraisse d'abord, serait peut-être aussi singulier de nos jours où l'on ne voit d'imprimerie s'établir qu'au centre d'une population nombreuse et qu'au siége d'une administration de quelque importance. Mais il faut bien se garder d'apprécier les anciens temps avec les seules notions du présent. Si la presse de Chablis peut donner lieu à diverses conjectures, elle n'est cependant pas un de ces hasards que rien ne peut expliquer. A cette époque, brillait toujours l'art de la calligraphie et les manuscrits, copiés, enluminés par d'habiles et patients artistes, ne cessaient pas d'atteindre, à cause de leur rareté, une valeur extraordinaire; c'était un trésor que le père léguait à son fils, c'était une propriété que l'on transmettait « sous l'hypothèque de tous ses biens et garantie de son corps » même. » Aussi faut-il remarquer avant tout que le but et l'ambition des premiers imprimeurs était d'imiter, avec autant d'adresse que possible, ces minutieux chefs-d'œuvre de la main de l'homme. Leur entreprise était dans l'origine une véritable contrefaçon; et c'est pourquoi ils veillaient, avec un soin souvent trahi, à la garde de leur secret, et cachaient dans l'ombre cette machine d'où plus tard devait jaillir tant de lumière. Ces vénérables in-quarto qui, aujourd'hui, révèlent à l'envi l'un de l'autre le nom de leur typographe, la date et le lieu de leur impression, ne songeaient, à leur naissance, qu'à montrer leur beau vélin, leurs feuillets sans pagination et sans signatures, leurs rubriques et leurs majuscules enluminées à la main, afin de se donner toutes les apparences et toute la valeur d'un manuscrit. Et même alors que les nouveaux procédés ne furent plus un mystère, cette exacte imitation fut encore, pendant plusieurs années, une nécessité que le goût de l'époque imposait aux typographes. Quand le premier exemplaire des épîtres de Gasparin

fut imprimé à Paris, le plus bel éloge que Guillaume Fichet crut pouvoir en faire, fut ce mot qu'il adressait au prieur Jean de la Pierre : « Les libraires que vous avez fait venir d'Allemagne « rendent les livres fort corrects et fort semblables à des ma- « nuscrits. » Cette ressemblance n'était pas la seule : pendant longtemps les livres furent, comme les manuscrits eux-mêmes, d'un prix élevé, parce qu'ils étaient également d'une exécution lente et difficile ; comme eux ils furent, non pas une entreprise commerciale, une marchandise exposée à tous les hasards de la vente, mais bien une œuvre d'art commandée, de temps en temps, et de province en province, par quelque riche libraire, par un prince, un évêque, une université, une communauté religieuse ; comme eux enfin ils reproduisaient des travaux de longue durée, des bibles, des missels, des bréviaires, des recueils d'histoire, des chefs-d'œuvre de littérature ancienne, en un mot quelques uns de ces ouvrages appelés depuis des *labeurs* et dont un petit nombre suffisait, sinon à la fortune, du moins à la renommée du typographe. Et c'est pourquoi, étranger encore aux soucis de la clientèle, aux tracas des affaires, aux luttes de la concurrence, sans résidence fixe ni obligée, libre autant que l'artiste et l'homme de lettres dont il partageait la dignité, l'imprimeur allait partout où l'appelait un manuscrit à reproduire, emportant avec lui son précieux mais léger bagage, et laissant tomber de sa presse, à la place d'un original souvent unique, des copies fidèles et mille fois répétées, moisson féconde à recueillir.

Ainsi s'expliquent les imprimeries ambulantes du XVe siècle. Du reste, la mobilité des caractères n'était pas, pour la découverte de l'art, une condition plus essentielle que ne l'était, pour sa propagation rapide, la mobilité, si l'on peut s'exprimer ainsi, des premiers imprimeurs eux-mêmes.

Nous verrons donc sans surprise Pierre Lerouge voyager avec

ses presses d'un pays à un autre, et séjourner plus ou moins longtemps à Paris où l'appellent les commandes d'un libraire, à Troyes où l'évêque lui confie l'impression du bréviaire, et surtout à Chablis où l'attirent et le retiennent soit des motifs d'intérêt, soit même des liens de famille. En effet, diverses raisons donnent à penser que cette petite ville était le lieu de sa naissance, ou tout au moins le siége de sa fortune. D'abord, nous savons par la mention finale d'un de ses livres, qu'il y possédait une maison dans laquelle il avait établi ses ateliers. A vrai dire, nous le trouvons avant 1478 à Paris, et André Chevillier nous dit dans son histoire de l'imprimerie qu'il y fit son apprentissage chez Ulrich Géring et ses compagnons; mais à peine est-il devenu maître à son tour qu'il revient à Chablis et y imprime le premier ouvrage signé de lui, le livre des bonnes mœurs, dont l'impression, remarquons-le bien, n'était en aucune manière ce qui pouvait réclamer son séjour dans ce pays. D'ailleurs, il y reste jusqu'en 1483 et y imprime, à cette époque, d'après l'ordre de l'évêque Jean Baillet, le bréviaire d'Auxerre, achevé le 24 avril, *Chableys in domo*, et peut-être aussi le missel du même diocèse. D'Auxerre il se rend à Troyes et y imprime, également en 1483, au mois de septembre, le premier livre qui ait paru dans cette ville, le bréviaire du diocèse. Nous ne savons ce que devient Pierre Lerouge de 1483 à 1486. Mais en 1487 et 1488, nous le retrouvons à Paris où il prend, un des premiers, le titre honorifique d'imprimeur du roi; « *jam ab hoc anno*, dit le Père « Laire dans son index, *principes suos habebant typographos.* » En 1490, il revient encore à Chablis et ses presses gémissent de nouveau pour donner naissance aux sermons d'un évêque appelé Maurice. Ce n'est qu'à la fin de cette année qu'il retourne à Paris pour s'associer définitivement avec le célèbre libraire Antoine Vérard. Là, il imprime, entre autres classiques, le livre

de *Lucan, Suetoine et Saluste en francois*, gr. in-fol. goth. orné de sa marque distinctive, représentant, entre deux oiseaux, un arbre surmonté d'une couronne et d'une fleur de lis, avec le nom de l'imprimeur inscrit sur une banderolle. Il est encore une circonstance notable qui semble rattacher Pierre Lerouge à Chablis : suivant M. Corrard de Breban, auteur de *Recherches sur l'imprimerie à Troyes*, deux imprimeurs de cette ville, Guillaume et Nicolas Lerouge, seraient incontestablement les fils de Pierre, et le premier des deux aurait lui-même imprimé à Chablis, en 1489, et sans doute dans la maison de son père, *Les postilles et expositions des epistres et euangilles*, etc.. Du reste, on peut encore, au sujet de cette famille, hasarder un curieux rapprochement : en même temps que Pierre Lerouge exerçait son art en France, deux imprimeurs du même nom, Jacques et Nicolas Lerouge, tous deux d'origine française, « *natione Gallici*, » allaient s'établir en Italie ; et Jacques, fixé à Venise, y rencontrait un autre imprimeur français, Nicolas Jenson, dont il partageait bientôt les travaux et la renommée. Eh ! bien, lorsque Nicolas Lerouge, fils de Pierre, fondait au commencement du XVIe siècle une imprimerie permanente à Troyes, « en la grant-rue, près la belle-Croix, » il choisissait précisément une enseigne qui rappelait Venise, *in intersignio Venetiarum*. Cette circonstance singulière, jointe à la similitude de nom et à la communauté d'origine, ne serait-elle pas l'indice de la parenté qui pouvait unir Nicolas Lerouge de Troyes et Jacques Lerouge de Venise ?

Quoiqu'il en soit de toutes ces conjectures, il faut reconnaître que Chablis fut pendant long-temps le séjour d'un homme remarquable par son esprit d'initiative, la résidence préférée de ce vieil imprimeur, transmettant à ses deux fils l'art auquel l'avait initié Géring qui fut peut-être l'élève des inventeurs eux-mêmes. Là

s'accomplit un évènement qui, par sa nouveauté et son influence considérable, méritait le souvenir et les éloges que l'histoire prodigue souvent à beaucoup de faits plus bruyants mais d'une grandeur moins réelle. Aussi nous a-t-il paru intéressant d'indiquer ici ceux des ouvrages imprimés par Pierre Lerouge, dont nous avons pu recueillir les mentions éparses dans les catalogues, notamment dans le manuel de Brunet et le savant index du Père Laire. Nous y ajoutons le livre imprimé au même lieu par son fils Guillaume, en 1489.

1478. — *Le liure de bonnes meurs fait et impresse a Chablies par moy Pierre Lerouge le premier iour dauril lan de grace mil cccc lxxviij*; in-fol. goth. de 51 ff. non chiffrés, à 2 colonnes de 39 lignes. « Cette édition, dit Brunet, est fort rare; c'est l'ouvrage d'un imprimeur peu exercé, car les signatures sont tantôt au bas, tantôt au haut des feuillets, et la justification des colonnes est si imparfaite, qu'au premier coup d'œil les lignes inégalement terminées paraissent être des vers. Les titres des chapitres sont imprimés en lettres rouges. 1 exemplaire à la bibliothèque impériale. »

1483. — *Breuiarium autissiodorense completum xxiiij die aprilis anno dni mille cccc lxxxiij impressûque Chableys in domo Petri Lerouge*; in-12 goth., sur vélin, à 2 colonnes de 33 lignes; les alinéas sont rentrants afin de laisser place aux initiales qui devaient être tracées et enluminées à la main; les signatures en lettres numérotées, ne laissent aucun doute sur le format qui est bien in-12; point de pagination ni de réclames. L'exemplaire que possède la bibliothèque impériale, est divisé en deux volumes. Celui de la bibliothèque d'Auxerre est incomplet et mutilé; il y manque toute la partie d'été et même plusieurs feuillets de la partie d'hiver. Les initiales y ont été peintes alternativement en rouge et en bleu, mais la place destinée aux intitulés ou ru-

Cil auoit eu paour des eaunes le
quel lui respondit quil nauoit
nulles eaunes apperceus. Et lors
saint benoist rendit graces a nrè
seigneur pourtant quil lauoit fait
ce miracle pour lobedience de son
disciple. Saint gregoire aussy
racompte dung religieulx qui au
cōmandement de son abbe tous
los iours arrousoit vune piece de
bois seiche qui estoit fichee en
terre Et neantmoins il failloit
quil alast querir leaue dune
lieu e loing. Et a cause du
merite de son obedience ou tiers
an ledit bois flourit.

. . . .

Spécimen du livre imprimé à

A. Ramard

hist. et nat. de l'Yonne.

ce propos moult de exèples. Et de
fait nous lisons cõmẽt noe obeit
tres piesteument a dieu cõe il appert
ou viᵉ chapᵉ de genesis et pourtãt
il fut garit du deluge. Sẽblablement
les enfants disrael pour leur obedi
ence furent de dieu gardez comme
il appert ou neufiesme chappitre
du livre des nõbres. Les appostres
aussi legierement obeirẽt a nr̃e s. Et
de tant quilz alerent apres luy a
sa saincte parolle comme dit sainct
mathieu en sõ quatriesme chappẽ.
Et pour celui toutes gẽs ils sont
essetiez en lesglise et au ciel. Et

. . . .

- -

ablis par Pierre Lerouge en 1478.

Lith. Perriquet à Auxerre.

briques, est restée vide. Ce livre contenait, du temps de l'abbé Lebeuf, 1047 pages dont la dernière portait la souscription de l'imprimeur; on n'en compte plus aujourd'hui que 584; il s'en est donc envolé 463! Puissent celles-ci quitter un jour la bibliothèque particulière qui les a recueillies pour rejoindre leurs aînées.

1483 ? — *Missale autissiodorense.* L'évêque Jean Baillet, dit Lebeuf, fit imprimer le missel et le bréviaire à l'usage du diocèse. « L'édition du Missel ne marque ni l'année, ni le lieu de l'impression; mais elle ne peut avoir précédé l'an 1483, parce qu'on y trouve la fête de Saint-François élevée au degré des fêtes doubles, article statué dans le synode de cette année, où se publièrent des indulgences accordées par Sixte IV à ceux qui célébreraient cette fête sous ce rit. » D'un autre côté, le dictionnaire de Brunet, au mot *Missale*, contient cette mention : « *Missale autissiodorense*, Parisiis, circa 1490, in-fol. de 361 ff. à 2 colonnes de 33 lig., avec fig. en bois. (Biblioth. de l'Institut de France) » Il nous paraît certain que c'est la même édition dont parlent Lebeuf et Brunet; il est également probable que ce livre sort des presses de Lerouge; quant à la date, on ne peut la préciser davantage. Ce missel dut remplacer au pupitre le manuscrit magnifique que Jean Baillet légua à son église et qui, après avoir échappé aux Huguenots, passa, du trésor de la cathédrale, dans la bibliothèque de la ville où on peut l'admirer encore.

1483. — *Breuiarium secundum ecclesie trecensis usum.* On lit à la fin : *Explicit..... Impressumque trecis atque completũ vicesimaqnta mẽsis septembris. Anno dni millesimo quadringentesimo octuagesimo tertio*, in-12, goth., de 355 ff., à 2 col. de 35 lignes. Point de nom d'imprimeur; mais la comparaison de ce bréviaire avec le nôtre, faite par MM. Warée et Corrard de

Breban, prouve jusqu'à l'évidence qu'il est également sorti des presses de Pierre Lerouge. Brunet dit que ce livre est très-rare ; mais nous croyons qu'il se trompe quand il ajoute, à propos de l'imprimeur, qu'on le retrouve en 1492 à Troyes où il imprime les Postilles ; il a confondu Pierre avec son fils Guillaume.

1486 — On lit dans les *Recherches sur l'imprimerie à Troyes* : « en 1486, 7 et 8, Pierre Lerouge était établi à Paris ; il y donna entr'autres des Heures de la Vierge, en latin, sur vélin... »

1487. — *Guillelmi de Okam quodlibeta septem ex emendatione Cornelii Oudendrick. Parisiis, Petrus Rubeus impressor,* 1487, *die penultima februarii.* In-4°. (V. Brunet au mot Okam, et l'index du P. Laire, t. 2, p 107.)

1488. — *La mer des histoires, Acheue ou mois de Feurier pour Vincent Cômin marchant demourant a lenseigne de la rose... Et imprime par maistre Pierre le Rouge, libraire et imprimeur du roy. L'an mille iiii^c^iiii^xx^ et viij ou mois de juillet.* 2 vol. gr. in-fol. goth., à 2 col. de 50 lignes, fig. en bois.

1489. — C'est à cette date que M. Corrard de Breban place une édition des *Postilles et expositions des epistres et euuangiles dominicales,* etc., qui aurait été imprimée à Chablis, non par Pierre, mais par Guillaume Lerouge, lequel en a donné une seconde à Troyes en 1492.

1490. — *Sermones Mauricii Parisiensis episcopi.* D'après l'index du P. Laire, cet ouvrage, dont nous n'avons pas trouvé la mention dans le dictionnaire de Brunet, aurait été imprimé à Chablis par Pierre Lerouge.

1490.— *Lucan, Suetoine et Saluste en francois.— Cy finist Lucan.. imprime a Paris le xxiie iour de Decembre mil iiii^cc^iiii^xx^ et dix par Pierre le Rouge... pour Antoine Verard ;* in-fol. goth.; très-belle édition ornée de gravures sur bois. On voit au-dessous

de la souscription la marque de l'imprimeur. (V. Brunet).

1490. — *Le psaultier auecques lexposition sur de lira en francoys. — Cy finist la trâslatiô en francoys du postille sur le liure des pseaulmes côpose p... maistre Nichole de lire imprime a Paris par Pierre le Rouge libraire et imprimeur du roy nostre syre.* Sans date, mais vers 1490; 2 vol. pet. in-fol. goth. (V. Brunet).

Ces livres ne sont pas assurément les seuls qui soient sortis des presses de Pierre Lerouge, car il fut un des principaux imprimeurs auxquels Antoine Vérard confia l'impression de plus de 200 éditions d'ouvrages français sur toutes matières, sans compter toutes ces Heures de la Vierge éditées par le même libraire, et qui faisaient concurrence, quoique moins belles d'exécution, à celles du célèbre Simon Vostre. Mais ce sont les seuls que nous ayons pu noter avec certitude. Nous remarquerons, au sujet de ces livres, qu'on ne trouve dans leurs souscriptions aucune de ces épithètes plus qu'élogieuses dont les imprimeurs du XVe siècle se complaisaient à parer leurs noms. Alors, l'impression d'un livre était une grande entreprise; on ne l'achevait pas sans marquer le jour, le mois et l'année, et sans s'applaudir du succès : « *feliciter est impressum, — liber finit feliciter.* » On rendait à Dieu des actions de grâce, on s'écriait amen : « *Explicit liber Deo gracias,—bonorum omnium largitore volente Deo expletum, finis laus Deo amen.* » Et dans l'élan de sa joie l'imprimeur n'avait garde de s'oublier lui-même : « *Clarus, egregius ac diligentissimus artifex,—per lo venerabile maestro,— impressor Nicolaus Jenson Gallicus hac nostra tempestate impressorum princeps.* » Telles étaient les expressions qui d'ordinaire terminaient l'ouvrage, *sic finis coronat opus*. Pierre Lerouge, beaucoup plus modeste, ne se donnait aucun titre, si ce n'est quelquefois celui de maître ou celui d'imprimeur du roi. Quant

à ses fils, l'un se disait « *eximium typographum,* » et l'autre, plus amoureux encore du superlatif, s'intitulait « *impressor peritissimus in celeberrima et famosissima civitate Tricassina.* »

Pierre Lerouge n'eut point de successeur à Chablis ; à peine y laissa-t-il son souvenir ; et son imprimerie, qui n'était certainement pas réclamée par les besoins du pays, ne pouvait y être qu'un accident. De longues années, même plus d'un demi siècle, devront s'écouler avant que l'art fasse dans notre province une nouvelle apparition. Du reste il en fut de même ailleurs, notamment en Franche-Comté où les faits viennent confirmer ce que nous avons dit des imprimeries ambulantes du XVe siècle : car les presses, établies momentanément à Salins en 1485, à Besançon en 1487, à Dôle en 1490, disparurent avec les causes presque fortuites qui les avaient amenées ; et ce n'est que cent ans plus tard, en 1587, qu'on retrouve dans cette contrée de nouveaux et durables établissements. Dans l'intervalle, les imprimeries devenues permanentes, s'étaient fixées dans quelques grandes villes où les multiplièrent l'esprit de controverse et les luttes ardentes du XVIe siècle. A Paris surtout, leur nombre et leur importance s'accroissent chaque jour, grâce à l'habileté des Estienne et des Vascosan qui les illustrent, grâce aussi aux ordonnances de Louis XII qui les protége, « pour la considération, « disait-il, du grand bien qui est advenu dans notre royaume au « moyen de l'art et science de l'impression, l'invention de laquelle « semble être plus divine que humaine... par laquelle notre saincte « foi catholique a esté grandement augmentée et corroborée, la « justice mieux entendue et administrée.... au moyen de quoi « tant de bonnes et salutaires doctrines ont été manifestées, com- « muniquées et publiées à tout chacun,... donné à Blois le 9 avril « 1513. » Il est vrai que François 1er, partageant en 1534 les grandes frayeurs que la réforme inspirait à la Sorbonne, signa

des lettres patentes qui ordonnaient, sous la peine de la hart, la fermeture de toutes les imprimeries. Mais le parlement adressa des remontrances au restaurateur des arts, au père des belles-lettres, pour lui prouver que si Gutenberg n'était pas précisément né pour le seul plaisir des princes, ce n'était pas une raison suffisante pour vouer à la mort tous ses successeurs. Le parlement fut écouté, et l'ordonnance criminelle resta sans effet. Il fallut donc se contenter quelques annés plus tard (1546) de brûler vif, sur la place Maubert, le savant et malheureux imprimeur de Lyon, Etienne Dolet, « après l'avoir mis, porte la sentence, en torture et question extraordinaire pour enseigner ses compagnons. » L'enseignement ne fut pas complet ; il ralentit, mais n'arrêta pas les progrès de l'art nouveau, et bientôt, beaucoup de petites villes, suivant l'exemple des grandes, offrirent aux imprimeurs désireux de s'y fixer, des ressources à peu près suffisantes.

Toutefois, Auxerre ne fut pas encore la première ville du département dans laquelle s'établit une imprimerie permanente. Jusqu'en l'année 1580, ses évêques, ses écrivains et ses légistes seront forcés de recourir, pour leurs publications, à des presses étrangères. Nous citerons, à titre d'exemple, le bréviaire du diocèse, *Breuiarium autissiodorense*, imprimé de nouveau à Paris en 1498, sous l'épiscopat de Jean Baillet ; — les *Heures à l'usaige de Ausserre.... avec les histoires de l'apocalipse et plusieurs autres histoires faictes à l'antique.....* imprimées pour Symon Vostre, in-8° goth., avec figures et vignettes en forme d'encadrement ; sans date, mais d'après Brunet vers 1507 ; sans nom d'imprimeur, mais sorties sans doute des presses de Philippe Pigouchet, comme la plupart de ces livres d'heures, charmants chefs-d'œuvre de typographie ; — les *Poésies de Roger de Collerye,* le prétendu père de tous les Roger-Bontemps qui ont

couru le monde, composées à Auxerre, au château de Régennes et au village de Laduz, et imprimées à Paris en 1536; — le *Bréviaire* édité pour la troisième fois en 1547, au temps de l'évêque François de Dinteville, 2me de nom; — enfin, les *Coustumes du pays et bailliage Dauxerre*, imprimées à Paris en 1539, 1 vol. in-8° gothique (1). Elles parurent pour la seconde fois à Paris en 1563, chez Dallier, format in-4°, avec un avertissement en latin de Hélie le Briois, lieutenant particulier à Auxerre.

(1) Cette première édition de nos coutumes, imprimée conformément au procès-verbal du 8 septembre 1507, est extrêmement rare et précieuse. Voici le titre imprimé en lettres rouges et noires : *Coustumes du pays et bailliage Dauxerre nouuellement redigees et mises par escript auec le proces verbal par les gens des trois estatz dudit bailliage. Et corrigees par la court de parlement. On les vend à Paris au clos Bruneau a lenseigne de la corne de cerf. — Auec priuilege.* Ce titre est entouré de vignettes en forme d'encadrement, au milieu desquelles on remarque la date de 1535 et les 3 initiales du libraire G. L. B. Au recto de la feuille suivante, se trouve la requête de Guillaume-le-Bret, marchand libraire, et la concession du privilége pour deux ans. Vient ensuite le texte du procès-verbal, celui de la coutume, comprenant ensemble 73 feuilles, puis la table à la fin de laquelle on lit : *Cy finent* (*sic*) *les coustumes Dauxerre nouuellement imprimees a Paris pour Guillaume le Bret, marchand libraire et messagier iure de luniversité de Paris et furent acheuees le* XVIIe *iour de may Mil D. XXXIX.* On voit, au verso de la dernière feuille, la marque du libraire, qui représente deux sirènes tenant entre elles, suspendu à un arbre, un écusson avec ces lettres G. L. B.; au-dessous, une banderolle portant le nom Guillaume-le-Bret; et plus bas encore un animal de la forme du loup ou du renard. On ne voit nulle part le nom de l'imprimeur. Presque toutes les pages ont des notes marginales. Format petit in-8°; caractères gothiques L'exemplaire, que nous avons eu entre les mains, appartient à notre obligeant confrère, M. Lescuyer, avocat à Auxerre. Le dictionnaire de M. Brunet ne cite point cette rareté.

C'est à Sens que l'imprimerie apparaîtra de nouveau. Un mémoire publié par M. Tarbé, en 1825, fait mention d'un imprimeur du nom de François Girault, qui serait venu, dès 1552, se fixer dans cette ville. En tous cas, le premier livre, sorti d'une presse Sénonaise, que nous ayons pu retrouver, et dont nous devons l'indication à l'obligeance de M. Léon de Bastard, ne date que de 1554 : ce sont les *Statuts synodaux* publiés par ordre de Mgr. Louis de Bourbon, 92me archevêque, avec cette souscription *Senonis excudebat Franciscus Girault typographus*, 1554, in-8° de 50 pages. Le format in-8°, par lequel débute cette imprimerie, était extrêmement rare, si même il existait, avant l'an 1500 ; il paraît être d'origine italienne. François Girault ne semble pas avoir fourni chez nous une longue carrière ; car, d'un côté, on le voit à Paris en 1549 imprimant, selon la Caille, un ouvrage fort estimé, les *Antiquitez de Wassebourg ;* et de l'autre, nous trouvons à Sens, dès 1556, un autre imprimeur appelé Gillet Richeboys, attachant son nom à l'édition des *Coustumes du bailliage de Sens*, petit in-4° gothique. Gillet Richeboys est remplacé à son tour par un imprimeur qu'Auxerre va bientôt réclamer pour le plus ancien de ses typographes, mais que doit revendiquer, à plus juste titre, la cité archiépiscopale : c'est Jean Savine dont l'habileté se manifeste dans le livre que nous devons considérer, faute d'autres renseignements, comme ses débuts, les *Heures à l'usage de Sens, au long sans rien requerir, imprimées à Sens par Jean Sauine, pour Jean de la Bare,* 1569, in-12, avec des gravures sur bois accompagnant le texte. On y voit, à la première page, la marque de l'imprimeur et une vignette qui représente des cygnes au milieu d'un étang. Quel est le sens de ces mots qu'on lit dans l'intitulé « au long sans rien requérir, » et qu'on retrouve à cette époque dans beaucoup de livres de piété? Si cette formule ne rappelle pas

quelqu'exception aux anciennes ordonnances, entre autres à celles de 1521 qui défendaient l'impression et la vente d'aucun livre sans l'approbation préalable de l'Université, de la Faculté de théologie et du prévôt de Paris, elle doit certainement indiquer une dérogation à la coutume, qui s'était établie, de demander la propriété de l'ouvrage pendant un temps qui s'accrut peu à peu de 3 à 12 années, et de requérir, tantôt du roi, tantôt des officiers de justice, ce privilége que l'on conférait ou par une permission, ou par ces mots écrits au bas de la requête, « soit fait comme il est requis. »

Tandis que Savine exerçait son art à Sens, l'évêque d'Auxerre, Jacques Amyot, préoccupé des améliorations dont son église avait besoin, conçut, en 1578, le projet de faire réimprimer, en lettres romaines, tous les livres à l'usage du diocèse, missel, manuel, bréviaires et psautiers, qui jusqu'alors avaient été imprimés en caractères gothiques. A cet effet, il nomma et même installa une commission de chanoines chargée de revoir et de corriger tous ces ouvrages. C'était éterniser le travail. Cependant, comme une commission ne peut pas toujours négliger plus des trois quarts de sa besogne, celle-ci crut devoir, au bout de deux ans, réviser au moins un livre sur quatre, et destiner le bréviaire à cet heureux sort. « Mais l'ouvrage, dit Lebeuf, ne fut point revu d'une manière qui répondit à la réputation d'un si grand prélat ; la distribution des lectures paraît un peu mieux ordonnée que dans les éditions précédentes ; mais la poésie est aussi pitoyable qu'auparavant. » Quoiqu'il en soit, l'imprimeur auquel on s'adressa fut Savine, de Sens, qui s'établit quelque temps à Auxerre, et réimprima le livre avec ce titre : *Breviarium secundum usum ecclesiæ antissiodorensis auctoritate et mandato d. Jacobi Amioti antissiodorensis episcopi. Antissiodori excudebat Ioannes Sauine Typographus*, 1580 ; 2 vol. in-8°

Marque de Pierre Lerouge.





Marque de Jean Savine

A. Ramard ...   Lith. Perriquet à Auxerre

paginés par feuilles. Ce qui n'échappera pas, dans le titre de cet imprimé, à la sagacité des lecteurs, c'est le changement d'orthographe que subit le nom latin d'Auxerre écrit partout Antissiodorum au lieu de Autissiodorum. Mais ce changement ne doit pas être attribué aux travaux de la commission ; il n'est dû qu'au respect professé alors pour les idées particulières de l'évêque Amyot sur l'étymologie latine, et par suite sur l'orthographe de ce nom. Cela émouvait encore, au XVIII[e] siècle, notre abbé Lebeuf qui n'y voyait qu'une confusion regrettable entre l'*u* et l'*n* de l'écriture gothique.

Après l'achèvement de ce labeur qui aurait dû être, comme on l'a vu, suivi de beaucoup d'autres, Savine, déçu dans ses espérances, retourna immédiatement à Sens. Quelques mots de Lebeuf donneraient à croire que le bréviaire a été imprimé dans cette dernière ville. Mais le projet de réforme qu'Amyot étendait, comme le programme de sa commission, aux principaux recueils de la liturgie diocésaine, la nécessité de surveiller de près un tel travail de réimpression, enfin la souscription même du livre dont il s'agit, tout vient combattre la supposition du savant abbé et confirmer notre assertion.

Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que Savine résidait encore à Sens en 1581, et qu'il imprimait à cette époque les *Covstumes dv comté et bailliage d'Avxerre.... à Sens, chez Iean Sauine demourant en la grande ruë, près Sainct Estienne*, 1581 ; 1 vol. in-8°. La bibliothèque d'Auxerre en possède un exemplaire. La marque qu'on y voit, au commencement et à la fin, n'est plus celle que portent les *Heures* imprimées par le même en 1569; elle représente un guerrier armé d'une épée flamboyante et d'un bouclier, avec cette inscription, *Spes mea in Deo est, Psal.* 61.

Quel fut depuis cette époque le sort de Savine ? Quels ouvrages

a-t-il encore imprimés, à quelle date, en quel lieu est-il mort? Nous l'ignorons. On trouverait peut-être à Sens, où il a longtemps habité, des documents qui le feraient mieux connaître; mais ces recherches ne rentrent pas dans le dessein que nous nous sommes proposé ; car notre but est atteint. Nous connaissons maintenant l'origine de l'imprimerie dans le département de l'Yonne et ses plus anciennes productions. Apparue à Chablis en 1478, 28 ans à peine après son invention, et disparue presque aussitôt, elle ne fait retour au milieu de nous que dans la seconde moitié du siècle suivant, et ne peut se créer, jusqu'en 1789, que deux établissements permanents, le premier, vers 1552, à Sens où nous laisserons à d'autres le soin de rechercher ses destinées; le second, vers 1584, à Auxerre, où nous allons la suivre dans ses débuts, dans ses développements, dans sa bonne et sa mauvaise fortune.

II.

L'époque était heureusement choisie : depuis 1580, Auxerre jouissait d'un calme inaccoutumé. Les huguenots et les catholiques venaient d'y suspendre leurs fureurs mutuelles; et la Ligue songeait à peine encore à y fomenter les troubles dont l'évêque lui-même faillit un peu plus tard être victime. Aussi les habitants s'efforçaient de mettre à profit les édits de pacification, ou plutôt la trève éphémère qui leur était accordée. Ils fortifiaient la ville, ils augmentaient les garnisons du dedans et du dehors ; ils amenaient jusque sous le perron de l'hôtel-de-ville les eaux de Vallan, ces sources de bienfaits toujours nouveaux et de gloires toujours rajeunies ; ils terminaient le procès du bailliage contre le duc de Nevers, et faisaient juger en parle-

ment, le 14 août 1581, que le Donziois dépendait du ressort d'Auxerre. Jacques Amyot de son côté, en attendant les violences du moine Claude Trahy, s'occupait de ses travaux littéraires et reçevait, pour sa traduction de Plutarque, les conseils du savant typographe Frédéric Morel. Enfin, Henri III, faisant droit à la requête « de ses chers et bien-aimez imprimeurs et fondeurs en caractère, de Paris », arrêtait, en 1583, que son édit, relatif aux métiers, était sans application aux imprimeurs dont l'art était « le premier et le plus exquis de tous » et qui avaient toujours été « censez et réputez du corps de l'université. »

Ce fut alors qu'un imprimeur, qui ne semble pas d'origine Auxerroise, reprit avec plus d'à-propos le projet abandonné par Savine, et vint fonder dans notre ville, vers 1582, un établissement dont nous verrons les maîtres se succéder désormais sans interruption jusqu'à nos jours. Il s'appelle Pierre Vatard ; le plus ancien de ses imprimés est daté de 1584, et intéresse, non plus comme la plupart des publications précédentes, la liturgie du diocèse, mais bien la communauté toute entière des habitants; c'est la « *Coppie des Chartres, immunités, libertez privileges et franchises d'Aucerre*, etc., (v. le catalogue). 1 vol. in-8°, imprimé à « Aucerre par Pierre Vatard ». Il faut remarquer ici que le nom de la ville est écrit par un *c* ; tandis que Savine l'imprimait en 1581 par un *x*, imitant en cela l'orthographe adoptée à Paris en 1533, par l'imprimeur des poésies de Grognet, et reproduite en 1539 dans une édition de nos coutumes sortie des presses parisiennes.

L'orthographe de Vatard se conserva jusqu'en 1643. Mais à cette époque les imprimeurs remplaceront de nouveau le *c* par l'*x* dont un long usage a définitivement consacré le triomphe. De ces deux orthographes quelle est la plus rationnelle ? Lebeuf semble considérer l'emploi de l'*x* comme l'effet du hasard, et en

attribue l'origine au secrétaire de Charles, duc de Bourgogne, qui résidait souvent en Flandre, et qui n'étant pas, à l'exemple de son maître, un très-bon Français, aurait écrit Auxerre, dans une charte de 1469, comme il écrivait Bruxelles. D'autres ne voient même, dans l'introduction de cette lettre, que la maladresse d'un compositeur qui, accolant deux *c* dos à dos, serait l'auteur responsable de cette *coquille* qui a passé à la postérité. D'autres enfin, s'attachant à l'étymologie latine du nom d'Auxerre, *Alciodorum*, *Alciodorensis*, prétendent que les trois premières lettres du mot latin, en passant dans la langue vulgaire, ont subi un changement identique à celui qu'on observe dans un certain nombre de noms géographiques. Toutes ces explications sont très-controversables. Les deux premières rattachent un usage constant et général à une cause infiniment trop petite. La dernière élude la difficulté; car il est certain qu'au XIIIe, au XIVe et même au XVe siècle le mot, Alciodorum, Altissiodorum, Autissiodorum, a été traduit presque toujours par Aussere, Ausseure, Aucerre, Auceure. Il ne faut donc pas tant se préoccuper de la traduction du latin en langue vulgaire, que du remplacement, dans la langue vulgaire elle-même, des *s* ou des *c* par la lettre *x*. Le problème ne nous paraît donc pas résolu; cette *x* reste ce qu'elle était, une inconnue que nous ne chercherons pas à dégager. Seulement nous dirons aux partisans, s'il s'en trouve, du *c* banni depuis longtemps, que dom Viole, et c'est une autorité, lui est resté, dans ses immenses manuscrits, fidèle jusqu'à la mort.

Pierre Vatard s'établit dans la grande rue Saint-Siméon, à l'enseigne de l'imprimerie, et prit pour marque un guerrier porté sur un globe, la tête nue, une épée d'une main, un livre de l'autre, avec cette devise, « Assez va qvi fortvne passe »; ou cette autre, plus modeste, qu'il emprunte à Savine « i'espère en

Diev qvi m'aidera ». Nous savons, grâce aux vieilles minutes de notaire déposées aux archives du département, qu'en 1601 il était déjà marié avec une auxerroise, Marguerite Bonnemain, dont la sœur, Marie, avait épousé Jehan Duval, recteur des écoles de Saint-Florentin. Bientôt ses affaires prospèrent et sa considération grandit. Imprimeur de la ville, il prend chaque année sa part au budget, notamment en 1600, où il est émargé pour la somme de 12 écus ; de plus, il figure déjà, sinon parmi les « vénérables et discrètes personnes », du moins parmi les « honorables hommes » de la cité (v. Chardon). Au reste il n'était pas de ceux qui taisent les services qu'ils peuvent rendre, et qui négligent de tirer profit de leur dévouement. Son savoir-faire, dont la librairie moderne, malgré l'abus des avant-propos et des réclames, désavouerait la hardiesse, éclate surtout dans une de ces publications qui préoccupaient le plus les Auxerrois, une nouvelle édition de la coutume du bailliage qui parut en 1598. Celle de Savine de 1581, était très-incorrecte ; les fautes et les omissions qu'on y remarquait, engendraient souvent des difficultés et des procès. On citait d'abord l'art. 230, suivant lequel « Avcvn ne peult par son testament auantager l'vn plus que l'autre de ses heritiers, ou enfants de ses heritiers en leur prelegant ou autrement ». L'omission dans l'édition de Savine de ces mots essentiels « ou enfants de ses heritiers », était depuis 1581, une source inépuisable de controverse. On aurait pu citer encore l'art. 55, qui risquait d'égayer les audiences de M. le bailli, alors qu'on y lisait le « droict d'asneesse », au lieu du « droict d'aisneesse ». Cet état de choses émeut Pierre Vatard ; il veut remédier au mal, et il s'explique à cœur ouvert dans l'épître qu'il intitule « l'imprimevr av lectevr. — Pour m'acquitter de mon debuoir « enuers mon pays, le bien et repos duquel ie suis tenu de pro- « curer, i'ai obtenu permission du roy de imprimer de nouuel la-

» dicte coustume.... ie suiuy au vray l'original de ladicte cous-
» tume, qui est au tresor de la ville d'Aucerre.... Prens doncques
» en bonne part (amy lecteur) ceste troisiesme impression que par
» mon trauail ie mis en lumiere pour le retranchement de tes
» proces. » Voilà l'apparence, voici la réalité : l'édition défectueuse de 1581 s'épuisait lentement ; il était resté dans le fonds de Savine bon nombre d'exemplaires qui passèrent ensuite entre les mains de Vatard sans l'enrichir davantage. Mais notre imprimeur connaît la ressource des cartons ; il ne lui en faut que 14 pour faire disparaître les taches les plus saillantes, les expressions les plus ambigues, celles que les vieux praticiens avaient coutume sans doute de souligner au crayon rouge ; il en ajoute un autre pour son titre, sa devise, sa date, son privilége et son épître ; et, grâce à ces faciles changements, il débite au public trompé, mais reconnaissant, la vieille édition de Sens avec même pagination, mêmes caractères et mêmes maculatures. D'ailleurs rien de moins correct que ses corrections ; si l'art. 230 est complété, si le droit d'asneesse fait place au droit d'aisneesse, d'un autre côté les cartons fourmillent de fautes nouvelles ; on en trouve à chaque phrase ; pour une *coquille* que Vatard ramasse chez son voisin, il en laisse tomber deux chez lui. Ce n'en fut pas moins une excellente affaire ; car, à part ses frais de style, ses dépenses durent être fort modiques, et le privilége du roi lui était concédé pour 10 ans.

Il est bien entendu que l'édition de 1598 est ornée, comme celle de 1581, de trois petites pièces de vers latins, d'une préface latine de Hélie le Briois, imprimée déjà, avons-nous dit, dans une édition de Paris de 1563, et, enfin, de quelques vers français adressés « av pevple Avcerrois » et qui se terminent ainsi :

Recoy donc maintenant, recoy peuple Aucerrois,

De tes sages Solons ces coustumières loix.
Thesee par vn fil sortit du Labyrinthe :
Et ces loix t'osteront de proces grande crainte.

Toujours préoccupé du bien public, maître Vatard donne à ses compatriotes, en 1607, une nouvelle preuve de son zèle, un petit livre léger de forme, grave au fond, empreint à plus d'une page de malice et de raison, et qui, après deux siècles d'oubli, est devenu, grâce à la mode du jour, une curiosité bibliographique. Il l'annonce ainsi dans son épître : « Pierre Vatard, im-
« primeur et libraire à Messieurs d'Aucerre et autres bons vigne-
« rons de l'Aucerrois. — Messieurs, je vous prie croire que depuis
« que je me suis habitué par mariage en ceste ville d'Aucerre (il
« y a vingt-six ans ou environ) mon intention et dessein a tou-
« jours esté et est encores de m'employer du tout à faire en mon
« estat et toute autre chose, ce que je pense vous agreer, et avez
« dès-ja veu quelques quasi preludes et commencemens de ceste
« mienne bonne volonté. Mais pour vous faire cognoistre que je
« veux continuer de bien en mieux (s'il plaist à Dieu m'en faire la
« grace) . . . . je vous prie
« recevoir ce petit présent de celui qui vous le présente du tout
« esloigné de vouloir offenser ou scandaliser personne soit au
« discours des dicts climats ou du dict monologue. Ce qu'ayant
« gaigné sur vous, je prieray Dieu, Messieurs, qu'il vous fasse la
« grace d'accroistre en vos heritages les fruicts que vous en es-
« perez, pour en user et faire profit tel que Dieu le commande et
« le devez vouloir. A Dieu. D'Aucerre, ce premier jour de l'an mil
« six cents sept. »

Ce petit présent est le *Discours joyeux en façon de sermon, faict avec notable industrie par deffunct maistre Jean Pinard*, etc.; *plus y est adjousté de nouveau le monologue du bon vigneron sortant de sa vigne et retournant le soir en sa*

maison, (par Jean de Charmoy). *Reveu, corrige et augmenté;* 1 vol. in-12. Lebeuf ignorait si cet opuscule avait jamais été imprimé; c'était donc déjà une rareté. En 1851, M. Auguste Veynant, éditeur d'un certain nombre d'anciennes facéties, l'a fait réimp imer, à 62 exemplaires seulement; sur papier vergé. M. Jules Pichon, président de la société des bibliophiles de Paris, possède un exemplaire de l'ancienne édition.

Pierre Vatard imprimait encore, en 1607, un ouvrage devenu presqu'aussi rare que le précédent, sur l'origine de la maison de Courtenay, par du Bouchet (V. le catalogue), et se qualifiait alors imprimeur du roi. Le dictionnaire de Brunet, au mot *stirpe*, indique que ce livre a été imprimé à Paris. Il est vrai, qu'un certain nombre d'exemplaires ne porte pas le nom de l'imprimeur et qu'on y lit, au bas de la première page, « Parisiis, 1607. » Mais il en est d'autres où l'on trouve cette mention beaucoup plus explicite, « Antissiodori apud Petrum Vatard, Typographum Regium, 1607 ». Comme notre bibliothèque possède un exemplaire de chaque sorte, il est facile de remarquer dans l'un et dans l'autre les mêmes caractères, la même pagination, les mêmes vignettes et les mêmes fautes d'impression; l'identité n'est pas douteuse. Il n'y a de différence que dans la seconde partie qui contient les réponses des jurisconsultes, *responsa celeberrimorum Europæ iurisconsultorum*; l'exemplaire de Paris en renferme 19 et celui d'Auxerre, 13 seulement; mais celles qui se trouvent dans les deux, ont été bien évidemment imprimées au même lieu. On peut supposer, d'après cela, que le manuscrit remis à Vatard par l'auteur ou par un libraire de Paris, s'est trouvé grossi, après son impression, des réponses envoyées par quelques jurisconsultes retardataires, et que le libraire parisien, complétant le livre, y substitua, sans scrupule, au moyen d'un carton, le nom de Paris à celui d'Auxerre. Pierre

Vatard, on s'en souvient, s'était approprié de la même façon un des labeurs de Savine; il n'avait donc pas trop le droit de se plaindre et subissait la peine du talion. Mais la bibliographie doit lui restituer ce qui lui appartient. Le vieux typographe prenait, dans ce livre, le titre un peu vain d'*Imprimeur du Roi.* Il en possédait un autre non moins glorieux, celui de *Roi de l'Arbalète* que son adresse, trois fois prouvée, lui fit décerner en 1596, et qui lui valut, de droit, l'exemption de la taille et de la gabelle.

⚘

Pierre eut pour fils et pour successeur Denis Vatard « imprimeur et libraire demeurât à la rue de sainct Simeon, au nom de Iesus ». Nous ne connaissons qu'un seul ouvrage imprimé par lui, et c'est encore une édition des *Covstvmes dv comté et dv bailliage d'Avcerre* ...., 1 vol. in-16, paginé par feuilles et encadré à chaque page d'un double filet. L'impression en fut achevée le 16 juin 1620; le privilége du roi était concédé pour neuf ans. Fidèle aux enseignements paternels, Denis débute dans ce labeur par une épître qui est le modèle d'un genre aujourd'hui abandonné. Ces épîtres adressées par le typographe lui-même soit au public, soit à quelque puissant personnage, sont fréquentes au XVIe et au XVIIe siècle. Ce n'est point par leur forme prétentieuse et quelquefois ridicule, qu'elles peuvent être dignes de remarque; mais aujourd'hui elles nous offent un certain intérêt historique, en nous montrant le rôle que jouaient, en province surtout, nos anciens typographes. En même temps, imprimeurs, éditeurs et libraires, ils acquéraient, par cette triple qualité, une importance que les modernes n'ont pas toujours conservée. L'œuvre intellectuelle se confondait pour ainsi dire avec l'œuvre matérielle, l'auteur et le typographe unissaient leur mérite et leurs efforts. Aussi les anciennes ordonnances ne prescrivaient

pas seulement que les impressions fussent « correctement faictes et en bon papier et bons caractères pas trop usez » (édit de 1571); mais elles exigeaient encore, au moins des imprimeurs et libraires de Paris, diverses conditions de moralité et de capacité, voulant qu'ils fussent « congrus en langue latine » et qu'ils sussent lire le grec. Intéressés au succès du livre, ceux-ci ne craignaient pas de s'adresser eux-mêmes au public et de provoquer sa curiosité avec la voix sonore de l'épître et de la dédicace. Voilà donc ce que fait Denis Vatard. Nous ne savons pas s'il était congru en latin, mais il devait l'être complétement en français, pour tenir, à propos de fiefs et de censives, de rentes et de criées, ce trop magnifique langage.

« A Monsieur,

« Monsieur Maistre Claude Chevalier sieur de Creux, conseiller « du Roy notre sire, Lieutenant général au bailliage et siége Pré- « sidial d'Auxerre. Salut.

« Monsieur,

« Voulant faire renaistre ce qui sembloit ja être mortifié, sça- « voir les loix et coustumes du bailliage d'Aucerre, pour les faire « voguer comme marchandise très-utile sur la grande mer de « votre ressort, il m'a semblé bon (avec le commandement des « plus sensés de ce bailliage) les faire sortir du ventre de la « presse, non sans beaucoup de tranchées, peines et travaux. « .... Mais, auparavant que leur donner voyle du port de ce « Présidial sur l'océan de vostre Bailliage pour cottoyer et visiter « tous les juges, graduez, procureurs et praticiens des Bailliages « qui despendent de vostre jurisdiction, et de là voir tout le « reste de la France par les plus curieux, on m'a donné advis

« (pour donner asseurance à ceste navigation et éviter les es-
« cueils sans bris ny naufrage) vous choisir pour Pilote du na-
« vire, d'arborer son mât, son trinquet et sa hune du champ azuré
« de vostre Magistrature, et de graver sur la prouë pour adveu
« et sauvegarde, le nom d'un grand chevalier premier juge de
« l'Aucerrois. Ce conseil m'a esté fort agréable, et en arrestant
« ce dessein, je me suis imaginé que la seule réputation d'un
« si signalé légiste leur seroit si favorable, que leur servant de
« passeport et de phare en toutes mers, elle leur acquéreroit de
« l'honneur. Je les feray donc voyler soubs l'enseigne de vostre
« authorité en bel ordre et gentil équipage, et me fais fort qu'au
« vent de vostre faveur, elles passeront partout, et seront con-
« duites iusques au port et havre de grace, et par ce moyen bien
« venues, tant en ce présidial et bailliage, qu'autres lieux.....
« .... signé, Denys Vatard. »

Pauvres coutumes, qu'allaient-elles faire dans cette galère? Et ce n'est pas tout : on trouve à la suite de l'épître quatre vers latins et quatre vers français composés et signés par le docteur Antoine Jodon, médecin Auxerrois ; puis, en forme de bouquet, une véritable idylle. Grâce des vers français et surtout des latins ; mais voyons le bouquet :

« Amy lecteur, on tient que la bergère Glissera estoit très sub-
« tile en l'assortissement de ses fleurs. Mais pour moy, ie crois
« que Monsieur Christophe de Thou Président, assisté de Bar-
« thelemy de Faye et de Iacques de Viole, conseillers du Roy
« en la cour de Parlement, ne fit iamais guirlande qui aye plus
« decoré les Aucerrois, que ce petit livret icy, qui comme un
« bouquet ornera tousiours tes mains, et comme un parterre
« parsemé de toutes sortes de fleurs et de fruicts, te servira de
« promenade ordinaire pour recréer tes esprits, Adieu. »

Il paraît que Vatard eut la fantaisie d'entreprendre lui-même

une promenade dans ce parterre enchanté; mais il y trouva, comme tant d'autres, peu de fleurs et beaucoup d'épines. A Auxerre, les marchands merciers avaient eu de tout temps la faculté de vendre des livres. Vatard, croyant pouvoir leur interdire cet usage qui était fort préjudiciable à son commerce, les assigna à cet effet devant la prévôté, le 27 décembre 1620. Peut-être se fondait-il sur un arrêt du parlement, de 1577, qui, sur la requête de l'Université de Paris, défendit aux merciers et fripiers d'acheter ou de vendre des parchemins ou de vieux livres. Mais le prévôt, avant de se prononcer, consulta les officiers municipaux, et ceux-ci répondirent « que les poursuites de Vatard étoient contraires à la liberté de ce qui s'étoit pratiqué de tout temps dans la ville, dans laquelle il a été libre à toute personne de mettre en vente heures, bréviaires et prières approuvées par la Sorbonne, et tous autres livres approuvés et non censurés. » La demande de Vatard fut donc rejetée, et eut ainsi le sort de toutes les tentatives qui furent faites avant ou après lui pour restreindre à Auxerre la liberté du commerce que la ville avait mise expressément au rang de ses franchises.

Denis Vatard faillit encore avoir un procès avec Me Pierre Briffon, principal du grand collége d'Auxerre et curé de Saint-Loup, au sujet d'un 1/2 arpent de vigne que notre imprimeur avait fait planter lui-même au climat de Rosoir, près de la route de Saint-Georges. Mais une transaction, dont la minute est conservée aux archives, fut signée par les parties le 21 avril 1622.

Après lui, viennent cinq ou six imprimeurs qui occupent près d'un siècle sans avoir laissé de très-durables souvenirs.

C'est d'abord Claude de Villiers qui imprime en 1630, *à Aucerre, les chartres et titres anciens des habitants de Tonnerre...*

et qui paraît avoir abandonné bientôt notre ville pour aller s'établir à Lyon ; car le dictionnaire de Brunet, au mot *théologie* n° 31, porte cette mention : « Biblia sacra vulgatæ éditionis. Lugduni sumptibus Claudii de Villiers, 1637 ; 1 vol. in-8°. »

C'est ensuite, de 1633 à 1643, Jacques Bouquet qui prenait aussi quelquefois le titre d'imprimeur du roi. Il a imprimé, vers 1642, les institutes de Justinien traduites en vers élégiaques latins par Claude Loyset, avocat à Auxerre, 1 vol. in-12; puis, en 1643, l'*Entretien des mvsiciens, par le sieur Gantez, à Auxerre* (et non plus Aucerre), petit in-12 de 295 ff.. Brunet ne mentionne pas cet ouvrage qui ne se trouve même pas à la bibliothèque impériale. « I'en ai retenu presque toutes les copies de l'imprimeur, dit Gantez, afin qu'il ne puisse tomber qu'entre les mains de ceux qui seront bien ayses de couurir mes deffauts. » Du reste, la rareté de ce livre ferait tout son mérite, si l'on en croit la biographie Michaud, « c'est un farrago divisé en 59 lettres pleines d'historiettes ridicules, de sentences et de façons de parler proverbiales. »

Puis vient Nicolas Billiard, imprimeur et libraire juré. Il donne, de 1649 à 1650, deux éditions de *La vie et les éloges de Sainct Catalde, vulgairement appelé St-Cartault*, par le Père Nicolas Desnos, 1 vol. petit in-8°.

Il est remplacé vers 1656 par Gilles Bouquet, deuxième de nom. Mais, entre cette date et la précédente, se place une aventure dans laquelle notre Nicolas Billiard ou notre Gilles Bouquet joua

un certain rôle, et qui offre quelqu'intérêt pour l'histoire et pour la bibliographie. En 1653 apparut un livre si difficile à retrouver aujourd'hui, qu'on le croirait volontiers aussi fantastique que son titre; ce sont les *Lettres du royaume de la lune*, petite satire que la Fronde, irritée de sa défaite récente, lançait, faute d'autres armes, à ses adversaires triomphants. Peut-être que la bibliothèque impériale en compte au moins un exemplaire au milieu de ses mille trésors; mais un trésor est une chose cachée et enfouie que le hasard seul, même à la bibliothèque impériale, peut vous faire découvrir. Il est encore un autre livre, de même date et à peu près de même rareté, qui, sorti du même royaume que le précédent, s'est mis, comme lui, à courir le monde sans permission ni privilége, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni de lieu d'impression; c'est *L'histoire de Jeanne Lambez d'Herbigny, Marquise de Fouquesolle* (Fouquerolle), (v. collection Petitot, 2me série, t. 41). Tout cela était fort téméraire; car les Frondeurs étaient vaincus sans ressource, et l'amnistie accordée par le roi, laissait plus d'une issue aux vengeances de la cour. Eh! bien ces deux livres sont sortis des presses auxerroises! Nicolas Billiard ou Gilles Bouquet les a imprimés. Mais que de précautions sont prises! L'imprimeur part d'Auxerre sur un ordre venu de si haut que l'hésitation n'était pas possible; il se transporte avec son bagage au fond de la Puisaie, « dans une vieille maison, où il n'y avoit ni portes ni fenêtres, et de l'herbe jusqu'aux genoux dans la cour... » On l'introduit dans une chambre où il reste enfermé jusqu'à ce que son œuvre soit achevée, et il ne voit que trois ou quatre personnes, entre autres une dame dont il ignore la grande naissance et qui paraît s'intéresser beaucoup à son labeur. Si l'on n'a pas reconnu dans cette vieille maison le château féodal de Saint-Fargeau, on a deviné du moins, dans cette grande dame, la maîtresse ou si l'on veut la

folle du logis, Mlle de Montpensier, qu'un ordre du roi avait reléguée dans ses terres, après le fameux coup de canon de la Bastille, et qui s'occupait alors à rédiger ses mémoires pour tromper un peu ses ennuis et pour en ménager d'intolérables à ses lecteurs. « Pendant que je travaillois à mon ouvrage, dit-elle, « t. 2, p. 177, je faisois lire et ce fut en ce temps que je commen-« çai à aimer la lecture que j'ai toûjours fort aimée depuis. On « rangea mes cassettes et mes papiers : je me souvins de la vie de « madame de Fouquerolles, que Préfontaine avoit, il me la rendit, « et je l'achevai, et comme j'avois fort envie de dire un mot de ce « qui s'étoit passé, je trouvai le moien d'y en insérer des frag-« mens, à la fin, l'envie me prit de faire imprimer cet ouvrage avec « un manifeste pour me justifier des plaintes qu'elle avoit faites « de moi et celui qu'elle avoit fait pour lui répondre. Une certaine « lettre du royaume de la Lune de Madame de Frontenac et une « que j'avois faite aussi avec des vers de sa façon, parce que j'en « fais très-mal, et si l'on en veut croire beaucoup de gens, tous les « vers qui sont dans ce livre, quoique fort jolis, ne sont pas d'elle, « l'on dit que c'étoit un certain Monsieur du Châtelet qui les fai-« soit. Je fis imprimer tous ces recueils, j'envoiai querir un impri-« meur à Auxerre et je me divertissois à le voir imprimer; il avoit « une chambre dont il ne sortoit point; c'étoit un grand secret, « il n'y avoit que Madame de Frontenac, Préfontaine, son commis « et moi qui le voions. »

Après une édition assez incorrecte des *covstvmes d'Avxerre*, 1 vol. in-32, Gilles Bouquet prête ses presses, de 1664 à 1667, à la publication de quatre ouvrages vraiment curieux qui ont pour auteur « le R. P. Raymond Breton, religieux de l'ordre des frères Prescheurs et l'un des quatre premiers Missionnaires aposto liques en l'isle de la Gardeloupe et autres circonuoisines de l'Amérique. » Ce vénérable missionnaire séjourna vingt ans au milieu

des sauvages caraïbes et obtint, par sa piété et par son intelligence, des résultats remarquables au point de vue religieux et commercial. Puis il revint en France avec ses bonnes œuvres et sa pauvreté. Il garda pendant dix ans, sans pouvoir les publier, des manuscrits qu'il avait composés en partie, dit-il, « en l'isle de la Dominique, et conférés à son retour auec les plus anciês des sauuages, et de nos François les plus versez en leur langue. » Son but était de préparer à ses successeurs des relations plus rapides et moins dangereuses avec les insulaires. Mais un voyage qu'il fit à Auxerre, le mit en rapport avec Claude-André Leclerc, écuyer, seigneur de château du bois, etc., qui était allé aussi aux colonies et avait « veû le miserable estat de ces pauures sauuages en nos isles. » Celui-ci offrit au révérend Père une généreuse hospitalité et lui fournit tous les moyens nécessaires à l'achèvement et à l'impression de ses œuvres. C'est ainsi que parurent successivement, avec dédicace à Monsieur Leclerc :

1° En 1664, *Petit catéchisme ov sommaire des trois premières parties de la doctrine chrestienne, traduit du François en la langue des Caraibes insulaires*; 70 p. petit in-8° à 2 colonnes. « I'ay adjousté à la fin vne chanson grossière en leur langue, « ie leur composé à la Dominique vn jour de l'Assumption triom-« phante de la Vierge. C'est pour dôner quelque occupation chres-« tienne à leurs oysivetez, quelque vtile matière aux mélodies de « leurs flutes qui les diuertissent assez souuent. » Deux gravures sur bois représentent, l'une, la Vierge et l'enfant Jésus; l'autre, le Christ en croix, avec cette inscription : *Avdite, insvlæ, et attendite popvli de longe.*

2° En 1665, *Dictionnaire caraibe-françois, meslé de quantité de remarques historiques pour l'éclaircissement de la langue*; 480 p. petit in-8° à 2 col. « Sçachât, dit l'auteur à son hono-

« rable patron, que i'auois quelque ébauchement d'vn dictionnaire « sauuage autrefois prémédité, vous n'avez peû le laisser impar- « fait, non plus que le catéchisme, de peur qu'il ne manquast « quelque chose à la foy de ces foibles catéchumenes. » « Ce dictionnaire, dit Charles Nodier, contient sur les usages, les mœurs et les productions du pays une multitude de détails pleins d'intérêt, exposés dans ce style familier et naïf dont les relations des missionnaires offrent tant de charmants modèles. »

3° En 1666, *Dictionnaire françois-caraibe*, 415 p. petit in-8°. C'est le pendant de l'ouvrage précédent. Quelques vers français et latins s'y trouvent insérés en l'honneur du révérend Père Breton. Il en est qui portent la signature d'un autre missionnaire d'Auxerre, le Père Alexis. Voici un quatrain signé Bombille, D. B. :

Av tyran des chrestiens allez porter la guerre,
Allez moissonner des lauriers,
Pour vaincre par mer et par terre,
Ce liure fera plus que cent mille guerriers.

4° En 1667, *Grammaire caraibe* etc.; 136 p. même format.

L'impression de ces divers ouvrages n'est pas sans tache; des fautes nombreuses ont échappé au typographe et à l'auteur. Celui-ci déclare, dans une de ses préfaces, qu'il a négligé l'orthographe, qu'il a parlé « en franc Bourguignon tel qu'il est, et s'est souuent serui du langage des Isles. » Il dit ailleurs que sa vue est extrêmement fatiguée et que les lecteurs seront indulgents « ayant esgard au lieu où il imprime. » Cette dernière excuse n'a rien de flatteur pour notre ville ni pour Gilles Bouquet qui ne s'en intitulait pas moins imprimeur ordinaire du roi.

Le Père Lelong, dans son 3me volume p. 665, ne mentionne

que le dictionnaire caraïbe-français, et par une singulière erreur il en attribue la composition et le mérite à Leclerc de Château du bois, sans même indiquer le nom de Raymond Breton. Or nous savons la part qui revient à chacun d'eux : l'un a fourni son esprit, l'autre son argent, *suum cuique*. Papillon, dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, montre plus de justice et d'exactitude; il avait lu au moins la préface de l'auteur, et la lecture des préfaces est le devoir de tout bon bibliophile, ce doit être même son plaisir. Quant à Brunet, il a omis le catéchisme imprimé en 1664, et il a fait confusion entre le nom et le prénom de l'auteur. Raymond est le prénom, et Breton le nom de famille. M. Beuchot a inséré dans la *Biographie universelle* sur le P. Breton un article dans lequel il ne mentionne pas la grammaire Caraïbe. Mais il n'a pas confondu, comme on l'a fait quelquefois, Breton né à Beaune, avec Philippe Breton de Vitteaux.

La bibliothèque d'Auxerre possède deux exemplaires de ces ouvrages. L'un d'eux est incomplet, mais on y trouve, à la fin, l'air, noté à la plume, de la chanson composée par le P. Breton pour les flûtes des Caraïbes. Un compte-rendu fait à la Société historique d'Auxerre, de quelques bulletins de l'Académie de Bordeaux, nous apprend qu'on les trouve aussi pour la plupart dans la bibliothèque de cette ville. Charles Nodier les possédait tous les quatre, mais son catalogue porte à tort pour le dictionnaire français-caraïbe la date de 1664, au lieu de 1666, et, pour la grammaire, celle de 1668, au lieu de 1667. A la vente de sa bibliothèque, en mai 1844, l'œuvre entière a été achetée 94 francs.

Gilles Bouquet avait débuté en 1653 au plus tard, et il exerçait encore en 1668, car le 8 septembre de cette année (v. aux archives) il vendait, ainsi que sa femme, Nicolle Troche, un 1/2 arpent de vigne à Etienne Disson, marchand, moyennant 200 livres.

⚘

Cependant nous avons trouvé aux archives du département une pièce qui, bien qu'imprimée ici en 1665, porte le nom d'un autre imprimeur. C'est un *Arrest de Réglement de la Covr de Parlement povr les Bailliages et sieges Royaux, du* 10 *iuillet* 1665, *à Avcerre par Germain Michelet, imprimeur Iuré demeurant à la Cloche-Bleu* (sic), 1665 ; 26 pages in-8°. Quel est cet imprimeur qui vient habiter notre ville pendant que Jules Bouquet y était établi, et qui prend pour enseigne le nom futur d'une rue de notre cité? Son apparition est un fait que nous devions mentionner sans pouvoir en donner aucune explication vraisemblable.

Entre Gilles Bouquet, que nous perdons de vue en 1667, et son successeur, François Garnier, que nous ne rencontrons qu'en 1679, s'écoulent douze années qui ne fournissent aucun imprimé à notre catalogue. C'est dans cet intervalle, en 1670, que Pierre de Broc, 100me évêque d'Auxerre, fait imprimer à Paris, chez Langlois, le bréviaire de son diocèse.

⚘

François Garnier « marchand libraire, imprimeur du roy et de la ville, » s'était donc établi en 1679, au plus tard, et imprimait encore en 1705. Le livre sorti de ses presses en 1683, *De ordinis sancti Benedicti gallicanâ propagatione etc.*, par dom Philippe Bastide, révèle des progrès manifestes dans la typographie auxerroise. Ce volume, in-4°, a été donné récemment à la bibliothèque de la ville par M. Jules Fleutelot qui en avait fait l'heureuse rencontre en Allemagne.

En 1705, peu s'en fallut que Garnier ne fût puni pour une faute qu'il n'avait pas commise. La ville d'Auxerre venait de perdre

un procès qu'elle avait soutenu contre le cardinal de Bouillon, propriétaire engagiste des droits des aides, et les mesures prescrites par l'arrêt de la cour devaient être exécutées « dans un mois *pour tout delai* à compter du jour de la signification faite à personne et domicile. » Mais il paraît que messieurs de l'hôtel de ville, redoutant peut-être quelque résistance populaire, imaginèrent de revoir, corriger et adoucir le texte de cet arrêt ; de sorte que, dans les exemplaires imprimés par leur ordre, on lisait ces mots bien moins impératifs : « la cour.... ordonne que dans un mois à compter de la signification du présent arrest... etc.. » L'agent du propriétaire des aides, M. de Billy, goûta peu cette licence et en demanda tout d'abord raison à l'imprimeur chez lequel il se transporta le 28 août, accompagné d'un notaire qui dressa procès-verbal. (v. aux archives). François Garnier répondit « que l'imprimé avoit été fait sur la copie qui luy fut mise entre les mains par les dits sieurs magistrats estant pour lors tous dans la chambre du conseil de l'hostel de ville, laquelle copie étoit sur trois feuilles de grand papier non timbré. » Il faut donc conclure, comme le procès-verbal lui-même, « que cela s'étoit fait sans doute par affectation de la part des dits maire et officiers de l'hostel de ville. »

III.

Nous entrons dans le XVIIIe siècle qui est le règne de la controverse. Les théologiens prolongent, pendant cinquante ans encore, la querelle commencée depuis long-temps ; les philosophes leur succèdent, et ils sont bientôt remplacés par les politiques. Gardons-nous d'oublier les savants qui ne cèdent à personne leur tour de parole, et les poètes qui s'égaient pendant que les

autres se disputent. Les mandements, les traités, les brochures, les notices et les petits vers se font la guerre, sans paix ni trève; les *sic et non* s'entrechoquent de toutes parts ; on se bat à coup de livres. C'est donc le siècle des imprimeurs ; les presses font un bruit à réveiller dans sa tombe le vieux Gutenberg! Le jansénisme eut sur l'art typographique une influence avouée par ses adversaires eux-mêmes ; une satire, qui parut à Paris en 1660 et dont les jésuites multiplièrent les éditions, nous en fournit la preuve, c'est la *Relation dv pays de Jansenie*, par le capucin Zacharie de Lisieux, « ..... L'imprimerie est l'art où ils se por-
« tent dauantage et où ils sont mieux versez, et véritablement
« l'on ne voit rien de plus exact ny de plus ioly que ce qu'ils font
« en ce genre: mais ils ne se soucient pas tant de la substance
« des matières, que de la façon de les traicter. S'il s'y glisse
« quelque chose contre la bonne foy ou la vérité, c'est de quoy ils
« ne se mettent pas fort en peine, pourueu que leurs fautes soient
« parfaitement correctes, en beaux caractères, en papier fin, et
« reliées bien proprement. Cela leur donne vn grand cours, prin-
« cipalement parmy les femmes qui ayment le doré et le poly sans
« porter la veuë plus loing,... C'est de la Calvinie que leur vien-
« nent encore les plus beaux caractères dont ils se servent pour
« l'impression, et ils en ont de toutes sortes, excepté de lettres
« Romaines... »

Or, Auxerre fut *un pays de Jansénie;* et c'est peut-être ici que les derniers échos de Port-Royal eurent le plus long retentissement. Dans la période que nous allons parcourir, nos typographes eux-mêmes participent aux agitations publiques ; leur existence est moins obscure, mais elle est aussi moins paisible ; ce siècle leur prépare, avant de finir, les luttes de la concurrence, et il amène dans son cours des incidents qui peuvent compromettre non-seulement leur fortune, mais encore leur sûreté personnelle.

Deux familles d'imprimeurs remplissent un intervalle de plus de cent années ; d'abord celle des Troche, ensuite celle des Fournier.

♣

La première a pour chef Jean-Baptiste Troche, d'origine auxerroise, que nous trouvons établi dès l'an 1709, avec le titre de marchand libraire et imprimeur du roi. Il avait pris pour femme Jeanne-Etiennette Houalle, et demeurait, suivant un document de 1709, vis-à-vis la place des Fontaines, et, suivant un autre de 1723, sur la paroisse de Saint-Eusèbe, *près le jeu de la Longue-Paume*. Nous citerons, parmi ses imprimés, la *Description des saintes grottes de Saint-Germain*, par dom Fournier, 1 vol. in-12, qui parut en 1714, et qui depuis eut deux fois les honneurs de la réimpression ; ensuite, l'*Abrégé de l'Histoire de la vie et du culte de Saint-Pélerin*, in-12, extrêmement rare, daté de 1716, et considéré comme la première publication de l'abbé Lebeuf; enfin, en 1723, l'*Histoire de la prise d'Auxerre, par les Huguenots, et de la délivrance de la même ville les années* 1567 *et* 1568. On pourrait dire de ce dernier livre qu'il est le bijou de notre catalogue. Ce n'est point que l'auteur ou l'imprimeur en ait fait un chef-d'œuvre ; mais persécuté et mutilé dès sa naissance, il a provoqué de la part de ses contemporains les plus vives sympathies, et le souvenir de son infortune suffirait encore pour le rendre cher à nos modernes bibliophiles. Voici son histoire :

L'abbé Lebeuf, qui ne consacrait pas plus de veilles à la théologie qu'aux études archéologiques, préparait depuis long-temps un livre très-érudit sur les antiquités d'Auxerre et sur un épisode des guerres de religion dont cette ville avait été le théâtre. Le manuscrit, achevé en 1719, et muni de ses pièces justificatives,

s'était mis à la recherche de tous les exeat de la censure. D'abord il était allé à Paris où le censeur royal l'approuvait le 15 juin 1719; puis il revenait à Auxerre où M. le Sure, docteur de Sorbonne et chanoine de la cathédrale, lui donnait son visa le 18 février 1721 ; enfin, il était renvoyé à Sens, chez M. Mouffle, vicaire général, qui lui octroyait le 3 août 1723, son troisième passeport. Après ce long voyage il était livré aux presses de J.-B. Troche, qui avait obtenu de Florentin Delaulne, imprimeur à Paris, la cession du privilége. Déjà s'achevait le tirage, lorsque Lebeuf, toujours infatigable dans ses recherches, découvrit de nouvelles pièces justificatives qu'il était fort désireux d'ajouter aux premières. Il avait trouvé notamment quelques vers latins composés en l'honneur du Père Divolé, prédicateur ardent du XVIe siècle, dont l'histoire d'Auxerre a gardé le souvenir et dont les sermons, imprimés en 1585, offraient encore à notre abbé un très-beau mérite d'à-propos. On y rencontrait effectivement un passage formel contre l'*infaillibilité* du pape, combattue alors par les uns et défendue par les autres avec le plus fougueux acharnement. Or, Lebeuf était janséniste ; il avait même adhéré à l'appel de son évêque, M. de Caylus, contre la bulle *Unigenitus*. A ce titre, il était partisan de la *faillibilité;* aussi céda-t-il à la tentation de citer, après les vers latins, le sermon du Père Divolé, et même d'y joindre un petit commentaire à l'avenant, le tout sans la garantie de la censure. Mais la supercherie était périlleuse, et l'imprimeur refusait d'y prêter les mains. C'est que, deux ans auparavant, la publication clandestine d'une lettre signée par M. de Caylus et six autres évêques jansénistes, avait attiré la foudre, sinon sur les écrivains eux-mêmes dont la haute influence avait su détourner l'orage, mais au moins sur l'imprimeur qui souvent à cette époque servait de victime expiatoire. «Il y eut des ordres, dit l'abbé Dettey dans la *Vie de M. de Caylus*,

« pour arrêter l'imprimeur Babuty qui avoit pris le large ; les ar-
« chers arrêtèrent sa femme qui étoit grosse, et la conduisirent à
« la Bastille, d'où elle ne sortit que pour accoucher.... On n'en-
« tendoit parler que de lettres de cachet : c'étoit une grêle qui se
« repandoit partout. » Voilà la grêle que Troche redoutait. Mais l'abbé Lebeuf s'obstine, et, pour vaincre les scrupules du typographe, il s'adresse à la fille aînée du Régent, l'abbesse de Chelles, qui soutenait le jansénisme avec passion, dit un biographe de Lebeuf, « discutant comme un docteur, et malmenant fort, dans l'occasion, le cardinal de Bissy, l'âme du parti opposé. » Il réclame sa protection et la prie d'agréer la dédicace de ce livre qu'il avait d'abord dédié aux habitants d'Auxerre. Son altesse se hâte de répondre à l'auteur en l'assurant de son assentiment ; et celui-ci, montrant à l'imprimeur la lettre qu'il vient de recevoir, lui déclare qu'il prend sur lui la responsabilité de l'événement. Troche, enhardi, se remet à la besogne et imprime le manuscrit supplémentaire y compris la fameuse note sur la faillibilité du pape. Mais la délation a des ailes : le duc d'Orléans, qui faisait alors de la politique anti-janséniste, et le garde des sceaux, M. d'Armenonville, sont avertis de ce qui se passe. Aussitôt le subdélégué de l'intendant de Bourgogne, M. Martineau de Soleinne, reçoit, sans en être, dit-on, ni surpris ni mécontent, l'ordre de saisir les exemplaires qui avaient été déjà tirés. L'exécution fut rapide et complète. Le 20 novembre, à 5 heures et demie du soir, le subdélégué se transporte à l'imprimerie, « paroisse Saint-Eusèbe, près le jeu de la Longue-Paume. » En l'absence de Troche qui était à Paris, ou moins loin peut-être, il fait subir un long interrogatoire à sa femme qui s'efforce, dans ses réponses, d'affranchir son mari de toute responsabilité et d'imputer la faute entière à l'abbé Lebeuf. Puis on procède à la saisie. « ... Nous avons encore requis ladite

« femme Troche de nous déclarer si elle n'avoit pas plusieurs
« exemplaires dudit livre dont les feuillets ne sont qu'attachés
« estant sans aucune couverture ni reliure qui se sont seuls
« trouvés dans la boutique après la perquisition exacte que
« nous avons faite. Et ensuite estant entré avec elle dans une
« chambre attenant, elle nous a représenté environ trente exem-
« plaires du même livre estant en feuillets sans aucune attache,
« mais seulement en cahiers. Et de ladite chambre attenant
« ladite boutique, estant monté dans les chambres hautes as-
« sisté de notre greffier, nous avons trouvé dans deux desdites
« chambres hautes une grosse quantité d'exemplaires dudit
« livre estant en cahiers et feuilles non fisselées ny attachées
« au nombre d'environ un millier d'exemplaires suivant la dé-
« claration qui en a esté faite par laditte femme Troche, et sans
« que nous ayons eu le loisir de vérifier laditte prétendue quan-
« tité : et lesquels exemplaires nous avons fait renfermer tant
« dans un sac que dans deux couvertures de laine verte que
« nous avons fait fisseler et cacheter du sceau de nos armes....»

De l'imprimerie, le subdélégué se rend, à 8 heures du soir
« .... en la maison de maitre Jean Lebeuf, prestre chanoine et
« souchantre de l'église cathédrale d'Auxerre, y demeurant rue
« Notre-Dame paroisse Saint-Regnobert où estant parlant à sa
« personne au domicile, nous lui avons fait entendre lesdits
« ordres et en conséquence nous sommes monté avec luy et
« notre greffier dans une chambre haute dépendant de ladite
« maison où ledit sieur Lebeuf a ses livres et manuscripts et
« ensuite nous l'avons interpellé de nous représenter le ma-
« nuscript sur lequel il a fait imprimer le livre portant pour
« titre l'histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots, en-
« semble les exemplaires qu'il en peut avoir en sa possession ;
« et à l'instant ledit sieur Lebeuf nous a remis et déposé 14 à

« 15 exemplaires dudit livre estant en feuilles et sans ordre
« dont il nous a dit estre l'auteur. Et après avoir fait une per-
« quisition exacte dans la maison dudit sieur Lebeuf pour con-
« noître s'il ne nous en celoit point, nous n'en avons trouvé
« aucun autre..... » L'interrogatoire continue : Lebeuf déclare qu'il a reçu de l'imprimeur 55 exemplaires qu'il a adressés en partie à l'abbesse de Chelles, au duc d'Orléans, à l'évêché d'Auxerre, et dont le reste doit être envoyé au sieur Baudier, étudiant en théologie, à Paris, rue Saint-Etienne-des-Grès ; mais il ne croit pas que ces divers exemplaires contiennent l'addition qui a été faite à son livre ; au surplus il se reconnaît sans hésitation l'auteur de la note incriminée, et pour preuve, il appose, sur la demande du subdélégué, sa signature à la fin de l'un des exemplaires saisis.

Les procès-verbaux furent immédiatement expédiés à Paris ; et sur la lettre d'envoi le ministre ou le duc d'Orléans écrivit ces quelques mots : « supprimer tant à Paris qu'à Auxerre, dans tous les exemplaires saisis tout ce qui adjouté (sic) à ce livre depuis l'approbation du censeur Royal. » Quelle indulgence pour le temps, et quelle terminaison pour une affaire si grave au début ! Aussi voulut-on prendre une revanche dans la façon dont l'ordre de suppression fut exécuté. M. de Soleinne se transporta chez les diverses personnes de la ville qui possédaient l'ouvrage de Lebeuf; il arracha de leurs exemplaires les derniers feuillets qu'il réunit à ceux des exemplaires saisis, puis, dit l'abbé Dettey, il les fit tous brûler par deux huissiers dans la cour de son greffier. C'était trop de zèle. Lebeuf porta plainte ; la saisie fut levée par le garde des sceaux ; et le subdélégué, destitué par l'intendant de Bourgogne, fut obligé d'aller à Paris pour solliciter sa grâce.

Quant au livre lui-même, son sort était assuré. Il est vrai

que M. de Soleinne disait dans sa lettre au ministre « ...... tout le pays cy émû d'indignation contre le sieur Lebeuf sur son audace à faire imprimer telle addition contre les règlements sans approbation, se console de voir par vos soins l'attention de la Cour à arrêter le cours d'une telle licence si téméraire. » Mais ce langage officiel était une contre-vérité. Lebeuf trouva partout des sympathies, et son livre eut tout le succès qu'on peut attendre d'une saisie et d'un auto-da-fé. Les exemplaires mutilés se débitèrent promptement, et ceux qui échappèrent complets et purs, aux mains des inquisiteurs, passèrent à l'état de relique. On sait, en effet, qu'un livre poursuivi trouve toujours, ici ou là, droit d'asile ; et même dans ces temps où les presses de Genève et des Pays-Bas, ainsi que nos imprimeries clandestines, inondaient la France de livres soustraits à la censure, on a vu des exemplaires, glissant de la main du bourreau, se réfugier.... dans la bibliothèque des censeurs eux-mêmes ! Ainsi, dans le volume des documents inédits sur l'histoire de France, publié en 1851, nous trouvons, à la date du 8 février 1713, cette lettre de M. de Ponchartrain, chancelier de France, et, partant, chef suprême de la censure, à M. d'Argenson, lieutenant général de police : « j'ay reçu le mémoire des livres deffendus que vous « m'avez envoyé, qui se sont trouvés dans la vente judiciaire « d'une bibliothèque. Vous avés très-bien fait de les faire porter à « la chambre syndicale, et je loue en cela vostre exactitude. Mais « comme ces livres quoyque deffendus, n'ont rien de mauvais par « eux-mêmes, vous pouvés en disposer comme il vous plaira. Je « n'en ay pas besoin pour moy, car je crois les avoir tous. »

Les exemplaires, même incomplets, de *la Prise d'Auxerre* sont cotés 12 fr. à la librairie Techener. Dans leur pays natal ils atteignent un plus haut prix : car à la vente de la bibliothèque de M. Delaage, l'un d'eux est monté jusqu'à 23 fr.. Quelle n'est

pas, d'après cela, la valeur des exemplaires intacts! Mais qu'ils sont rares! La bibliothèque de la ville n'en a pas. Cependant,

Il en est jusqu'à trois que nous pourrions citer.

Que leurs heureux propriétaires s'applaudissent de leur bonne fortune; et puissent tous les bibliophiles qui les envient, se consoler avec ce mot de Charles Nodier : « après le plaisir de posséder des livres, il n'y en a guère de plus doux que celui d'en parler. »

L'abbesse de Chelles était venue au secours de l'auteur; mais sa protection ne paraît pas s'être étendue jusque sur l'imprimeur; car nous serions porté à croire que les presses de Troche furent momentanément frappées d'interdiction : on ne rencontre, pour 1724, aucun imprimé qui lui appartienne, tandis qu'à la même époque des écrits composés par des auxerrois ont été imprimés à Sens; par exemple, un mandement, daté du 25 octobre 1724, *chez André Jannot, imprimeur de Monseigneur l'évêque d'Auxerre.*

Troche mourut en 1730, et fut inhumé dans l'église Saint-Eusèbe. Dans le bas-côté sud, en face du cinquième pilier, on lisait encore il y a peu d'années, sur la dalle tumulaire, ces quelques mots coupés d'une façon si grotesque, qu'ils ressemblaient moins à une épitaphe qu'à une satire :

D. O. M.
ICI REPOSE LE CORPS
D HONNORABLE
HOMME JEAN BAPT
ISTE TROCHE VIVA
NT IMPRIMEUR OR
DINAIRE DU ROY DE
MONSEIGNEUR L ILLUS

TRISSIME ET RE
VEREDme EVEQUE
DAVXERRE DE LA VIL
LE ET DU COLLEGE
DECEDE LE VI AVRIL
MDCCXXX AGE DE
XLVIII ANS PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS DE
SON AME.

⚘

Son imprimerie passe aux mains de sa veuve et de son fils, Jean-François Troche, qui la dirigèrent ensemble jusqu'en 1740. Ils ne nous ont laissé aucun imprimé remarquable. A cette époque, la réimpression de quelques livres propres à l'église d'Auxerre fut confiée par M. de Caylus à des presses étrangères : ainsi le processionnel fut imprimé à Paris, en 1736; le graduel, à Orléans, en 1738 ; enfin le missel parut à Troyes, également en 1738.

⚘

Mais voici venir le plus habile et le plus renommé de nos anciens imprimeurs, Michel-François Fournier. Il semble que ses ancêtres et sa postérité aient été voués aux arts typographiques.

Jean-Claude Fournier, son père, né dans notre ville, fit son apprentissage à Paris, chez Cott, fondeur en caractères, puis entra en 1698 chez la veuve Guillaume Le Bé, dont il dirigea avec beaucoup de zèle, pendant trente années, l'importante et célèbre maison. Il avait épousé une de ses compatriotes, Anne-Catherine Diou qui lui a survécu. De ce mariage naquirent 9 enfants, 3 filles et 6 garçons. Trois de ces derniers moururent

en bas âge, mais les trois autres ont fourni une bonne et longue carrière.

L'aîné, Jean-François, acheta, peu de temps après la mort de son père, survenue en 1729, la fonderie de la veuve Le Bé, et ses travaux accrurent encore la réputation que cet établissement avait acquise par la beauté de ses caractères grecs, romains, hébreux et arabes. C'est à lui qu'il faut attribuer un spécimen de divers caractères et vignettes qu'un de ses petits neveux, M. Devéria, conservateur à la bibliothèque impériale, possède encore, et à la fin duquel on lit ces mots, imprimés en italique : *gravé par J. F. Fournier, fils aîné.*

Le troisième, Pierre-Simon, qu'on a coutume d'appeler Fournier le jeune, se distingua entre tous par des travaux d'art et d'érudition. Il inventa de nouveaux caractères qu'il grava et fondit lui-même. Sa fonderie, commencée en 1736 et achevée en 1766, était toute entière l'ouvrage de ses mains. « J'ai moi-même, dit-il, gravé les poinçons, frappé et justifié les matrices et fabriqué une partie des moules. Il n'y a pas d'exemple, depuis l'origine de l'imprimerie, qu'une fonderie complète ait été faite par un seul artiste. » Il a publié sur les origines de son art des recherches pleines de sagacité, et il est l'auteur d'un *Manuel typographique* encore très-estimé de nos jours. « Ce manuel, dit M. Paul Dupont, dans sa notice sur l'imprimerie, contient de nombreuses vignettes qui décèlent un goût parfait; c'est un petit chef-d'œuvre typographique. L'école de Fournier, pour l'ornement des livres, dura près d'un demi-siècle. En 1789, l'imprimeur Valade la suivait encore pour l'impression des petits formats Cazin. » Ce livre valut à Fournier le jeune le surnom de *Législateur des typographes*, et accrut la bienveillance que lui témoignèrent successivement MM. de Malesherbes et de Sartine, directeurs de la librairie.

Enfin, le second fils de Jean-Claude, est notre Michel-François Fournier, né à Auxerre le 1er décembre 1710, et imprimeur dans cette ville pendant 40 ans, de 1742 à 1782. Il épousa en premières noces Geneviève Salomon qui mourut sans enfants en 1745 et, en secondes noces, le 10 mai 1745, Marguerite Collet, morte à Auxerre, le 28 décembre 1757. Il eut, de ce second mariage, quatre enfants, deux fils et deux filles. Nous verrons le plus jeune de ses fils, Laurent, lui succéder dans son imprimerie.

Les débuts de François Fournier ne sont pas antérieurs à la fin de l'année 1741. Cependant, en 1737, lorsque l'établissement de J. B. Troche, était encore dirigé par sa veuve et par son fils, il sollicita l'autorisation de fonder une seconde imprimerie à Auxerre, et son projet, ayant paru opportun, fut appuyé fortement par les officiers du bailliage dont la délibération est du 13 août 1737 et porte les signatures de MM. Briand de Forbois, président, Martineau, Breuzard, Berault, Housset, Marie, Marie de Saint-Georges, Potherat, Potherat de Billy, Chapotin, Choppin et Martineau des Chênez, premier avocat du roi. Mais cette demande fut repoussée comme étant contraire à la déclaration du roi de 1704, d'après laquelle la ville d'Auxerre ne devait avoir qu'un seul imprimeur.

François Fournier fut un homme d'intelligence et de savoir, dont les nombreux travaux révèlent une grande supériorité sur tous les typographes qui l'ont précédé. La considération qui l'entoura, et dont témoigne la dignité de juge-consul à laquelle ses concitoyens l'élevèrent, est due mons encore à l'extension qu'il sut donner à sa maison, qu'au soin avec lequel il se créa des relations utiles et favorisa les tendances plus ou moins heureuses de ses compatriotes vers les études scientifiques et littéraires. C'est ainsi qu'il contribua libéralement à la

formation de la bibliothèque qui fut créée, à peu près en 1750, par « les maîtres en l'art et science de chirurgie d'Auxerre. » C'est encore à lui qu'on doit ces deux premières publications périodiques qui, après avoir rendu aux contemporains de très-grands services, forment aujourd'hui, pour l'histoire locale, des recueils précieux et recherchés : l'*Almanach* d'Auxerre et les *Affiches* de la même ville.

L'almanach parut pour la première fois avec ce titre : *Almanach à l'usage d'Auxerre, pour l'année bissextile* 1752.... « permis d'imprimer et distribuer à Auxerre ce 14 octobre 1751, » signé : Baudesson. « Voici le premier, dit l'imprimeur dans sa « préface, dont nous n'avions point de modèle que nous puissions « suivre pour mettre tout ce que l'on pourroit souhaiter avec assez « d'étendue, ou dans un ordre dont personne n'ait à se plaindre. » Ces derniers mots signalent l'hésitation qu'éprouvait l'éditeur à fixer lui-même, dans sa partie statistique, la hiérarchie des classes, des corporations et des individus. Le clergé, la noblesse, la robe et l'épée voulaient leur place dans l'almanach comme ailleurs ; et une erreur de page ou de ligne, de recto ou de verso, pouvait éveiller des susceptibilités et des rancunes. Cette publication s'est continuée jusqu'à nos jours avec des changements qu'il est inutile d'indiquer, dans le format, le titre et les caractères. Mais elle a repris en 1850 des développements qui rappellent son origine ; car on y trouvait, dès les premiers temps, des notices assez intéressantes sur les antiquités de la ville et du bailliage. Les vignettes dont ce petit livre a toujours été paré, ont subi plus d'une métamorphose. On y remarque au début un perroquet dont nous devrons bientôt conter l'histoire ; puis apparaissent, en 1790, les armes d'Auxerre ; en 1794, le niveau surmonté du bonnet de la Liberté ; un aigle, en 1806 ; en 1815, une couronne accompagnée d'une fleur-de-lis qui se triple en 1817 ; après

cela, reviennent les armes de la ville qu'il sera beaucoup plus économique pour les éditeurs de ne plus abandonner. L'almanach d'Auxerre servit de modèle à celui de Sens, qui n'a commencé à paraître qu'en 1757, chez André Jannot.

Quant aux affiches, elles ne furent créées que 20 ans après l'almanach. Le premier numéro parut au mois d'octobre 1772, avec ce titre : *Tableau des affiches des contrats mis au greffe du bailliage d'Auxerre, pour en purger les hypothèques, suivant l'édit de juin* 1771. Cet édit venait de créer les conservations d'hypothèques et d'abroger les décrets volontaires. Fournier avait d'abord « pour unique objet de faire connoître promptement les mutations sur lesquelles les acquéreurs se proposoient d'obtenir des lettres de ratification. » Mais dès l'année 1774, l'éditeur se munit d'un privilége, et sa feuille intitulée : *Affiches, annonces et avis divers, etc.*, parut le 1er et le 15 de chaque mois, format in-8° avec cette épigraphe : *Quæ colligit spargit.* Ce devint alors un vrai journal dans lequel l'article des hypothèques formait le premier-Auxerre, et était suivi de bulletins littéraires, bibliographiques, nécrologiques, etc., sans compter les nouvelles, annonces et petits vers de toutes sortes. Chaque *ordinaire*, c'est-à-dire chaque numéro, offrait aux abonnés un morceau de poésie ; mais nous préférons généralement les annonces, dont quelques-unes sont assez curieuses; celle-ci, par exemple : « un particulier désireroit trouver une personne qui voudroit faire le voyage d'Auxerre à Paris, à moitié frais ; il a un bon cabriolet à glace et jalousie ; il compte partir du 20 au 24, s'adresser à.. etc.. » Le prix d'abonnement était « de 4 livres par an, et 5 livres 10 sols pour la province franc de port par la poste. » Ce recueil s'arrête à la 2e quinzaine de fructidor an IV.

François Fournier imprima, pour ainsi dire à ses débuts, une fort jolie édition in-32 de la coutume d'Auxerre, qu'il dédia à

M. Marie d'Avigneau, fils du président au bailliage et siège présidial. L'éditeur proteste, dans sa préface, « de son zèle pour une province qui l'a vu naître et à laquelle il se trouve attaché plus par inclination que par l'emploi qu'il y exerce. » Ce petit livre est daté de 1743. A pareille époque l'abbé Lebeuf, qui habitait Paris depuis 1735, publiait son histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre, et, dit M. Chardon, en faisait offrir un exemplaire au corps municipal par M. Fournier, son imprimeur. Ce n'est point à dire que notre typographe ait imprimé cet important ouvrage ; il n'eut point cette bonne fortune. Mais en 1777, au plus tard, il avait acquis la propriété exclusive de ce livre et celle de la prise d'Auxerre par les Huguenots, ainsi que l'annonce un avis inséré dans la notice de Dom Frappier sur l'abbaye de Saint-Julien. L'histoire civile et ecclésiastique eut les honneurs de la souscription, et ce fut sans doute par l'intermédiaire de Fournier que les souscripteurs auxerrois reçurent, à prix réduit, l'exemplaire qui leur était destiné. La correspondance inédite de Lebeuf et de Fenel contient à ce sujet de curieux renseignements qui ne paraîtront pas, nous l'espérons, déplacés dans cette notice.

Fenel à Lebeuf, « Sens, ce 22 novembre 1743.... Il y a ici de nos « abbés, doyen, préchantre, qui veulent acheter ce bel ouvrage. Il « faudroit dire à votre libraire d'en envoyer quelques exemplaires « à M. Jannot. Cependant qu'il ne le fasse pas sans être sûr du « débit, car on a ici un dégoût ou une haine pour les lettres qui « ne se peut pas comprendre... » (Les temps sont biens changés !)

Lebeuf à Fenel, « dimanche, 24 novembre 1743... je parlerai « au sieur Durand (son libraire) de l'envoy de trois ou quatre « exemplaires à Sens, ou au moins lui dirai d'écrire au sieur « Jannot. Je doute que vos curieux soyent des curieux entiers, et « qui ne se rebutent pas du prix. Icy le sieur Durand veut vendre

« les deux tomes 24 liv. reliez; à ceux d'Auxerre qui ont souscrit
« 20 liv. Je le sonderai et verrai s'il veut les donner à Sens sur le
« même pied. Cela se trouvera peut-être encore trop haut pour les
« demi-curieux. Durand dit que ces volumes, de la grosseur dont
« ils sont et avec les cartes en taille-douce que je vous enverrai,
« lui reviennent à de grosses sommes. Il a eu pour imprimeur le
« sieur Coignard, imprimeur à carosse qui ne se donne pas pour
« des prunes... »

Fenel à Lebeuf, « A Sens, ce 1er janvier 1744... La fureur
« qu'on a ici pour les belles-lettres a été jusqu'au point de faire
« vendre deux exemplaires de l'*Histoire d'Auxerre*... »

Lebeuf à Fenel, « 17 janvier 1744... Je suis bien aise qu'il
« y ait eu deux exemplaires de mon histoire débités à Sens.
« La fureur est modeste, mais le prix n'est pas aussi fort at-
« tirant... »

Parmi les nombreux imprimés de Fournier, il en est qui se remarquent par la beauté de l'impression, comme le *Martyrologe* de 1751, 1 vol. in-4°, dont on peut voir à la bibliothèque de la ville un très-bel exemplaire. Cet ouvrage composé par deux chanoines d'Auxerre, Mignot et Potel, fut revu par Lebeuf qui, dans un index topographique et des notes bibliographiques, fit preuve d'une inépuisable érudition.

Fournier ne donnait pas seulement des soins matériels à ses labeurs, il les ornait aussi parfois de ses préfaces et de son style : dans l'épitre dédicatoire d'un formulaire de prières à l'usage des dames Ursulines et de leurs élèves, imprimé en 1747, il tient, en parlant des enfants, ce langage qui rappelle un peu notre vieux Vatard, son océan, son navire et son hâvre de grâce :
«... ils sont comme sur une mer orageuse, où les vents soufflent
« de toutes parts : les tempêtes sont continuelles, les écueils
« fréquents et les naufrages presque inévitables. Jugez de là,

« mesdames, ce qu'on doit craindre d'un vaisseau exposé de la « sorte, à moins qu'il ne se trouve un pilote charitable qui « prenne le gouvernail en main et qui par son adresse sache se « régler sur l'inconstance et sur l'agitation des flots. C'est à « vous, mesdames, que la Providence a destiné cet emploi... »

Quelquefois aussi notre typographe imprimait pour son propre compte : car au nombre des mémoires judiciaires que nous avons pu recueillir et dont le plus ancien est de 1745, figure un « précis pour le sieur François Fournier, imprimeur-libraire de la ville d'Auxerre, y demeurant, contre les Frères Mineurs du couvent d'Auxerre, » 11 pages in-4°, de l'imprimerie de F. Fournier. 1756. Le procès entre Fournier et les moines était une querelle de voisinage.

La maison du typographe était située sur la paroisse Saint-Regnobert, dans la rue de l'Horloge, dont le nom primitif, tel qu'on le trouve notamment dans un acte de 1324, était rue de Lormerie. Cette maison, comme plusieurs autres, appuyait son premier étage, par derrière, sur les murs de l'ancienne cité, et, de ce côté, prenait tous ses jours sur une ruelle ou passage qui conduisait à l'église des Cordeliers. L'imprimerie en occupait la majeure partie; les presses étaient au rez-de-chaussée, les casses remplissaient une salle au-dessus, et, plus haut encore, se trouvait le dortoir des ouvriers avec fenêtres sur la ruelle. Or, les Cordeliers prétendaient que cette ruelle, loin d'être un passage public, n'était qu'une dépendance de leur couvent, et en conséquence ils voulaient contraindre Fournier à supprimer de ce côté ses portes et ses fenêtres, ou du moins à se conformer, s'il devait les maintenir, à toutes les prescriptions de la coutume. Des désagréments nombreux, disaient-ils, expliquaient leur exigence : c'étaient des injures que les ouvriers leur adressaient journellement de leur dortoir ; c'étaient des eaux noires et

bourbeuses qui s'écoulaient de l'imprimerie dans leur passage, etc.. A quoi Fournier répondait que le couvent lui-même avait reconnu pendant plus de quatre siècles la publicité du passage, qu'il avait donc le droit d'y ouvrir des jours et de les agrandir pour les besoins de son travail ; il niait au surplus toute provocation injurieuse de la part de ses ouvriers, et soutenait que l'égoût construit à côté de sa porte de derrière, ne servait « qu'à faire couler l'eau dont on lave les caractères d'imprimerie, ce qui ne fait pas l'objet d'une pinte d'eau noire qui est sur le champ lavée dans plus de dix d'eau claire, dont on arrose les caractères pour les mettre en usage. »

Fournier gagna son procès devant le bailliage d'Auxerre; mais les révérends Pères en appelèrent à Paris, et en 1760 la sentence définitive n'était pas encore rendue.

Ce fut dans le cours de ce procès qu'un malheur inattendu vint frapper le typographe. Madame Fournier, que la tradition représente douée de qualités précieuses, d'un esprit cultivé, de goûts aimables, d'une sensibilité vraie, et dont les romanciers nous ont tracé le portrait plein de grâce, et décrit l'élégante parure depuis cette coiffe qui lui seyait à merveille jusqu'à ces mules à languettes et à talons verts, attachées par une rosette en brillants; madame Fournier fut atteinte d'une langueur subite que rien ne put dominer. Sa jeunesse ne lui vint point en aide ; sa santé s'altéra profondément; et bientôt s'éteignit sa courte et fragile existence. La chronologie, et peut-être aussi des hasards mystérieux, rattachent à son souvenir celui d'un étrange personnage, dont les jeunes années s'écoulèrent chez l'imprimeur d'Auxerre, et qui, depuis, parvint à la célébrité à des titres divers, ayant rempli pour ainsi dire son existence et ses écrits de bien, de mal, d'enthousiasme et de passion désordonnée. Toute l'histoire de sa vie est un roman, et tous les romans qu'il

a faits sont l'histoire de sa vie. C'est Rétif de la Bretonne, né à Sacy en 1734, mort à Paris en 1806. Ses débuts ressemblent à ceux de beaucoup d'autres hommes illustres ou distingués : comme au XVIIIe siècle, Franklin, Gesner, Richardson et Ballanche ; comme de nos jours, Béranger, Proudhon, Vinchon, Balzac, Rougebief et Pierre Leroux, Rétif commença par l'emploi modeste d'apprenti-imprimeur. Ramasser sous les pieds des compagnons les lettres, les cadratins et les espaces échappés du composteur ; les recomposer et les recaser avec soin, faire les commissions et subir tous les caprices des 32 ouvriers de l'imprimerie, tel est, ainsi qu'il le dit lui-même dans ses mémoires, le rôle peu attrayant qui lui était départi. Il était fort jeune lorsque son père, après avoir vainement tenté d'en faire un enfant de chœur, le plaça chez François Fournier ; mais sa nature était précoce, et ses instincts, bons et mauvais, se développèrent rapidement. Son métier lui répugnait et il y cherchait des distractions. Le voisinage du couvent des Cordeliers lui procura alors une amitié regrettable, celle du moine Gaudet d'Arras dont l'habit cachait mal la perversité. Rétif fut bientôt son élève, en attendant qu'il devint son maître. Mais son vœu et son plaisir était surtout de dérober quelques heures à son ingrate besogne pour les passer au milieu de la famille de son patron. C'est là que ses biographes, entre autres Gérard de Nerval et Charles Monselet (1), nous le montrent préludant déjà à sa vie d'aventures et de catastrophes. Enfin un jour vint où il dût partir d'Auxerre et s'en aller à Paris. Cependant Fournier ne le perdit pas de vue ; peu de temps après la mort de sa femme, il le rap-

(1) V. *Revue des Deux-Mondes*, 1850 ; et *Rétif de la Bretonne*, par Charles Monselet, 1854, petit in-8°.

pela auprès de lui, l'installa en qualité de prote dans son imprimerie et ne le dissuada pas d'épouser Mlle Agnès Lebègue, avec laquelle, dit Charles Monselet, il vécut en guerre continuelle, et que d'autres accusent, à tort ou à raison, de s'être bientôt enfuie de la maison conjugale. C'est alors que Rétif retourna à Paris et commença cette série de publications bizarres dont la collection complète forme 49 ouvrages et 203 volumes.

Au milieu de ses préoccupations et de ses chagrins domestiques, Fournier éprouva encore dans, l'exercice de sa profession, quelques mésaventures dont l'origine et le caractère trouvent leur explication dans l'histoire générale de son pays et de son temps. Aussi avons-nous cru devoir retarder jusqu'à présent le récit de quelques événements antérieurs, afin de ne pas séparer des faits qui ont entre eux une complète analogie. Revenons donc aux controverses religieuses, ce grand champ de bataille de nos aïeux. Que de monceaux de livres s'élevèrent, pour l'attaque ou la défense, autour de la fameuse bulle *Unigenitus* ! Aujourd'hui nos bibliothèques en seraient encombrées si les vainqueurs n'avaient fait des feux de joie de la plupart de ces volumes qui pourraient vivre maintenant, amis et ennemis, dans une paix si profonde ! L'imprimerie d'Auxerre a fourni aux partis militants et surtout aux champions du jansénisme un contingent considérable. Les presses sénonaises fonctionnaient de préférence pour le parti opposé. Aussi, lorsqu'un livre tombait dans l'un ou l'autre des camps sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sa provenance n'en était pas moins facile à reconnaître, et l'on disait vulgairement, d'après sa seule étiquette, qu'il venait de « la fabrique d'Auxerre » ou de « la boutique de Sens. » La lutte devint encore plus acharnée lorsque le pouvoir temporel, sortant de la neutralité, se jeta dans la mêlée avec la pointe de son glaive. Nous savons déjà les aménités qu'une petite phrase Jansé-

niste valut à Lebeuf et à J.B. Troche. Mais M. de Caylus lui-même, malgré ses hautes vertus et son grand caractère, fut en but à de fréquentes attaques. En 1727, la police fit saisir chez son imprimeur 1500 exemplaires de l'instruction pastorale qu'il avait publiée en réponse à des écrits offensants. Il porta plainte au cardinal de Fleury qui répondit : «... J'ai été obligé d'exécuter « les ordres du roi, pour l'assurer en connaissance de cause, qu'il « n'y a aucun danger de laisser paroître votre instruction... » Et c'est pourquoi la saisie fut maintenue !

Le privilége de l'évêque, pour l'impression des livres à l'usage de son diocèse, était expiré depuis quelques années. M. de Caylus en sollicita la rénovation à propos du rituel qu'il avait le dessein de publier. Le garde des sceaux voulait bien lui accorder sa demande, mais il y mettait une condition si contraire aux droits des évêques qu'elle équivalait à un refus formel ; car le ministre exigeait que le manuscrit fût préalablement envoyé à Paris pour y être soumis à la censure. M. d'Auxerre sentit l'offense et en référa d'abord au cardinal qui, selon sa coutume, lui fit une réponse évasive. L'affaire resta en suspens pendant de longues années. Le prélat prit, à la fin, le parti d'adresser au roi une remarquable lettre datée de Régennes le 12 décembre 1729 et imprimée chez Fournier. Mais Sa Majesté garda le silence ; et notre évêque, poussé à bout, crut devoir se passer du privilége et fit imprimer son rituel. Cette affaire n'eût pas d'autre suite.

Mais en 1734, un arrêt du conseil ordonna la suppression d'un mandement qu'il venait de publier ; et un autre arrêt, rendu le 18 décembre 1735, porta également que le grand catéchisme d'Auxerre, auquel notre évêque avait consacré tous ses soins, « seroit et demeureroit supprimé » comme ayant été publié sans privilége et sans nom d'imprimeur. Ces sentences restaient à

peu près sans exécution, et leur inconvénient le plus grave était de porter atteinte à la dignité épiscopale ; cependant à Bléneau un échevin fit battre le tambour à l'issue de la messe et donna lecture de l'arrêt à l'assemblée ; et, à Saint-Privé, un habitant brûla publiquement le catéchisme condamné.

Le jansénisme n'en était pas toujours quitte à si bon compte; et après la saisie des écrits venait quelquefois la saisie des auteurs, témoins les curés de Treigny et de Ronchères qui furent enlevés par des archers le 27 octobre 1735, et conduits, avec d'autres écclésiastiques, à Vincennes où ils subirent une longue détention.

M. de Caylus s'attira de nouveaux désagréments, dont le prétexte était encore une infraction aux réglements de la librairie. En 1750, il publia un mandement portant permission de manger des œufs pendant le carême et contenant des réflexions qui lui donnaient le caractère d'un écrit polémique. Deux éditions, l'une in-4°, l'autre in-12, en furent faites à la fois, et l'imprimeur envoya secrètement à Paris un paquet de 300 exemplaires auxquels la curiosité publique promettait un prompt débit. Mais la police, avertie à temps, saisit le paquet et le porta à la chambre syndicale des libraires. Vainement le ballot fut-il réclamé par un avocat auquel il était adressé, et qui devait, disait-on, en distribuer le contenu aux seuls amis de notre évêque. M. d'Aguesseau répondit avec beaucoup de justesse et d'à propos aux instantes réclamations de M. de Caylus, que l'on comprenait son désir de communiquer à ses amis un mandement aussi intéressant et aussi précieux ; « mais vous êtes bien heureux, ajoutait-il, si par un privilége bien rare, et pour ainsi dire unique, vous avez 300 amis dans Paris. » Il termine en disant que la saisie est régulière et que le chancelier ne peut contraindre les syndics de la librairie à violer les réglements qu'ils sont chargés eux-mêmes de faire exécuter.

Quels étaient donc ces réglements enfreints par M. de Caylus ou plutôt par son imprimeur François Fournier? C'est encore une lettre inédite de Lebeuf qui nous le révèlera de la façon la plus originale; une de ces lettres pleines de verve et de gaité qui devraient convaincre enfin les plus rebelles qu'un savant peut être un homme d'esprit. Lebeuf écrivait à Fenel : « Paris, 24 « novembre 1743... Je suis bien aise que les livres que je vous « ai envoyés vous fassent plaisir. Le P. Prévost prête aussi avec « plaisir et il n'a de peine que pour le retour, parce qu'il n'aime « pas la cérémonie d'aller à la voiture du coche, de là à la « douane, puis à la chambre syndicale des libraires, ce qui « est indispensable pour les ballots de livres qui entrent à « Paris. J'y ai passé une fois pour des livres qu'on m'envoyait « d'Auxerre et j'en fus bien saoul. Une autre fois, pour deux ou « trois cayers (*sic*) du nouveau bréviaire de Soissons qu'on « m'envoya par le carosse, sur l'enveloppe desquels il y avoit « *Papiers imprimez* ; il n'en fallut pas davantage pour du « carosse être porté à l'hôtel de la douane et de là à l'hôtel « de la chambre syndicale qui a ses jours d'assemblée déter- « minez. Encore si on en étoit quitte pour la peine d'aller ré- « clamer en ces endroits, mais il en coûte encore, et j'ai « souvenance que mon petit paquet de 12 ou 15 sols coûta en « cérémonies appendiliaires 25 ou 30 sols. C'est une grugerie « criante : mais il faut passer par la porte ou par la fenêtre. « Lorsqu'on renvoye un ou deux livres, un ami peut les mettre « en sa poche, ou les cacher dans ses hardes ; mais tout ballot « de livres doit, pour gagner le jubilé à son arrivée à Paris, faire « les trois stations susdites, avec la bonne œuvre de l'aumône « volontaire ou contrainte. Je vous dirai que je n'ai pas moins « de dégoût pour cette procession qu'en a le P. Prévost ; que « je vous conseille, pour nous éviter ces promenades, lorsque

« vous renverrez ces quatre volumes, dont trois sont de Saint-
« Germain, d'adresser le ballot à M. Briasson ou à tel autre
« libraire avec qui vous soyez en relations (exceptant M. Barrois
« duquel je ne suis pas content pour vous avoir tant *lentibour-*
« *né*), ces libraires ont des garçons de boutique ou apprentifs qui
« sont stylez à ces trois stations, et qui sçavent mieux se dé-
« fendre des buissons dont les épines crochuës demandent
« chacune leur payement. »

Le cardinal de Fleury avait donc déclaré la guerre aux jansénistes, et s'il n'épargnait pas les évêques, il devait encore moins faire grâce aux libraires et aux imprimeurs. Le conseil rendit un arrêt qui destituait tout imprimeur en contravention, « murait sa boutique et le condamnait en 3,000 livres d'amende, dont moitié pour le dénonciateur ; et si ce dénonciateur était apprenti ou garçon imprimeur l'arrêt lui adjugeait les presses et tous les autres ustensiles de l'imprimerie saisie, et en outre le privilége et la place d'imprimeur, dont il aurait fait dépouiller son maître.» (V. Dettey, vie de M. de Caylus). De nombreux documents attestent les perquisitions, les saisies, les arrestations qui furent les conséquences de cet arrêt. Mais rien ne retenait l'ardeur des controversistes. Les écrits « tombaient imprimés des nues. » L'imprimeur essayait seulement de cacher sous un pseudonyme son nom et son domicile.

Sans compter un grand nombre d'opuscules échappés de cette façon des presses de François Fournier, ne faut-il pas attribuer à ce typographe un labeur important, les *OEuvres de M. de Caylus* dont le recueil entier fut publié en 1751 et les années suivantes en dix volumes in-12 ? Les sept premiers volumes contiennent les ouvrages polémiques de l'auteur et portent cette mention : *à Cologne aux dépens de la compagnie ;* les trois derniers au contraire, composés des mandements de l'évêque depuis 1705

jusqu'en 1754, et des ordonnances synodales publiées en 1742, présentent cette souscription véridique : *à Auxerre, chez F. Fournier.* Toutefois on trouve dans le 10e un *Supplément aux œuvres de M. de Caylus, à Cologne aux dépens de la compagnie*, 228 pages in-12. Mais tous ces imprimés sortent des mêmes presses ; ce qui le prouve, c'est la similitude des caractères, la justification des pages partout identique, la reproduction des légers défauts provenant de l'impression ; c'est la ressemblance parfaite du sceau de l'évêque que l'on remarque dans les 7 premiers tomes et dans la seconde partie du 8e. On peut encore prendre pour terme de comparaison le recueil de mandements qui parut chez Fournier en 1746, en 4 vol. in-12, et on arrive au même résultat. Tel est aussi l'opinion de M. Perriquet, dont nous avons dû, en pareille matière, invoquer la compétence.

Les pseudonymes les plus usités étaient ceux-ci : *à Cologne, aux dépens de la compagnie; à Amsterdam*, *chez Arkstée et Merkus;* ou bien encore, *à Genève; en France;* voir même *en Europe.*

Cependant il faut reconnaître que les édits n'étaient pas toujours inexorables. Il s'est trouvé des circonstances dans lesquelles leur excès de rigueur eût été dangereux pour la cause même qu'ils servaient; et alors on se contentait d'intimider plutôt que de punir. C'est ainsi qu'à propos d'un décret de prise de corps décerné contre un libraire de Rouen, qui avait envoyé à Paris un ballot de livres défendus, « sous le nom et l'étiquette de confitures. » Le chancelier de Pontchartrain écrivait le 1er octobre 1700 au premier président du parlement de Normandie : « ... Ainsy vous pourrés adroittement en faire advertir le nommé Jaure, et quand cet advis luy aura fait prendre la fuitte, vous pourrés faire les procédures les plus esclatantes pour

exécuter ce décret. » (v. Documents inédits sur l'histoire de France).

Or, François Fournier a été le héros d'une aventure fort analogue. Les détails en ont été racontés par l'almanach de l'Yonne de 1851, auquel nous aurons recours, en laissant aux premiers éditeurs la responsabilité de l'anecdote.

Un des écrits les plus véhéments qui aient été publiés contre la bulle *Unigenitus* et les jésuites, était un journal hebdomadaire, les *Nouvelles ecclésiastiques* qui parurent à Paris, ou plutôt en France, de 1728 à 1793, in-4° à 2 colonnes, et qui furent même continuées à Utrecht par l'abbé Mouton jusqu'au milieu de l'année 1803. Cette feuille, imprimée clandestinement tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, mettait en défaut les plus habiles agents de la police. En 1759 environ, M. le Lieutenant-général, poussé à bout par l'inutilité de ses efforts, mande auprès de lui les principaux imprimeurs de Paris et les menace de châtiments exemplaires si, dans un très-bref délai, ils ne lui livrent pas eux-mêmes le nom du coupable. Prisonniers à la Bastille ou délateurs, il fallait choisir! Ce beau moyen de police et de moralisation réussit parfaitement. Un de ces messieurs, remarquant la vignette qui décorait les derniers numéros du journal, se rappelle, après mille recherches, qu'il a vu le même ornement sur un almanach de province. Cet almanach, hélas, était celui d'Auxerre ; et cette vignette était le perroquet de Fournier. Donc Fournier était le coupable! Des ordres d'arrestation sont envoyés sans retard de Paris à Auxerre. Mais Fournier apprend, par des amis obligeants, le péril qu'il court, ainsi que le jour et l'heure de la descente de la maréchaussée. Heureusement pour lui que sa porte de derrière, ouvrant sur la ruelle des Cordeliers, subsistait toujours, malgré le procès que lui avaient intenté les moines, et malgré la déclaration du roi du 10 mai 1728, d'après

laquelle il ne devait y avoir dans les imprimeries « aucune porte de derrière par où on puisse faire sortir clandestinement aucun imprimé, sous peine d'interdiction pendant six mois et de 500 livres d'amende. » On peut deviner dès lors la petite comédie qui va se jouer. La maréchaussée arrive majestueusement d'un côté, pendant que l'imprimeur s'en va tranquillement d'un autre ; et même, comme « il n'était pas encore parti à l'heure où l'officier se présentait à sa porte et exhibait son ordre à Mme Fournier : Mon Dieu ! dit celle-ci, attendez un moment, son paquet est fait, mais il n'a pas encore rempli sa tabatière ; il va s'en aller par la ruelle. » Fournier s'exila à Saint-Georges, à 3 kilomètres d'Auxerre, et au bout de deux mois il rentra dans sa demeure. « Depuis, à tout propos et souvent hors de propos, dit l'histoire, il s'entendait malignement répéter : « Fournier, Fournier ! ton perroquet a trop jasé. » Quant à cet oiseau malencontreux, il fut sévèrement puni ; car, à partir de 1760, il disparut de l'almanach dont il était le plus bel ornement. Serait-ce aussi en souvenir de sa faute que de hardis ciseaux l'ont enlevé de l'almanach de 1757 qui appartient à la bibliothèque de la ville ? Il a reparu, avons-nous dit, en 1777, dans le livre de dom Frappier sur l'abbaye de Saint-Julien. On peut le voir encore, reproduit par un bois nouveau, en tête de la notice imprimée dans l'almanach de l'Yonne de 1851.

Les nouvelles ecclésiastiques furent donc bannies de l'imprimerie d'Auxerre ; mais elles se trouvaient en trop bon pays de *Jansénie* pour chercher longtemps un asile. Une tradition rapporte qu'elles s'imprimèrent pendant quelque temps au château de Ratilly, commune de Treigny, dont les propriétaires étaient jansénistes. D'autres disent (et une note des savants éditeurs de Lebeuf semble accueillir cette version) qu'une presse fut transportée, pour le service de cette feuille, jusqu'au milieu des forêts

de la Puisaie, dans une loge de charbonnier. Le lieutenant de police serait venu lui-même diriger des perquisitions ; mais ses recherches auraient été vaines si, à son retour, en remontant en voiture, il n'eût trouvé, à côté de lui, des exemplaires encore tout humides de l'audacieuse gazette. Ses agents secrets auraient alors éventé la cachette ; et on ajoute, sans songer peut-être qu'il n'y a pas concordance entre les dates, qu'il faudrait rattacher à cet évènement l'arrestation des curés de Treigny et de Ronchères.

Fournier avait juré et fait jurer à ses amis qu'on ne l'y reprendrait plus. Nous croyons en effet que ce fut la dernière fois que notre imprimeur se compromit. Mais ce n'était pas la première, car nous aurions dû dire que, le 9 novembre 1756, les gens du roi avaient déjà fait une descente dans son imprimerie pour rechercher, non plus quelque libelle contre la bulle, mais au contraire un mandement trop orthodoxe du nouvel évêque M. de Condorcet, que l'histoire accuse d'exagération dans son zèle anti-janséniste. Ce mandement rappelait des controverses que la déclaration du roi du 17 septembre 1754 voulait étouffer à tout prix, et avait occasionné de grandes rumeurs dans la ville d'Auxerre. La suppression en fut ordonnée par une sentence du bailliage datée, comme le procès-verbal de perquisition, du 9 novembre 1756, et imprimée, comme le mandement, chez François Fournier.

Tels sont les principaux incidents qui se rattachent à l'imprimerie auxerroise au milieu des querelles religieuses du XVIIIe siècle. A l'époque où nous sommes arrivés, le jansénisme, à demi vaincu, garde le silence, et le triomphe de la bulle n'est plus disputé que par cette dernière satire : *Oraison funèbre de très-haute, très-puissante et très-sainte princesse la Bulle Unigenitus... à la Flèche, aux dépens de la compagnie.*

Les temps qui suivent vont recueillir les fruits de ces funestes dissensions; car le passé donne presque toujours l'explication du présent. Aux luttes acharnées succèdent l'indifférence et le besoin du repos et des distractions. Aussi, personne n'ignore que pendant trente ans au moins, de 1760 à 1789, notre ville n'a point cherché, tant s'en faut, à obtenir une trop austère renommée. Mais nos presses ont fourni peu de documents qui puissent éclairer ce point de vue de notre histoire, car on n'imprime pas toujours ce qui ressemble si peu à la morale en action. Des notes, des manuscrits, des souvenirs, des confidences transmises d'âge en âge, voilà les riches archives qu'il faut surtout consulter. Toutefois, en omettant même les acrostiches, les bouquets à Chloris et toutes les fleurs fanées qui gisent, depuis 1772, dans les *Affiches de la ville et du bailliage*, on peut citer quelques pièces échappées, nous le craignons fort, de l'imprimerie de Fournier, sans permission ni privilége, et qui donnent une assez juste idée des graves préoccupations de cette époque; par exemple : *Les Etrennes aux trois Andrés ; — Le gâteau des rois, à Melchior Housset, célèbre magicien, etc., en remerciement d'étrennes ; — Le remercîment du gâteau des rois et de la tarte à la crème, à Gaspard-André Devinez, plus excellent gâte-pâte qu'avocat plaidant ; — La feuille des prédictions de la sybille pour les années* 1769 *et* 1770. Sur l'exemplaire des *Etrennes* qui nous a été confié, on lit cette note manuscrite du Père Chapet : « Les 3 Andrés sont MM. Mignot, Potel et Blonde.....; ils ont répondu par une pièce qu'ils appellent le gâteau des rois à Melchior Housset, qui a répondu par une autre intitulée le gâte-pâte. Tous ces messieurs sont de l'académie des belles lettres de la ville d'Auxerre ! » Mais le modèle du genre est cette satire outrageante dont une récente publication nous a dévoilé l'auteur, l'origine, l'esprit et la verve éhontée,

Myrton, nouvelle comique en vers burlesques, à Bruxelles, 1768. Ce poême, composé de 519 vers qui riment tous en *on*, a eu deux éditions que l'on attribue également à Fournier. L'une, en 39 pages in-8°, est imprimée en caractères qui imitent l'écriture bâtarde, et qui servaient dans le temps aux annonces et aux lettres de faire part ; elle porte l'initiale du nom de l'auteur, un *D* (Deschamps). L'autre, imprimée en petit-romain, contient cette sorte de dédicace, omise dans la première :

Envoi de Myrton à M. de Forterre :

Sur l'air : *Quand la Bergère revient des champs.*

Boyard, pourquoi tant de tintoin ?
L'auteur de Myrton n'est pas loin.
Il rit de ton air furibond,
Et sans mystère
Il vient de te faire
Lire son nom.

François Fournier conserva son imprimerie jusqu'en 1782. Il avait alors 72, ans, et avait déjà demandé l'autorisation de transmettre son établissement à Laurent, le plus jeune de ses fils, et non pas à l'aîné, dont les désordres étaient venus affliger sa vieillesse. Sa vue était devenue extrêmement faible, et lorsqu'il fit son testament, le 31 janvier 1786, il était presque aveugle; aussi déclara-t-il, dans cet acte, qu'il ne pouvait ni signer, ni donner à son fils quittance de la pension qu'il lui devait. Il mourut le 31 juillet 1787 et fut inhumé le 2 août (1).

(1) Son acte de décès, dressé par le curé de Saint-Regnobert, indique ses qualités d'ancien juge-consul et d'ancien imprimeur-libraire, et se

M. Devéria, son petit neveu, nous a transmis, pour la déposer aux archives de la Société, la copie d'une épitaphe latine composée et imprimée en 1794, par le Père Chapet, l'hôte et l'ami de la famille Fournier. Cette épitaphe est ainsiconçue :

FRANCISCUS FOURNIER
NATUS ANTISSIODORI
DIE 1â DECEMBRIS ANNI 1710.
UNICUS URBIS ET PAGI ANTISSIODORENSIS TYPOGRAPHUS
AB ANNO 1742 AD ANNUM 1782.
QUI OBIIT
DIE 31â JULII ANNI 1787.

Illi ejusque familiæ devinctissimus Jacobus Chapet excudebat luctuosissimis Galliæ temporibus.

Typis ejusfilii et successoris Laurentii, anno domini 1794.

⁂

François Fourniereut donc pour successeur son fils, Laurent, qui exerça son état jusqu'au mois d'avril 1824, c'est-à-dire pendant 42 ans. Le père et le fils ont occupé ensemble, comme imprimeurs, une période de 82 années !

Laurent Fournier épousa au mois de novembre 1789 Mlle Colombe Simonneau, qui était fille de Claude Simonneau, procureur

termine ainsi : « ... en présence de MM. les juges consuls en corps, du sieur Laurent Fournier son fils, imprimeur-libraire de cette ville, du sieur Nicolas Maure son gendre, marchand épicier confiseur, de M. Claude Salomon, son neveu, procureur ès siéges royaux d'Auxerre, et de plusieurs autres parents et amis qui ont signé avec moi curé. »

au présidial d'Auxerre. Une de ses sœurs, Marguerite, s'était mariée avec Nicolas Maure, épicier et juge-consul.

Il eut les qualités de son père. Versé dans son art depuis son enfance, instruit, vigilant, actif, il soutint à Auxerre et à Paris la vieille réputation de son établissement. Dans un avis inséré en tête des *Affiches du Bailliage* de 1783, il fait en ces termes sa profession de foi : « ... L'amour du bien général est un sen-
« timent inné chez les François. Il y a autant de moyens d'y con-
« tribuer que l'on compte de professions particulières. Celle que
« nous avons embrassée depuis peu, l'art de peindre la parole et
« de parler aux yeux, conduite à sa perfection, est une de celles
« dont l'utilité est le plus universellement reconnue.... La route
« à cet égard nous est tracée par le père tendre et vertueux auquel
« nous succédons ; nous n'avons qu'à suivre l'exemple qu'il nous
« laisse.... »

Il était électeur départemental en l'an VII; de 1803 à 1805 il fut élu membre du conseil municipal, et se vit élever, depuis 1806 jusqu'en 1816, à la dignité d'adjoint au maire de la ville d'Auxerre. Nous croyons qu'à tous ces titres il joignit celui de membre affilié à la société secrète de la franc-maçonnerie.

La bibliothèque de la ville a reçu de lui un don précieux, l'original de la chronique de Robert Abolans, *Chronicon S. Mariani Autissiodorensis*, manuscrit in-f° du XIIIe siècle. On se rappelle en effet ce passage d'une lettre de Pasumot publiée dans le bulletin de 1854 : « ... Cet original, en parchemin, sorti de la bibliothèque des Prémontrés, avait été acquis par le citoyen Fournier, imprimeur actuel, qui, trop honnête homme pour laisser perdre ou égarer cet original, a pris, par des amis, les moyens pour conserver ce manuscrit. » Indépendamment de cet original catalogué sous le n° 121, notre bibliothèque possède une copie de cette chronique, beaucoup moins ancienne et moins

complète, qui provient de l'abbaye de Saint-Germain. Mais il y avait à l'abbaye de Pontigny une autre copie du XIIIe siècle que nous devrions posséder également, si en l'an XII elle ne nous eut été arbitrairement enlevée, ainsi que beaucoup d'autres ouvrages importants, pour aller enrichir, à Montpellier, la bibliothèque de l'école de médecine (1).

Cette lettre de Pasumot qui se sert d'une chronologie inconnue jusqu'alors et qui traite Laurent Fournier de *citoyen*, n'appartient plus aux anciens jours. Avec l'an 1789 finit l'histoire du passé et commence celle du présent.

IV.

La Révolution a tout marqué de son ineffaçable empreinte. En supprimant les brevets et les lettres de maîtrise, en abolissant la censure, en proclamant la liberté de la presse, en répandant partout cette agitation de la pensée qui se traduit d'abord par la parole et l'écriture, elle a créé aux arts typographiques une existence toute nouvelle. Ce n'est point qu'à ses débuts elle ait rien ajouté au bon goût, à la correction, à l'élégance des temps antérieurs, ni rien offert de très-curieux à l'amour des bibliophiles ; mais elle a augmenté, dans des proportions prodigieuses, le nombre et l'activité des presses. Il y a, dans l'imprimerie, de l'art et de l'industrie ; pendant la Révolution l'art s'amoindrit,

(1) Le département de l'Yonne n'est pas heureux pour ses manuscrits. On lit dans Courtépée, à propos de la Collégiale d'Avallon : « Il est étonnant que la *librairie* ou les manuscrits de cette église aient été vendus dans le dernier siecle. Une bible de cette *librairie* étoit dans l'abbaye de Saint-Victor de Paris, et le martyrologe en celle du Roy. »

l'industrie se développe. On voudrait, dans ces temps de hâte, suppléer à la faiblesse de l'homme par la puissance de la machine; Firmin Didot inventait un nouveau procédé de stéréotypie, et lo d Stanhope rêvait déjà à la presse perfectionnée qui porte son nom.

Il s'est écoulé plus de trois cents ans sans que l'imprimerie d'Auxerre ni celle de Sens aient eu de rivales. Mais la Révolution amène à chacune d'elles un concurrent redoutable; de plus elle fait surgir une presse dans cinq autres villes du département qui n'en avaient jamais possédé, Joigny, Tonnerre, Avallon, Saint-Fargeau et Saint-Florentin. Neuf imprimeries au lieu de deux; un nombre plus que quadruplé! Les nouveaux établissements se sont perpétués jusqu'à ce jour à Joigny, à Tonnerre et à Avallon; ceux de Saint Fargeau et de Saint-Florentin n'ont eu qu'une durée éphémère. Tous ces faits sont dignes de remarque; consacrons-leur quelques mots.

⚘

Ce fut dans le courant du mois de mai 1790 que Pierre-André Baillif, après avoir été pendant dix ans au moins « garçon imprimeur » chez Laurent Fournier, entreprit de fonder à Auxerre un second établissement typographique. Mais il éprouva une vive opposition de la part de son ancien patron qui voyait dans ce projet une atteinte à ses droits et priviléges. Le pouvoir exécutif, saisi souvent, depuis 1789, de réclamations semblables, s'en rapportait à la prudence des municipalités. Or, Fournier invoquait l'arrêt du conseil du 11 mai 1759 qui fixait le nombre des imprimeurs à neuf pour la généralité de Dijon, à un seulement pour Auxerre, et un autre arrêt du 27 août 1781 qui l'avait agréé pour imprimeur dans cette dernière ville. Mais si, en droit, les anciens règlements n'étaient pas encore abrogés, en

fait, ils avaient été déjà enfreints à Paris et dans les grandes villes de France. Baillif citait même dans ses pétitions un personnage illustre, Beaumarchais, qui venait d'établir en sus du nombre fixé une nouvelle imprimerie. Sa demande fut accueillie par la municipalité, et le 1er août 1790, il put mettre en œuvre les presses et les ouvriers qu'il avait fait venir de Paris et que le coche, nous le verrons bientôt, venait de débarquer sur le port d'Auxerre. D'abord il s'installa « vers la place des Fontaines, près l'hôtel de Malte » ; puis il alla demeurer rue Dampierre, dans cette maison habitée aujourd'hui par le troisième imprimeur qu'une récente révolution devait amener dans notre cité. Il s'est marié trois fois, en 1780, en 1785 et en 1810 ; de ces trois unions ne sont nées que des filles. Baillif est mort à Auxerre le 6 juin 1813.

*

A Sens, en 1789, la famille Tarbé était en possession depuis 26 ans de cette vieille imprimerie fondée en 1552 par François Girault. A celui-ci avaient succédé d'abord, comme nous le savons déjà, Gillet Richeboys et Jean Savine ; puis, Georges Niverd, Louis Prussurot, Claude-Auguste Prussurot qui, vers 1693, partagea ses travaux avec Laurent Raveneau, André Jeannot, le fondateur de l'Almanach de Sens, Pelée de Varennes, petit-fils du précédent, et enfin Pierre-Hardouin Tarbé qui prit l'imprimerie en 1763 et mourut en 1786. Sa veuve lui succéda et s'associa en 1791 avec son fils, M. Gratien-Théodore Tarbé. C'est ce dernier qui s'est acquis une juste renommée par ses travaux historiques et par cette collection de livres, de manuscrits et d'objets d'art que la ville de Sens (*infandum regina jubes renovare dolorem !*) a laissé vendre et disperser. La mère et le fils étaient encore associés lorsqu'au mois d'août 1794, an II

de la république, le sieur Alexandre (Thomas-René-Paul-Aimé) vint fonder à Sens une nouvelle imprimerie qu'il dirigea d'abord avec un autre imprimeur du nom de Œrtel, et qu'ensuite il occupa seul jusqu'en 1812 (1). Alexandre était le fils d'un ancien typographe de Rouen; il avait été lui-même prote et correcteur dans divers ateliers et entendait parfaitement sa profession. Il avait été appelé par ceux qui appréhendaient les sentiments royalistes de M. Tarbé et qui voulaient publier un journal opposé à la feuille imprimée chez ce dernier. Nous verrons peut-être ce qu'il en advint.

⁂

Le premier imprimeur qui s'établit à Joigny s'appelait Simonet. On peut affirmer que son établissement n'était point antérieur à la Révolution, mais nous ignorons la date précise de sa fondation. Ce qui est certain, c'est que Louis-Dominique Zanote, après avoir travaillé dans l'atelier de Simonet, acheta lui-même ce fonds le 8 octobre 1796, et le transmit à son fils,

(1) En 1812, Alexandre vendit son titre et son matériel, moyennant 5,000 fr., à M. Tarbé, qui resta ainsi sans concurrent jusqu'en 1836. A cette époque M. Thomas Malvin, depuis longtemps libraire à Sens, sollicita avec persévérance et obtint le brevet d'imprimeur en lettres et celui de lithographe. M. Tarbé eut pour successeur le sieur Etournel qui au mois de septembre 1844 transmit ses brevets à M. Charles Gallot, gendre de M. Thomas. Dans les derniers mois de 1846, M. Gallot cède son fonds à M. Théophile-Nicolas Jeulain, pour prendre celui de son beau-père ; mais s'étant déterminé en 1848 à revenir à Auxerre, il rétrocéda ses 3 brevets à M. Thomas. Enfin à ce dernier succéda le 22 février 1849 M. Charles-Gaspard Duchemin ; et le 1er mai 1852, les brevets de M. Jeulain furent tranférés à M. Philibert Chapu, ancien ouvrier typographe chez M. Perriquet.

Alexandre, le 1er septembre 1829. Alexandre mourut le 1er mai 1841, et le 21 du même mois, madame veuve Zanote reçut les brevets de libraire et d'imprimeur en lettres. Celle-ci eut pour successeur, le 26 octobre 1852, son fils, Philippe-Alexandre.

Le fondateur de l'imprimerie tonnerroise avait été, avant 89, officier de maîtrise des eaux et forêts à Sens. Il devint, après la Révolution, archiviste du département de l'Yonne, puis président du district de Tonnerre, et plus tard enfin, juge de paix. C'est M. Sébastien Roze-Feuillebois. Il créa son imprimerie en l'an IV et mourut en 1814. Son établissement passa d'abord entre les mains de madame veuve Roze, puis, en 1824, entre celles de son fils. Mais en 1834, madame Roze en reprit de nouveau la direction qu'elle conserva jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'au 21 octobre 1838. Elle a été remplacée par M. Frottier, qui lui-même a eu pour successeur, au mois de février 1853, M. Alexandre Hérisé, ancien ouvrier typographe à Joigny.

Mais ce sont les Avallonnais qui firent à l'art de Gutenberg l'accueil le plus empressé. Dès le 13 juin 1790, le Conseil général de la commune prit une délibération à l'effet de fonder une imprimerie dans la ville. Le sieur Antoine Aubry, ouvrier imprimeur à Auxerre, offrait ses services et ses talents. La commune proposa de lui faire une avance de 4,000 fr. avec intérêts à cinq pour cent. Le 14 juin, le conseil du district fut consulté ; il approuva la délibération en refusant toutefois de participer aux avances. La municipalité saisit de l'affaire l'administration départementale. Celle-ci répondit que l'établissement proposé était

d'une utilité incontestable, mais qu'on ne pouvait autoriser une avance de fonds incompatible avec les devoirs de la commune. Quoiqu'il en soit, le sieur Aubry monta une presse à Avallon et devint imprimeur du district. Nous ne dirons rien de ses travaux typographiques, mais nous devons une mention à ses labeurs littéraires. En l'an III de la république, on vit paraître une brochure imprimée chez lui et portant ce titre : *Description historique, critique et topographique des communes composant le district d'Avallon, département de l'Yonne, depuis leurs fondations jusqu'à l'an III de la république une, indivisible et démocratique, suivie d'une description des superbes grottes d'Arcy.* On y trouve une préface écrite en assez bons termes et un avis signé « Aubry, rédacteur et imprimeur dudit ouvrage. » Dans ce livre, l'histoire et l'archéologie paraissent familières à l'écrivain, et celui-ci semble avoir compté sur l'érudition de ses lecteurs. Hélas ! il n'avait compté que sur leur simplicité ; car ce livre n'est qu'une copie, fidèle jusqu'à la lettre, de quelques chapitres de Courtépée; c'est un plagiat complet ! Mais Aubry ne se contente pas de piller les morts, il emprunte aussi aux vivants. Entre deux paragraphes de Courtépée, il intercale une pièce de 600 à 700 vers intitulée : *La prise de Saint-Julien, poëme héroï-comique, burlesque, ou comme on voudra,* composé par un habitant d'Avallon, du nom de Mocquot. « L'église de Saint-Julien, dit Aubry, fut vendue comme bien national, et la commune en fit l'acquisition pour une place de marché qui manquait entièrement à la ville. Six mois auparavant un décret avait ordonné la descente des cloches et l'envoi aux fonderies nationales pour des canons ; mais les cloches de Saint-Julien trouvèrent, comme partout, de zélés défenseurs ; plus de douze femmes et au moins quatre hommes résolurent de s'y opposer et de s'y retrancher. » De là le poëme.

Il ne manque ni de verve ni d'habileté; l'auteur s'y moque de tout et de lui-même, et il le termine par sa propre épitaphe dont l'esprit et la forme ne seraient peut-être désavoués ni de Rabelais, ni de Voltaire.

Aubry vendit son fonds à Antoine-Ambroise Duchâteau, qui avait été deux ans compositeur chez Baillif, et qui fit des sacrifices assez considérables pour perfectionner son établissement.

Chose étonnante! pendant que Tonnerre et Joigny suffisaient à peine à défrayer leur unique presse, la petite cité d'Avallon vit chez elle deux imprimeries fonctionner jusqu'en 1813. Un avocat de cette ville, du nom de Comynet, profitant peut-être de l'absence momentanée de Duchâteau, qui avait abandonné sa presse pour aller à la défense de la patrie, quittait lui-même la robe et la toque, et fondait en 1795, sans avoir fait aucun apprentissage, un second établissement typographique. Il eut pour successeur son fils, François-Nicolas, qui était en 1809 adjoint au maire de la ville. Celui-ci acheta en 1813 le fonds de Duchâteau et resta ainsi seul imprimeur à Avallon jusqu'en 1838. A cette époque, il fut remplacé par le sieur Garet qui, deux ans plus tard, au mois de juin 1840, céda son établissement à Charles-Napoléon Herlobig, lequel a été remplacé le 6 août 1855 par Emile Odobé. Les imprimeurs d'Avallon, Comynet surtout, imprimaient assez souvent, pour le compte des libraires de Paris, des ouvrages de divers genres, par exemple des romans et des livres classiques. C'est à Comynet que M. Chardon confia l'impression de ses traités de l'alluvion, du dol et de la fraude.

Saint-Fargeau voulut avoir aussi son imprimerie autochthone. Mais sa presse a vécu à peu près ce que vécurent son titre et

ses honneurs de chef-lieu de district. Cette dignité lui avait été conférée par le décret du 18 août 1790; elle lui fut retirée par la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795). Son imprimeur s'appelait Amatre Provin; et le catalogue de ses imprimés serait fort court s'il ne comprenait que les pièces que nous avons pu recueillir: une affiche pour vente de biens nationaux, en l'an III, et, en l'an IV, le prospectus d'un maître de pension.

Il en fut de même à Saint-Florentin. Après avoir eu pendant cinq ans son conseil, son tribunal et son imprimeur du district, cette petite ville ne fut plus en l'an III qu'un simple chef-lieu de canton. Et encore peu s'en fallut, en 1790, qu'une autre fût choisie pour être le siége du septième district du département de l'Yonne. Car l'Assemblée nationale hésitait entre Villeneuve-le-Roi et Saint-Florentin; mais elle remit entre les mains des électeurs départementaux le sort des deux rivales qui s'empressèrent de publier des mémoires à l'appui de leurs prétentions. La lutte dut être vive. Ce fut Saint-Florentin qui triompha. Cette petite cité eut alors pour imprimeur un prêtre défroqué, du nom de Planson; et l'imprimé le plus curieux qui soit sorti de sa presse, est un mémoire présenté au tribunal du district « pour J.-B.-Marie-Joseph Cappy, citoyen demeurant à Saint-Florentin, contre Marie-Thomas Regnard, ci-devant membre du comité central de Saint-Florentin, et signé Moreau, défenseur, ci-devant membre du comité de surveillance (1). »

(1) Ce mémoire se trouve dans la bibliothèque de notre collègue M. Hermelin qui nous en a transmis obligeamment la note et qui ajoute : « Le procès, à l'occasion duquel ce mémoire fut rédigé, a marqué dans

Il semblerait cependant que Villeneuve-le-Roi ait eu une imprimerie particulière; car dans ce vaste recueil de pièces formé par M. Tarbé et dont M. le docteur Marie, d'Auxerre, n'est devenu possesseur un jour que pour en enrichir le lendemain la bibliothèque de notre ville, nous avons trouvé une brochure écrite par Louis-Charles Piat, directeur du collége, et imprimée « à Villeneuve-sur-Yonne, de l'imprimerie du collége, an X. »

Revenons à Auxerre. Baillif, le nouvel imprimeur était plein de zèle; il s'efforçait d'étendre sa clientèle et de mettre à profit le présent et l'avenir. Son premier titre fut celui d'imprimeur du club patriotique, et un de ses premiers imprimés fut l'éloge funèbre du ci-devant comte de Mirabeau. Laurent Fournier regrettait un peu le passé; et quand ses presses gémissaient, il en sortait souvent des imprimés dont les caractères étaient usés, et dont le papier était jaune, épais et rugueux plus que de raison. C'étaient ces décrets, ces arrêtés, ces discours, ces adresses qu'il fallait orner quelquefois de la vignette représentant le bonnet phrygien et le sabre nu, avec ces mots : « la liberté ou la mort » et que Fournier, suivant les phases révolutionnaires, souscrivait de ces trois titres successifs, « imprimeur du roi, imprimeur de la ville, imprimeur du département de l'Yonne. » C'était alors, comme nous l'apprend M. Firmin Didot, dans son remarquable article sur la typographie, que la fille de Fournier le jeune, mariée avec l'infortuné Momoro, successeur de son père,

« les fastes judiciaires du pays comme un véritable événement poli-
« tique. Il eut un grand retentissement, non à cause de l'intérêt futile
« qui en faisait l'objet, mais à cause des positions sociales et politiques
« des parties, et des passions qui s'y donnèrent pleine carrière. »

était « promenée triomphalement dans Paris sur un char, et placée sur le maître-autel de l'église Notre-Dame, où elle figurait la déesse de la raison. » C'était aussi dans ce temps que Laurent Fournier offrait courageusement un asile, un emploi et une franche amitié à un homme qui fuyait les atteintes de la Révolution et dont nous aurons encore sujet de rappeler le souvenir.

Plus la presse a de liberté, moins elle devrait se prêter aux publications anonymes. Cependant la Révolution, sans avoir été comme la Ligue et la Fronde, le règne du libelle, a vu naître plus d'un pamphlet dont l'auteur et l'imprimeur gardaient prudemment l'incognito. La police s'inquiétait de ces écrits clandestins, souvent à juste titre et quelquefois sans raison. Deux ou trois procès-verbaux enfouis dans nos archives municipales, fournissent un assez curieux exemple de ses alarmes intempestives. Le 22 août 1790, les administrateurs de la commune, réunis à la mairie, prirent communication d'une lettre qui leur avait été adressée sous le cachet de l'Assemblée nationale et qui était conçue en ces termes : « Le comité des recherches de « l'Assemblée nationale, Messieurs, à l'honneur de vous prévenir « qu'il est instruit que quatre imprimeurs se sont transportés de « Paris à Auxerre, pour y imprimer des libelles et écrits clandes- « tins ; on lui a assuré que le château de Régennes, appartenant à « l'évêque, leur sert d'asile.... (1). Le comité s'en rapporte entiè- « rement aux moyens de modération que vous emploierez dans « cette affaire importante et à ce que les circonstances pourront « exiger de vos lumières et de votre patriotisme. » A cette nouvelle, nos conseillers s'émurent et chargèrent deux d'entre eux

(1) M. de Cicé, évêque d'Auxerre avait été élu par le clergé membre de l'Assemblée nationale et s'était rangé dans le parti de l'opposition.

de procéder sans retard à de minutieuses perquisitions. Dès le lendemain les délégués se transportent à Appoigny, requièrent l'assistance des officiers municipaux et d'un piquet de garde nationale, puis s'en vont au château de Régennes, en visitent tous les appartements, et ne découvrent rien qui révèle l'existence d'une presse clandestine. Pendant ce temps on faisait à Auxerre une perquisition également infructueuse chez Baillif et chez Laurent Fournier. On se présenta aussi chez le libraire François, qui refusa l'entrée de son magasin et contre lequel on ne prit aucune mesure de rigueur, parce que, disait-on, « son patriotisme avéré le protégeait contre tout soupçon. » On se contenta donc de rédiger des procès-verbaux qu'on expédia à Paris au comité des recherches de l'Assemblée, en y joignant une lettre dont le *Post-Scriptum* paraît donner le mot de toute cette énigme : « ..... P. S. Nous observons que depuis environ un « mois deux imprimeurs se sont établis, l'un à Auxerre, et l'autre « à Avallon; leurs presses et caractères et ouvriers sont venus de « Paris par le coche d'Auxerre, et il peut se faire que cet événe- « ment innocent soit devenu l'occasion des soupçons qui vous ont « été inspirés. »

Une occasion non moins singulière s'offrait bientôt à notre conseil municipal de manifester son patriotisme. Dans un second paquet ouvert à la séance du 16 septembre de la même année, et adressé comme le premier sous le sceau de l'Assemblée nationale « à messieurs les président, maire et officiers du département de l'Yonne » on trouva un imprimé, non relié ni broché, comprenant 14 cahiers de 224 pages in-8°, avec ce titre : *Le naviget Anticyras, ou le système sans principe, l'édifice sans fondement.* L'ouvrage n'était signé ni de l'auteur ni de l'imprimeur. Quel était donc ce livre ? Pourquoi l'envoyait-on sous le sceau de l'Assemblée ? Quel parti devait-on prendre

à ce sujet? Telles furent les questions traitées dans un long rapport que présenta le substitut du procureur de la commune à la séance du 21 septembre. « ..... Cet ouvrage et son envoi « sous ce cachet sont un double délit, un double crime de lèse-« nation. Le titre seul est le sarcasme le plus amer, l'injure la « plus grave contre les opérations de l'Assemblée nationale. *Navi-« get Anticyras*, ces deux mots latins étaient adressés par Ho-« race, poète célèbre, à un homme fou et insensé qui s'embarqua « pour Anticyre. Cette île était renommée pour ses productions « d'ellébore (1). Ainsi d'après le titre de cet ouvrage cette belle « Constitution, qui est un des chefs-d'œuvre de la sagesse hu-« maine, est une extravagance..... » Puis le rapporteur analyse les divers chapitres du livre; il en combat les principes hostiles à la Révolution, en signale le but et les dangereuses conséquences, et propose à ses collègues de dénoncer à l'Assemblée nationale le livre lui-même et son envoi frauduleux. Ses conclusions furent adoptées. Aujourd'hui qu'est devenu ce pamphlet ou plutôt, s'il faut en croire le rapport de 1790, cette protestation grave et hardie du passé contre le présent? Ces 224 pages sont l'œuvre, nous n'en doutons pas, d'une plume exercée, et leur disparition serait pour l'histoire de cette grande époque, non moins que pour la bibliographie, une perte regrettable. C'est dans la troisième satire du livre second qu'Horace « ce poète célèbre » prenant pour thème ce paradoxe des stoïciens, « presque tous les hommes sont fous » et rappelant un proverbe de son temps, dit au 165[e] vers : « S'il n'est parjure, s'il n'est avare, il est au moins ambitieux; qu'il parte pour Anticyre, *naviget Anticyram.* » On lit dans la 15[e] satire de notre vieux Régnier :

(1) C'était dans l'antiquité une croyance populaire que l'éllébore guérissait de la folie.

Plus on drogue son mal et tant plus il empire ;
Il n'est point d'ellébore assez en Anticyre.

Ainsi l'auteur du libelle, qui peut-être était lui-même membre de l'Assemblée nationale, envoyait tous ses collègues à l'île des fous. Mais de quel côté était la vraie folie? Par où passait-on pour aller à Anticyre? Par Paris ou par Coblentz? Les anciens connaissaient déjà deux îles de ce nom proverbial ; les modernes en ont découvert beaucoup d'autres ; mais il paraît que l'ellébore n'a rien conservé de son antique vertu.

La longue période de la Révolution a produit à Auxerre fort peu de livres ; il ne s'est pour ainsi dire échappé des presses de Baillif et de Fournier que des feuilles volantes. Mais notre histoire toute entière est écrite dans ces innombrables brochures ; on ne la connaîtrait qu'à moitié si on ne recourait pas à toutes ces pièces originales.

Ce fut cependant à cette époque, et à cette époque seulement, que les études bibliographiques reçurent au milieu de nous un remarquable accueil. L'école centrale du département de l'Yonne ouvrit un cours de bibliographie ; et ce cours fut confié au plus habile, à notre savant compatriote le Père Laire. Chaque année, peu de temps avant la distribution des prix, les élèves subissaient un examen public dont le programme était rédigé par les professeurs. Le programme de l'an VIII, imprimé chez Baillif, et qu'on peut voir dans le tome 7me de la collection Tarbé, contient une longue série de questions sur l'imprimerie, sur l'étude et la classification des livres. On pense que le Père Laire a laissé, sur l'objet de son cours, un manuscrit qui existe encore et dont la publication assurerait à son possesseur la juste reconnaissance des bibliophiles.

Sous l'Empire, notre bagage bibliographique devient infini-

ment petit. A part les Géorgiques françaises de M. Rougier-Labergerie, quelques odes à la gloire, deux poëmes ayant pour sujet la bataille d'Austerlitz, et huit ou dix livres de piété, nous ne savons trop quelles œuvres on pourrait attribuer encore aux presses auxerroises. Les labeurs, les ouvrages de ville, les *bilboquets* eux-mêmes, tout est devenu rare. Les causes de ce phénomène ne sont ni si vieilles, ni si mystérieuses qu'il faille les rappeler ou les rechercher; chacun doit connaître l'histoire de son temps. Quel était donc le sort des 8 imprimeries que possédait alors le département de l'Yonne, et des 20 presses qui se trouvaient ainsi réparties: à Auxerre, 4 chez Laurent Fournier, 3 chez Baillif; à Sens, 3 chez Tarbé, 2 chez Alexandre; à Avallon, 2 chez Comynet, 2 chez Duchâteau ; à Joigny, 2 chez Zanote, et enfin, à Tonnerre, 2 chez Roze-Feuillebois? Le chômage devait être général. Aussi Comynet écrivait le 15 mars 1810 qu'il n'employait pas d'ouvriers faute d'ouvrage, et son confrère de Tonnerre déclarait qu'un seul ouvrier travaillait avec lui, mais que les produits ne suffisaient pas même à son entretien.

Cependant nos imprimeurs s'émurent du décret du 5 février 1810 qui portait, article 3, qu'à dater du 1er janvier 1811, le nombre des imprimeurs dans les départements serait fixé, et celui des imprimeurs de Paris réduit à 60. Il est vrai qu'à cette occasion le langage du directeur général de la librairie, le comte Portalis, était flatteur pour les descendants de Gutenberg.

« Les vues libérales et bienfaisantes de Sa Majesté, disait
« la circulaire, ne tendent qu'à rendre à la plus belle découverte
« de nos temps modernes tout son lustre et toute sa dignité. Dans
« ses intentions, les imprimeurs, associés à l'enseignement des
« bonnes doctrines, auxiliaires utiles des hommes de lettres et des
« savants, rempliront dans la société une sorte de ministère d'au-
« tant plus important, qu'il assure la libre communication des

« esprits, la propagation des lumières et le maintien des maximes « nationales. » Et ailleurs : « ...Sa Majesté veut trouver dans les « imprimeurs des espèces d'officiers ministériels de la pensée, « qui soient entre les hommes pour la transmission des lumières « ce que sont les notaires pour la transmission des propriétés... » Quant au règlement qui accompagnait le décret, il était non moins honorable pour la profession : « Aussitôt qu'un imprimeur « reçoit des mains d'un auteur le manuscrit de son ouvrage, il « doit en prendre lecture, pour se convaincre qu'il ne renferme rien « qui puisse porter atteinte aux devoirs des sujets envers le sou- « verain et à l'intérêt de l'Etat. Cet examen préliminaire est une « espèce de censure que l'imprimeur exerce et à laquelle il doit « se livrer avec le sentiment intime de la noblesse de son état et de « l'importance de ses fonctions. Il doit donc sans hésiter, et tout « calcul d'intérêt mis à part, refuser son ministère pour la pro- « mulgation d'un livre qu'il a jugé pernicieux. »

Tout cela était fort beau, mais n'importait guère à ceux que menaçait le décret de réduction. Le péril était grand surtout pour Alexandre à Sens et pour Duchâteau à Avallon. Mais ils furent protégés par l'estime qu'ils s'étaient acquise dans leur pays. Alexandre, disait-on, était un typographe expérimenté ; ses impressions étaient nettes et bien espacées ; son imprimerie était vaste, bien éclairée et disposée avec beaucoup de goût ; ses presses, ses rangs, ses casses tout était neuf et dans le genre le plus moderne. Il serait très-fâcheux, ajoutait-on, pour ce père de famille qui a à sa charge son beau-père, deux enfants et sa femme infirme, que son atelier fût supprimé. Quant à Duchâteau, le préfet lui-même proposait de ne lui retirer son brevet qu'à la condition de lui allouer une indemnité de 6,000 fr. indépendamment de la valeur, à fixer par experts, de ses caractères et de ses presses.

Le ministre prit un moyen terme et ne délivra à Alexandre et à Duchâteau que des brevets non transmissibles, dits de tolérance. Tous les autres imprimeurs du département furent maintenus.

Mais Baillif ne jouit pas longtemps du brevet impérial qui lui fut remis le 15 juillet 1811 ; car nous savons qu'il mourut le 6 juin 1813.

⚘

Jean-Pierre Le Coq, son gendre, dont la pétition fut appuyée par le maire et le préfet, lui succéda immédiatement. Le père de Le Coq, décédé à Charleville, prenait le titre d'écrivain ; son frère, Jean Nicolas, était libraire à Paris. Quant à lui, après avoir travaillé longtemps chez Fournier en qualité de prote, il avait épousé, le 26 prairial an X, la fille aînée de Baillif. Plus tard il alla s'établir comme imprimeur à Paris, mais il se vit supprimer par l'effet du décret du 5 février 1810. C'est alors qu'il revint à Auxerre et partagea les travaux de son beau-père en attendant qu'il lui succédât.

C'était l'époque des grandes successions. Après l'Empire, la première Restauration, puis les Cent-jours, puis la seconde Restauration, le tout dans un intervalle de quatorze mois. Les presses, pour ne parler que des machines, faisaient alors un étrange métier, royalistes le matin, impérialistes le soir, *et vice versa*. Entre le panégyrique et le libelle il n'y avait souvent que l'espace d'un entre-filet. Dans cette période, rien n'était plus dangereux que les anachronismes. L'écrit le plus célèbre qui parut en 1814, fut cette brochure de Châteaubriant, *De Buonaparte et des Bourbons*, qui valut, dit-on, à la cause du roi une armée de cent mille hommes. Elle fut réimprimée chez Laurent Fournier par ordre de son excellence le gouverneur général, baron d'Ulm; mais elle a moins ému les Auxerrois qu'une petite poésie d'un esprit tout opposé, dont la première édition fut accueillie

comme une marque de zèle et de patriotisme, et dont la seconde amena l'arrestation de l'auteur et celle du typographe soupçonné de l'avoir imprimée. Pendant les Cent-jours, au mois de mai 1815, M. Le Petit-Drouillot, en même temps poète et percepteur à Irancy, composait, et Le Coq imprimait avec permission, une *Ode sur la Restauration des Bourbons et le Retour de Napoléon,* dans laquelle, bien entendu, la serre victorieuse de l'aigle brisait sans pitié la fleur-de-lis. Un mois après, celle-ci n'en était pas moins florissante, et la proclamation du roi, datée de Cambrai, le 28 juin, annonçait son complet épanouissement. Aussi, quel fut l'étonnement des Auxerrois, lorsque le 4 septembre suivant, un jour de foire, ils virent répandre par des mains inconnues, dans toute la ville et jusque chez les fonctionnaires, cette ode napoléonienne dont les exemplaires encore frais et humides portaient, comme au mois de mai, les noms de l'auteur et du typographe. Il va sans dire que le poète et son imprimeur furent immédiatement arrêtés. Mais ils étaient tous deux innocents et tous deux victimes d'une audacieuse perfidie. Le Coq, croyant d'abord que son emprisonnement avait pour cause l'édition du mois de mai précédent, quoiqu'elle eut été légalement autorisée, s'écriait avec raison qu'on donnait à la loi un effet rétroactif auquel nul imprimeur de France ne pourrait échapper. Mais en apprenant qu'il s'agissait d'une nouvelle édition, et que les exemplaires distribués le 4 septembre avaient été évidemment imprimés la veille ou le matin par une presse auxerroise, il réclama aussitôt une expertise afin de découvrir, par la comparaison des caractères, de quelle imprimerie sortait la pièce incriminée. L'expertise eut lieu et son résultat fut décisif. « ... Il est constaté, porte un document officiel (1), tant par l'instruction que

(1) Voir aux archives du département.

« par les rapports des gens de l'art, que les exemplaires distribués « le 4 sont contrefaits. Il est constaté que les caractères qui ont « servi à la réimpression, ne se sont pas trouvés à l'imprimerie de « Le Coq. Il est constaté que dans l'imprimerie du sieur Fournier, « à Auxerre, il s'est trouvé des caractères semblables à tous ceux « qui ont servi à la contrefaçon... » Le Coq, de son côté, écrivait au juge d'instruction : « ... Moi j'affirme, en face de tous les im- « primeurs de l'Europe, qu'il est de toute impossibilité de trouver « dans une autre imprimerie que celle du sieur Fournier, si con- « sidérable qu'elle puisse être, la réunion complète des cinq ca- « ractères qui ont servi à la contrefaçon de l'ouvrage dénoncé. » Fournier, du reste, soutenait avec énergie que ses presses avaient servi à cette œuvre contre son aveu, et que sa bonne foi avait été surprise par les ennemis secrets, non du typographe, mais de l'auteur lui-même dont on enviait le modeste emploi. Et Le Coq déclarait dans un de ses interrogatoires qu'il croyait Fournier incapable d'une telle action; « mais ses dénégations absolues, « écrivait-il un peu plus tard, semblent montrer qu'il ne veut « pas même que la culpabilité retombe sur les hommes qui ont « abusé de sa confiance. » La justification de Le Coq était complète et des poursuites ultérieures étaient impossibles. Sur la proposition de M. le Préfet de l'Yonne et d'après l'ordre du ministre de la police, notre typographe fut rendu à la liberté le 10 octobre, après 36 jours d'emprisonnement. Quant au poète lyrique, il fut moins heureux; suspendu de ses fonctions dès le 4 septembre, et convaincu d'opinions bonapartistes, il fut décrété de prise de corps et renvoyé devant la cour royale de Paris. Mais celle-ci ne trouva pas les poursuites suffisamment justifiées et prononça l'acquittement du prévenu. Du reste, les passions politiques avaient grandi les proportions de cette affaire à ce point que le magistrat chargé de l'instruction, à Auxerre, vit son éner-

gique impartialité récompensée par sa destitution, et ce ne fut qu'au bout de dix-huit ans, le 25 février 1834, qu'il fut réintégré dans ses fonctions.

⁂

Le Coq conserva son imprimerie jusqu'en 1828. A cette époque, l'altération de sa santé et le trouble qui se manifesta dans ses facultés intellectuelles, le contraignirent à abandonner ses travaux. Il mourut le 15 janvier 1829. On sait que son successeur est M. Claude-Edmond Perriquet, qui reçut son brevet dès le 20 septembre 1828, et qui, en 1853, s'est associé son gendre, M. Adolphe Rouillé.

⁂

Laurent Fournier, adjoint au maire depuis 1806, cessa à la fin de 1815 ses fonctions administratives. Il quitta l'imprimerie au mois d'avril 1824, et termina 15 mois après, le 10 juillet 1825, sa laborieuse et longue carrière. Il demeurait alors rue Croix-de-Pierre, dans la maison qu'occupent encore aujourd'hui ses descendants. M. Louis-Charles Gallot fut son successeur immédiat. Ancien principal clerc de Me Butardy, notaire à Paris, M. Gallot était venu habiter Auxerre après avoir épousé, au mois de janvier 1809, mademoiselle Marie Deschamps. Devenu veuf bientôt, il se remaria en décembre 1810, avec Mademoiselle Laurence-Claudine Fournier, fille unique de l'ancien imprimeur, et partagea depuis ce temps l'habitation et les travaux de son beau-père. Il obtint le brevet d'imprimeur en lettres en 1824 et le garda jusqu'au mois d'avril 1842. Il fut alors remplacé par son fils, M. Pierre-Charles Gallot qui, deux ans après, céda son établissement à M. Hippolyte Ducros, pour aller

à Sens succéder d'abord à M. Etournel, puis à M. Thomas-Malvin, son beau-père. Mais en 1848, M. Charles Gallot quitta Sens, revint à Auxerre et reprit la direction de cette imprimerie qui était depuis plus de cent ans comme le patrimoine de sa famille.

⚘

Peu de temps après la révolution de février, un troisième établissement typographique fut créé dans notre ville par M. Ferdinand Boudin qui demeura d'abord rue du Puits-des-Juifs et qui occupe aujourd'hui l'ancienne maison Baillif, le fondateur de la seconde imprimerie auxerroise.

V.

Depuis 1814, nos presses ne sont pas restées inactives. Chaque révolution leur a fourni son contingent. Les événements de 1815, de 1830 et de 1848 les ont chargées tour à tour d'imprimer en toutes sortes de caractères leurs chansons, leurs discours et leurs professions de foi. Au point de vue industriel, les commandes administratives, les publications périodiques, les ouvrages de ville, en se multipliant sans cesse, ont donné à nos imprimeries une valeur toujours croissante. D'un autre côté, les goûts scientifiques de notre temps, la création de l'*Annuaire de l'Yonne* et la fondation de la *Société historique* ont fait naître des œuvres dont le mérite et l'étendue préserveront de l'oubli leurs auteurs et leurs typographes. Il est à regretter peut-être que quelques-uns de ces ouvrages n'aient pas autant d'intérêt pour la bibliographie qu'ils peuvent en offrir aux sciences naturelles et historiques.

Mais depuis 1789 il est un genre de labeur qui se recommande surtout à notre attention, c'est la publication des *Journaux*. A part ces quelques numéros des *Nouvelles ecclésiastiques* imprimées clandestinement chez Fournier, ainsi que nous l'avons raconté, on ne trouve dans notre pays, avant la Révolution, que deux feuilles périodiques ayant l'une et l'autre le même caractère, les *Affiches d'Auxerre,* imprimées chez Fournier sans interruption depuis 1772 jusqu'au mois de septembre 1796, et les *Affiches de Sens* qui furent créées aussi en 1772 et qui ont survécu aux premières. Si ces deux feuilles avaient quelques prétentions littéraires, elles n'avaient, assurément, dans l'origine, rien de politique. On ne connaissait alors en France que le journal hebdomadaire fondé en 1631 par Renaudot, sous le patronage de Richelieu. La grande ère du journalisme date donc de 1789. Chaque jour amène son événement, et la ville et la province ont besoin d'incessantes communications. C'est ainsi que nos presses, depuis de longues années, envoient aux quatre coins de notre horizon des feuilles périodiques qui ne sont pas les éléments de notre histoire locale les moins curieux à étudier. Les causes et les effets de ces publications ne sont pas du domaine de la bibliographie, et leur examen impartial n'appartient encore qu'à l'avenir; mais il est temps, si on veut en conserver la mémoire, d'en dresser au moins la liste et le nécrologe. C'est là le seul but que nous nous proposons.

Le premier journal qui se soit répandu dans Auxerre était intitulé le *Courrier provincial*, paraissant à peu près tous les deux jours depuis le mois d'août 1789 jusqu'à la fin d'avril 1790 au moins, format in-8°, avec cette épigraphe, *prodesse volumus*. Il ne porte ni le nom de l'imprimeur ni le lieu de l'impression, mais on y rencontre partout cette mention : « On souscrit pour le *Courrier de province* chez Fournier,

à Auxerre. L'abonnement est de 30 sols par mois; » et nous avons remarqué, en outre, dans les suppléments, une vignette tout-à-fait semblable à celle qui s'employait souvent chez Fournier. Ce journal était le récit sommaire de ce qui se passait à Paris et surtout à l'Assemblée nationale. A propos de l'art. 5 de la Constitution, « la législature sera de deux ans, » le n° 10 du Courrier ajoute : « On voit paroître chaque jour de nouveaux mots; certes il doit y avoir pleine liberté pour les créer. Législature, mot américain, signifie l'assemblée législative. » (1)

En 1790 on pouvait s'abonner également chez Laurent Fournier au *Journal national* qui semble être une suite du précédent et parut sous le même format, sans nom d'imprimeur. A peine avons-nous pu en recueillir 3 numéros.

Ces deux publications étaient anonymes.

Le premier journal qui ait paru à Auxerre avec le nom de l'éditeur et celui de l'imprimeur, eut pour titre la *Chronique Auxerroise et Sénonoise ou journal du département d'Auxerre, ouvrage périodique, par J.-P. Lapie de la Fage, avocat au Parlement;* in-8°, 1790, chez Fournier. Il se publia tous les mois à partir du 8 février 1790, avec cette épigraphe « impartialité, honnêteté, vérité. » 31 numéros au moins ont paru.

Baillif, de son côté, imprimait, la même année, un journal dont l'existence fut également courte et bizarre. Les trois premiers n^os^

(1) On lit dans le n^e^ 55 ces trois vers latins qui ont été faits au sujet de la réunion des trois ordres :

Trinum trino.
Parcite jam lacrymis, sit laudem de tribus unum.
Fas hodie vestram, Galli, sperare salutem ;
Thuribulum gladio, gladius miscetur aratro.

furent publiés au commencement d'octobre 1790, sous ce titre : *Le Postillon du département de l'Yonne,* et avec cette mention, « on souscrit à Auxerre, chez Baillif, imprimeur, près la place des Fontaines, attenant l'hôtel de Malte; le prix d'abonnement est de 2 livres par mois, » format in-8°, 4 pages, à 2 colonnes. Cette feuille, dont le rédacteur gardait l'incognito, se montrait peu favorable à l'Assemblée nationale. Aussi, dès le 5 octobre, la municipalité auxerroise essaya d'en arrêter la publication. Baillif, mandé à l'hôtel-de-ville, avoua ingénûment que son journal, rédigé par un homme de lettres de Paris, ne lui semblait pas à lui-même empreint toujours d'un pur patriotisme. C'est pourquoi il fit la promesse d'en abandonner l'impression. Mais le rédacteur parisien, dans une lettre datée du 8 octobre, et signée Canquerie, protesta contre l'intervention des officiers municipaux, et faisant preuve à la fois d'audace et de malice, il continua son œuvre sous ces nouvelles dénominations : n° IV, *La feuille qui a perdu son titre, journal libre dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne;* n° V, *La feuille qui cherche un titre*, etc.; n° VI, *La feuille qui réclame ses droits.* Mais cela ne pouvait durer longtemps; on fit comprendre à cette feuille, que le seul droit qu'elle pût réclamer, était celui de se taire. Le n° VI, fut probablement le dernier (1).

Cependant nous serions tenté de croire que *Le Postillon* ou du moins son esprit et ses tendances ressuscitèrent un peu plus tard sous le nom de *L'Ami de la Monarchie, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne*, qui parut sans date et sans nom d'imprimeur, mais qui fut vraisemblablement imprimé chez Baillif, vers 1790, in-8°, à 2 colonnes. Le n° 22

(1) Les six numéros se trouvent encore aux archives de la mairie.

porte cette devise : « je jure d'accomplir ce que la loi m'ordonne » (Racine).

A Sens, les *Petites Affiches* imprimées chez Tarbé perdirent peu de temps après la Révolution leur caractère pacifique. Elles prirent le titre de *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne*, et publièrent des articles hostiles au gouvernement et à l'administration municipale. Cette opposition fut d'abord combattue par la création d'une feuille rivale, *L'Observateur du département de l'Yonne, ou journal des corps administratifs et judiciaires*, imprimé chez les nouveaux typographes Œrtel et Alexandre, et dont le premier numéro parut le 25 nivôse an IV, 15 janvier 1796 (1). Mais bientôt la municipalité recourut à une mesure beaucoup plus énergique. S'armant de la loi qui permettait de suspendre pendant un an la publication des journaux, elle prit, le 19 fructidor an V, une délibération motivée, dans le style du jour, sur les tendances contre-révolutionnaires du *Journal politique*, et ordonna que les scellés fussent apposés immédiatement « sur les presses et caractères du citoyen Tarbé. » Cette apposition fut faite par le juge de paix de Sens, le 24 du même mois, et la levée n'en fut opérée que le 6 thermidor an VI.

Nos premières feuilles auxerroises ont donc eu une existence très-éphémère; il en est même une dont nous n'avons pu recueillir que le prospectus ; elle devait s'imprimer chez Baillif, paraître le 1er de chaque décade, à dater du 11 nivôse an X, et

(1) On peut voir à la bibliothèque d'Auxerre sous les nos 1749 et 1750, format in-8°, deux volumes qui contiennent les numéros de *L'Observateur* divisés en deux parties depuis le 25 nivôse an IV jusqu'au 25 pluviôse an VI ; et ceux du *Journal politique*, depuis le 15 nivôse an V jusqu'au 15 fructidor de la même année.

s'appeler *Affiche décadaire du département de l'Yonne*. Cette publication avortée a eu cependant son chansonnier : « un citoyen de Paris aux citoyens du département de l'Yonne, feuille imprimée par Baillif et morte le jour même de sa naissance.

Le citoyen :

Cher Baillif
Trop hâtif
Tu voulois
Que deux fois
Par décade
On vint jusqu'en germinal
Chez toi prendre un journal
Maussade.

Baillif :

. . . . . .
L'épreuve et chaque exemplaire
Me sont restés pour salaire ;
Les chouans
Les enfants,
Tout en glose
. . . . »

Les affiches d'Auxerre elles-mêmes ne semblent pas s'être maintenues au-delà du mois de septembre 1796 ; et ce ne fut qu'en l'an IX qu'elles ont été remplacées par le *Journal officiel de l'Yonne*, créé et patroné par le préfet, M. Rougier-Labergerie. Cette publication doit donc être considérée comme le bulletin originaire de la Préfecture. Elle s'imprimait chez Fournier, format in-4° à 2 colonnes, et parassait le 5 et le 10 de chaque

décade à partir du 5 nivôse an IX, et coûtait, à Auxerre, 3 fr. 50 pour trois mois, 6 fr. 50 pour six mois, 12 fr. pour une année, et dans toute la République, 4 fr. 50, 8 fr. 50 et 15 fr. Elle n'avait rien d'exclusif, et comprenait l'agriculture, les finances, le commerce et les lettres ; mais elle était surtout administrative; son but principal était de porter à la connaissance du public les documents officiels de la Préfecture; le surplus, on l'avouait franchement, ne servait qu'à justifier le précepte du sage, *miscuit utile dulci*. Des circulaires de M. Rougier-Labergerie recommandèrent aux sous-préfets et aux maires cette entreprise qui eut bientôt le succès qu'on en devait espérer. Il en fut ainsi depuis le 5 nivôse an IX jusqu'au 10 nivôse an X. Mais à cette époque le journal modifia tout-à-coup son titre et sa composition; il devint le *Bulletin administratif de la Préfecture de l'Yonne*, et ne contint plus que les actes officiels; la partie littéraire, agricole, etc., en avait été retranchée; l'utile avait tout absorbé. Une circulaire ministérielle, signée Chaptal, et datée du 6 frimaire an X, en avait ainsi ordonné : « le mélange, disait-elle, des actes de l'autorité publiés comme officiels et obligatoires, confusément avec des nouvelles, des anecdotes ou des productions littéraires, a quelque chose d'inconvenant qui altère la dignité de l'ordre et en diminue le poids. » Le ministre ajoutait que ces publications avaient souvent le tort de livrer à la publicité des documents qui devaient rester confidentiels, qu'il n'y avait ni sécurité ni régularité à notifier par cette voie les actes administratifs, et qu'enfin les budgets communaux ne pouvaient être grevés d'une charge qui incombait toute entière aux départements. Ces observations étaient justes, et le journal de l'Yonne subit les réformes réclamées par Chaptal. Les numéros de ce vieux bulletin de la Préfecture, déposés aux archives, ne vont pas au-delà du 29 frimaire an XIV, 20 décembre 1805; et il est

présumable que la publication en fut interrompue à ce moment ou peu de temps après. Il n'existait, vers cette époque, dans tout le département de l'Yonne, qu'un seul journal, les *Affiches de Sens;* et M. Tarbé, leur propriétaire, se contentait d'y insérer textuellement, sans réflexion ni commentaire, les nouvelles qu'il empruntait aux journaux de Paris.

Notre pays avait pressenti, pour ainsi dire, les dispositions du décret impérial du 3 août 1810: « il n'y aura, porte l'article 1er, qu'un seul journal dans chacun des départements autres que celui de la Seine. Néanmoins, ajoute l'article 3, les préfets pourront autoriser provisoirement dans nos grandes villes la publication des feuilles d'affiches ou d'annonces pour les mouvements des marchandises, pour les ventes d'immeubles, etc.. » Vers 1808, en effet, il parut, indépendamment du journal de Sens, deux nouvelles feuilles d'affiches, l'une chez Fournier, au prix annuel de 6 fr. format in-8°, l'autre chez Comynet, à Avallon, au prix de 6 fr. 30 c.. Mais quelles publications modestes! En 1809, ces trois journaux payaient ensemble au trésor un abonnement de 100 fr., savoir : 50 pour Tarbé, 25 pour Fournier et 25 pour Comynet. Cet abonnement avait été substitué par le ministre de la police au versement d'un 1/6 du produit net qui formait la taxe imposée aux journaux de Paris. Ainsi, nos trois journaux réunis produisaient environ 600 fr., sur lesquels il fallait en donner 100 à l'Etat. En 1810, on comptait 150 abonnés pour les affiches de Sens, 20 pour celles d'Auxerre et moins de 19 pour celles d'Avallon. Les premières avaient été tirées autrefois jusqu'à 600 exemplaires. En 1811, par suite des décrets du 3 août et du 14 décembre de l'année précédente, Tarbé, Fournier et Comynet suspendirent la publication de leurs feuilles. Les affiches d'Auxerre reparurent en 1812, et celles de Sens peu de temps après. Les nôtres avaient alors 30 abonnés, et l'admi-

nistration évaluait le bénéfice net de Fournier à 502 fr. 10 c.; celui-ci ne le portait qu'à 372 fr.. Au mois de mars 1814, la rétribution due par les éditeurs de ces deux feuilles fut ainsi réglée par le ministre : à Sens, 300 fr. pour les 6 derniers mois de 1813, et 600 fr. pour l'année 1814, total 900 fr.; à Auxerre, 25 fr. pour l'année 1812, 12 fr. 50 pour les 6 premiers mois de 1813, 150 fr. pour les 6 derniers mois de la même année, et 300 fr. pour 1814, total 487 fr. 50 c.. Enfin, en 1815, la taxe pour les feuilles d'annonces du département était de 1,000 fr. : 500 fr. pour celles de Sens, 300 fr. pour celles d'Auxerre et 200 fr. pour celles d'Avallon que Comynet venait de rétablir.

Peu de temps après le retour des Bourbons, le préfet de l'Yonne, reconnaissant, comme M. Rougier-Labergerie, l'utilité du bulletin administratif, reprit cette publication interrompue depuis 1805. Cette seconde série s'est continuée jusqu'à nos jours, tantôt sous son titre primitif, tantôt sous celui de *Journal du département* ou bien d'*Actes administratifs*, souvent aussi sans dénomination d'aucune sorte. Fournier, Le Coq, Gallot et Perriquet ont tous, dans des proportions diverses, coopéré à son impression.

Tonnerre ne vit paraître qu'en 1818 ses *Annonces et Avis divers de la ville et de l'arrondissement*, imprimés chez madame veuve Roze-Feuillebois ; et Joigny dut même attendre jusqu'en 1822 pour posséder son *Journal judiciaire*, publié par Zanote. Ces deux feuilles paraissaient, dès l'origine, tous les 15 jours.

Quand l'ordonnance du 24 juin 1827 vint rétablir la censure, elle ne trouva donc chez nous aucun journal politique qui nécessitât la nomination d'un censeur. Le visa du maire ou du sous-préfet suffisait pour les affiches publiées dans nos cinq villes principales.

Mais en 1828 « furent fondés, disent les savants éditeurs de

Lebeuf, les premiers journaux politiques qui aient paru régulièrement à Auxerre. L'un, qui s'appelait le *Mémorial de l'Yonne,* était une feuille d'opposition ; l'autre, qui ne paraissait qu'une fois par mois sous le titre du *Mercure de l'Yonne*, soutenait la cause de la Restauration. » Quel intérêt à la fois grave et piquant s'attache encore à ces deux recueils, et quelles pages d'histoire ils devront fournir un jour ! Le *Mercure* a vécu une année, du 30 janvier 1829 au 30 décembre suivant. Le *Mémorial* parut en même temps que son adversaire, et, après avoir échappé à des poursuites judiciaires que les journées de juillet 1830 ont fait abandonner, il s'est continué jusqu'au 28 mai 1831.

Vers la fin de l'année suivante deux nouvelles feuilles essayèrent de s'établir à Auxerre. Nous ne connaissons de l'une que son prospectus, son comité de rédaction et l'opposition qu'elle se proposait de faire au gouvernement ; elle devait s'appeler *L'Union*, et s'imprimer chez Gallot-Fournier. Elle n'a point paru. L'autre, puissamment recommandée, eut pour titre *L'Echo, journal de l'Yonne*, et parut au prix de 20 fr. par an, tous les cinq jours, depuis le 5 décembre 1832 jusqu'au 30 novembre 1833. A cette époque, le propriétaire-gérant déclara qu'à partir du 5 décembre *L'Echo* s'appellerait *Le Bien public*. Ce changement de nom ne prolongea pas beaucoup son existence. Il vécut sous ce titre jusqu'au 31 juillet 1834.

Dans cette même année, les *Affiches* de Tonnerre voulurent s'élever à la hauteur d'un journal politique et eurent dès lors un gérant responsable ; mais les lois de septembre 1835 arrêtèrent cet essor, et à partir du 1er janvier 1836 elles reprirent leur rôle primitif.

Ce fut encore à la fin de 1833 qu'on vit apparaître à Auxerre une feuille mensuelle qui voulait se consacrer exclusivement à la littérature, aux arts et aux sciences. Elle s'appela *Le Mou-*

cheron. M. Claude Petitjean, homme de lettres, rue des Belles-Filles, n° 15, en était le rédacteur, le gérant et le seul propriétaire. La vie du *Moucheron* s'éteignit vers l'automne de 1834.

Une existence bien plus longue était promise au *Journal de la ville et arrondissement d'Auxerre,* fondé en 1836 et imprimé chez Gallot-Fournier. Il a vécu onze ans. En province, les feuilles politiques atteignent rarement ce grand âge.

Le succès permit à son imprimeur de le publier, à partir du 10 mai 1840, sous le format in-folio, tous les dimanches et un peu plus tard le dimanche et le jeudi. Cette feuille s'intitulait alors *L'Yonne, journal d'Auxerre et du département.* Le prix d'abonnement n'était dans l'origine que de 8 fr. «... Nous voulons, disait le prospectus, que le plus avide des bons marchés que nous annonçons, prenne part à cette sainte communion de la pensée, dans laquelle chacun donne et reçoit aujourd'hui, comme si la société n'était autre chose qu'une immense machine électrique intellectuelle. »

En 1836, M. Thomas-Malvin rétablissait à Sens cette seconde imprimerie qui, fondée en 1794, avait été réunie en 1812 à celle de M. Tarbé. C'est alors qu'il créa le *Journal de Sens et du département de l'Yonne* dont il abandonna plus tard la gérance pour la reprendre en 1842. En 1840, ce journal avait opéré une fusion avec une autre feuille éditée en 1839, dans un but spécial, par M. Perriquet et intitulée *Le Facteur, journal de la navigation et du flottage de l'Yonne et de ses affluents.*

La fusion dura peu, et *Le Facteur* lui-même fit place en 1840 à la *Revue de l'Yonne, journal du commerce, de l'industrie,* etc., *publié sous la direction de M. Pougy, avocat.* M. Perriquet en était l'imprimeur, l'éditeur-gérant et le propriétaire légal. En 1841 la *Revue* fut victime d'une petite querelle qui s'éleva entre la rédaction et la gérance. Celle-là voulait fusionner avec la

feuille imprimée chez Gallot ; celle-ci réclamait son droit de propriété. On plaida et la gérance gagna son procès. Alors la rédaction prit le parti de rire de sa défaite, et son rire éclata sous la forme d'une complainte spirituelle dont les copies autographiées furent disséminées dans toute la ville. Ce fut l'affaire de ce quart-d'heure accordé aux perdants pour maudire leurs juges. La paix se fit à peu près entre les hommes ; mais la *Revue* survécut peu au combat; elle finit avec l'année 1841. (1)

Dans les premiers mois de 1844, la tentative qui avait échoué en 1833, fut reprise et menée à bonne fin ; le journal *L'Union* parut régulièrement le jeudi et le dimanche à partir du mois de mars 1844, au prix de 20 fr. par an. Mais cette feuille ne s'imprimait pas dans le département. Depuis sa fondation jusqu'aux premiers jours de la révolution de février, elle sortit des presses de Cardon, imprimeur à Troyes. En 1848 elle trouva plus de facilités, et s'imprima, sous le nom de *L'Union républicaine*, chez Perriquet, depuis le 29 février jusqu'au 6 décembre, et depuis le 6 décembre chez F. Boudin. Elle a cessé de paraître au 2 décembre 1851. (2)

Les évènements de 1848, comme toutes les révolutions, ont donné naissance à de nouveaux journaux. D'abord on vit paraître, le 21 mars, *La Fraternité* qui jugea convenable de s'appeler *L'Yonne* à partir du 4 janvier 1851, et qui, depuis son origine

(1) Nous ne mentionnons que pour mémoire le *Journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Joigny*, dont le premier numéro parut le 15 juin 1840. Cette feuille est un bulletin plutôt qu'un journal proprement dit.

(2) En 1847, au mois d'octobre, un sieur Montillot forma le projet de fonder à Sens deux journaux : l'un, de *musique militaire*, à 30 fr. par an ; l'autre, de *la contredanse*, aussi à 30 fr. Les prospectus ont paru, imprimés à Sens chez C. Gallot.

jusqu'à ce jour, s'est imprimée chez Charles Gallot. Trois jours après *La Fraternité*, le 24 mars 1848, naquit *Le Peuple souverain, journal des ateliers et des campagnes*, dont la publication cessa le 23 avril suivant, au moment même des élections législatives ; puis apparurent, au mois de mai de la même année, *Le Bois vert de Figaro* qui ne put prendre racine, et *La Voix du Peuple* qui se fit entendre du 27 mai au 9 juin suivant. M. Perriquet prêta ses presses à ces trois dernières feuilles. Le 31 octobre 1848 parut, imprimé chez le même, *Le Nationnal de l'Yonne* qui prit le 14 novembre suivant, pour le conserver jusqu'à ce jour, le titre de *La Constitution*. Quant au nouveau typographe, Boudin, il imprima d'abord *Le Républicain* qui parut le 12 août 1851, et mourut, comme tant d'autres, au 2 décembre ; puis, *L'Abeille de l'Yonne* qui vécut du 10 avril 1852 au 10 décembre 1853. Enfin l'année dernière, le 1er décembre 1856, le *Journal du Drainage et des progrès agricoles* sortait des presses de Charles Gallot. Nous lui souhaitons bonne chance et longue vie.

A Sens fut créée, au mois de juillet 1848, *La Chronique de Sens*, qui s'imprima chez Jeulain et cessa de paraître à la fin de juillet 1849. Peu de temps après on fonda une autre feuille intitulée *Le Républicain de l'arrondissement de Sens*, qui sortait des mêmes presses et ne vécut pas au-delà du 14 septembre 1850. Il fut remplacé par *L'Indicateur de l'arrondissement de Sens* paraissant le vendredi de chaque semaine. Il est encore un genre de publicité périodique dont l'idée neuve et originale semble appartenir à la même ville. Les imprimeurs sénonais, interprétant à leur façon un arrêté préfectoral sur les publications judiciaires, se crurent obligés de donner à ces annonces une double publicité : d'abord celle de leur journal ordinaire, et ensuite, celle d'une nouvelle feuille imprimée sur papier de couleur, qu'ils placardèrent chaque semaine dans toutes les

communes de l'arrondissement et dans un certain nombre de pays circonvoisins. Et pour donner à ce journal-affiche plus d'extension et d'utilité, on ajouta bientôt aux insertions judiciaires toutes autres espèces d'avis et d'annonces. La feuille imprimée chez Duchemin, sur papier vert, est intitulée *Affiches de Sens, reproduction gratuite des annonces insérées dans le Sénonais.* Cette entreprise n'a réussi qu'à moitié; mais elle contient peut-être un germe que l'avenir saura féconder.

En résumé, les feuilles périodiques de toute espèce qui ont été publiées ou qui ont tenté de paraître dans le département de l'Yonne, depuis 1789 jusqu'en 1857, s'élèvent au moins au nombre de 42 : 28 à Auxerre, 10 à Sens, 2 à Joigny, 1 à Tonnerre, 1 à Avallon. Il en est 25 qui ont vécu 1 an et plus ; il en est 14 dont l'existence ne s'est mesurée que par mois, par semaines ou par jours ; il en est 3 dont le propectus a été le commencement et la fin.

Nous pouvons maintenant compter aussi les imprimeurs qui depuis 1478 jusqu'en 1857 ont exercé leur profession dans nos contrées. Nous en trouvons 2 à Chablis, 21 à Auxerre, 20 à Sens, 6 à Avallon, 5 à Tonnerre, 5 à Joigny, 1 à Saint-Florentin, 1 à Saint-Fargeau, 1 à Villeneuve-le-Roi ; total : 62.

Mais si l'on veut une liste complète des noms qui appartiennent à nos archives typographiques, il faut réunir à ces 60 maîtres deux compagnons qui ont laissé de leur passage dans nos ateliers d'ineffaçables souvenirs. L'un d'eux nous est déjà connu, c'est Rétif de la Bretonne. L'autre, dont la modestie a seule limité l'heureuse et pure renommée, est l'ancien oratorien Jacques Chapet, né à Colomb, département d'Eure-et-Loire, le 1er avril 1754, mort à Auxerre le 11 février 1838. Il fit toutes

ses études à Auxerre sous la direction de l'abbé Leroi, et entra en 1771 dans la congrégation de l'Oratoire. Professeur d'abord de troisième à Montbrison, puis de rhétorique au collége militaire de Tournon, il était maître des études à Autun lorsqu'éclata la Révolution. Ayant refusé de prêter serment à la Constitution de 1793, il fut obligé de fuir, et ne trouva pas de retraite plus sûre que la demeure de son ancien condisciple, M. Laurent Fournier, chez lequel il se plut à entreprendre quelques travaux typographiques. C'est ainsi qu'il composa et imprima lui-même cette épitaphe latine de François Fournier, dont nous avons donné la copie.

On nous affirme qu'il imprima aussi un roman intitulé : *Le Nègre comme il y a peu de Blancs*, composé par *Joseph La Vallée*, qui, dans un autre livre, *Le voyage dans les départements de la France*, a dit ce mot peu flatteur pour notre pays : « pour aimer Auxerre, il faut le voir et non pas l'habiter. » Mais M. Chapet ne s'est réfugié ici qu'en 1793. Il faut donc admettre une seconde édition qui n'est pas connue, pour comprendre qu'il ait participé alors à l'impression d'un roman qui, d'après le *Dictionnaire des anonymes* et la *Biographie universelle*, avait paru dès 1789, en 3 vol. in-12.

En 1795, sa réputation scientifique l'arracha de l'atelier du typographe pour l'élever à la direction de la cristallerie de Montcenis, près d'Autun. L'art et l'industrie lui furent alors redevables d'une double découverte. Il fut le premier en France qui parvint à fabriquer le flint-glass pour lequel on avait toujours été tributaire de la Grande-Bretagne; et de plus il inventa « ces belles incrustations en cristal qui assurent une durée indéfinie aux objets qu'elles renferment (1). » En 1812, retiré à Auxerre,

(1) V. le journal d'Auxerre du 20 février 1838.

au faubourg Saint-Martin-lès-Saint-Marien, dans une petite maison riveraine de l'Yonne et couverte de grands ombrages, il y vécut 26 ans, aimé, connu, apprécié de tout le monde, ignoré de lui seul. C'est là que des hommes remarquables vinrent plus d'une fois le visiter; et nous citerons, entre autres, le savant M. Weiss, de Besançon, qui écrivait ces jours derniers (le 16 février 1857), « ..... J'ai fait avec le Père Chapet, sur les bords « de l'Yonne, des promenades que je n'oublierai jamais. Quel « homme que ce Père Chapet ! Qu'il savait de choses et qu'il « les racontait bien!..... »

A peine se décida-t-il à quitter deux ans « son ermitage » pour aller administrer le collége de Juilly dont sa congrégation était alors propriétaire. C'était un homme heureux de caractère, riche d'imagination et prodigue de savoir. Mais il avait pour devise, *nesciri et pro nihilo reputari*, être ignoré et compté pour rien; et il n'y demeura que trop fidèle. Ses collections de médailles et d'archéologie sont aujourd'hui dispersées; ses nombreux manuscrits sont égarés ou détruits : ses livres, dont quelques-uns étaient couverts d'annotations précieuses, ont été vendus à l'encan. C'est à grand'peine que de pieuses amitiés ont recueilli quelques-unes de ces chansons ou de ces poésies qui étaient le loisir de cet érudit et la gaîté de ce philosophe. Un petit manuscrit de la bibliothèque d'Auxerre, contient cinq ou six de ces pièces fugitives. Il est surtout deux de ces pièces, *La Culotte de peau* et *L'Amour et le Médecin*, qui révèlent un franc rire et une verve de bon aloi. Du reste l'aimable oratorien retrouvait en temps utile toute sa gravité. Ayant un jour, sous les yeux, un exemplaire des *OEuvres de Rabelais* orné du portrait de l'auteur, et dont on lui vantait la magnificence, il se prit tout-à-coup d'une indignation superbe, et parvint à écrire lui-même sur la feuille de garde du livre malencontreux, cette *boutade* inédite

dont nous devons la communication à l'un des plus respectables habitants d'Auxerre qui se soient honorés de son amitié :

Quand je regarde le visage
De ce moine luxurieux,
Je dis : Dieu préserve mes yeux
De s'aller souiller dans l'ouvrage
Où, par un cynisme effronté,
Ce héros de l'obscénité
Immortalise à chaque page
La honte de l'humanité.
Et si sa raison frénétique
Assaisonne de sel attique
Les phrases de son sale écrit,
J'aime mieux n'avoir pas d'esprit
Pour goûter son humeur caustique,
Que d'avaler par vanité
Le poison d'un style lubrique
Dont, par cette fatalité
Propre à tout breuvage impudique,
Mon âme serait famélique
Sitôt qu'elle en aurait goûté;
Que sa criminelle licence
Ne chatouille jamais mon cœur,
Et que le brutal qui l'encense,
A ce fléau de l'innocence,
A cette idole d'impudence
Offrant son encens corrupteur,
En porte loin de ma présence
L'insupportable puanteur.

Qu'on nous permette d'ajouter encore ici ce quatrain également inédit, qu'à l'âge de 83 ans, et atteint déjà de la maladie

qui devait quelques mois plus tard terminer ses jours, il a composé pour la fête de sainte Rose, et qu'il a écrit d'une main encore sûre d'elle-même.

Dans son esprit tout est sagesse,
Dans son cœur tout est vérité ;
Elle dirige ma vieillesse ;
Et lorsque je suis bon, c'est avec sa bonté.

Ce beau vieillard n'avait qu'un petit travers : il avait beaucoup de livres, mais il n'était pas prêteur. Il n'appartenait cependant pas à l'Ordre des Mendiants, auxquels une lettre de Lebeuf, du 1er janvier 1743, avait décoché ce trait : « ... Comme je ne con-
« nais personne aux Grands-Carmes, ce que vous demandez pour
« M. Boudot est difficile, et quand j'y connaitrais, je doute fort
« qu'ils fussent d'humeur à prêter un manuscrit. Vous savez où
« en sont logés les Mendiants. Ils citent des bulles qui leur
« défendent de prêter... » Le Père Chapet était plus sincère ; il ne citait aucune bulle ; mais au-dessus des rayons de sa bibliothèque on lisait, en guise d'avertissement, ce passage de l'Evangile : *ite ad vendentes et emite vobis*, allez vers ceux qui en vendent et achetez-en pour vous. Du reste le Père Chapet aimait les inscriptions. En souvenance de son ancienne profession de prote, et sans doute aussi comme image de sa vie, il avait lui-même imprimé, encadré et placé au-dessus de sa cheminée, ces huit vers de Destouches :

Oui, tout m'attache ici ; j'y goûte avec plaisir
Les charmes inconnus d'un innocent loisir.
J'y vis tranquille, heureux, à l'abri de l'envie ;
La folle ambition n'y trouble point ma vie.

Content d'une fortune égale à mes souhaits
Je vois tous mes désirs pleinement satisfaits.
Je suis seul en ces lieux, sans être solitaire,
Et toujours occupé, sans avoir rien à faire.

VI.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de nos imprimeries en lettres, de celles qui emploient des caractères mobiles. Mais au milieu des recherches qu'elles nous ont imposées, nous avons recueilli certains faits qui en sont inséparables et dont le souvenir mérite d'être conservé. A l'imprimerie, en effet, se rattachent d'abord cette récente invention qui en est devenue la rivale ou plutôt l'alliée, la *lithographie;* puis cette antique industrie dont les Alde, les Etienne et les Elzevier avaient fait une vassale, et qui de nos jours est à peu près une suzeraine, la *librairie;* et enfin les instruments mêmes du typographe, les *presses* dont le perfectionnement rappelle quelques noms auxerrois. Un mot de ces trois choses.

En 1793, trois siècles et demi après la découverte de Gutenberg, l'allemand Aloys Senefelder, musicien, auteur et comédien, en cherchant le procédé le plus économique pour graver ses compositions musicales, imagina de remplacer le cuivre par la pierre et inventa ainsi l'art de la lithographie. L'Allemagne fit bon accueil à l'inventeur. Mais en France, les efforts de M. de Lasteyrie, le persévérant émule de Senefelder, n'obtinrent de résultats sérieux qu'en 1814. Or, dès l'année suivante, alors que

Paris seul possédait des presses lithographiques, l'invasion des Alliés amenait à Auxerre un officier bavarois, un artiste, un compatriote d'Aloys, qui, dans ses loisirs de garnison, a composé et lithographié lui-même quelques dessins auxquels leur origine assure aujourd'hui, indépendamment de leur mérite, un incontestable intérêt. Cet officier s'appelait le major Eideck ; deux de ses lithographies ont été conservées précieusement par un de nos collègues, M. Lescuyer. L'une représente un postillon conduisant trois chevaux ; elle a 23 centimètres de largeur sur 18 de hauteur, et est tirée sur un papier très-brun. L'autre est infiniment plus curieuse pour les Auxerrois; on y voit une vieille femme coiffée d'un chapeau antique, portant des lunettes et affligée d'un goître énorme; sa robe, à la mode de l'Empire, dessine sa longue taille et sa maigreur ; une clef pend en dehors de sa poche, et des mules usées traînent à ses pieds ; à côté d'elle un âne, aux oreilles dressées, porte des paniers remplis de fruits et de légumes. Il paraît que cette caricature représentait avec une grande vérité l'hôtesse avare et maussade de l'officier bavarois. Au bas on lit ces mots lithographiés en gros caractères : LE DIABLE DANS LA RUE DES BELLES-FILLES. Ce dessin a 15 centimètres de large et 19 de haut.

Nous ne savons si le major Eideck n'a pas remporté ses presses avec lui ; mais en tous cas ni son souvenir ni ses essais n'ont été perdus. Car dès le mois de septembre 1816, M. Hippolyte Lecomte, peintre à Auxerre, et M. Cardonne fils, voulurent s'initier dans l'art de Senefelder. On dit qu'ils fabriquèrent eux-mêmes la presse, le rouleau, le tampon, l'encre et peut-être même les crayons dont ils avaient besoin ; et ce qui mérite non moins notre attention, c'est que les pierres dont ils se servirent ne provenaient ni de Munich, ni de Lyon, ni de Châteauroux, mais bien de la commune de Saint-Vinnemer, ou plutôt d'Ar-

gentenay, arrondissement de Tonnerre. On conserve encore, dans la famille de M. Lecomte, trois de ces pierres sur lesquelles sont dessinées une tête de femme, une tête d'enfant et 3 ou 4 portées de musique. L'album de M. Lescuyer contient également une lithographie signée H. Lecomte, 1818, et représentant un cavalier en costume du XVIIe siècle. La pose de l'homme et du cheval est pleine d'aisance; on voit sur la gauche un bouquet d'arbres largement esquissé. Cette épreuve ressemble beaucoup aux lithographies d'aujourd'hui. Quant à celles du major Eideck, on les prendrait pour l'original du dessin lui-même.

Aussitôt que la nouvelle invention put s'appliquer utilement à la reproduction de l'écriture, elle fut soumise, comme l'imprimerie en lettres, à toute la sévérité des réglements. L'emploi d'une presse lithographique nécessita l'obtention d'un brevet, que dans les premiers temps on accordait assez rarement. A Auxerre les demandes présentées en 1823 par le sieur Clouet, employé à la direction des domaines, et en 1826 par le sieur Monnot-Séguin, furent, malgré de puissantes recommandations, rejetées par le directeur de la police, sous prétexte que notre ville n'offrait pas de ressources suffisantes pour cette industrie. Il en fut de même de l'autorisation que sollicitait en 1827 le sieur Montangérant, fabricant de poudre fulminante à Joigny.

Mais en 1828, Monnot-Séguin renouvela ses instances et obtint le 3 juillet le brevet d'imprimeur-lithographe. Il nous reste quelques opuscules lithographiés par lui. Son établissement fut de courte durée, quoiqu'il y ait joint en 1832 le commerce de la librairie. Il demeurait place aux Liens, nº 11.

M. Gallot-Fournier avait déjà une imprimerie lithographique toute formée lorsqu'il obtint le brevet au mois de septembre 1828. Alors succédèrent à des ouvrages de ville insignifiants, tels que pancartes, avis divers, etc., des œuvres beaucoup plus dignes

d'intérêt, et surtout des dessins qui de 1828 à 1830 se sont singulièrement multipliés. La collection complète de ces premiers essais serait d'un prix réel pour la bibliothèque de la ville; et ce serait peut-être en faciliter la formation que d'indiquer les divers sujets qui furent traités à cette époque par nos artistes et reproduits par nos presses. Voici tous ceux dont nous avons pu recueillir, soit un exemplaire, soit la simple mention.

1° décembre 1828 : — Portrait de Charles X, tiré à 30 exemplaires.

2° janvier 1829 : — Béranger en prison; 150 exemplaires.

3° id. id. : — Gravure en tête d'un nocturne en musique.

4° id. id. : — Gravure représentant un ecclésiastique, 50 exemplaires.

5° id. id. : — Gravure représentant une femme, avec ces mots : *Elle attend*; 30 exemplaires.

6° id. id. : — Bas-relief tiré du portail de la cathédrale d'Auxerre.

7° février id. : — Tour de Saint-Germain, vue du jardin de l'hospice.

8° id. id. : — Pressoir dans lequel la pression se fait en dessus et en dessous.

9° mars id. : — Dessin représentant les découvertes faites à Pompéi.

10° id. id. : — Dessin représentant le plan de la maison de Salluste.

11° id. id. : — Portrait de Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, né à Melun le 30 octobre 1513, mort à Auxerre le 6 février 1593.

12° id. id : — Portrait de M. C. M. Delaporte, ancien principal du collége d'Auxerre.

13° id. id. : — Intérieur de l'église de Saint-Germain.
14° id. id. : — Vue de l'abside et de la tour de l'église de Saint-Pierre.
15° avril id. : — Un ecclésiastique avec un livre à la main.
16° juin id. : — Hôtel-Dieu et église de Saint-Germain.
17° février 1830 : — Portrait de madame de Staël.

Les dessins portant les nos 9 et 10 sont sortis des presses de Monnot; tous les autres ont été lithographiés chez Gallot-Fournier. Les nos 6, 7, 8, 11, 13, 14 et 16 sont signés : I. Baron; les nos 2, 5 et 17 appartiennent à M. A. Lechat; et le n° 12 porte la signature Bernard-Deschamps. Quant aux nos 1, 3, 4, 9, 10 et 15, nous n'en connaissons pas les auteurs.

18° en 1830 : — Une vue du moulin de Judas.
19° id. : — id. moulin Tremblay.
20° id. : — id. moulin Brichoux.
21° id. : — Une cour rustique à Vallan (1).
22° id. : — Essais lithographiques d'après nature, dédiés aux jeunes amateurs.

Ces cinq derniers nos ont tous été lithographiés chez Gallot et appartiennent au crayon de M. N. Chenet. Les *Essais* se composent de 4 planches et de 12 dessins, représentant en partie des fruits, des insectes et des fleurs. On y remarque surtout un gros chardon fleuri avec un chardonneret perché sur une de ses branches, et un frelon qui butine sur l'autre. La plante, l'oiseau et l'insecte sont pleins de vérité; le sentiment de l'art s'y décèle

(1) La pierre et le dessin de cette lithographie existent encore. En 1852, vingt-deux ans après le premier tirage, nous avons fait procéder à un second chez M. Perriquet; et les 18 exemplaires que nous avons obtenus, aussi purs que ceux de 1830, sont une preuve, assez rare à trouver, de la durée presqu'indéfinie des empreintes sur pierre lithographique.

tout entier; c'est à la fois un joli dessin et une bonne lithographie.

Ce goût pour les arts lithographiques qui se manifesta, comme on le voit, à Auxerre en 1829 et en 1830, devint beaucoup moins vif après la révolution de juillet. Aussi M. Perriquet crut-il devoir attendre jusqu'en 1842 pour se munir d'une presse et d'un brevet. Mais depuis quelques années la lithographie est de nouveau en honneur au milieu de nous, et elle nous rend de précieux services, ainsi qu'en témoignent les nombreuses planches de l'*Annuaire* et du *Bulletin de la Société.*

A Tonnerre, Roze-Feuillebois s'était pourvu du nouveau brevet dès le mois d'octobre 1828 ; et Comynet, à Avallon, reçut le sien dans les premiers jours d'octobre 1829. La ville de Sens n'obtint qu'en 1843 sa première imprimerie lithographique créée par M. Thomas-Malvin; mais, depuis, elle eut des lithographes qui se sont consacrés exclusivement à leur art, Clément d'abord, et Darras ensuite. Enfin, ce fut en 1845 seulement que Mme Zanote, dans le but d'écarter un rival, dota Joigny des avantages dont jouissaient déjà toutes les autres villes du département.

❧

Nous voyons donc le brevet d'imprimeur en lettres et celui de lithographe le plus souvent réunis dans les mêmes mains. Mais il en est un troisième que nos typographes, à part de rares exceptions, joignent encore aux premiers. C'est celui de libraire. Et il y a longtemps qu'il en est ainsi, en province surtout. Il faut se rappeler en effet que Pierre Lerouge lui-même s'intitulait en 1490 « imprimeur et libraire du roy nostre syre. » Du reste, à Auxerre, avant l'établissement d'un imprimeur, et sans doute avant l'invention même de l'imprimerie, il y eut, comme dans

la plupart des villes, des librairies, c'est-à-dire des industries dont le but unique était l'achat et la revente des manuscrits et des livres. Une minute de notaire, datée du 11 mai 1513, nous fait connaître un de ces vieux libraires auxerrois, du nom de Jehan Bassillon, « lequel confesse par cet acte devoir à Me Jehan Lemaire 71 livres 5 sols tournois pour la vente de deux messez (missels) à l'usage d'Auxerre. » Et ce qui n'est pas le moins curieux, c'est que l'acquéreur « oblige à la garantie du paiement la tierce partie d'une maison sise au bourg Saint-Regnobert. » Ainsi, intervention d'un notaire, rédaction d'un acte authentique, constitution d'hypothèque, le tout pour un livre ! Et telle était la coutume du temps ; un manuscrit valait un domaine. Ce serait faire un étrange rapprochement que de placer cette pièce de 1513 en regard d'un catalogue de la librairie Mame à Tours.

En 1524, au mois d'avril, c'était un autre libraire, du nom de Jehan de la Fousse, qui exerçait son industrie à Auxerre. Alors, « il confessait devoir à Me Jehan de Lorme, curé de Saint-Père, la somme de 10 livres pour prêt à lui fait à sa nécessité. »

Peu de temps après vient Pierre de la Barre, libraire, dont le fils Nicolas épouse, en 1545, Agnès, fille de Germain Michel, un de nos plus habiles peintres verriers, l'auteur présumé de la magnifique rosace du portail-nord de notre cathédrale. D'après le contrat de mariage, daté du 7 octobre 1545, le futur devait avoir pour dot la somme de 50 livres, ou des marchandises de librairie pour la même valeur.

Depuis la fondation de nos premières imprimeries jusqu'en 1789, rien n'indique que notre ville ait eu des établissements distincts de typographie et de librairie. Tous nos vieux imprimeurs étaient en même temps libraires ; et les besoins du pays ne réclamaient pas de concurrence. Il n'en fut pas tout-à-fait

de même à Sens ; car on y trouve au XVIII[e] siècle un libraire du nom de Lavigne qui n'était pas imprimeur. En 1761 et 1762, parut chez lui un almanach qu'il ne faut pas confondre avec celui que Pelée de Varennes imprimait. François Guillemard, gendre de Lavigne, après avoir été son associé à partir de 1779, lui succéda en 1789.

Depuis la Révolution, le commerce de la librairie, dégagé pendant longtemps de toute entrave, s'est répandu avec rapidité dans le département. Les décrets de l'Empire et les lois de 1814 vinrent réglementer cette industrie. Néanmoins, dans les pays qui n'avaient pas de libraires brevetés, on toléra pendant de longues années des bouquinistes, des cabinets de lecture, et même des merciers et des instituteurs qui tenaient un petit dépôt de livres élémentaires ou d'ouvrages de piété. Il n'y eut dans toute cette période qu'un libraire auquel fut appliquée la rigueur des règlements ; ce fut Oddoul, d'Avallon. Diverses infractions qu'on lui imputa, amenèrent une série assez singulière de jugements et d'appels, de condamnations et d'acquittements. Il vit enfin, le 8 janvier 1825, apposer les scellés sur ses marchandises, et il ne put en obtenir la levée, malgré d'instantes réclamations, que dans le courant de 1828. Du reste, en 1825, l'administration avait pris des mesures sévères et obligea tous ceux qui voulurent entreprendre ou continuer un commerce de librairie quelconque, à se munir d'un brevet ou au moins d'une autorisation provisoire de la préfecture. Ce fut alors qu'un autre libraire d'Avallon écrivait au préfet de l'Yonne : « ... Le maire est venu chez moi.., il examinait le deuil que porte ma librairie, car elle a été voilée par des rideaux, dès l'instant où je vous ai promis, M. le marquis, de suspendre ma vente pour quelques jours. » Et à Auxerre, c'est un vieux bouquiniste, comptant déjà en 1825 trente ans de services, qui formule

ses lamentations dans un style que nous tenons à respecter: « Ayant « exercé la profession de bouquiniste depuis environ 30 ans, « 10 ans à Sens et 19 ans que je suis domicilié en cette ville...., « n'ayant que ce seul état pour exister moi et mon épouse agée « de 65 ans, il seroit très-douloureux pour moi de quitter cette « ville où je suis très-attaché..... Que l'on me laisse au moins la « liberté de vendre mes livres qui me restent; quand ils seront « vendus je n'en acheterai plus; je quitterai Auxerre et j'irai où je « pourrai. Je crois cependant qu'un bouquiniste seroit utile dans « cette ville, car enfin quand il y a des ventes où il y a des livres, « à qui les vendra-t-on?..... Je suis utile au soutien de la religion « et aux mœurs; car combien de gens, surtout de la campagne « qui n'ont pas le moyen d'acheter des livres neufs et qui n'en « acheteroient point, s'ils n'en trouvoient point chez moi des vieux « à bon marché, comme livres d'église, en général tous les livres « d'éducation servant à l'instruction de la jeunesse, livres de piété, « d'histoire et très-peu de romans. » Ces hautes considérations furent comprises et le bouquiniste fut muni d'une autorisation provisoire. Après sa mort, survenue au mois d'août 1826, sa veuve, en lui succédant, put obtenir le même avantage.

La nécessité des brevets ne paraît pas en avoir diminué le nombre. En 1838 le bourg de Charny avait deux libraires brevetés, et en 1841 on en comptait cinq à Tonnerre.

Quant aux bouquinistes, ils sont aujourd'hui plus que jamais en honneur. Leur boutique et surtout leur grenier attirent le bibliophile plus que la montre élégante du libraire; on croit toujours y trouver un trésor; on y entre plein d'espérance, mais que de fois on en sort déçu et plein de poussière.

⁂

Les vieux livres offrent souvent une beauté d'impression que

les nouveaux ne peuvent pas surpasser. Aussi, lorsque M. Firmin Didot publia en 1856 sa jolie édition d'Horace, il ne prétendit en faire un petit chef-d'œuvre de typographie qu'en imitant de fort près cet *Horace de Jean Bond*, que Daniel Elzevier imprimait à Amsterdam en 1676 et que les bibliophiles ont toujours recherché avec empressement. Mais si nos impressions ne sont pas plus parfaites que les anciennes, elles s'opèrent du moins avec une rapidité qui tient du prodige. La vitesse est la loi de notre siècle, et les presses typographiques en fournissent une application remarquable, aujourd'hui surtout qu'elles peuvent être mues par la vapeur elle-même, cette force qui se substitue à toutes les autres. Depuis 30 ou 40 ans, d'ingénieux mécaniciens, voulant venir en aide à l'extension toujours croissante des feuilles quotidiennes, ont inventé des machines qui permettent de tirer jusqu'à 15,000 exemplaires à l'heure, 250 par minute.

Parmi ces inventeurs habiles, nous en trouvons deux qui appartiennent au département de l'Yonne. Le premier est M. François Normand, né à Auxerre vers 1814. Il abandonna l'état de serrurier pour aller, en 1837, à Paris où il se maria et où il s'établit bientôt comme constructeur de presses mécaniques. Ses travaux, ses inventions et sa grande fortune lui assurent un rang distingué au milieu de ses nombreux rivaux. Le second est M. Henri Voirin, parent et successeur de M. Normand, et comme celui-ci, auxerrois de naissance. L'*Annuaire* de l'Yonne de 1856 nous a fait connaître les diverses machines dont il est l'auteur, et notamment la presse admise à l'exposition universelle de 1855 et pour laquelle il a obtenu une médaille de deuxième classe.

Ce fut en 1853 qu'on vit pour la première fois dans le département de l'Yonne fonctionner une presse mécanique. Cette

presse, dont le système appartient à M. Marinoni, mécanicien à Paris, et connue sous le nom de *presse universelle*, est très-répandue maintenant en France et à l'étranger. Celle dont M. Perriquet fit l'acquisition à l'époque indiquée, pouvait tirer de 600 à 800 exemplaires à l'heure ; mais elle en donne 1,000 au moins depuis que MM. Perriquet et Rouillé y ont fait adapter, au mois d'août 1856, une machine à vapeur à 5 atmosphères et de la force d'un cheval. Cette machine, construite également par M. Marinoni, réunit plusieurs avantages très-précieux dans un atelier d'imprimerie. La seconde presse mécanique du département appartenait à M. Ferdinand Boudin. Mais son système vicieux a déterminé ce typographe à la remplacer par une presse de M. Henri Voirin, lequel vint, en 1856, en monter une semblable dans l'établissement de M. Charles Gallot. A Sens, MM. Duchemin et Chapu possèdent également des presses mécaniques qui diffèrent peu des précédentes.

Les antiques presses à bras de Gutenberg, celles qui seules fonctionnaient, il y a trente ans à peine, dans toutes les imprimeries du monde, sont donc passées déjà à l'état de curiosité archéologique. Ce sont de vénérables débris qui viendront bientôt s'ajouter à tous ceux qu'on entasse dans nos musées. Or, on peut voir déjà au musée d'Auxerre une petite presse d'un mètre de hauteur environ, et malheureusement incomplète, qui, par ses dorures à demi effacées, annonce une origine peu vulgaire. En 1856, M. Desnoyers, de Vézelay, en a fait don à notre ville. Il la tenait d'un ancien directeur de l'imprimerie royale, M. Marcel, qui l'avait trouvée enfouie dans un monceau d'objets mis au rebut, et qui sut bientôt qu'elle avait été apportée, pendant la révolution de 1789, du château des Tuileries à l'imprimerie nationale. C'est la presse de Louis XVI. Les rois se font imprimer quand ils le peuvent, et il en est qui n'ont pas dédaigné d'im-

primer eux-mêmes. On peut lire dans l'*Encyclopédie moderne*, au mot *typographie*, que madame la Dauphine, mère de Louis XVI, avait une imprimerie à Versailles et qu'en 1758 elle imprimait de sa propre main un volume in-16 intitulé : *Elévation de cœur à Jésus-Christ*, etc.. Madame de Pompadour, cette reine de contrebande, avait monté aussi une imprimerie à Versailles dans son appartement au nord, et y imprimait en 1760 la *Rodogune* de Corneille. A la même date, les *Prières à l'usage des Enfants de France* étaient imprimées à Versailles dans l'imprimerie du duc de Bourgogne. Enfin en 1766, Louis XVI, alors Dauphin, se faisait enseigner à Versailles l'art de la typographie; et on vit paraître la même année les *Maximes morales et politiques tirées du Télémaque et imprimées par Louis-Auguste Dauphin, de l'imprimerie de Monseigneur le Dauphin, à Versailles*, 1766, in-12. Ce livre n'a été tiré qu'à 25 exemplaires, et il faut lire l'étrange anecdote que Charles Nodier raconte à son sujet au chapitre VIII de ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*. C'est ainsi que des souvenirs précieux pour la bibliographie et pour l'histoire, restent attachés à cette petite presse qui, de hasards en hasards, est parvenue jusqu'au musée d'Auxerre.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES IMPRIMEURS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE DEPUIS 1478 JUSQU'EN 1857 (1).

CHABLIS.

AUXERRE.

(1) Les dates que cette liste renferme, ne fixent pas rigoureusement, pour chacun de nos imprimeurs, la durée de leur exercice. Elles n'indiquent que le temps pendant lequel nous avons pu acquérir la certitude de leur existence. Il y a donc entre elles des lacunes que nous n'avons pu combler, au moins jusque vers le milieu du 18e siècle.

(1) Voir le *Recueil Tarbé* à la bibl. d'Auxerre.

(2) M. Tarbé Gratien-Théodore n'a-t-il pas, au mois de novembre 1828, cédé son établissement à son fils, Charles-Théodore, pour le reprendre au décès de ce dernier, en 1830 ?

AVALLON.

	Pages.
AUBRY Antoine, 1790 — 1798	74 — 76
DUCHATEAU Ambroise, 1798 — 1813	74 — 76
COMYNET François, 1795 — 18...?	74 — 76
COMYNET Nicolas, 18...? — 1838.	74 — 76
GARET, 1838 — 1840	74 — 76
HERLOBIG Charles, 1840 — 1855	74 — 76
ODOBÉ Emile, 1855 (exerce encore)	74 — 76

JOIGNY.

SIMONET, après 1789 — 1796.	73
ZANOTE Louis-Dominique, 1796 — 1829	73
ZANOTE Alexandre, 1829 — 1841	74
Veuve ZANOTE, 1841 — 1852	74
ZANOTE Philippe-Alexandre, 1852 (exerce encore) . . .	74

TONNERRE.

ROZE-FEUILLEBOIS Sébastien, 1795 — 1814	74
Veuve ROZE-FEUILLEBOIS, 1814 — 1824 et 1834 — 1838 .	74
ROZE Louis-Isidore, 1824 — 1834.	74
FROTTIER, 1838 — 1853	74
HÉRISÉ Alexandre, 1853 (exerce encore).	74

SAINT-FARGEAU.

PROVIN Amatre, 1794 — 1795.	76

SAINT-FLORENTIN.

PLANSON, 1794	77

VILLENEUVE-LE-ROI.

PIAT Louis-Charles (1), 1800-1802	78

(1) Depuis que cet *essai* est à l'impression, nous avons retrouvé, dans le *Recueil Tarbé*, t. VIII, diverses brochures portant cette mention : *de l'imprimerie de Louis-Charles Piat à Villeneuve-sur-Yonne.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Copie de la note qui a donné lieu à la saisie du livre de Lebeuf: LA PRISE D'AUXERRE PAR LES HUGUENOTS (V. ci-dessus, p. 40.)

Le Pere Divolé est comparé ici, (dans une pièce de vers latins composés en son honneur par « S. L. C. P. Altissiod. ») *non seulement à Ieremie en ce que comme lui il a prédit, vû et pleuré le pillage de la Ville Capitale de son lieu natal, mais encore à David, pour avoir déclaré après lui plusieurs fois en public qu'aucun des hommes n'est infaillible ou exempt de mensonge. En quoi l'on voit que le Poëte a voulu faire allusion à un endroit du quatriéme Sermon de cet humble, sçavant et intrepide Iacobin, sur les saints mysteres de la Messe, où on lit ces mots dans l'édition de Paris de l'an* 1585 *chez Michel Sonnius page* 417. On prie pour le Pape, à la Messe, comme pour un homme qui peut errer et faillir comme les autres; afin qu'il plaise à Dieu, par sa divine misericorde, le délivrer et préserver de toute erreur et pechez, pour ce que les pechez et erreurs du chef seroient grandement nuisibles aux membres; afin aussi qu'il puisse saintement user de la puissance jouxte l'ordonnance des Saints et anciens Peres, selon l'équité de la loy naturelle, pour l'édification de l'Eglise, et non pour la destruction.

N° 2.

Copie de la lettre écrite par M. Martineau de Solleine au garde des sceaux à l'occasion de la même saisie.

Monseigneur,

(Le sieur Martineau de Solleine.
Supprimer tant à Paris qu'à Auxerre, dans tous les exemplaires saisis ce qui adjouté (sic) *à ce livre depuis l'approbation du Censeur Royal).*

J'ai l'honneur d'envoyer à votre Grandeur les deux procès-verbaux que j'ay dressés en vertu de ses ordres, chez le nommé Troche, libraire-imprimeur à Auxerre, et dans la maison du sieur Lebeuf, chanoine de cette ville: lesquels actes portent les saisies que vous avez ordonnées des exemplaires qui s'y trouveroient imprimés du livre de l'histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots.

Je joins aussi à ces procès-verbaux les feuilles volantes et manuscrittes sur lesquelles cet ouvrage a été imprimé. Ces pièces ne sont que de simples coppies que votre Grandeur trouvera au même état qu'elles m'ont été représentées à la maison dudit imprimeur, à l'exception d'un seul cahièr, contenant sept feuillets, aussi cy-joint et mis parmy ces coppies manuscrittes, au pied duquel cahier est l'approbation du sieur Chateaubrun, du 19 aoust.

Ce cahier n'est pas écrit de la main du sieur Lebeuf, qui n'y a mis que quelques notes de son écriture au bas de plusieurs pages; il paroist même faire partie du manuscrit original que la femme du libraire imprimeur prétend avoir été indüement retenu par ledit sieur Lebeuf contre les règles.

Comme parmy tout ce que j'ay pu sur le champ recüeillir de manuscrits de cet ouvrage, tant chez l'imprimeur que chez l'autheur, on n'a pù recouvrer la coppie manuscritte de la notte contenant le trait du sermon du Jacobin inséré après le supplément, à la pénultième page dudit livre, imprimé par le nommé Troche: et que le sieur Lebeuf, par la suitte, craignant les conséquences de cette addition, auroit pù varier et peut-être dénier être l'auteur de l'impression de cette remarque insérée sans approbation, par une glose affectée et téméraire, au pied des vers latins, au dernier feuillet de l'imprimé;

j'ay crû après que le sieur Lebeuf est convenû que c'est par son fait que cette remarque a été mise à la fin de son livre, luy devoir par précaution faire reconnaitre ladite notte en particulier au bas d'un imprimé d'icelle, et que l'addition, depuis l'approbation, estoit son ouvrage.

C'est pourquoy par le procès-verbal ayant déclaré qu'il l'avoit donné à l'imprimeur pour la mettre au jour, et qu'il lui avoit donné charge de l'adjouter; ledit sieur Lebeuf, pour confirmer et même soutenir son aveu, a signé, au pied d'un exemplaire séparé que j'ay l'honneur d'envoyer aussi à votre Grandeur, et où à côté du nom de cet autheur, est mis le 20 novembre 1723. Ce qui constate la preuve complette qu'il a fait employer luy-même cette remarque par addition.

Le privilége du livre est à Paris entre les mains de Troche, qui y est aussi depuis quelques semaines et pourra rendre compte de sa conduite à cet égard, par raison de laquelle il a écrit à sa femme qu'il alloit voir M. l'évêque d'Auxerre qui est pareillement à Paris.

Au reste tout le pays cy-émû d'indignation contre le sieur Lebeuf, sur son audace à faire imprimer telle addition contre les réglements sans approbation, se console de voir par vos soins l'attention de la cour à arrêter le cours d'un telle licence si téméraire.

J'ay l'honneur d'être, avec le plus profond respect et le plus parfait attachement, Monseigneur, votre très-humble et obéissant serviteur.

Auxerre le 23 novembre 1723.

Signé : MARTINEAU DE SOLLEINE

N° 3.

« *Procès-verbal de visite faite contre Troche, imprimeur.* »

Cejourd'huy vingt novembre mil sept cent vingt-trois, à l'heure de cinq et demye du soir, nous Jacque Martineau de Solleinne, conseil-

ler du Roy au baillage et présidial d'Auxerre, exerçant la justice sur le fait des aydes tailles et autres impositions de la ville et compté dudit Auxerre et subdélégué de Monseigneur l'intendant de Bourgnogne et Bresse. En conséquence, des ordres adressés à nous par Monseigneur le Garde des Sceaux du seize novembre, présent mois, sur ceux donnés à luy par Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Orléans, nous sommes transporté, assisté de notre greffier ordinaire, en la maison du sieur Jean-Baptiste Troche, libraire et imprimeur en cette ville d'Auxerre y demeurant, paroisse Saint-Eusèbe, près le jeu de la longue paume où estant parlant à la dame Estiennette Houalles, sa femme, nous l'avons interpellée de nous déclarer où estoit ledit Troche, son mary, et après nous avoir répondu qu'il estoit à la ville de Paris, nous lui avons fait entendre les ordres qui nous avoient été envoyés en conséquence desquels nous sommes entrés avec elle et notre greffier dans la boutique dudit Troche où estant nous l'avons requise de nous déclarer si son mari n'avoit pas imprimé un livre ayant pour titre l'Histoire de la Prise d'Auxerre par les Huguenots, qui est l'auteur de ce livre et si elle en a le manuscript, laquelle dame Houalles, femme dudit Troche nous a fait réponse que ledit sieur Troche, son mary a imprimé et fait imprimer ledit livre qui porte ledit titre la Prise d'Auxerre par les Huguenots; que c'est M. Jean Lebeuf, prestre chanoine et soubschantre de l'église cathédrale d'Auxerre qui lui en a fourny les manuscripts, et qui en est l'auteur et dont elle a gardé les dits manuscrits qui sont presque tous de sa main, qu'elle offre de nous représenter : à l'exception du dernier cahier que ledit sieur Lebeuf a retiré avec la notte sur les vers commençants par les mots Armis Egregii vivant, qui est à la fin dudit livre dont il a retiré le manuscript et à l'instant nous a représenté les dits manuscrits a lexception du cahier où la ditte femme Troche nous a déclaré estre l'approbation de M. Chateaubrun, et de la note contenant le trait du sermon du Jacobin qui est à la fin dudit livre. Lesquels manuscrits elle a présentement déposés entre les mains de notre greffier avec un petit feuillet destaché écrit de la main du dit sieur Lebeuf qui fait partie desdittes nottes.

Lequel contient quinze vers latins dont huit sont examettres et sept pentamettres qui commencent par autrica carnutum et finissent par les mots atque Adamo genitos, au pied duquel petit feuillet est écrit le mot germinet de la main du dit sieur Lebeuf. Nous avons ensuite demandé à la ditte Houalles femme Troche si ledit sieur Lebeuf, auteur dudit livre avoit la permission nécessaire et l'approbation requise pour le faire imprimer et si l'aprobation a esté communiquée audit Troche son mary. Laquelle nous a fait réponse que le dit Troche son mary ne l'avoit imprimé et fait imprimer qu'après avoir veû les certificats de MM. Chateaubrun, Le Pârc et Mouffle des quinze juin mil sept cent dix-neuf, dix-huit février mil sept cent vingt et un et trois aoust mil sept cent vingt-trois, dont ledit sieur Lebeuf a retiré les originaux, luy en ayant seulement laissé des copies de sa main qu'elle a représentées, estant sur une feuille de papier comprise auxdits manuscrits. Et laquelle feuille de papier elle a aussi remise ès mains de notre greffier. Nous avons encore requis ladite femme Troche de nous déclarer si elle n'avoit pas plusieurs exemplaires dudit livre dont les feuillets ne sont qu'attachés estant sans aucune couverture ni reliure qui se sont seuls trouvés dans la boutique après la perquisition exacte que nous avons faite. Et ensuite estant entré avec elle dans une chambre attenant, elle nous a représenté environ trente exemplaires du même livre estant en feuillets sans aucune attache, mais seulement en cahiers. Et de la ditte chambre attenant la ditte boutique estant montés dans les chambres hautes assisté de notre greffier, nous avons trouvé dans deux des dites chambres hautes une grosse quantité d'exemplaires dudit livre estant en cahiers et feüilles non fisselées ny attachées au nombre d'environ un millier d'exemplaires suivant la déclaration qui en a été faite par la ditte femme Troche, et sans que nous ayons eu le loisir de vérifier la ditte prétendue quantité : Et lesquels exemplaires nous avons fait renfermer tant dans un sac que dans deux couvertures de laine verte que nous avons fait fisseler et cacheter du sceau de nos armes ; après quoy nous avons requis la ditte Houalles femme Troche de nous déclarer si c'estoient les seuls exemplaires que son mary avait tirés ou fait

tirer dudit livre ; et si l'approbation estoit après les corrections et les nottes ; — Laquelle nous a déclaré que le dit Troche son mary en a emporté à la ville de Paris, environ cent soixante exemplaires en feuilles qui font partie de ceux cy-dessus par elle déclarés. Et que le dit sieur Lebeuf ayant montré l'approbation de M. Chateaubrun censeur royal audit Troche son mary, il a imprimé et fait imprimer le dit livre et fait faire les dits exemplaires, et après que les dits exemplaires ont été tirés, le dit sieur Lebeuf *fit ajouter le supplément et quatre feuillets qui se suivent au dernier desquels recto est la ditte notte* au pied des vers latins commençants par ces mots : Armis egregii.et que pour lors il montra encore au dit Troche les approbations tant de M. Chateaubrun que des sieurs Le Parc et Mouffle, et sur ce que le dit Troche fit quelques difficultés d'imprimer le dit supplément et quatre feuillets, le dit sieur Lebeuf lui dist qu'il ne s'embarassast de rien et qu'il prenoit sur son compte l'évènement desdits suppléments et quatre feuillets et luy fit même voir la lettre qu'il avoit de son Altesse royale madame de Chelles ; nous luy avons ensuite demandé pourquoi le dit Troche n'a pas retenu pardevers luy les originaux desdittes approbations cy-dessus dattées : laquelle femme Troche nous a fait réponse que le sieur Lebeuf les avoit retenües ne les avoit voulu donner audit Troche luy ayant dit qu'il en avoit besoin, et luy en avoit laissé seulement la copie de sa main dont est fait mention cy-dessus : Interpellé la ditte femme Troche de nous déclarer pourquoi le ditsieur Troche, son mary a imprimé ledit livre sans que tous les feuillets du manuscript eussent esté visés, cottés et paraphés du censeur royal dans chaque page, et pourquoy il a été ajouté entre autres choses audit dernier feuillet recto, la notte sur le trait du sermon du Jacobin sans avoir esté approuvée du censeur royal : à quoy la ditte femme Troche a répondu que le sieur Lebeuf, auteur n'a donné son manuscript que par feuillets de temps à autre disant que s'il les donnait en entier, ils ne seroient point si lisibles parcequ'il en tiroit des copies plus lisibles suivant qu'il sera justifié par le dit manuscript qu'elle nous a représenté. Et que si ledit Troche son mari a fait l'addition de la ditte notte ça esté à la seule sollicitation

de l'auteur qui luy dit qu'il en faisoit son affaire et luy promit qu'il n'en auroit jamais de chagrins: Interpellé encore la ditte femme Troche de nous dire la quantité d'exemplaires qu'elle a délivré au sieur Lebeuf et combien elle en a donné ou vendû à différents particuliers ; a quoy la ditte femme Troche a répondu qu'elle en a délivré au dit sieur Lebeuf *cinquante-huit* exemplaires et qu'elle en a distribué par présents et vendu à Auxerre environ *deux douzaines* d'exemplaires. Et à l'instant en exécution desdits ordres, nous Charle Buisson, premier huissier audiancier au baillage et présidial d'Auxerre, immatricullé au greffe dudit lieu y demeurant soussigné avec mes témoins cy-après soubscripts. Et à la réquisition de nous Martineau subdélégué susdit, avons saisi, mis soubs la main du Roy et transporté au greffe de laditte subdélégation lesdits exemplaires et manuscripts dont le sieur Caillat, greffier s'est chargé pour les représenter a qui il appartiendra. Ce fait les jour et an que dessus en présence du sieur Pierre Bourgoin, huissier audiancier des sieurs commissaires aux aydes et tailles et de Pierre Dupuille, ancien archer à la maréchaussée d'Auxerre y demeurant qui ont signé avec la ditte dame Hoüalles. La minutte est signée Estiennette-Jeanne Hoüalles, Martineau de Soleinne, etc., etc., etc.. » Signé Caillat.

« Le manuscrit a été retiré du greffe pour estre envoyé à Monseigneur le Garde des Sceaux n'estant resté au greffe que les imprimés saisis. » Signé Caillat.

N° 4.

« *Procès-verbal de la visite faite chez le sieur Lebeuf autheur.* »

Cejourd'huy vingt novembre mil sept cent vingt-trois, à l'heure de huit heures du soir, nous Jacque Martineau de Soleinne, conseiller du Roy au présidial d'Auxerre, exerçant la justice sur le fait des aydes tailles, impositions fermes et droits du Roy au baillage et compté dudit Auxerre et subdélégué de Monseigneur l'intendant de Bourgogne et Bresse ;

En conséquence des ordres de Monseigneur le Garde des Sceaux du seize novembre présent mois, à nous adressés en vertu de ceux à lui donnés par son altesse royale Monseigneur le duc d'Orléans, nous sommes transporté assisté de notre greffier ordinaire en la maison de maître Jean Lebeuf, prestre chanoine et souchantre de l'église cathédrale d'Auxerre y demeurant rue Notre-Dame paroisse Saint-Regnobert ou estant parlant à sa personne au domicile, nous lui avons fait entendre les dits ordres et en conséquence nous sommes monté avec luy et notre greffier dans une chambre haute dépendant de la ditte maison ou ledit sieur Lebeuf a ses livres et manuscripts et ensuite nous l'avons interpellé de nous représenter le manuscript sur lequel il a fait imprimer le livre portant pour titre l'Histoire de la Prise d'Auxerre par les Huguenots, ensemble les exemplaires qu'il en peut avoir en sa possession ; et à l'instant le dit sieur Lebeuf nous a remis et déposé environ quatorze à quinze exemplaires dudit livre estant en feuilles et sans ordre dont il nous a dit estre l'auteur. Et après avoir fait une perquisition exacte dans la maison dudit sieur Lebeuf pour connaître s'il ne nous en celoit point, nous n'en avons trouvé aucun autre. Nous l'avons ensuite interpellé de nous déclarer s'il n'avoit pas les manuscripts de ces ouvrages puisqu'il nous a avoué en estre l'auteur. Lequel sieur Lebeuf nous a répondu qu'il l'avoit déposé chez Jean-Baptiste Troche, imprimeur de cette ville qui a fait les dits exemplaires et qu'il n'a pardevers luy que le seul cahier composé de sept feuillets commençant par ces mots Information faite par le juge de Donzy en mil six cent dix et finissant signé Villemard, lesçu vingt-quâtre sols tournois, au pied duquel cahier est l'approbation de M. Chateaubrun du quinze juin mil sept cent dix neuf, lequel cahier qui s'est trouvé sans aucune cotte ny paraphe dans ses pages par ledit sieur Chateaubrun, il a présentement déposé es mains de notre greffier, après quoy ayant sommé ledit sieur Lebeuf de nous déclarer où il a mis les autres exemplaires qu'il a tirés dudit Troche, libraire, jusqu'au nombre de cinquante-cinq dont il lui a donné son récépissé, le sieur Lebeuf nous a fait réponse qu'il en avoit envoyé partie à Son Altesse Serenissime madame l'abbesse de Chelles, partie

à Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc, à la fin desquels exemplaires le dit sieur Lebeuf, auteur, n'est point seür que l'addition faite au dit ouvrage depuis son approbation y soit comprise. Et que l'autre partie qu'il a envoyée à l'évesché d'Auxerre et à Monseigneur l'Evesque, il ne croit pas non plus que la notte au sujet de notre saint père le Pape y soit jointe laqnelle notte il nous a déclaré n'avoir faite que depuis laditte approbation ; et enfin que le reste des exemplaires il sera adressé au sieur Baudier, étudiant en théologie à Paris demeurant rue Saint-Estienne-des-Grecs, *nous l'avons ensuite interpellé* de nous représenter le manuscript de laditte notte qu'il doit avoir par devers luy puisqu'il convient en estre l'auteur. Laquelle notte est au dernier feuillet recto dudit livre, au pied des additions, laquelle commence par ces mots : le père Divolé est comparé, et finit par ces autres mots, et non pour la destruction. Lesquels feuillets d'addition au nombre de quatre qui sont les derniers ne sont point nombrés sur chaque page. Lequel sieur Lebeuf nous a répondu qu'il n'a point de manuscript de la notte qu'il a donnée audit Troche, libraire, pour l'ajouter à l'impression dudit ouvrage et a affirmé la main ad pectus, n'est point certain de l'avoir retiré des mains du mesme Troche, ou si elle est égarée, mais qu'il convient que c'est sur son manuscrit que ledit Troche l'a imprimée, que c'est luy qui luy a donné charge de l'imprimer, quoyque cette notte ne fust point approuvée, ny du censeur royal ny des deux docteurs approbateurs de son livre. Et que pour certifier que cette notte n'a esté ajoutée audit livre qu'à la sollicitation de luy, sieur Lebeuf dont il est l'auteur ainsy que du livre, il a présentement apposé sa signature au pied de l'impression qui en a esté faite sur un exemplaire joint à notre présent procès-verbal. Et enfin nous lui avons demandé l'approbation qu'il a deü avoir des sieurs Le Pàrc et Mouffle susdits docteurs pour connoitre s'ils ont veü la ditte notte, lequel sieur Lebeuf a dit avoir envoyé les dittes approbations en original à monsieur Philippe, doyen de Troyes au mois d'aoust dernier, et qu'elles ne lui sont point revenues; mais que la ditte notte n'estoit point comprise dans l'ouvrage que ledit sieur Lebeuf lui envoya, et qu'elle est restée sans aucune approbation ; et à l'instant en exécutant lesdits ordres.

nous Charles Buisson, premier huissier audiancier au baillage et présidial d'Auxerre, immatricullé au greffe dudit lieu y demeurant soussigné avec mes témoins cy-après soubscripts et à la réquisition de monsieur Martineau subdélégué susdit avons saisi mis soubs la main du Roy et transporté au greffe de la ditte subdélégation lesdits exemplaires et cahiers de manuscript sur lequel est l'approbation dudit sieur Chateaubrun dudit jour quinze juin mil sept cent dix-neuf, dont le sieur Caillat, greffier s'est chargé pour les représenter quand et à qui il appartiendra. Fait les jour et an que dessus, en présence du sieur Pierre Bourgoin, huissier audiancier des sieurs commissaires aux aydes et tailles, et de Pierre Dupuille, ancien archer en la maréchaussée d'Auxerre y demeurant qui ont signé avec ledit sieur Lebeuf. La minutte est signée Lebeuf, Martineau de Soleinne, Buisson, Bourgoin, Pierre Dupuille et Caillaz, greffier avec paraphe et controllé. Reçu douze sols. » Signé Caillat.

« Retiré du greffe le manuscript, etc.... »

No 5.

La bibliothèque de la ville d'Auxerre s'est récemment enrichie de cinq fragments fort curieux d'ouvrages liturgiques, antiphonier, graduel et missel, imprimés à Sens, chez *François Girault*, en 1552, 1554, 1556 et 1558, in-folio, goth.. Les trois premiers, datés de 1552, et 1554, sont sur vélin, et tous ont été imprimés avec un soin et un luxe extraordinaires. Sur ceux qui portent la date de 1554 et 1558, on lit, après le nom de l'imprimeur, celui de *Jehan de la Mare, Marchant demourant audict Sens*, *en la grand rue a lenseigne de Laigle dor* (et non Jean de la *Barc*, comme on l'a imprimé ci-dessus, page 17). Nous avons donc maintenant la preuve authentique que la typographie sénonaise remonte au moins à l'an 1552, et qu'elle avait alors un éclat que, 28 ans plus tard, en 1580, Auxerre ne pouvait pas effacer.

N° 6.

Quelques pièces découvertes ces jours-ci dans les archives de la mairie d'Auxerre, nous font connaître, sur les débuts de Baillif (v. p. 71 et 78), un incident fort singulier. Au mois de novembre 1791 se présentait chez lui « un ecclésiastique inconnu » qui le priait de réimprimer, à 300 exemplaires, une brochure de 12 p. in-12, sans date et sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ayant pour titre : *Catéchisme très-simple à l'usage des fidèles de la Campagne, dans les circonstances actuelles*. Cet opuscule contenait une attaque contre les lois des 12 juillet et 15 novembre 1790 sur la Constitution civile du clergé. Pour preuve il suffirait de ce passage : « D. Les Prêtres qui prêtent le Serment civique sont donc hérétiques? R. Il n'y a pas lieu d'en douter... puisqu'ils jurent de maintenir de tout leur pouvoir une Constitution que le Chef de l'Eglise déclare être l'extrait et l'assemblage de plusieurs hérésies... » Or, ces deux lois étaient en pleine vigueur, à ce point que, sur le refus fait par M. Loménie de Brienne de donner la confirmation canonique à Gobel, élu archevêque de Paris, celui-ci avait appelé comme d'abus devant le tribunal du 5me arrondissement, qui l'avait renvoyé devant l'évêque d'Autun, M. de Talleyrand, à l'effet de recevoir l'institution. La réimpression de ce « catéchisme très-simple » présentait donc des complications et des dangers ; et Baillif, « imprimeur du club patriotique, » installé depuis un an à peine à Auxerre, dut s'étonner qu'on ne s'adressât pas tout d'abord, pour cette besogne compromettante, au pieux dévouement de Laurent Fournier. Aussi, guidé par son patriotisme, ou par la crainte de quelqu'embûche, ou enfin par le désir de manifester un zèle qui aurait sa récompense, il refusa l'office de ses presses ; il fit plus, il retint l'exemplaire qu'on lui avait apporté, et vint, pièces en main, confier l'aventure à quelques patriotes de la ville. Ceux-ci rédigèrent aussitôt une adresse, revêtue de 41 signatures, dans laquelle ils signalèrent à la municipalité auxerroise cette tentative de révolte contre la Constitution ; et, à l'adresse, ils joignirent le

fameux exemplaire, objet de tout cet émoi. La municipalité assemblée prit, à la date du 27 novembre 1791, une délibération qui expose les faits et se termine ainsi : « Arrête que ledit imprimé sera à l'instant paraphé, *ne varietur*, par M. le président et conservé dans les archives de la municipalité pour y avoir recours au besoin. Arrête de plus que la lettre des citoyens qui ont adressé ledit imprimé, sera aussi conservée dans les archives en considération de la vraie foi et du patriotisme qu'ils y ont déployé et qui les ont portés à la dénonciation de l'imprimé dont il s'agit. »

Neuf ans plus tard, au mois d'avril 1800, on imprimait secrètement et on distribuait dans le département de l'Yonne une lettre circulaire ainsi conçue : « Sûrement, Monsieur, vous jugez comme nous que le culte catholique ne peut guère aller sans nos Evêques. Cette expérience que nous avons déjà faite depuis plus de cinq ans, inspire naturellement l'idée de réclamer le nôtre. La ville d'Auxerre vient de jeter le cri filial pour obtenir le retour du Père commun. Nous désirons que vos paroissiens poussent ce même cri. L'unanimité pourrait être d'un grand et puissant effet. Veuillez aider l'entreprise. Il faudrait, Monsieur, adresser une pétition qui exposerait, entre autres choses, que *Jean-Baptiste-Marie Champion-Cicé* (sic), Evêque d'Auxerre, âgé de 75 ans, sortit de France en 1790, avec des passeports de l'Assemblée nationale, pour aller aux eaux de Spa, prescrites au rétablissement de sa santé; qu'il ne put profiter de la Loi qui rappelait les absents, puisqu'il était porté sur des listes de proscription affichées dans Paris, et qu'il aurait rencontré des poignards; qu'ainsi les Loix sur l'émigration ne paraissent pas lui être applicables; qu'il est de droit naturel d'éviter le danger, etc. Il vous appartiendra, Monsieur, de manier ce sujet comme vous croirez convenable... etc.. » Il paraît que l'Autorité entendit très-bien « le cri filial de la ville d'Auxerre », mais comme elle n'aimait pas, dans ce temps-là, qu'on criât sans elle et autrement, elle provoqua, au sujet de la circulaire, une instruction rigoureuse. Cette circulaire était signée, et son auteur, le digne

M. Viart, alors vicaire général, fut contraint d'expliquer une démarche que devaient suffire à justifier son caractère et sa piété. Mais quel était l'imprimeur anonyme ? C'est pour lui que les foudres étaient prêtes ! M. Viart refusa loyalement de trahir son nom. En sorte que le grand coupable lui-même (nous parlons de l'imprimeur) demeura impuni.

Le catalogue que nous sommes parvenu à composer, n'est pas une collection de livres précieux ni de curiosités bibliographiques. Parmi ces pièces imprimées à Auxerre de 1580 à 1857 exclusivement, et recueillies de toutes parts avec patience, il se trouve plus d'un opuscule sans valeur scientifique ou littéraire. Mais notre unique but a été de rassembler des documents utiles à l'histoire du pays. Or, il n'est pas de livre si futile, a-t-on dit, qu'on n'en puisse tirer quelque profit. Rien de plus vrai, pour l'historien surtout qui peut rencontrer dans les écrits les plus insignifiants un fait, un trait de mœurs, une date, un nom qu'il chercherait vainement ailleurs. Nous avons donc tout récolté indistinctement. Que chacun sépare, à son gré, le bon grain du mauvais. Les bibliothèques de la ville et de la Société scientifique de l'Yonne nous ont fourni les principaux éléments de ce catalogue; mais que de bibliothèques particulières nous ont été obligeamment ouvertes et nous ont fourni, comme on le verra, leur utile contingent. Nos dépôts publics attendront-ils longtemps encore, pour compléter leurs importantes collections, ces quelques centaines d'imprimés dont la dispersion efface presque tout l'intérêt? En les donnant, chacun de leurs possesseurs ne s'imposerait pas un sacrifice égal au service qu'il rendrait.

Nous n'avons pas suivi les classifications savantes de la bibliographie. L'ordre chronologique était le plus rationnel pour un travail fait en vue surtout de l'histoire d'Auxerre et du département. Néanmoins, on peut faire ressortir de l'ensemble quelques données intéressantes :

Le catalogue embrasse une période de 277 années et comprend 1340 numéros qui se divisent ainsi : Théologie, 128. Histoire, 130. Jurisprudence, 219 dont 146 pour des mémoires judiciaires. Sciences naturelles et mathématiques, 97. Littérature et beaux-arts, 306, dont 117 pour la poésie et 189 pour la prose. Politique, économie politique et écrits divers, 460.

Sous le rapport de l'étendue matérielle de la composition, on trouve

194 numéros pour les *œuvres ;* 834, pour les brochures ; 312 pour les opuscules de quelques pages seulement.

Quant aux formats, 490 numéros pour l'in-quarto et l'in-folio ; 611, pour l'in-octavo ; 239, pour l'in-12 et au-dessous.

Les ouvrages réédités ne sont qu'au nombre de 19.

La période de 277 ans, de 1580 inclusivement à 1857 exclusivement, peut se diviser en deux parties : la première, de 1580 à 1789, comprend 209 ans et 268 numéros. La seconde, de 1789 à 1857, comprend 68 ans et 1072 numéros. On trouve donc un peu plus d'un numéro par an dans la première, et un peu plus de 15 dans la seconde. Celle-ci, quand on la subdivise, donne les résultats suivants : de 1789 à 1804, 14 ans et 301 numéros ; de 1804 à 1814, 10 ans et 49 numéros ; de 1814 à 1830, 17 ans et 212 numéros ; de 1830 à 1848, 18 ans et 291 numéros ; de 1848 à 1857, 9 ans et 219 numéros.

Le nombre des auteurs, au risque de distribuer ce titre avec prodigalité, doit être fixé à 610. La liste alphabétique qui suit le catalogue, comprend 602 noms d'hommes et 8 noms de femmes.

A ceux qui aiment les livres rares, ou singuliers, ou bien imprimés, indiquons, *pour exemple*, et sans anticiper sur le XIXe siècle, les numéros 1, 5, 6, 8, 15, 20, 21, 22, 23, 28, 43, 45, 48, 54, 77, 80, 96, 97, 145, 168, 206, 310, 325, 399, 436, 460, 1316.

CATALOGUE

DES

LIVRES, BROCHURES ET PIÈCES

IMPRIMÉS A AUXERRE

DEPUIS 1580 JUSQU'EN 1857.

---

1. — BREVIARIVM SECVNDVM VSVM INSIGNIS ECCLESIÆ ANTISSIODORENSIS authoritate et mandato Reuerendissimi Domini Iacobi Amioti Antissiodorensis Episcopi et venerabilium dominorũ Decani et Capituli eiusdem ecclesie emendatum et quantum fieri potuit ad formam breuiarij Romani ex decreto Concilij Tridentini excusi redactum. — *Antissiodori excudebat Ioannes Sauine Typographus,* 1580. — 2 vol. in-8, partie d'hiver et partie d'été. (Bibl. de la ville, A. 606 et 608.)

Cet ouvrage, le premier qui fut imprimé à Auxerre, est paginé par feuilles, à 2 col. de 39 lig.. On y remarque des lettres rouges et noires et quelques vignettes dont la principale est placée au-dessous du titre. On peut voir, dans la notice qui précède, pages 18 et 19, ce que nous avons dit de la composition de ce livre et de l'orthographe des mots *Antissiodorensis* et *Antissiodori.*

2. — COPPIE DES CHARTRES IMMVNITÉS, LIBERTEZ, PRIVILEGES ET FRANCHISES, donnees et ottroyees par les contes d'Aucerre, et depuis confermees et approuuees par plusieurs Roys de France, des priuileges des francs bourgeois manans et habitans en la ville, cité fors bourgs et banlieue d'Aucerre. — *Imprimé à Auxerre, par Pierre Vatard,*

1584. — 1 vol. in-8. (Bibl. de la ville, annexé à un exemplaire de la coutume d'Auxerre de 1581.)

Ce recueil renferme cinq chartes des années 1213, 1223, 1320, 1345 et 1476. Pour le nom d'Auxerre écrit par un *c*, voir ci-dessus, p. 21.

3. — DECLARATION DV ROY, en forme d'Edit svr la redvction de la ville d'Avcerre en son obeissance. — *A Avcerre, par Pierre Vatard imprimeur, par permission du Roy*, 1594. — 7 feuilles in-12 non paginées. (B. imp..)

Cette pièce a été réimprimée dans les *Mémoires* de Lebeuf ; V. aux preuves. V. aussi le catalogue de la Bibl. imp.. La déclaration du roi est du 22 avril 1594.

4. — COVSTVMES DV COMTÉ ET BAILLIAGE D'AVCERRE anciens ressors et enclaves d'iceluy, mises et redigees par escript en presence des gens des trois Estatz dudict pays et novellement reveves et corrigees sur loriginal rapporte en la cour de Parlement par messieurs les commissaires deputez pour proceder a la redaction d'icelles. — *Aucerre chez Pierre Vatard demourant en la grande Rue Sainct Simeon à l'enseigne de l'imprimerie* 1598, *par privilège du Roy*. — 1 vol. in-8. (B. de la ville.)

V. sur la première édition de la *Coutume* d'Auxerre, en 1539, ci-dessus page 16 ; et sur celle de 1598, p. 23. V. aussi sur Hélie le Briois les *Mémoires* de Lebeuf, 1re édition, vol. 2, p. 505, et 2e, vol. 4, p. 405.

5. — DE ORIGINE ET STIRPE DOMVS DE COVRTENAY QUÆ CŒPIT A LVDOVICO CRASSO HUIUS NOMINIS SEXTO FRANCORUM REGE SERMOCINATIO. Cui inserti sunt supplices libelli Regi ad hanc rem oblati, vna cum repræsentatione iuris et meritorum præsentis instantiæ. Addita sunt responsa celeberrimorum Europæ Iurisconsultorum. — *Antissiodori, apud Petrvm Vatard, Typographum Regium* 1607. — 1 vol. in-8, paginé par pages. Lettres initiales ornées d'arabesques. (B. de la ville, C. 1963.)

Cet ouvrage de du Bouchet est rare. C'est à tort que Brunet l'indique comme imprimé à Paris ; v. à ce sujet ci-dessus, p. 26.

6. — DISCOVRS JOYEVX EN FAÇON DE SERMON, faict avec notable industrie par deffunct maistre Jean Pinard lorsqu'il vivoit Trottier semiprebendé en l'Eglise de S. Estienne d'Aucerre, sur les climats et finages des vignes dudit lieu. Plus y est adjousté de nouveau le monologue du bon vigneron sortant de sa vigne et retournant le soir en sa maison. Reveu, corrigé et augmenté. — *Chez Pierre Vatard imprimeur et libraire* 1607. — 1 vol. in-12.

Ce petit livre, dont la préface et le texte sont également curieux, est devenu extrêmement rare. Le seul exemplaire que nous connaissions appartient, avons nous dit p. 25 et 26, à M. Pichon, président de la Société des Bibliophiles de Paris. Lebeuf attribue *Le Monologue* à Louis (et non à *Jean*, comme nous l'avons écrit à tort p. 26) de Charmoy, avocat à Auxerre. M. Auguste Veynant a réédité cet ouvrage en 1851, chez Crapelet, à Paris, et l'a fait tirer à 62 exemplaires sur papier vergé, au prix de 7 fr.. V. le *Moniteur* du 7 novembre 1851 ; et aussi l'*Annuaire de l'Yonne* de 1857, qui a publié sur ce livre un travail de M. Ch. Moiset auquel on a joint le texte du *Monologue*.

7. — DE OPERE SEX DIERUM. « Denis Perronet, chanoine d'Auxerre et pénitentier, a écrit plusieurs volumes de sermons qui sont imprimés. Il a fait aussi imprimer, en 1609, à Auxerre, l'ouvrage d'Arnold de Bonneval, de opere sex dierum. Il mourut en 1610. » (*Mémoires* de Lebeuf, catalogue des écrivains auxerrois.)

C'est Pierre Vatard qui a dû encore imprimer ce livre.

8. — COVSTVMES DV COMTÉ ET BAILLIAGE D'AVCERRE, anciens ressorts et enclaues d'iceluy, mises et redigees par escript en présence des gens des trois estats dudict pays. Reueüe corrigée et imprimée de nouueau. — *Chez Denis Vatard au nô de Iésvs*. 1620. 1 vol. in-16, paginé par feuilles et réglé. (B. de la ville.)

V. ci-dessus, p. 28, la singulière épître de Denis Vatard.

9. — CHARTRES ET TITRES ANCIENS DES HABITANS DE TONNERRE, imprimées et mises en lumière à la diligence de Maistre Pierre Quartier conseiller et controleur pour le Roy au grenier à sel de Tonnerre, et Procureur de sa Maiesté en la mareschaussée de la dicte ville, Me Iaques

Renat Advocat et procureur syndic, Nicolas Rivieres Procureur, Thibault Michault marchand, et Claude le Vuyst apoticaire, Eschevins en la dicte ville. Pour servir de preuves à la Genealogie de Messieurs les Comtes de Tonnerre, descripte par Me David Andry advocat, et Procureur Fiscal audict comté, seigneur du Tronchoy, et l'Isle. — *A Avcerre, chez Claude de Villiers.* 1630. — 1 vol. in-12 de 228 p.. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

Au-dessous du titre de ce livre est gravé un écu, d'azur à la bande d'argent, surmonté d'une couronne de comte.

10. — ARREST DU CONSEIL obtenu au proffit des propriétaires des vignes du Turot de ceste ville d'Aucerre. — *Chez Iacques Bovquet imprimeur du roi.* 1633. — Brochure in-24 de 8 p.. (Archives du département.)

Cet arrêt dispensait les propriétaires de vignes au climat du Turot du Bar d'être englobés dans la propriété des bois sis au même lieu.

11. — LES GESTES ET LA VIE DU PREULX ET VAILLANT CHEVALLIER BAYARD, avec sa généalogie, mise en lumière par Augustin Carcat. — 1 vol. in-8, Auxerre, 1634. (V. Lelong, t. 3, nº 31865.)

12. — REFORMATION ET NOVVELLE APPROBATION DES STATUTS, ET ORDONNANCES, de la confrairie du très-Auguste et très-Saint Sacrement, canoniquement érigée en l'Eglise des frères mineurs de l'observance, à Aucerre, l'an de nostre salut 1280. Seize ans après son institution par monseigneur l'illustrissime et Reuerendissime Dominique Seguier, Euesque d'Aucerre. — *A Avcerre chez Iacqves Bovcqvet.* 1635. — 1 vol. in-8 sans pagination. (B. de la ville, A. 626.)

13. — DÉCLARATION DU ROI par laquelle il déclare qu'il a pris la Sainte-Vierge pour protectrice de son royaume. — *Chez Iacq. Bouquet.* 1638.

V. à la Bibliothèque de la ville le catalogue manuscrit de la bibl. du Chapitre d'Auxerre, dans lequel nous avons recueilli la mention de cette pièce.

14. — INSTITUTES DE IUSTINIEN traduites en vers élégiaques latins, par *Claude Loyset* avocat à Auxerre. — 1 vol. in-12, imprimé à Auxerre chez *Bouquet* vers l'an 1642. (V. Lebeuf, catalogue des écrivains auxerrois.)

15. — L'ENTRETIEN DES MVSICIENS par le sievr Gantez Prieur de la Magdeleine en Prouance, Chanoine semiprebandé maistre des Enfans de Chœur et de la Musique, en l'Eglise insigne et cathedrale sainct Estienne d'Auxerre. — *A Avxerre, chez Iacqves Bovqvet*. 1643. — Petit in-12 de 295 p.. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

Ce livre n'est pas mentionné par Brunet et ne se trouve pas à la Bibl. impériale. V. au sujet de Gantez la notice sur les musiciens auxerrois, publiée par M. A. Chérest dans le bulletin de la Société histor. de l'Yonne, année 1850, p. 45.

16. — PETIT OFFICE DE L'ANGE-GARDIEN. — Auxerre, in-16, 1645.

On lit dans les *Mémoires* de Lebeuf (catalogue des écrivains auxerrois) « N... Brosse, fils d'un chapelier d'Auxerre, fut tué en 1651. Il a fait une tragédie dédiée au seigneur de Saint-Bry ; un livre de prières adressées au Saint-Esprit. On lui attribue aussi une version paraphrasée du petit Office de l'Ange-Gardien, Auxerre, 1645, in 16. »

17. — LA VIE ET LES ÉLOGES DE SAINCT CATALDE, vulgairement Appellé St-Cartavlt, archevesqve de Tarente av royaume de Naples, honnoré et réclamé ès villes de Sens et Auxerre. Par le Reuerend Pere *Nicolas Desnos* chanoine Regulier de saincte Geneviéue de Paris. — A Avxerre, chez *Nicolas Billiard*, imprimeur et Libraire juré. — 1649, 1 vol. in-8. (B. de la ville, C. 726.)

L'auteur, *Nicolas Desnos*, était chanoine Régulier de Saint-Augustin de la congrégation de France. Un des deux exemplaires que possède la bibl. de la ville, porte la date de 1650, au lieu de 1649. Néanmoins l'édition est la même ; un *carton* a été composé pour remplacer l'ancien titre.

18. — LA VIE, LES VERTVS ET LES MIRACLES DV GRAND SAINT GERMAIN EVESQVE D'AVXERRE. Avec vn catalogue des autres Personnes

Illustres de la mesme Ville et Diocese d'Aucerre. Par *Dom Georges Viole*, Religieux Benedictin, de la Congregation de S. Maur. — A Avcerre chez *Gilles Bovqvet*. 1656. — 1 vol. in-4. (B. de la ville, C. 752.)

Chardon, dans son *Histoire d'Auxerre*, t. 2, p. 223, assure que cet ouvrage a été imprimé à Auxerre par Gilles Bouquet. Ne serait-ce point une erreur? L'exemplaire de la bibl. de la ville porte la souscription de Jean Billaine, rue S. Jacques, à Paris, 1656.

19. — Texte des covstvmes du comté et bailliage d'Auxerre Anciens ressorts et enclaues d'iceluy, mises et redigées par écrit en présence des gens des trois Estats dudit Pays. — Chez *Gilles Bovqvet*, Imprimeur ordinaire du Roy. 1664. — 1 vol. in-32. (B. de la ville.)

20. — Petit Catechisme ov sommaire des trois premiéres parties de la Doctrine Chrestienne. Traduit du François, en la langue des Caraibes Insulaires, par le R. P. *Raymond Breton* Sous-Prieur du couuent des Freres Prescheurs de Blainuille. — Petit in-8, à 2 colonnes, de 70 p.. Chez *Gilles Bovqvet*.

21. — Dictionnaire Caraibe-François, meslé de quantité de Remarques historiques pour l'esclaircissement de la Langue. Composé par le R. P. *Raymond Breton*, Religieux de l'ordre des Freres Prescheurs, et l'vn des premiers Missionnaires apostoliques en l'Isle de la Gardeloupe et autres circonuoisines de l'Amérique.— Petit in-8 à 2 col. de 480 p.. 1665. Chez *Gilles Bovqvet*.

22 — Dictionnaire François-Caraibe, composé par le R. P. *Raymond Breton*, Religieux de l'ordre des Freres Prescheurs, etc.. — Petit in-8 à 2 colonnes de 415 pages. 1666. Chez *Gilles Bovqvet*.

23. — Grammaire Caraibe. Composée par le R. P. *Raymond Breton* Religieux de l'Ordre des Freres Prescheurs et l'un etc.. — Petit in-8 de 136 pages. 1667. Chez *Gilles Bovqvet*.

Les quatre ouvrages qui précèdent, imprimés à Auxerre chez *Gilles*

Bovqvet, ont été réunis en un seul volume à la Bibl. de la ville, B. 337, 338. V. les détails bibliographiques que nous avons donnés sur ces livres curieux, p. 33-36.

24. — « GESTA AUTISSIODORENSIUM EPISCOPORUM : ab anonymis scriptoribus, diversis consignata temporibus, ac duas in partes seu tomos distributa, collectore prorsus ignoto... La première partie de ces gestes a été imprimée sous ce titre: Autricum christianum, seu gesta pontificum Autissiodorensium, ex manuscripto codice evulgata : curâ et studio Ludovici Natalis ab Amico, canonici Autissiodorensis : Autissiodori, in-4. *Louis Noel*, surnommé *d'Amy*, est mort âgé de 87 ans, en 1686. »

La mention de cet ouvrage est extraite du Père Lelong, t. 1, p. 654 et 655. V. aussi sur *Louis Noel* et sur *Noel Damy* la nouvelle édition des *Mémoires* de Lebeuf, t. 4, p. 421 et 431.

25. — ARREST DE RÉGLEMENT de la covr de Parlement pour les Bailliages et sieges Royaux du 10 iuillet 1665. — A Avcerre par *Germain Michelet*, imprimeur iuré, demeurant à la cloche Bleu, 1665. — In-8 de 26 p.. (Arch. du départ..)

Cet imprimé est le seul que nous connaissions de Germain Michelet. (V. ci-dessus, p. 37.) Le papier en est épais et les caractères usés; on remarque sur la première page les armoiries de France et de Navarre, et, sur la dernière, celles d'Auxerre.

26. — ORDONNANCE DE LA POLICE GÉNÉRALE POUR LA VILLE D'AUXERRE. En Conformité des Ordonnances du Roy Arrests et Réglements de Nosseigneurs de la cour de Parlement, du mardy vingtième décembre 1678. — Chez *François Garnier*. 1679. — In-4 de 27 p.. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

27. — TRAITÉ SUR LA MÉDECINE. Par *La Chaume*, médecin. A Auxerre en 1679. (V. Lebeuf, catalogue des écriv. Aux., et le dixième journal des savants, de l'an 1680.)

28. — DE ORDINIS S. BENEDICTI GALLIANA PROPAGATIONE LIBER unicus, in qvo Benedictinæ regvlæ per Gallias omnes progressus sæcu-

lis septimo, octavo nonoque explicantur, etc.. Auctore *Domno Philippo Bastide* Congregationis Sancti Mauri Monacho Benedictino. — Autissiodori typis *Francisci Garnier* Typographi Regis. — 1 vol in-4 de 344 p.. 1683. (B. de la ville, C. 564.)

Ce livre est imprimé avec soin et orné de plusieurs vignettes.

29. — EMBLESMES SACRÉS avec une explication à l'usage des femmes dévotes, surtout des religieuses de la Visitation. — 1 vol. in-12, chez *François Garnier*. 1687. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

Ce livre renferme des gravures emblématiques en taille douce qui portent la signature *Messager*. L'auteur est *Claude Brunet*, chanoine et chantre de la cathédrale d'Auxerre.

30. — ELOGIA SANCTI GERMANI autissiodorensis episcopi et aliorum sanctorum quorum corpora in sacro ejus cœnobio Autissiodori condita sunt. — *F. Garnier*. 1687. — In-4 de 26 p.. (B. de M. Salmon, ancien avoué à Sens.)

31. — COUSTUMES DU COMTÉ ET BAILLIAGE D'AUXERRE. — *F. Garnier*. 1688. 1 vol. in-16. (B. de la ville.)

32. — LA SCIENCE DES MOEURS. - 1 vol. in-12. 1694.

Cet ouvrage est du P. *François Courtot,* maître des novices de la maison d'Auxerre. D'après Lebeuf, et surtout d'après Chardon, dans son *Histoire d'Auxerre,* t. 2, p. 349, il aurait été imprimé à Auxerre. Cependant l'exemplaire que possède la bibl. de la ville, D. 289, a été imprimé à Paris, quoiqu'il porte aussi la date de 1694.

33. — MANUEL DE LA CONFRAIRIE DE SAINT-HUBERT établie dans l'église de Saint-Germain d'Auxerre. — Chez *F. Garnier*. — Brochure. 1696. (V., à la B. de la ville, le catalogue manuscrit de la bibl. du chapitre de la Cathédrale.)

34. — RÈGLES, STATUTS ET . . . (illisible) de la confrairie des agonisans. — *F. Garnier* 1697. (V. comme au n° 33.)

35. — Recueil des Ordonnances synodales de monseigneur l'illustrissime et Révérendissime messire André Colbert, Evêque d'Auxerre, conseiller du Roy en ses conseils, etc.; publiées dans le synode tenu à Auxerre le 4 may 1695. — Chez *F. Garnier*. — 1 vol. in-8. 1699. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

36. — Serenissimo Duci Borbonio ad comitia Burgondiæ proficiscenti gratulabuntur selecti Rhetores collegii Altissiodorensis societatis Jesu. Die mensis Junii, an. 1703. — Altissiodori ex typis *F. Garnier*. 1703. 9 p. in-4. (B. de la ville.)

Nous ne connaissons pas l'auteur de cette comédie en vers latins. Quant aux acteurs, voici leurs noms :
Nicolaus Thienot, Altissiodorensis.
Joannes Bapt. Richer, Altissiod., jouant le rôle de Appollo.
Jacobus Jos. de la Chasse de la Jarie, Altiss.,... Id..... Mars.
Franciscus d'Argenteuil, Argento-Villensis,... Id..... Themis.

37. — La Nymphe de la rivière d'Yonne présentée à son altesse sérénissime monseigneur le Duc à Régennes lorsqu'il y passa le 16 de juin 1703, en allant à Dijon tenir les États de la province de Bourgogne, par *Martineau de Soleyne*. — Chez *F. Garnier*. 1703. 8 p. in-4. — (B. de la ville.)

« . . . .
Mon Eau par ses replis désirant t'embrasser
Prince en t'environnant voudroit bien t'arrester.
Que mon bon-heur est court! Nymphes, qu'elles allarmes!
Son départ va bientôt me faire fondre en larmes,
Et changer mes plaisirs en amères douleurs,
Alor je rouleray moins de flots que de Pleurs.... »

V. dans la *Bibliothèque de Bourgogne*, t 2, p. 56, l'énumération des poésies de Jacques Martineau.

38 — Sentiment orthodoxe des savants cardinaux Jean de Turecremata, Baronius, Bellarmin et autres Théologiens, soutenu contre un prétendu article de foi dans la nouvelle ordonnance de Mgr l'Archevêque de Cambrai, le 10 février 1704. Par *Jean Marie*. — Chez *F. Garnier*. 1704. (Extrait de la *Bibl. des auteurs de Bourgogne*.)

39. — Déclaration du Roy, concernant plusieurs Règlemens sur les labours et semences, le payement des rentes foncières et autres redevances payables en grains, la conservation des fruits de la terre, et la deffense d'achepter les bleds et autres grains en verd, etc.. — Chez *Jean-Baptiste Troche* imp. du Roy, marchand-libraire, vis-à-vis la place des Fontaines. 1709. 8 p. in-4. (Archives du départ..)

40. — Contrat fait et passé entre le Roy et le Clergé de France le 13 juillet 1711, pour le paiement de la somme de huit millions de livres accordées à sa Majesté par ledit clergé. — Chez *J.-B Troche.* 1714. In-4. (Archives du départ..)

41. — Le triomphe de la Paix, ballet qui sera donné dans la cour du collége d'Auxerre de la Compagnie de Jésus, le mercredi, 8 d'août 1714. — Chez *J. B. Troche.* 1714. In-4. (B. de la Ville.)

42. — Theondono, martyr du Japon, tragédie qui sera représentée dans la cour du collége d'Auxerre de la Compagnie de Jésus, pour la distribution des prix donnés par les états de Bourgogne, le mercredi, 8 d'août 1714. — Chez *J. B. Troche.* 1714. In-4. (B. de la ville.)

43. — Description des saintes grottes de l'église de l'abbaye royale de saint Germain d'Auxerre. Contenant l'abregé de la vie des saints dont les Corps y reposent. Par un Religieux Benedictin de l'Abbaye de saint Germain. — Chez *J.-B. Troche.* 1714. 1 vol, in-12, de 210 p.. On y a joint le Processus verbalis de reseratione Sanctorum in Basilica sancti Germani sepultorum, 40 p.. (B. de la ville, C. 412.)

Cet ouvrage, qui a pour auteur dom Fournier (Dominique), a été réédité deux fois, à Auxerre, en 1780 et en 1846. Une lettre du savant Pasumot au P. Laire, publiée dans le bulletin de la Soc. hist. de l'Yonne de 1854, p. 197, signale l'existence d'un exemplaire de cet ouvrage que Lebeuf avait couvert d'annotations précieuses. Cet exemplaire est aujourd'hui entre les mains de M. Blin, professeur d'histoire au collége d'Auxerre.

44. — HYMNES ET PROSE (en latin) EN L'HONNEUR DE SAINT PÉLERIN, composées par le P. *Gourdan* de Saint-Victor de Paris, et traduites en vers françois par *André de Monhenault*, curé de Saint-Pélerin d'Auxerre. — Chez *J.-B. Troche*. 1716. Broch. in-12. (V. Lebeuf, catalogue des écriv. Auxerrois.)

45. — ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE LA VIE ET DU CULTE DE SAINT PÉLERIN premier Evesque d'Auxerre et martyr. Chez *J. B. Troche*. 1716. 8 p. in-12.

Cette petite brochure, extrêmement rare, est la première publication de l'abbé Lebeuf. M. l'abbé Duru, d'Auxerre, en possède un exemplaire.

46. — MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'EVÊQUE D'AUXERRE, pour suspendre l'effet de l'acceptation et publication de la Constitution UNIGENITUS. — Chez *J.-B. Troche*. 1717. 38 p. in-4. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre, et Archives du département.)

47. — MANDEMENT DE MGR L'EVÊQUE D'AUXERRE qui ordonne des prières pour le repos de l'âme de N. S. Père le Pape Clément XI et pour l'élection du Pape. — *J.-B. Troche* 1721. 7 p. in-4. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

48. — HISTOIRE DE LA PRISE D'AUXERRE PAR LES HUGUENOTS, et de la Délivrance de la même ville, les années 1567 et 1568, avec un récit de ce qui a précédé et de ce qui a suivi ces deux fameux événements; et les ravages commis à la Charité, Gien, Donzy, Entrains, Cravan, Irancy, Coulanges-les-Vineuses, et autres lieux du diocèse d'Auxerre; le tout précédé d'une ample préface sur les antiquités d'Auxerre, et enrichi de notes historiques sur les villes, bourgs et villages, et sur les personnes principales qui sont nommées dans cette histoire; par un chanoine de la cathédrale d'Auxerre. — *J.-B. Troche*. 1723. 1 vol. in-8. (B. de la ville, C. 1577.)

Ce livre, de l'abbé Lebeuf, est rare et très-recherché. Nous avons raconté, p. 40-46, la saisie et la mutilation dont il fut l'objet à son apparition. M. Déy, d'Auxerre, en possède un exemplaire complet et d'une con-

servation parfaite. Les feuillets imprimés sans l'approbation de la censure et saisis en 1723, se trouvent à la fin du livre sous le titre de : *Corrections des principales fautes survenues dans ce livre avec quelques additions importantes;* ils comprennent 8 pages sans pagination.

49. — MÉMOIRE sur quelques propositions dictées par un professeur de philosophie dans le collége de la Compagnie de Jésus à Auxerre, pour servir de réponse à l'ordonnance et instruction pastorale de M. l'Evêque d'Auxerre, en date du 18 sept. 1725. — A Cologne (A Auxerre?) 1725. 53 p. in-4. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

50. — LETTRE DE M. L'EVÊQUE D'AUXERRE AU ROY, au sujet du refus que luy a fait M. le Garde des Sceaux d'une continuation de privilége pour l'impression des livres à l'usage de son diocèse. A Régennes le 12 déc. 1729. 4 p. in-8. Sans nom d'imprimeur. (Archives du dép..)

51. — TABLEAU DES DROITS ET VACATIONS des Procureurs du Baillage et Siége Présidial d'Auxerre en matière civile. Chez *la veuve J.-B. Troche, et J.-F. Troche, fils*. 1735, 11 p. in-4. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

52. — TABLEAU DES SALAIRES des Huissiers et Sergents-Royaux du Baillage et Siége Présidial d'Auxerre.—Chez *la veuve de J.-B. Troche*, etc. 1735. 7 p. in 4. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

53. — LIVRE D'EGLISE à l'usage des Laïques du diocèse d'Auxerre, pour l'office du soir. — 1741. 1 vol. in-12, sans nom d'imprimeur. (B. de M. Deluc, à Auxerre.)

(1)

54. — COUTUME DU COMTÉ ET BAILLIAGE D'AUXERRE; avec le Procès-Verbal. Nouvelle édition. 25 sols relié. 1743. 1 vol. in-24. (B. de la ville.)

Cette très-jolie édition de la coutume d'Auxerre a été presque le dé-

(1) Tout ce qui suit, jusqu'en 1782, à été imprimé chez François Fournier dont nous ne répéterons pas le nom à chaque numéro.

but de l'imprimeur François Fournier. L'exemplaire de la Bibl. de la ville porte la date de 1756; et nous en dirons plus loin la raison (V. année 1756.)

55. — Mandement de l'Evêque d'Auxerre au sujet des Ordonnances synodales des 18 et 19 juin 1738. — Seconde édition, in-8. 1743, (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

56. — Officium defunctorum cum ordine exequiarum. 1744. 1 vol. in-12. (B. de la ville, A. 766.)

57. — Manuale ex libro rituali autissiodorensi excerptum pro opportunitate parochorum, jussu de Caylus. 1744. 1 vol. in-12. (B. de la Fabrique de la cathédrale d'Auxerre.)

58. — Prières publiques de l'Evêque d'Auxerre pour le rétablissement de la santé du Roy. — Brochure. (Extrait du catal. manuscrit de la bibl. du Chapitre d'Auxerre, à la B. de la ville.)

59. — Lettres patentes du Roy pour l'établissement de l'hopital général de la ville d'Auxerre, données au mois de mars 1675 avec l'Arrêt de vérification au Parlement de Paris du 9 mars 1678. — 12 p. in-4. 1745. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

Un exemplaire de cette pièce se trouve joint au manuscrit de Frappier déposé à la bibliothèque impériale.

60. — Mémoire pour les officiers du Bailliage et Présidial d'Auxerre ; contre M. le Duc de Nevers, Baron de Donzy, Seigneur du Chatel-Censoy ; et contre les officiers de Donzy et le lieutenant général de Nevers intervenants. — 34 p. in-folio. 1745. (Archives du dép..)

61. — Arrest de la cour du Parlement pour messieurs les officiers du Bailliage et Présidial d'Auxerre ; contre messire Philippe-Julles Mazarini Mancini, Duc de Nevers, etc.; et contre les officiers du Bailliage de Donzy, et encore contre le sieur Charles Guillier de Mons, lieutenant général au bailliage de Nevers. — 14 p. in-4. 1745. (Arch. du dép..)

62. — DIURNALE SANCTÆ AUTISSIODORENSIS ECCLESIÆ ET COMMUNE SANCTORUM. — 1745. 2 vol. in-18. (B. de la Fabr. de la Cathéd. d'Auxerre.)

63. — RECUEIL DE MANDEMENTS DE MONSEIGNEUR L'EVÊQUE D'AUXERRE DEPUIS L'ANNÉE 1705. — 4 vol. in-12. (B. la ville.)

Les deux premiers volumes portent la date de 1746 ; le troisième, celle de 1750 ; et le quatrième, celle de 1754. V., pour les *OEuvres de M. de Caylus*, l'année 1754, et ci-dessus, p. 61-62.

64. — OFFICE DE LA QUINZAINE DE PAQUES SUIVANT LE BRÉVIAIRE ET LE MISSEL D'AUXERRE. — 1746. 1 vol. in-12. (B. de la Fabrique de la Cathéd..)

65. — FORMULAIRE DE PRIÈRES avec une conduite pour se préparer à faire une bonne confession et communion ; et plusieurs méditations et oraisons pour se disposer à une bonne mort. Nouvelle édition à l'usage des pensionnaires et externes des dames Ursulines. — 1747. 1 vol. in-12.

66. — CÉRÉMONIAL POUR LA VÊTURE DES POSTULANTES ET LA PROFESSION DES NOVICES à l'usage des religieuses Hospitalières de la ville et du diocèse d'Auxerre ; approuvé par Mgr l'illustrissime et Révérendissime Charles de Caylus, évêque d'Auxerre. — 1747. 68 p. in-8, et une table de 2 p.. (Archives du dép..)

67. — CONSTITUTIONS DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DES GRANDES CHARITÉS DE LA VILLE D'AUXERRE données par Mgr l'illustrissime et Révérendissime Charles de Caylus Evêque d'Auxerre l'an de notre Seigneur 1733. — 1 vol. in-8. 1747. (B. de la Fabrique de la Cathéd..)

68. — ANTIPHONIER A L'USAGE DU DIOCÈSE D'AUXERRE, imprimé par ordre de M. de Caylus et du consentement du chapître de l'Église cathédrale. — In-folio. 1747. (B. de la ville, A. 624.)

69. — ORDONNANCE ET INSTRUCTION PASTORALE DE MGR L'EVÊQUE D'AUXERRE portant condamnation du livre intitulé, l'esprit de Jésus-

Christ et de l'Eglise sur la fréquente communion par le P. Jean Pichon. — 1 vol. in-8. 1747. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

Cet ouvrage n'est pas compris dans les *OEuvres de M. de Caylus.*

70. — TABLEAU POUR LA POLICE ET LE BON ORDRE DANS LES PRISONS D'AUXERRE. — 8 p. in-4. 1748. (B. de M. Challe. à Auxerre.)

71. — M. TULLII CICERONIS PRO Q. LIGARIO ORATIO AD C. CÆSAREM. 12 p. in-4. 1748. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

72. — LETTRE DE MESSIEURS LES AGENS GÉNÉRAUX DU CLERGÉ A MESSIEURS LES EVÊQUES en leur envoyant les décisions du Conseil au sujet du droit d'insinuation des quittances d'indemnité; ensemble lesdites décisions; 4 p. in-4. (Archives du dép..)

73. — CAUSE CÉLÈBRE ET INTÉRESSANTE AU CONSEIL DES DEPESCHES, sur une demande en cassation formée par l'Evêque de Meaux, etc., contre un arrêt du parlement de Paris du 15 juin 1744. Par *Jean-Louis de Poilly*, prétendu Cordelier, sur les Mémoires des avocats. — 1 vol. in-18. 1750. (B. de la ville, E. 812.)

Le cordelier Jean-Louis de Poilly était alors au couvent d'Auxerre. A son livre est jointe une *Consultation de Choppin le jeune, avocat à Auxerre, à l'appui du mémoire délibéré le* 1er *décembre* 1749.

74. — MÉMOIRE signifié pour les sieurs Laurent Bard, Joseph Petit, Germain Legueux, etc., marchands drapiers, tolliers, merciers à Auxerre, défendeurs et incidemment appellans ; contre maître Jacques Chardon, ancien notaire royal au bailliage d'Auxerre, demandeur et intimé. M. Boucher de la Rupelle, lieutenant particulier, rapporteur ; Me Coulard, avocat. — 10 p. in-folio. 1750. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

75. — A MONSEIGNEUR L'EVÊQUE D'AUXERRE, CHEF DE L'ADMINISTRATION DE L'HÔTEL-DIEU, les Maîtres en l'Art et Science de Chirurgie de cette ville. — 3 p. in-folio. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

Cette pièce n'est pas datée, mais elle n'est pas antérieure à 1750. Ses

auteurs demandaient que l'entrée de l'Hôtel-Dieu fût libre pour eux et pour leurs élèves, que cet établissement continuât à leur fournir des sujets pour démontrer l'anatomie, etc.. Ils rappellent que la Communauté des chirurgiens possède une bibliothèque à la formation de laquelle a libéralement contribué, entre autres, M. Fournier, imprimeur.

76. — OFFICE DE SAINT RENOBERT, ÉVÊQUE DE BAYEUX, titulaire et patron de l'Eglise Paroissiale de son nom dans la ville d'Auxerre. — 28 p. in-12. 1750. (B. de M. l'abbé Laureau, à Auxerre.)

77. — MARTYROLOGIUM SANCTÆ AUTISSIODORENSIS ECCLESIÆ, AUCTORITATE CAROLI DE CAYLUS. — 1751. 1 vol. in-4. (B. de la ville, A. 625.)

Les exemplaires de l'ancien martyrologe d'Auxerre s'étaient perdus pendant la guerre des Huguenots ; mais il s'en était conservé un dans la Bibl. du roi, et dom Martenne en a inséré le texte dans sa collection. Le martyrologe de 1751 complète le premier qui finissait au Xe siècle. Le travail de révision fut confié à deux chanoines d'Auxerre, Mignot et Potel, et surtout à l'abbé Lebeuf, dont l'érudition a fait de ce livre un précieux document pour l'histoire. L'imprimeur, F. Fournier, a mis tous ses soins à l'impression de ce labeur. (V. la *Vie de M. de Caylus*, par l'abbé Dettey, t. 2, p. 352. V. aussi *Mémoires* de Lebeuf, nouvelle édition, t. IV, p. 425.)

78. — CATÉCHISME OU INSTRUCTION SUR LES PRINCIPALES VÉRITÉS DE LA RELIGION CATHOLIQUE. Imprimé par ordre de Mgr l'Evêque d'Auxerre, pour l'usage de son diocèse. — 1 vol. in-12. 1751. (B. de M. Deluc, à Auxerre.)

79. — OBSERVATIONS PHYSIQUES ET MÉDICINALES sur les eaux minérales d'Epoigni, de Dige et de Touci, aux environs d'Auxerre ; avec une consultation à l'usage de ceux qui en boivent. Par M. Berryat, Conseiller-médecin ordinaire du Roi, intendant de ces eaux minérales, correspondant de l'académie des sciences de Paris et membre de la société des sciences et belles lettres d'Auxerre. — 88 p. in-12. 1752. (B. de M. Ricordeau, à Seignelay.)

Ce livre a été imprimé chez F. Fournier, et non pas à Paris, comme le

porte la nouvelle édition des *Mémoires* de Lebeuf. (V. encore en 1754.)

80. — ALMANACH A L'USAGE D'AUXERRE, POUR L'ANNÉE BISSEXTILE 1752. — In-16. (B. de la ville.)

L'almanach d'Auxerre a paru depuis l'époque de sa création, en 1752, jusqu'à nos jours et a été imprimé successivement chez François Fournier, Laurent Fournier, Gallot-Fournier, Hippolyte Ducrot et Charles Gallot. Il forme aujourd'hui un recueil précieux que la bibl. de la ville possède tout entier. V. ci-dessus, p. 50 et 63.

81. — CANONES CONCILIORUM et selectæ sanctorum Patrum sententiæ quæ leguntur ante martyrologium juxta ritum sanctæ Autissiodorensis Ecclesiæ. — 1 vol. in-8. 1752. (B. du séminaire, à Auxerre.)

82. — LETTRES CRITIQUES dans lesquelles on fait voir le peu de solidité des preuves apportées par ceux qui poursuivent la vérification des prétendues reliques de Saint Germain évêque d'Auxerre. — 1 vol. in-8. 1753.

Ces lettres sont au nombre de sept. Elles ont pour auteur *Dom Pierre Vidal*, né à Joigny en 1718, Sous-Prieur pendant longtemps de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, où il mourut le 10 septembre 1760.

83. — RÉPONSE AUX LETTRES CRITIQUES DU R. P. D. V. dans laquelle on lui montre le peu de solidité des objections qu'il fait contre la vérification des reliques de Saint Germain, évêque d'Auxerre. — 62 p. in-8. 1753.

Cette réponse se compose de trois lettres dont nous ne connaissons pas l'auteur.

84. — LETTRE DES BOLLANDISTES AU R. P. D. V. pour le féliciter de ses écrits contre l'autenticité (sic) des reliques qu'on dit être de Saint Germain. — 14 p. in-8. A Anvers (Auxerre) 1752.

L'auteur de cette lettre est M. *Roux*, avocat. Si elle est datée de 1752, tandis que les lettres de Dom Vidal le sont de 1753, c'est que celles-ci ont paru, les unes en 1752, les autres en 1753, et que la lettre de Roux a été sans doute publiée antérieurement à ces dernières. (V. au sujet de

ces divers écrits le P. Le Long, t. I, p. 656; *France littéraire*, I, 393, *Dict. des anonymes*, n° 9600; et bibl. de M. de Bastard, à Paris.

85. — Discours sur l'accord des sciences et des belles-lettres avec la religion, qui a été lu dans l'Assemblée publique de la Société littéraire d'Auxerre, le 2 novembre 1752. — 13 p. in-8. 1753. (B. de MM. Quantin, à Auxerre, et de Bastard, à Paris.)

Cet écrit est une sorte de réponse au célèbre *Discours* de Jean-Jacques Rousseau.

86. — Lettres flamandes, ou histoire des variations et contradictions de la prétendue religion naturelle. A Lille, chez Danel, 1752. (B. de M. Villiers, à Auxerre.)

Cet ouvrage anonyme, de 272 p. in-12, est divisé en deux parties, la dernière portant la date de 1753, à Mons, chez Gaspard Migeot. Il a été imprimé à Auxerre, chez François Fournier, (V. *Dict. des anonymes*, n° 10273), et a pour auteur l'abbé *Robert-Joseph Duhamel*, né à Lille, en 1700, mort en 1769, et qu'il ne faut pas confondre avec l'abbé *J.-B. Duhamel*, né à Vire, en 1624, mort en 1706 et que Colbert nomma secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences au moment où celle-ci était créée.

87. — Messe pour le temps du schisme, tirée du nouveau missel d'Auxerre. — 1 vol. in-12. 1753.

Cet ouvrage est sans nom d'auteur, mais il a été publié par *Frappier*, chanoine de l'église cathédrale d'Auxerre.

88. — Ordonnances synodales de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Auxerre, publiées dans le synode tenu au palais épiscopal d'Auxerre, les 18 et 19 juin 1738, et homologuées au Parlement par arrêts de la Cour des 3 mai et 5 septembre 1741. Seconde édition. — 1 vol. in-12. 1753. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

La première édition est de 1742, in-8, à Paris, chez Nicolas Lottin.

89. — Œuvres de monsieur de Caylus évêque d'Auxerre. — 10 vol. in-12. 1746-1754. (B. de la ville, A. 2957.)

On a réuni, sous ce titre, les *OEuvres polémiques* de M. de Caylus, qui comprennent les sept premiers volumes, et le *Recueil des mandements* (v. nº 63) qui forme les trois derniers. Ceux-ci portent tous le nom de l'imprimeur, excepté la fin du dixième comprenant le *Supplément aux OEuvres de M. de Caylus*, 238 p., *à Cologne, aux dépens de la Compagnie*, 1755, et une *Oraison funèbre de M. de Caylus*, 68 p., sans lieu d'impression, 1782. Les sept premiers offrent cette mention, *à Cologne, aux dépens de la Compagnie*. (V. ci dessus, pages 61-62.) La *Vie de M. de Caylus*, par l'abbé *Dettey*, 2 vol. in-12, paraît avoir été imprimée à Paris, quoiqu'on y trouve cette mention, *A Amsterdam, chez Arkstée et Merkus*, 1765.

90. — MANDEMENT DE MESSIEURS LES VÉNÉRABLES CHANOINES ET CHAPÎTRE DE L'ÉGLISE D'AUXERRE, pour l'administration du diocèse pendant la vacance du Siége. Donné le 4 avril 1754. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

91. — MANDEMENT DE MESSIEURS LES VÉNÉRABLES CHANOINES ET CHAPÎTRE DE L'ÉGLISE D'AUXERRE, le siége épiscopal vacant, qui ordonne des prières pour demander à Dieu un évêque selon son cœur, et qui continue les pouvoirs de prêcher et de confesser. — 8 p. in-8. 11 avril 1754. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

92. — MANDEMENT DE MESSIEURS LES VÉNÉRABLES CHANOINES ET CHAPÎTRE DE L'ÉGLISE D'AUXERRE, pour inviter au service solemnel qu'ils célébreront le 5 septembre 1754 pour le repos de l'âme de feu messire Charles-Daniel-Gabriel de Levy de Tubières de Caylus, évêque d'Auxerre. Donné le 30 août 1754. — 10 p. in-12. (B. de M Quantin, à Auxerre.)

93. ELOGE FUNÈBRE consacré au Dieu tout-puissant, et à la mémoire immortelle de Mgr Charles-Gabriel-Daniel de Pestel, de Thubières de Caylus, évêque d'Auxerre. Latin et françois. — 9 p. in-8. 1754.

Cet éloge, en style lapidaire, est attribué à l'abbé *Potel*, par le P. Le Long qui cite un autre *Eloge funèbre* de M. de Caylus dont l'auteur serait *de Saint-Abel*. M. François, ancien libraire à Auxerre, possède un exemplaire du premier. V. aussi un *Eloge funèbre* en vers français, B. de la ville, A. 2958, t. 1.

94. — Extrait des registres du bailliage d'Auxerre, à propos de la déclaration du Roi du 3 septembre 1754 prescrivant au Parlement de reprendre ses fonctions. — 4 p. in-4. 1754. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

95. — La comédie contraire aux principes de la morale chrétienne ; ouvrage extrait des saints Pères et de MM. Bossuet et Nicole. On y a joint le mandement du Chapître d'Auxerre contre la comédie et un extrait important du journal de Trévoux. — 72 p. in-12. 1754. (B. de la ville, A, 2958.)

Cet ouvrage est de l'abbé *Mahy*, suivant le *Dict. des anonymes*, n° 22170.

96. — Recueil de mémoires ou Collection de pièces académiques concernant la médecine, l'anatomie et la chirurgie, la chymie, la physique expérimentale, la botanique et l'histoire naturelle, tirées des meilleures sources, et mis en ordre par feu M. J. Berryat, Conseiller-médecin ordinaire du Roi, intendant de ses eaux minérales, correspondant de l'Académie royale de Paris et membre de la Société des sciences et belles-lettres d'Auxerre. — 16 vol. in-4. 1754 et années suivantes. (V. n° suivant.)

97. — Collection académique composée des mémoires, actes ou journaux des plus célèbres Académies et Sociétés littéraires étrangères, des extraits des meilleurs ouvrages périodiques, des traités particuliers et des pièces fugitives les plus rares ; concernant l'histoire naturelle et la botanique, la physique expérimentale et la chymie, la médecine et l'anatomie, traduits en françois, et mis en ordre par une société de gens de lettres. — 13 vol. in-4. 1755 et années suivantes. (B. de la ville, C. 2117-19. Exemplaire incomplet.)

Le privilége pour l'impression de ces deux grands ouvrages fut obtenu par un libraire de Dijon, *Desventes*, qui en céda une part à *François Fournier* ; et celui-ci a imprimé les deux premiers vol. du *Recueil*, et les trois premiers de la *Collection*. M. Ricordeau, de Seignelay, possède un exemplaire de cette œuvre sur lequel se trouve cette note manus-

crite du P. Chapet, « Collection commencée par M. Berryat et continuée par Gueneau, Lavirotte, Buffon, Daubenton, Roux, Larcher, Nadault, Barberet et Paul. 16 vol. pour la partie françoise; 13 pour la partie étrangère; et de plus 4 vol. de tables dressées par l'abbé Rozier. »

98. — LETTRE DE FEU M. DE CAYLUS, ÉVÊQUE D'AUXERRE, à un chanoine de son église cathédrale au sujet d'une prétendue conclusion du Chapitre du 14 mai 1714 pour la réception de la Constitution Unigenitus; et Réponse à la lettre ci-dessus par *Le Roy*, chanoine d'Auxerre, 17 avril 1717. — 8 p. in-12. (B. de MM. Quantin et l'abbé Duru, à Auxerre.)

Cet imprimé, sans date, n'est pas antérieur au mois de mai 1755. Il ne porte pas le nom de l'imprimeur.

99. — ODE A S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ PROTECTEUR DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE D'AUXERRE. — 8 p. in-12. 1755. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

Sans nom d'auteur. Voici la 2e strophe :

« Quelle merveille surprenante
Se fait voir encor parmi nous ?
Dieu ! quelle main assez puissante
Nous offre un spectacle si doux ?
Un sanctuaire magnifique,
Sûr asile du goût antique,
S'élève et se forme soudain :
Tout-à-coup la terre féconde,
D'humains choisis, enfante un monde,
Comme au temps du cygne Thébain. »

Ceci s'appliquait sans doute à la *Société littéraire* d'Auxerre ?

100. — ADJUDICATION DES MESSIERS ET VIGNIERS pour la conservation des fruits de tous les héritages du finage et territoire d'Auxerre. — 1755. (Id pour 1758, 1761, 1764, 1776, 1779, 1782.) De 12 à 20 p. in-4. (B. de la Soc. hist.).

101. — SUPPLÉMENT AUX ŒUVRES DE MESSIRE CHARLES-GABRIEL DE CAYLUS, ÉVÊQUE D'AUXERRE. (V. no 89 et le suivant, et B. de la ville, A. 2958.)

102.—SENTENCE DE MESSIEURS LES OFFICIERS DU BAILLIAGE D'AUXERRE du 26 mai 1755, portant suppression d'une brochure qui a pour titre: *Supplément aux œuvres de messire ... de Caylus, à Cologne, aux dépens de la Compagnie,* 1755. — 7 p. in-12 (B. de la ville, A. 2958.)

Il existe une édition in-4° de cette sentence. «.... Cet ouvrage (le *Supplément*) médité, compilé, réfléchi avec soin et présenté avec art, n'a d'autre but que le trouble, la sédition et le schisme... »

103. — LES PSEAUMES ET LES CANTIQUES DISTRIBUÉS POUR TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE. — 1 vol. in-12. 1755. (B. de Mlle Clergeau, à Auxerre.)

104. — COUTUME DU COMTÉ ET BAILLIAGE D'AUXERRE avec les arrêts du conseil d'Etat, lettres patentes du Roi, et confirmation et vérifications pour l'exemption des Aydes, de huitième et vingtième du vin vendu en gros et en détail, provenant du crû et héritage des habitans de la Ville et Election d'Auxerre. Trente sols relié. — 1 vol. in-24. 1756. (B. de la ville.)

C'est l'édition de 1743 à laquelle on a ajouté seulement *Les Arrêts du Conseil,* etc., formant 92 p., et un carton pour le nouveau titre.

105. — PRÉCIS POUR LE SIEUR FRANÇOIS FOURNIER, imprimeur-Libraire de la ville d'Auxerre, y demeurant, défendeur. Et encore pour les sieurs Zacharie-Laurent Arnault, et Germain Prudot, marchands demeurant audit Auxerre, intervenans; se joignant audit sieur Fournier; contre les Frères Mineurs du couvent d'Auxerre, Demandeurs et Défendeurs. Maître Choppin, Buisson, Choppin le jeune, Avocats; Desœuvres, procureur. — 11 p. in-4. 1756. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

V. ci-dessus, p. 54 55, et n°s 106 et 130.

106. — MÉMOIRE SERVANT DE RÉPONSE A CELUI DES FRÈRES MINEURS, pour le sieur F. Fournier, etc.. (V. n° précédent.) 21 p. in-8. 1756. (B. de la Soc. hist..)

107. — HEURES NOUVELLES, CONTENANT L'OFFICE DE L'ÉGLISE A L'USAGE DU DIOCÈSE D'AUXERRE. — 1 vol. in-12. 1756. (B. de Mlle Clergeau, à Auxerre.)

108. — SENTENCE DU BAILLIAGE D'AUXERRE DU 9 NOVEMBRE 1756. — 4 p. in-4. 1756. (B. imp., manuscrit de Frappier, pièces justificatives.)

Cette sentence ordonnait une perquisition chez l'imprimeur F. Fournier, et la suppression d'un mandement de M. de Condorcet, du 7 novembre 1756, portant adhésion, de la part de cet évêque, à l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris du mois de septembre précédent. (V. ci-dessus, p. 65.)

109. — DICTIONNAIRE PORTATIF, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET MORAL DE LA BIBLE pour servir d'introduction à la lecture de l'Ecriture Sainte. — 1 vol. gr. in-8. à 2 col., de 850 p.. (Portatif !) 1756. (B. de la ville, A. 431.)

V. en 1758, n° 120, une autre édition. D'après le *Dict. des anonymes*, n° 3851, ce livre est de l'abbé *Barral*.

110. — LETTRE PASTORALE DE MGR L'ÉVÊQUE D'AUXERRE au clergé séculier et régulier de son diocèse au sujet de son mandement du 14 février 1756, portant permission de manger des œufs pendant le carême. — 8 p. in-4. 1756. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

V. à la bibl. de la ville, A. 2958, t. 2, le *mandement* du 14 février 1756, la *défense des droits du second Ordre*, et divers autres écrits polémiques, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, qui furent publiés à l'occasion de toutes les querelles qui se sont élevées entre M. de Condorcet et son clergé. V. également le *Recueil de pièces* en 2 vol. in-12, de la même bibl. A. 2792.

111. — INSTRUCTION PASTORALE ET ORDONNANCE DE MGR L'ÉVÊQUE D'AUXERRE sur la récitation à voix basse du canon et de quelques autres prières de la messe, et sur celles qui doivent précéder la communion des fidèles. — 14 p. in-4. 1756. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

V. à la bibl. de la ville, A. 2958: *Mémoire au sujet de l'instruction pastorale et ordonnance de M. l'évêque d'Auxerre sur la récitation à voix basse du canon*, etc.. 87 p. in-12, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. (V. n° 117.)

112. — LETTRES A UN AMI au sujet du mandement que M. de Condorcet, évêque d'Auxerre, a donné pour les missions de son diocèse. — 141 p. in-12. En Europe aux dépens de la compagnie. 1756. — LE STILE DES DISPUTES, ou lettre contenant des réflexions sur les lettres à un Ami, etc.. — RÉFUTATION d'un écrit, intitulé le stile des disputes, etc. — Sans nom d'auteur ni d'imprimeur. 1756-1757. (B. de la ville, A. 2958.)

Les *Lettres à un ami* ont été supprimées par sentence du bailliage d'Auxerre du 13 novembre 1756, comme imprimées sans permission, comme contraires à la déclaration du roi, du 2 septembre 1754, et attentatoires au respect dû à M. l'évêque d'Auxerre. (V. à la bibl. imp., le manuscrit de Frappier.)

113. — DÉNONCIATION D'UN LIVRE INTITULÉ : *Heures de la Congrégation érigée, pour les écoliers, dans le collége de Dijon de la compagnie de Jésus*, faite par plusieurs curés de la ville d'Auxerre, à monseigneur leur évêque. — 33 p. in-8. 1756. Sans nom d'imprimeur. (B. de la ville, A. 2958.)

114. — LETTRE D'UN TRÈS-GRAND NOMBRE DE CURÉS DU DIOCÈSE D'AUXERRE A MONSEIGNEUR LEUR EVÊQUE, pour adhérer à la dénonciation faite... (v. n° précedent.) et sur plusieurs autres objets importants et spécialement sur les missions. — 21 p. in-12. 1756 ? Sans nom d'imprimeur. (B. de la ville, A. 2958.)

115.— LETTRES DU CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'AUXERRE, à Monseigneur l'Evêque d'Auxerre, au sujet des Erreurs prêchées dans leur Eglise. — 302 p. in-12, sans nom d'imprimeur. 1757-1758. (B. de la ville, A. 2958.)

Ce recueil comprend seize pièces dont les principales sont les *Lettres du Chapitre*, la *Réponse du P. Aubert*, et les *Censures des Théologiens*.

116. — PRÉCIS POUR MAITRE CLAUDE CHOPPIN, avocat en Parlement, demandeur; contre maître Raffin, Conseiller du Roi au Bailliage et Siége Présidial d'Auxerre, défendeur. — 3 p. in-4. 1757. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

117. — LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUXERRE pour réfuter un écrit imprimé, intitulé : *Lettre de M. Philopald de La Haye, trésorier curé d'Appoigny,* au sujet de l'Instruction pastorale de ce prélat du 18 juin précédent sur la récitation à voix basse du canon et de quelques autres prières de la messe. — 24 p. in 4. 1757. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

V. à la bibl. de la ville, A. 2958, la *Lettre de M. Philopald,* etc.. 43 p. in-12, 1757, sans nom d'imprimeur.

118. — OFFICE DE SAINT MAMERT, abbé titulaire et patron de l'église paroissiale de son nom dans la ville d'Auxerre. Le XXI avril. — 32 p. in-12. 1757. (B. du séminaire d'Auxerre.)

119. — ARREST DE LA COUR DU PARLEMENT qui maintient le grand archidiacre de l'Eglise d'Auxerre dans le droit de visiter les églises paroissiales de son archidiaconé. — Août 1758. 4 p. in-4. (Arrêt semblable du mois de septembre suivant.) (B. imp., manuscrit de Frappier.)

120. — DICTIONNAIRE PORTATIF, HISTORIQUE, THÉOLOGIQUE, GÉOGRAPHIQUE, CRITIQUE ET MORAL DE LA BIBLE, pour servir d'introduction à la lecture de l'Ecriture Sainte. — 2 vol. in-8 à 2 colonnes. 1758. (B. de la ville, A. 431.)

Cette seconde édition (v. nº 109) porte la souscription de F. Fournier. Nous en avons un exemplaire daté de 1759 et sans nom d'imprimeur.

121. — INSTRUCTIONS DE SAINT CHARLES BORROMÉE adoptées par le clergé de France et données par monseigneur l'évêque d'Auxerre aux curés, vicaires et autres confesseurs de son diocèse. — 1 vol. in-12 de 115 p., précédé d'une instruction pastorale de XXIV p.. (B. de la ville, A. 2792 et 2958.)

122. — MANDEMENTS DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUXERRE. Série commençant en 1758 et finissant en 1779. (Archives du dép. de l'Yonne. V. aussi à la B. de la Fabrique de la Cathédrale.)

123. — PRÉCIS POUR MESSIRE NICOLAS DE COMEAU, lieutenant du Roi de la province de Bourgogne, etc.; contre les vénérables Prieur et Religieux de l'abbaye royale de Saint-Marien d'Auxerre. (Au sujet des corvées refusées par les Religieux.) Signé: *N. de Comeau de Créancé,* et *Buisson, avocat.* — 4 p. in-4. 1758. (B. de la Société hist..)

124. — CANTIQUES SPIRITUELS. — In-12 de 72 pages. 1759. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

125. — PRÉCIS DES MÉMOIRES PRÉSENTÉS A MM. LES OFFICIERS DU PRÉSIDIAL D'AUXERRE par maître Claude-Germain Choppin, avocat en Parlement, Conseiller du Roi, lieutenant assesseur en la maréchaussée d'Auxerre. Signé Choppin le jeune. — In-4. 1759. (B de M. Challe à Auxerre.)

126. — LIVRE D'ÉGLISE A L'USAGE DU DIOCÈSE D'AUXERRE. — 3 vol. in-12, Eté, Hiver, Carême. 1759. (B. de la ville.)

127. — LETTRES PATENTES DU ROI qui déchargent le clergé de France de l'exécution de l'Edit du mois d'août 1758 portant établissement des dons gratuits sur les villes, faulxbourgs et les bourgs du royaume. — 4 p. in-4. 1759. (Archives du dép. de l'Yonne.)

128. — RELATION DE LA VISITE GÉNÉRALE FAITE PAR M. DE CONDORCET, ÉVÊQUE D'AUXERRE, DANS SON DIOCÈSE, immédiatement avant sa translation à Lizieux. — 255 p. in-12. 1760. (B. de la ville, A. 2958.)

129. — PSAUTIER DISTRIBUÉ A L'USAGE DES ÉGLISES DU DIOCÈSE D'AUXERRE. — 1 vol. in-folio. 1760. (B. de la Fabrique de la Cathédrale.)

130. — MÉMOIRE SIGNIFIÉ POUR LE SIEUR FRANÇOIS FOURNIER, IMPRIMEUR LIBRAIRE (et autres, v. nº 105), intimés. Contre les Révérends Pères Cordeliers du couvent d'Auxerre, appellants. — Signé : Le Prestre de Lezonnet, rapporteur ; Me Davau, avocat ; Collet, procureur. — 11 p. in-folio. 1760. (B. de la ville.)

131. — ARRÊT DU PARLEMENT POUR LE GOUVERNEMENT DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL D'AUXERRE, du 22 juillet 1760. — 8 p. in-4. 1761. (Archives de l'Yonne.) V. ci-dessus, nº 59.

132. — ABRÉGÉ DU COMMENTAIRE DE LA COUTUME DE TOURAINE ; par *P. Jacquet*, avocat. — 2 vol. in-4. 1761. (Indiqué dans les *Lettres sur la profession d'avocat par Camus* ; et dans le *Catalogue de livres rares provenant de la Bibl. de M. A. S. T.*, Paris, 1857.)

133. — DISSERTATION SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DES COMMENTAIRES (l'*Ambrosiaster*) SUR LES ÉPITRES DE SAINT PAUL faussement attribuées à saint Ambroise, et sur l'auteur de deux autres ouvrages qui sont dans l'appendice du troisième tome de saint Augustin. Adressée à M. — Brochure in-8 de 80 p.. 1762. (B. de la ville.)

Cet écrit est du savant abbé *J.-B. Morel*, prêtre du diocèse d'Auxerre, sur la vie duquel on a peu de renseignements, et qui est mort en 1772. Morel a encore composé un ouvrage très-érudit, les *Eléments de critique*, etc., Paris, 1766, in-12. V. aussi ci-dessous nº 145.

134. — ARRÊT DU PARLEMENT, toutes les chambres assemblées, du 26 février 1762, (qui enlève aux Jésuites la direction du collége d'Auxerre.) 3 p. in-12. 1762. (B. de la ville, A. 2958.) — ARRÊTS DE LA COUR DE PARLEMENT DES 6, 11 et 13 AOUT 1762 qui jugent l'appel comme d'abus interjetté par M. le Procureur général, des bulles, brefs, etc., de la Société se disant de Jésus, fait défense aux soi-disans Jésuites et à tous autres de porter l'habit de ladite Société, etc.. — 1 vol. in-12 de 128 p.. 1762. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

Sur l'exemplaire qui appartient à la Soc. hist., on lit cette petite note manuscrite : ex libris collegii autissiod. Societatis Jesu catalogo jurisprud. anni D. 1762, *lapsus nostri primi*.

135. — PUBLII TERENTII FABULÆ ad christianæ juventutis usum contractæ. — 1 vol. in-8 de 115 p. 1762. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

136. — ORDONNANCE DE POLICE qui fixe la mesure et la longueur du bois de corde, pour la ville et faubourgs d'Auxerre. — Affiche. 1762. (B. de la Soc. hist..).

137. — MÉMOIRE POUR MESSIRE FRANÇOIS PRÉCY, prêtre, membre et ancien Directeur de la société des sciences et belles-lettres d'Auxerre, accusateur et partie civile. Contre le sieur Augustin Deschamps de Charmelin, Receveur des tailles de la même ville, accusé. — 48 p. in-4. — 1762. (B.de laSoc. hist..)

138. — MÉDITATIONS SUR LES VŒUX DU BAPTÊME. Par l'auteur du livre de la connaissance de Jésus-Christ. (V. nº 141.) — 35 p. in-8. 1762. — PRIÈRE composée des paroles de l'écriture sainte pour le temps de l'Avent. — 8 p. in-8. 1762 ? (B. de M. François, ancien libraire à Auxerre.)

139. — ORDONNANCE DE POLICE qui fait défense à tous pauvres domiciliés ou étrangers de mendier dans cette ville (Auxerre) à peine de prison. Du 7 août 1763. — Affiche. (B. de la Soc. hist..)

140. — NOUVEL ALPHABET pour apprendre à lire plus promptement, plus exactement et beaucoup plus facilement que par l'ancienné méthode. Cinquième édition. — 36 p. in-12. 1763. (B. de M. Deluc, à Auxerre.)

141. — DE LA CONNOISSANCE DE JÉSUS-CHRIST considéré dans ses mystères, et dans ce qu'il est par rapport à Dieu son père, par rapport aux créatures en général, aux hommes en particulier et aux bien-heureux dans le ciel ; avec des élévations sur chaque mystère de Jésus-Christ et sur chacune de ses qualités. Nouvelle édition, augmentée de méditations sur les vœux du baptême. — 1 vol. in-12. 1763. (B. de MM. Deluc et Ribière, à Auxerre.)

On lit dans le *Dict. des Anonymes*, n° 2719. « Connoissance (de la) de Jésus-Christ, etc.. Par *Caussel*, prêtre directeur d'un hôpital à Montpellier. Auxerre, *Fournier*; et Paris, *Hérissant*, 1760, 2 vol. in-12. Réimp. en 1 vol.. »

142. — ARREST DU PARLEMENT qui, en ordonnant l'exécution des statuts, arrêts et réglemens rendus en faveur du corps des marchands-épiciers et apothicaires-épiciers de la ville d'Auxerre, les maintient dans le droit de vendre les marchandises de leur état, notamment l'épicerie, à l'exclusion de tous autres habitans de ladite ville, forains et colporteurs. — 6 p. in-4. 1763. (B. de la Soc. hist..)

143. — EXPLICATION DES HUIT BÉATITUDES. — 63 p. in-12. 1763. (B. de M. François, ancien libraire à Auxerre.)

144. — LA VIE DE SAINT EDME, ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRI. Tirée des manuscrits de l'abbaye de Pontigny. — 1 vol. in-12. 1763. (B. de la ville, C. 733.)

L'auteur de ce livre est *Edme Chamillard*, curé de Gurgy, mort en 1781, à l'âge de 70 ans. Le manuscrit auquel il a eu recours se trouve à la bibliothèque de la ville sous le n° 148. Le livre de Chamillard est dédié à l'abbé de Pontigny, Dom Jacques-Gabriel Grillot, et contient le procès-verbal de la translation des reliques de saint Edme en 1749, et la messe pour la fête du saint, au 16 novembre.

145. — DISCOURS DE SAINT VICTRICE ÉVÊQUE DE ROUEN, A LA LOUANGE DES SAINTS ET DE LEURS RELIQUES, traduit en françois sur un très-ancien manuscrit de la célèbre abbaye de Saint-Gal, près du lac de Constance, et suivi du texte latin. — 1 vol. in-8 de 95 p.. 1763. (B. de la ville.)

Le traducteur de ce *Discours* est l'abbé *Morel* (v. n° 133) et la préface, lue dans une assemblée publique de la Société des sciences et belles-lettres d'Auxerre, le 27 octobre 1762, a pour auteur *Jean André Mignot*, dont nous avons déjà cité le nom, n° 77. Lebeuf avait déjà inséré le texte latin du *Discours* dans son *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France*, Paris, 1738.

146. — MÉMOIRE POUR LA COMMUNAUTÉ DES MAITRES APOTICAIRES-EPICIERS DE LA VILLE D'AUXERRE, intimés et défendeurs. Contre le sieur Antoine Bonnet, l'un d'eux appelant et demandeur. En présence des marchands-épiciers, non Apoticaires, de la même ville, aussi intimés et défendeurs. Signé : Des Chesnez, avocat du roi ; Me Pasqueau des Crenelles, avocat ; Mérat, procureur. — 11 p. in-4. 1764. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

147. — MÉMOIRE SIGNIFIÉ POUR SERVIR DE RÉPONSE, POUR Me CHARLES YON, procureur ès siéges royaux d'Auxerre, et greffier de la jurisdiction consulaire de ladite ville. Contre la communauté des procureurs esdits siéges. Signé Yon, proc. ; Des Chesnez, premier avocat du roi. — 15 p. in-4. 1764. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

148. — ARREST DU PARLEMENT portant réglement pour l'administration des biens et revenus tant de la fabrique que de la charité de la paroisse de Saint-Loup de la ville d'Auxerre. Septembre 1764. — 8 p. in-4. 1764. (B. imp., manuscrit de Frappier.)

149. — ABRÉGÉ DE LA VIE DE M. CREUSOT, curé de la paroisse Saint-Loup d'Auxerre, décédé en odeur de sainteté le 31 décembre 1761. Par *M. Renaud* curé de Vaux. — 96 p. in-8. 1764. (B. de la ville, A. 1958.)

150. — ELOGE HISTORIQUE DE M. DULERAIN, lu dans l'assemblée publique de la Société des sciences, arts et belles-lettres de la ville d'Auxerre, le 3 décembre 1764. Par le secrétaire perpétuel. (Marie de Saint-Georges.) In-8. 1765. (B. de la ville.)

151. — MÉMOIRE PRÉSENTÉ A M. DE CICÉ, ÉVÊQUE D'AUXERRE, par le chapître de son église cathédrale, sur l'état du diocèse à son arrivée au Siége, et sur ce qu'y exigeoit le rétablissement de la doctrine, du bon ordre et de la paix. — 44 p. in-12. 1765. Sans nom d'imprimeur. (B. de la ville, A. 2958.)

152. — PSAUTIER A L'USAGE DES FIDÈLES DU DIOCÈSE D'AUXERRE. — 1 vol. in-12. 1765. (B. de M. François, ancien libraire à Auxerre.)

153. — MÉMOIRE POUR LES OFFICIERS MUNICIPAUX, JUGES DE POLICE EN LA VILLE, FAUXBOURGS ET BANLIEUE D'AUXERRE, demandeurs et accusateurs. Contre Me Camelin, procureur du roi en l'élection d'Auxerre, accusé et défendeur. Signé Pasqueau, proc.. — 21 p. in-4. 1765. (B. de la ville, et de la Soc. hist..)

154. — OFFICE DE SAINT EUSEBE évêque de Verceil, docteur et confesseur, patron de la paroisse d'Auxerre de ce nom. Le v Aoust. Prix, huit sols. — 44 p. in-12. Sans date, mais pas avant 1766. (B. du Séminaire d'Auxerre.)

155. — OFFICE PROPRE DE SAINT EUSEBE évesque de Verceil, docteur et confesseur, patron de la paroisse d'Auxerre de ce nom. Le v Aoust. — Avec permission. — 34 p. in-12. 1766. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

De ces deux éditions du même Office, la première (no 144) seule est orthodoxe. V. le numéro qui suit.

156. — MANDEMENT DE MESSIEURS LES VICAIRES GÉNÉRAUX DU DIOCÈSE D'AUXERRE, donné à Auxerre, le 23 août 1766. — In-4. (Archives du dép. de l'Yonne. V. ci-dessus, no 122.)

« Nous vicaires généraux.... vu l'imprimé latin et françois, qui a pour « titre : Office propre de s. Eusebe.... (no 155) ledit office, muni d'une « prétendue approbation, signée : Morangies, vicaire général, etc.... « Nous aurions reconnu que cet imprimé n'est point conforme au « manuscrit latin qui nous avoit été présenté écrit de la main du sieur « Gagne, curé de Saint-Eusèbe, et que nous avions approuvé ; que le « dit sieur curé n'ayant pù, par rapport aux fonctions de son ministère, « veiller par lui-même à l'impression dudit manuscrit, on n'auroit pas « craint d'abuser, en même temps, de sa confiance et de nos noms, « en faisant imprimer, sous notre prétendue approbation, un office latin « et françois essentiellement différent du manuscrit par nous approuvé, « au texte duquel on a osé, contre toutes règles, faire des altérations « considérables. A ces causes, après avoir mûrement examiné ledit

« imprimé.... nous déclarons.... que l'imprimé qui a été répandu « dans le public sous le dit titre, est faussement revêtu de notre « approbation et n'a d'existence qu'au mépris de l'autorité légitime ; « et en attendant que nous puissions, par l'impression du véritable « manuscrit revêtu de notre approbation, satisfaire à la piété du pasteur « et des paroissiens de Saint-Eusèbe envers le patron de leur Eglise, « nous avons interdit et interdisons par ces présentes l'usage dudit « office imprimé, dans toutes les églises de ce diocèse ; défendons la « lecture d'icelui à tous les fidèles de ce diocèse, et exhortons ceux qui « en auroient des exemplaires à les rapporter pour être déposés au Greffe « de l'Officialité.... »

Voilà une bien grosse affaire ! La comparaison attentive des deux éditions ne laisse pas entrevoir, au moins à des yeux profanes, les motifs de toutes ces foudres capitulaires. A part une différence légère dans le titre et dans quelques autres mots sans portée, voici tout ce qu'on peut remarquer : dans l'édition prohibée on mentionnait le *permis* des vicaires généraux, le nom des auteurs dont on cite quelques passages, enfin le nom de M. Précy, prêtre à Auxerre, qui paraît avoir composé les hymnes latines dont cet Office est enrichi. Dans la bonne édition, au contraire, on a supprimé le permis des vicaires et tous les noms d'auteur, notamment celui de M. Précy.

157. — OFFICE DE SAINT GERMAIN ÉVÊQUE D'AUXERRE. Le XXXI juillet. — In-12 de 96 p.. (B. du séminaire d'Auxerre.)

Par *Dom Fournier* qui a composé aussi les Offices de S. Lomer-de-Blois, de S. Phalier, honoré dans l'abbaye de Molosme, de Ste Scholastique et de S. Anselme. L'Office de S. Germain n'est pas daté, mais il paraît, ainsi que le suivant, avoir été imprimé vers la même époque que celui de S. Eusèbe. Le format, le caractère, les vignettes sont les mêmes.

158. — OFFICE DE SAINT RENOBERT ÉVÊQUE DE BAYEUX, titulaire et patron de l'église paroissiale de son nom dans la ville d'Auxerre. Le XXI aoust. Prix six sols. — 36 p. in-12. Sans date. (B. du séminaire d'Auxerre.) V. une autre édition en 1750.

159. — OFFICE DE LA TRANSLATION DU CHEF DE SAINT PÉLERIN, à l'usage de l'église de Boüy. — 42 p. in-12. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

Sans date et sans nom d'imprimeur. La préface est adressée à M. de Caylus par *Voille de Villarnou*, curé de Boüy.

160. — PSEAUTIER DE DAVID accentué pour l'usage des écoles du diocèse d'Auxerre. — 1 vol. in-12 de 264 p.. 1766. (B. de M. Déy, à Auxerre.)

D'après l'*Avertissement*, cette édition de 1766 ne serait pas la première.

161. — ORAISON FUNÈBRE DE MONSEIGNEUR LOUIS DAUPHIN prononcée le 12 mai 1766 devant l'assemblée générale du clergé de France par messire J. B. Marie Champion de Cicé évêque d'Auxerre. — 56 p. in-4. 1766. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

162. — ELOGE FUNÈBRE DE TRÈS-HAUT, TRÈS-PUISSANT ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE MONSEIGNEUR LOUIS DAUPHIN DE FRANCE, prononcé dans la salle du collége le 28 janvier 1766, par M. *Ricard* professeur d'éloquence ; suivi d'une pièce de vers latins par M. *J. A. Bontems*, « humanitatis professore in collegio Antissiodorensi. » — 63 p. in-4. 1766. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

La plupart des exemplaires renferme une gravure qui représente l'intérieur de la chapelle du collége, et au bas de laquelle on lit ces mots : « Pompe funèbre en l'honneur de très-haut...... Louis Dauphin de France, exécutée au collége d'Auxerre, le 28 janvier M. DCC. LXVI. »

163. — OFFICE DE SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE, à l'usage de l'Eglise Paroissiale de son nom dans la ville de Gien. Le XXV août. — 34 p. in-8. 1767. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

164. — RUDIMENS DE LA LANGUE LATINE réduits en un nouvel ordre, très-clair et très-méthodique, avec des instructions françoises, fort nécessaires pour conjuguer et traduire le françois en latin. Par M. *Pallais*, maître de pension. — 1 vol. in-12. 1767. (B. de M. Villiers, à Auxerre.)

165. — MÉMOIRE PRÉSENTÉ ET LU DANS L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES DE LA VILLE D'AUXERRE, le 9 nov. 1767, pour réunir la fonction de

Chirurgien-Major de l'Hôtel Dieu à la communauté de Saint Cosme de la même ville. Signé : Guilbert Latour, Lieutenant ; Henri, Prévôt en charge ; Gendrot ; Lesseré le jeune ; Brisset. — 1767. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

166. — A MESSIEURS LES MAIRE, ECHEVINS ET ADMINISTRATEURS DE L'HÔTEL-DIEU DE LA VILLE D'AUXERRE. (Projet de Règlement présenté par la Communauté des Chirurgiens à l'effet d'être admis à la desserte de l'Hôtel-Dieu.) — 8 p. in-4. Vers 1768. Sans nom d'imprimeur; mais la vignette indique F. Fournier. (B. de M. Challe, à Auxerre, et de la Soc. hist. de l'Yonne.)

167. — MÉMOIRE POUR LA COMMUNAUTÉ DES CHIRURGIENS D'AUXERRE, afin de justifier la demande qu'ils ont faite, que la place de Chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu de cette ville fut réunie à leur communauté. — 22 p. in-4. 1768. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

On rapporte dans ce mémoire que « le peuple a donné en partie sa confiance à l'Exécuteur de la haute justice de la ville, pour les fractures. »

168. — MYRTON, NOUVELLE COMIQUE EN VERS BURLESQUES. Par D***. — 39 p. in-8. 1768. (B. de M. Dejust, à Ouaine, et de Mme veuve Deschamps-Caillotte, à Auxerre.)

Cette étrange satire, divisée en sept parties qui comprennent environ 520 vers rimant tous en *on*, a eu deux éditions, l'une en caractères imitant l'écriture bâtarde, l'autre en caractères petit-romain. La première ne révèle l'auteur que par l'initiale D (Deschamps Germain-Eustache, l'autre en déguise le nom sous ce jeu de mots, « Quand la bergère revient *des champs*... » que nous avons indiqué ci-dessus, page 67. V. aussi *Annuaire de l'Yonne* de 1856, p. 117.

169. — MÉTHODE FAITE POUR APPRENDRE L'ARITHMÉTIQUE DE SOI-MÊME ET SANS MAÎTRE, à l'usage des écoles. Nouvelle édition corrigée et augmentée. — 1 vol. in-12, sans nom d'auteur. 1768. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

170. — CÉRÉMONIAL DES FILLES SÉCULIÈRES DE LA PROVIDENCE D'AUXERRE. — 1 vol. in-8. 1769. — (B. de la ville, A. 736.)

171. — PRÉCIS POUR Me JEAN DEVAYE, LICENCIÉ EN MÉDECINE, résidant actuellement à Auxerre pour la suite de son procès, accusé. Contre Jean Frévin, marchand demeurant à Chanvres près Joigny, accusateur. — 16 p. in-4. 1769. (B. de la ville, recueil Tarbé, t. 3.)

172. — LA SOLITUDE CHRÉTIENNE (par l'abbé *Duminy.*) Auxerre, Fournier ; et Paris, Villette, 1769, in-12. (Extrait du Dict. des anonymes, no 17144.)

173. — ECLAIRCISSEMENS SUR QUELQUES RITS PARTICULIERS A L'ÉGLISE D'AUXERRE. En Réponse aux Questions d'un pieux Laïc, par un Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre. — 117 p. in-12. 1770. Sans nom d'imprimeur. (B. de la ville, A. 2792.)

Cet ouvrage est attribué à l'abbé *François-André Potel*, né à Auxerre le 26 avril 1697, mort le 25 août 1783. V. *Mémoires* de Lebeuf, nouvelle édition, t. IV, p. 429.

174. — JUBILÉ UNIVERSEL accordé par N. S. P. le Pape, pour implorer l'assistance divine au commencement de son pontificat, et la grâce de gouverner saintement l'église catholique. — 16 p. in-4. 1770. (Archives du dép. de l'Yonne.)

175. — FEUILLE DES PRÉDICTIONS DE LA SYBILLE pour les années 1769 et 1770. — 8 p. in-12. — ETRENNES AUX TROIS ANDRÉS pour l'année 1770. (Par M. Housset, médecin.) — 48 p. in-12. — LE GATEAU DES ROIS, à Melchior Housset, célèbre magicien, Astrologue, médecin, en remerciment d'étrennes. — 8 p. in-12. 1770. — REMERCIMENT DU GATEAU DES ROIS ET DE LA TARTE A LA CRÊME, à Gaspard-André Devinez, plus excellent gâte-pâte qu'Avocat plaidant. — 15 p. in-12. 1770. (B. de M. Salomon à Saint-Florentin.)

Au sujet de ces écrits de messieurs *Housset*, *Mignot*, *Potel* et *Blonde*, v. ci-dessus, p. 66.

176. — TRAITÉS DE LA FOI DES SIMPLES. — 1 vol. in-12. 1770. (Par l'abbé *Regnaud*. V. *Dict. des anonymes*, no 17993.)

177. — MEMOIRE HISTORIQUE des faits qui se sont passés pendant la vacance du siége d'Auxerre après la mort de M. de Caylus et de ceux de l'épiscopat de M. de Condorcet son successeur immédiat ; de 1754 à 1760. — 1 vol. in-12 de 220 p.. En France, 1770. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

178. — HYMNI SACRI Santoli et Caroli Coffini ad usum christianæ juventutis selecti. — 180 p. in-12. 1770. (B. de M. l'abbé Laureau, à Auxerre.)

179. — DISCOURS DE M*** CHANOINE D'AUXERRE au chapître assemblé le 10 août 1770, sur le refus de M. l'Evêque d'Auxerre de donner ses lettres de confirmation à M. le Tellier, élu par le chapître à la dignité de chantre, pour avoir expliqué le formulaire en le signant. — 77 p. in-12. En France, 1770. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

Cet écrit est d'*Augustin-Etienne Frappier,* né à Donzy le 22 janvier 1722, mort au même lieu le 30 avril 1807. V. les *Mémoires* de Lebeuf, nouvelle édition, t. IV, p. 433.

180. — MISSEL DE LA SAINTE ÉGLISE D'AUXERRE A L'USAGE DES LAÏCS. — 1 vol in-12. 1770. (B. de la fabrique de la cathéd. d'Auxerre.)

181. — AU ROI ET A NOSSEIGNEURS DE SON CONSEIL. (Mémoire des Juges-Consuls des marchands de la ville d'Auxerre pour demander que la juridiction consulaire ne soit pas rendue Bailliagère conformément à la Déclaration du 7 avril 1759.) Signé : Prudot, juge ; Boyard de Forterre, secrétaire du roi, premier consul ; Imbert, second consul. — 8 p. in-4. 1771. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

182. — ORDONNANCE DU ROI POUR LA FORMATION D'UN NOUVEAU CORPS MUNICIPAL DANS LA VILLE D'AUXERRE. — 4 p. in-4. 1772. (Archives de l'Yonne.)

183. — VIE DE MESSIRE ANDRÉ COLBERT CII ÉVÊQUE D'AUXERRE.

Par M... Chanoine de l'église d'Auxerre. — 69 p. in-12. Sans nom d'imprimeur. 1772. (B. de la ville.)

Par l'abbé *François-André Potel.*

184. — Précis pour veuve Charles Dupin de Coeurs. Contre Edme Camelin, Procureur du Roi sur le fait des Aides et tailles à Auxerre, et sa femme, et Me Pierre Berault avocat en Parlement. Signé : Despatys de Courteille, avocat ; Ducrot, procureur. — 24 p. in-4. Vers 1772. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

185. — Office de sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, fondatrice de l'ordre de la visitation de Sainte-Marie. Le xxi Aoust. — 1772. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

186. — Tableau des affiches des contrats mis au greffe du Bailliage d'Auxerre, pour en purger les hypothèques, suivant l'édit de juin 1771. — In-8. Octobre 1772.

Cette feuille périodique, créée par l'imprimeur François Fournier, prit, à partir de 1774, le titre de : *Affiches, annonces et avis divers de la Ville et Bailliage d'Auxerre.* Elle s'est continuée jusqu'à la seconde quinzaine de fructidor an IV (1er septembre 1796). V. ci-dessus p. 51 et 94. Chaque *ordinaire* paraissait le premier et le quinze du mois. (Bibliothèque de la ville.)

187. — Manuel pour la célébration du mariage. Deux parties : le Rit du Sacrement, et les exhortations qu'on y peut faire. Ouvrage utile, non seulement aux jeunes Curés, mais encore à ceux des Fidèles qui pensent à s'engager dans le mariage. On y a joint une Instruction pour la Bénédiction d'une cloche. — 103 p. in-16. 1772. Sans nom d'auteur. (B. de M. François, ancien libraire à Auxerre.)

188. — Les pseaumes et les cantiques distribués pour tous les jours de la semaine. — 1 vol. in-12. 1773. (B. de M. Deluc, à Auxerre.)

189. — LIVRE D'EPISTRES A L'USAGE DU DIOCÈSE D'AUXERRE. — 1 vol. in-8. 1773. (B. de la ville, A. 615.)

190. — DE PART LES MAIRES, ECHEVINS ET OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'AUXERRE. Avis concernant les personnes noyées qui paroissent mortes, qui ne l'étant pas peuvent recevoir des secours pour être rappellées à la vie. — Affiche. 1774. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

191. — AFFICHE DES LETTRES DE TERRIER obtenues par le Chapitre de l'église cathédrale d'Auxerre. - 1774. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

192. — RECUEIL DE PIÈCES D'ANTIQUITÉS SUR LA VILLE D'AUXERRE dont partie lue aux assemblées publiques de la Société littéraire. Par M. Potel, Chanoine. — 1 vol. in-12. 1776. (B. du Séminaire d'Auxerre.) V. nº 173.

193. — ANTIPHONIER A L'USAGE DU DIOCÈSE D'AUXERRE. 1 vol. in-8. de 536 p., et le COMMUN DES SAINTS, 156 p.. 1776. (B. du séminaire d'Auxerre.)

194. —JUBILÉ UNIVERSEL DE L'ANNÉE SAINTE ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE, 38 p. in-12. — INSTRUCTION POUR LE JUBILÉ ; 103 p.. — ORDRE DES PROCESSIONS dans la ville et fauxbourgs d'Auxerre ; 4 p.. 1776. (Archives de l'Yonne.)

195. — EDIT DU ROI PORTANT RÉTABLISSEMENT DU BAILLAGE ET SIÉGE PRÉSIDIAL D'AUXERRE. 14 août 1776. — 4 p. in-4. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

196. — ARREST QUI MAINTIENT LES SIEURS RICARD, PAZUMOT ET AUTRES DANS LEURS PLACES ET CHAIRES DE PROFESSEURS AU COLLÉGE D'AUXERRE. — 4 p. in-4. 1776. (B. imp., manuscrit de Frappier.)

197. — EXTRAIT DU PROCESSIONNEL D'AUXERRE, contenant ce qui concerne les principales processions qui se font pendant l'année, avec toutes les prières qui y conviennent, pour la commodité des fidèles. — 189 p. in-12. 1776. (B. du séminaire d'Auxerre.)

198. — LETTRES D'UN ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE D'AUXERRE A UN DE SES AMIS sur le gouvernement de M. de Cicé évêque d'Auxerre. — SUITE DES LETTRES D'UN ECCLÉSIASTIQUE etc.. 1 vol. in-8. 1776. (B de M. Léon de Bastard, à Paris.)

199. — PRÉCIS POUR M. DE SAINT-SAUVEUR, ET LES OFFICIERS DE LA JUSTICE, demandeurs. Contre Vincent Giraud, Marguillier de la paroisse de Saint-Sauveur, défendeur. (Au sujet des stalles qu'occupent dans l'église les officiers de justice.) Signé : Marie, avocat du roi ; Davau, avocat ; Girard, procureur. — 12 p. in-4. 1776. — MÉMOIRE POUR LE SIEUR VINCENT GIRAUD... Contre M. de Saint-Sauveur... Signé : Ducrot, Procureur. — 12 p. in-4. 1776 ? (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

200. — EDIT DU ROI, CONCERNANT LES SUJETS DU ROI QUI ÉTOIENT ENGAGÉS DANS LA SOCIÉTÉ DES JÉSUITES, Donné à Versailles au mois de mai 1777. — 4 p. in-4. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

201. — GRADUEL A L'USAGE DU DIOCÈSE D'AUXERRE. — 1 vol. in-8. 1777. (B. du séminaire, et de la fabrique de la Cathédrale, à Auxerre.)

202. — OBSERVATIONS DES OFFICIERS DU BAILLIAGE ET SIÉGE PRÉSIDIAL D'AUXERRE SUR L'EDIT D'AOUT 1777. — 18 p. in-4. 1777. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

203. — RECUEIL DE CANTIQUES SUR DIVERS SUJETS DE PIÉTÉ. — 80 p. in-12. (B. de Mlle Chenet, à Auxerre.)

204. — EDIT DU ROI PORTANT RÉGLEMENT POUR LA JURISDICTION DES PRÉSIDIAUX. Août 1777. — 8 p. in-4. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

205. — Etat de la pension du collége d'Auxerre tenu par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. — 8 p. in-4. 1777. (Archives de l'Yonne.)

206. — Histoire de l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre, avec une notice de tous les monastères et communautés tant anciens que nouveaux de ce Diocèse. Prix 12 sols. Par M. *Frappier*, chanoine. — 118 p. in-12. 1777. (B. de la ville et de M. Déy.)

V. sur Augustin-Etienne Frappier les *Mémoires* de Lebeuf, nouvelle édition, t. IV., p. 433 ; et sur l'abbaye de Saint-Julien, dans le Bulletin de la Soc. hist. de l'Yonne. année 1848, p. 489, une notice de M. Salomon.

207. — Mémoire pour Jacques Lhéritier, fils majeur de Claude Lhéritier, meunier de Gurgy, appellant ; contre Lhéritier père et ses six autres enfants. Signé : Robinet, avocat ; Girard, procureur. — 32 p. in-4. 1778. — Mémoire pour Claude Lhéritier et ses enfants, intimés ; contre le soi-disant Jacques Lhéritier, domestique du sieur Robinet. Signé : Deschamps, avocat ; Pasqueau, procureur. — 38 p. in-4. 1778. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

208. — Graduel des féries et fêtes non chommées pour servir de supplément au Graduel Paroissial du Diocèse d'Auxerre. — 295 p. in-8. 1778. (B. du séminaire et de la Fabrique de la cathédrale, à Auxerre.)

209. — Mémoire sur délibéré pour Germain Callfmand, vigneron, demeurant à Bleigny, Agathe Berger, sa femme et consorts, demandeurs ; contre demoiselle Marie Jeanne de Drouard, demoiselle majeure demeurant au dit Bleigny. Signé : Guenot, avocat ; Leclerc, procureur. — 16 p. in-4. 1778. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

210. — Ordonnance de police du 13 juin 1779 relative aux anticipations sur les chemins *finéraux* ou de déblave, pour la ville d'Auxerre. — 3 p. in-4. 1779. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

211. — ADJUDICATION DE LA GARDE DES HÉRITAGES DU FINAGE D'AUXERRE, en exécution des Réglements et notamment de l'arrêt de la cour du Parlement du 27 mars 1765. — In-4. 1779. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

212. — PROTESTATION EN FAVEUR DU DROIT DU DOYEN D'AUXERRE D'ÊTRE ARCHIPRÊTRE DE LA VILLE D'AUXERRE. (Par *Frappier.*) — 96 p. in-12. 1779. Sans nom d'imprimeur. (B. de la ville, A. 2792.)

Cette *Protestation* a donné lieu aux écrits suivants : 1° *Lettres d'un Auxerrois à M. Frappier Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre, et Agent des Réparations du Chapître.* 150 p. in-12. 1779. (Par *Claude Salomon*, curé de Saint-Regnobert d'Auxerre.) — 2° *Mémoire sur le rang que tiennent les Eglises Cathédrales dans l'ordre hiérarchique*, 125 p. in-12. 1780. (Par *Edme Moreau*, chanoine de la cathédrale d'Auxerre.) Ce *Mémoire* est une réponse à Claude Salomon, qui a répliqué par la lettre suivante : — 3° *Lettre à un ami, sur la dignité des Curés et des Chanoines, où l'on fait voir qui sont ceux qui représentent vraiment l'ancien Presbytère, et qui tiennent le plus à la Hiérarchie.* 120 p. in-12. 1780. — 4° *Défense du Mémoire sur le rang des cathédrales publié en* 1780, *en réponse à la lettre à un ami.* 46 p. in-12, sans date. (Par *Moreau;* v. journal des savants, de juin 1781, p. 1298.) — 5° *Epître à M. Frappier Chanoine d'Auxerre, défenseur des Prétentions des Eglises Cathédrales.* 12 p. in-12, et 218 vers. Sans date. (Par *Balbedar*, curé de Saint-Louis de Gien-sur-la-Loire.

Ces divers écrits ne sont signés ni de l'auteur ni de l'imprimeur. On les trouve à la bibl. de la ville, A. 2792, à l'exception du *Mémoire* de Moreau, dont M. Salomon, à Saint-Florentin, possède un exemplaire ; et de la *Défense du Mémoire*, qui se trouve chez M. Léon de Bastard, à Paris. V. nos 233 et 252.

213. — PRÉCIS POUR MESSIRE EDME MARCELLOT, Prieur-Curé, seigneur spirituel et temporel de la Paroisse Saint-Gervais fauxbourg d'Auxerre, demandeur ; contre les sieurs et dames Duché de la Closerie demeurans à Auxerre. Signé : Guilbert Latour, avocat ; de Vercy, procureur. — 11 p. in-4. 1780? (B. de M. Challe, à Auxerre.)

214. — DESCRIPTION DES SAINTES GROTTES DE L'EGLISE DE L'ABBAYE

ROYALE DE SAINT-GERMAIN D'AUXERRE, contenant l'abrégé de la vie des Saints dont les corps y reposent. Par *Dom Fournier*. Seconde édition. — 200 p. in-12. 1780. (B. de la ville.)

Cette seconde édition contient, après le *Processus verbalis*, que donnait déjà l'édition de 1714, un *Supplément à l'histoire des reliques de Saint-Germain*, sans nom d'auteur. Ce supplément est le résumé des discussions et des incidents occasionnés par la découverte que l'abbé Lebeuf croyait avoir faite des os de Saint-Germain. — François Fournier a imprimé, à une date que nous ne connaissons pas, l'éloge des saintes grottes, en vers, format in-4, par *Germain Gittard*, bénédictin, mort à Nevers, en 1705. V. *Mémoires* de Lebeuf, nouvelle édition, tome IV, p. 428.

215. — ARRÊT DU CONSEIL D'ETAT DU ROI qui fixe de nouveau les charges tant ordinaires qu'extraordinaires de la ville d'Auxerre, et supprime la taille négociale, etc.. — 8 p. in-4. 1780. (Archives de l'Yonne, et B. de M. Challe, à Auxerre.)

216. — ARRÊT DE LA COUR DU PARLEMENT DE PARIS, du 19 mai 1779, portant homologation d'un Règlement de police du 26 novembre 1778 pour la justice de Beauvoir et celles y réunies. — 10 p. in-4. 1780. (Archives de l'Yonne, et B. de M. Challe, à Auxerre.)

217. — PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA LANGUE LATINE, vérifiés par le texte des auteurs. — 1 vol. in-12. 1781. Par *Claude-Etienne Maire*, ancien principal du collége d'Arbois, né en cette ville le 9 mai 1715, Chanoine de la Collégiale de Notre-Dame de Toucy où il est mort le 8 janvier 1772. (Extrait du catalogue de la bibl. de la ville de Besançon et des annales de la ville d'Arbois, par M. Bousson de Mairet.)

218. — A M. LE LIEUTENANT CRIMINEL AU BAILLIAGE D'AUXERRE, Requête du Chevalier d'Arcy et autres, contre le Curé. Signé : Guenot, avocat ; Pasqueau, procureur. — 72 p. in-4. 1781. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

219. — ORDONNANCE DE POLICE CONCERNANT LES INCENDIES. — 3 p. in-4. 1781. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

220. — LETTRES ADRESSÉES AUX DAMES DE CHARITÉ DE LA CAMPAGNE ; par Me *Martin*, ancien apothicaire de l'Hôtel de l'école-royale-militaire et des hôpitaux de l'armée. Extraites des Affiches de la ville et Bailliage d'Auxerre. Dédiées à Mgr l'Evêque d'Auxerre. — 28 p. in-8. 1781. (B. de M. Ricordeau, à Seignelay.) V. deux autres éditions, en 1786 et 1789.

221. — MÉMOIRE SIGNIFIÉ EN RÉPONSE, POUR EDME SARRETTE, boulanger à la Villette près Paris, et Consorts, intimés ; contre Pierre Chantereau, Geneviève Sarrette, sa femme, laboureur à Poilly, et consorts. Signé : Guinault, avocat ; Bachelet, procureur. — 24 p. in-4. 1781. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

⁂ (1)

222. — EXPOSÉ DE L'AFFAIRE PENDANTE AU BAILLIAGE D'AUXERRE, entre le Chapître de la Cathédrale et les Prieur, Religieux et Communauté de Saint-Eusèbe de la même ville, Chanoines Réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, Congrégation de France. Signé : Girard, procureur. — 64 p. in-4. 1782. Chez *Laurent Fournier*. (Archives de l'Yonne et B. de la fabrique de la Cathédrale.)

L'auteur de cet exposé est le chanoine *De Villiard*. V. en 1789 et n° 229.

223 — ORAISON FUNÈBRE DE M. DE CAYLUS, ÉVÊQUE D'AUXERRE. 68 p. in-12. 1782. (B. de M. François, ancien libraire, à Auxerre.)

Cet ouvrage est de l'abbé *Potel*. L'avertissement indique qu'il aurait dû être imprimé en 1754.

224. — MÉMOIRE POUR LES HABITANS DE JOUX, défendeurs ; Contre ceux de Lucy-le-Bois. Signé : Billetou de Guillebaudon, rapporteur ;

(1) Tout ce qui suit, jusqu'en 1790, a été imprimé chez Laurent Fournier, dont nous ne répéterons le nom qu'à l'époque où Baillif est venu lui faire concurrence.

Guinault, avocat; Bachelet, procureur. — 47 p. in-4. 1782. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) V. en 1789.

225. — PROSPECTUS DE LA PENSION DE L'ECOLE ROYALE-MILITAIRE D'AUXERRE, tenue par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Du 2 mars 1782.—3 p. in-4. (Archives de l'Yonne.)—Id en 1784. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

226. — MÉMOIRE POUR LE SIEUR CLAUDE-FRANÇOIS LERASLE, ci-devant fermier de la Terre et Seigneurie de Cosne, intimé; contre le sieur Nicolas Ferrand, marchand et Marie Egrot sa femme; et contre Me Jean-Louis Buisson, greffier au grenier à sel de Cosne et la dame Guillerant, sa femme. Signé: Bussière, avocat; Girard, procureur. — 30 p. in-4. 1783. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) V. no 228.

227. — OFFICE DE SAINT FERREOL, MARTYR DE VIENNE, à l'usage de l'Eglise Collégiale et Paroissiale de son nom dans la ville de Saint-Fargeau. Le 18 septembre. — 51 p. in-12. 1783. (B. de MM. Déy, à Auxerre, et Lacour, à Saint-Fargeau.)

228. — MÉMOIRE POUR LE SIEUR NICOLAS FERRAN, marchand demeurant à Cône, et sa femme; contre Claude-François Lerasle; Petit, avocat; Baudelot, procureur. — 40 p. in-4. 1784. — REPLIQUE SOMMAIRE pour le sieur Lerasle, intimé. De Laforge, rapporteur; Bussière, avocat; Girard, procureur. — 15 p. in-4. 1784. — RÉPONSE A REPLIQUE pour les sieur et dame Ferrand, etc.. — 25 p. in-4. 1784. (B. de M. Challe, à Auxerre.) V. no 226.

229. — SENTENCE DU BAILLIAGE D'AUXERRE, EN FAVEUR DU CHAPITRE DE L'EGLISE CATHÉDRALE DE SAINT-ETIENNE D'AUXERRE; contre les Prieur, Religieux et Communauté de Saint-Eusèbe de la même ville; qui règle et fixe le droit desdits Prieur et Religieux de Saint-Eusèbe, sur les premiers gros-fruits gagnés par les seuls Chanoines prébandés de ladite Eglise Cathédrale. — 3 p. in-4. 1784. (Archives de l'Yonne, et B. de la fabrique de la cathédrale.)

230. — Délibération des habitants de la ville d'Auxerre, au sujet des droits à la vente en détail des vins du crû. — 6 p. in-4. 1784. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

231. — Mémoire sur délibéré pour la Communauté des Notaires de la ville d'Auxerre, opposante ; contre Me Jean-André Day, notaire Royal à Auxerre, poursuivant sa réception à l'exercice de l'office de Juré-Priseur, vendeur de meubles. (Un arrêt du Parlement, de 1784, avait déclaré les deux offices compatibles.) Ducrot, avocat ; Ducrot, procureur. — 43 p. in-4. 1784. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

232. — Sentence du Bailliage d'Auxerre, qui condamne les nommés : Gendot fils, Graveline fils, Boivin fils, Tuloup fils, Chaudé fils, Duplessis fils, solidairement et par corps chacun en 20 livres d'aumône applicables au pain des prisonniers des prisons d'Auxerre ; Edme Milon, limonadier, en six livres d'aumône aussi applicables au pain des prisonniers. (Pour mascarade sur la place des Fontaines le mercredi des cendres 25 février.) — 3 p. in-4. 1784. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

233. — Préservatif contre certaine brochure imprimée a Amsterdam (163 pages in-12) sur les fonctions et droits du clergé des églises cathédrales. — 73 p. in-12. 1784. Sans nom d'auteur ni d'imprimeur. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

Le mémoire intitulé *Fonctions et droits*, etc., était de *Edme Moreau*, chanoine à Auxerre. V. n° 212 et aussi *Mémoires* de Lebeuf, nouvelle édition, t. IV, p. 437.

234. — Ordonnance de Monseigneur l'Evêque d'Auxerre, concernant les sépultures de la ville d'Auxerre. — 4 p. in-4. 1784. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

235. — A Monseigneur l'Evêque d'Auxerre. — 22 p. in-folio. 1785. (Requête contre la suppression du cimetière de Saint-Eusèbe.)

— A MONSIEUR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL AU BAILLIAGE D'AUXERRE. — 20 p. in-folio. 1785. — SUPPLÉMENT à la requête des Paroissiens de Saint-Eusèbe. — 4 p. in-folio. 1785. (Archives de l'Yonne.)

236. — EXTRAIT DES REGISTRES DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE L'HÔPITAL DE TONNERRE. — 15 p. in-4. 1785. (B. de la ville, Recueil Tarbé, t. VI.)

Cet extrait est relatif au gnomon établi dans la chapelle de l'hôpital de Tonnerre par Dom Camille Férouillat, bénédictin à la maison de Saint-Michel-lez-Tonnerre. Il contient une notice sur les gnomons, une lettre de la marquise de Louvois et une autre de de la Lande.

237. — MÉMOIRE SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN GNOMON DANS L'ÉGLISE DE L'HÔPITAL DE TONNERRE. Par M. *de Guémadeuc*, ancien maître des requêtes. 1785 ?

Ce mémoire est relaté dans un extrait des affiches de Beauvaisis, n° 47, du dimanche, 19 novembre 1782. (B. de M. Quantin, à Auxerre.) M. Guémadeuc a publié, en l'an X, un autre mémoire sur le même objet. (Extrait du journal de l'Yonne de l'an X. B. de M. Quantin.)

238. — L'EUROPE PACIFIÉE PAR LOUIS XVI. Ode par M. *Gueniot* médecin à Avallon. — 14 p. in-8. 1785. Sans nom d'imprimeur. B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

239. — EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLÈGE ET ECOLE ROYALE-MILITAIRE D'AUXERRE POUR L'ANNÉE 1785.—In-4. 1785. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

240. — MÉMOIRE POUR Me JEAN-BAPTISTE LAPERTOT, notaire royal, Commissaire-Archiviste de l'Ordre de Malte, et Procureur-Fiscal de Trucy-sur-Yonne, défendeur et accusé ; contre M. le Procureur-Général. Signé : Lapertot ; Pasqueau des Crenelles, avocat. 23 p. in-4. 1785. — MÉMOIRE POUR LE SIEUR PIAULT, Bachelier en droit, demeurant à Vincelles, accusé ; contre le Procureur-Général. Signé : Piault ; Lepère de Sommeville, avocat. 31 p. in-4. 1785. (Accusation de supposition de personne.) (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

241. — PRECES (prières) POUR LES MALADES. — 3 p. in-12. 1785. (B. de la Fabrique de la Cath. d'Auxerre.)

242. — CONSULTATION POUR LES HABITANTS DE LA VILLE D'AUXERRE, sur la dixme de vin prétendue par le Prieur de Saint-Amatre. Délibéré à Paris le 4 juillet 1786. Signé Charpentier de Beaumont; Hardouin. — 18 p. in-4. (B. de la Fabrique de la Cath. d'Auxerre, et de la Soc. hist. de l'Yonne.)

243. — RÉFLEXIONS D'UN CURÉ DE CAMPAGNE ADRESSÉES A UN CHANOINE DE CATHÉDRALE, au sujet de cette question : le démon peut-il opérer des guérisons merveilleuses? A. ce 8 juillet 1786. Sans nom d'auteur, ni d'imprimeur. — 44 p. in-12. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

244. — PRÉCIS POUR LE SIEUR CHARLES DURAND, maire de la ville de Brienon-l'Archevêque, appellant; contre Etienne Durand, laboureur à Appoigny. Bonnerot, avocat, Malvin, procureur. 17 p. in-4. 1786. — SUPPLÉMENT pour M. Charles Durand, etc.. 7 p. in-4. 1786. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

245. — CONSULTATION SUR LA CAUSE DE MESSIEURS LES MÉDECINS D'AUXERRE. Délibéré à Auxerre le 28 janvier 1786. Bussière et Ducrot, avocats. 56 p. in-4. — OBSERVATIONS SOMMAIRES pour Me Guinault Descréaux, Docteur en médecine de la faculté d'Avignon, intimé et appellant; contre Mes Liger, Millot, Housset, Thiénot et Poussard, médecins à Auxerre. Bachelet, procureur. 11 p. in-4. 1786. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — V. aux Archives de l'Yonne: RÉPONSE SOMMAIRE au précis des médecins d'Auxerre. Question d'Etat, pour le sieur Pierre-Léonard-Germain Guinault Descréaux Docteur en Médecine de la faculté d'Avignon, demeurant à Auxerre, sa patrie; contre les sieurs Liger, Docteur-Régent de la faculté de Médecine de Paris, Millot, Housset et Thiénot, médecins de celle de Montpellier, et Poussard, médecin de celle de Rheims, demeurant à Auxerre. — 20 p. in-4. Sans date et sans nom d'imprimeur.

246. — DÉCLARATION DU ROI CONCERNANT LES PORTIONS CONGRUES, donnée à Versailles le 2 septembre 1786. — 8 p. in-4. (B. de la ville, Recueil Tarbé.)

247. — ARRÊT DU PARLEMENT qui donne gain de cause à la Communauté des marchands drapiers et merciers de la ville d'Auxerre. — 14 p. in-4. 1786. (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

248. — EXTRAIT DU REGISTRE DES CONCLUSIONS ET DÉLIBÉRATIONS PRISES EN L'HÔTEL COMMUN DE LA VILLE D'AUXERRE. (Sur la jauge des feuillettes et quarts.) — 4 p. in-4. 1786. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

249. — LE DÉSORDRE RÉGULIER, ou Avis au public sur les prestiges de ses précepteurs et sur ses propres illusions. — 1 vol. petit in-12. 1786. (B. de la ville, D. 332.)

Cet ouvrage, imprimé à Auxerre et non à Berne, comme le porte la suscription du livre (v. Dict. des anonymes, n° 3578), a pour auteur *Antoine de La Salle*, né en 1754, mort en 1829. De La Salle était fils naturel d'un Montmorency. Après avoir renoncé à l'état ecclésiastique et au commerce, il entra dans la marine, voyagea longtemps, revint en France, publia divers ouvrages de philosophie, et privé, par la Révolution, d'une pension qui était toute sa fortune, il alla mourir à l'Hôtel-Dieu. (V. Bouillet, Dict. d'histoire, v° Lasalle.)

250. — PRÉCIS POUR MESSIRE PIERRE CRETHÉ DE LA BARCELLE, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Besançon, demeurant à Auxerre, défendeur ; contre Me Edme Camelin, Procureur du Roi au bailliage d'Auxerre sur le fait des tailles, et consorts. Guilbert Latour, avocat; de Vercy, procureur. — 14 p. in-4. 1786. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

251. — LETTRES ADRESSÉES AUX DAMES DE CHARITÉ DE LA CAMPAGNE par M. *Martin*, ancien apothicaire de l'hôtel de l'école royale militaire et des hopitaux de l'armée. Seconde édition, augmentée de plusieurs lettres et mémoires. Dédiées à Mgr l'évêque d'Auxerre. —

40 p. in-8. 1786. (B. de la Fabrique de la Cathéd. d'Auxerre.) V. en 1781 et 1789.

252. — Lettre circulaire du chapitre de la sainte église d'Auxerre, à l'occasion d'un baptême célébré en son église le samedi-saint, 15 avril 1786. — 32 p. in-12. 1786. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

Il y a aussi une édition in-4 de cette *Lettre* (B. de la Fabrique de la Cathédrale) dont l'auteur est *De Villiard*, Chanoine et Pénitencier de la cathédrale d'Auxerre. L'éloge de cet ouvrage se trouve dans le Journal des savants, octobre 1786, p. 1940, lequel annonçait aussi, en février 1787, p. 306, des observations de M. Salomon sur cette lettre circulaire, qui était revenue sur le sujet tant discuté entre MM. Frappier, Clément et Salomon. V. nº 212, et en 1789.

253. — Lettres patentes du Roi, qui, en exécution de l'Edit d'août 1668 portant union du comté d'Auxerre au duché de Bourgogne pour être régi et gouverné par même ordre, ordonnent que les droits d'Aides perçus jusqu'à présent dans ledit comté, seront et demeureront supprimés, à compter du 1er janvier 1787 en payant par les Elus généraux des Etats de Bourgogne, l'indemnité fixée par lesdites lettres patentes. — 16 p. in-4. 1787? (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

254. — Sentence du Bailliage d'Auxerre contenant Règlement pour les communications des Procédures tant dans les causes d'Audience qu'aux procès par écrit. Du 16 décembre 1786. — 4 p. in-4. 1787. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

255. — Réponse de monsieur l'Evêque de Seez, Abbé de Saint-Germain, au mémoire à consulter et la consultation signifiés du sieur Boyard de Forterre. — 180 p. in-4. 1787. (B. de M. Challe, à Auxerre.

256. — Livre d'Eglise a l'usage du diocèse d'Auxerre. — 2 vol. in-12. 1787. (B. de MM. Deluc et Villiers, à Auxerre.)

257. — MÉMOIRE A CONSULTER ET CONSULTATION. Question : le sieur Labille ayant acquis en minorité un Office vénal et non héréditaire, supprimé depuis son acquisition, sera-t-il obligé d'en payer le prix quoique le Collateur n'ait pas agréé le traité, et que la démission du titulaire, par rapport à l'acquéreur, n'ait pas été acceptée avant la suppression ? Signé : Guilbert Latour. — 15 p. in-folio. 1787. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre ?)

258. — SEVIGNIANA, ou recueil de pensées ingénieuses, d'anecdotes littéraires, historiques et morales, tirées des lettres de madame la Marquise de Sévigné avec des remarques pour l'intelligence du texte. — 1 vol. in-12. 1787. (B. de M. François, ancien libraire à Auxerre.)

La *Permission* d'imprimer, donnée à Laurent Fournier, le 15 septembre 1786, porte que la présente édition « sera tirée à quinze cents exemplaires... et qu'elle sera absolument conforme à *celle d'Auxerre de* 1756. »

259. — A MONSEIGNEUR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL AU BAILLIAGE D'AUXERRE. Supplie humblement Antoine Monteix, Prêtre, Chanoine Tortrier de l'Eglise cathédrale d'Auxerre, et acquéreur d'une des maisons canoniales du Chapitre, demandeur ; contre les sieurs Doyen, Chanoines et chapitre de la même Eglise. Signé : Monteix ; Deschamps, procureur. — 59 p. in-4. 1787. (B. de M. Challe, à Auxerre.) V. la réponse en 1789.

260. — MÉMOIRES PHYSIOLOGIQUES ET D'HISTOIRE NATURELLE, par M. Etienne J. P. Housset, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, de la Société Royale de Médecine de Paris, premier Médecin des Hôpitaux d'Auxerre, et de la Généralité de Bourgogne, pour les Epidémies, Membre de plusieurs Académies et Sociétés Royales, etc.. — 2 vol. in-8. 1787. (B. de la ville, D. 905.)

261. — DISCOURS DU ROI A L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES tenue à Versailles le 22 février 1787 ; et discours prononcé de l'ordre du roi et

en sa présence par M. de Calonne, Contrôleur général des finances. 32 p. in-8. 1787. — DISCOURS DU ROI prononcé à l'assemblée de notables du lundi 23 avril 1787. 4 p. in-8. — DISCOURS prononcés à l'Assemblée de notables, du vendredi 25 mai 1787. 31 p. in-8. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

262. — DÉCLARATION DU ROI, CONCERNANT LE TIMBRE. Donné à Versailles le 4 août 1787. — 41 p. in-8. — EDIT DU ROI portant suppression des deux vingtièmes et quatre sous pour livre du premier vingtième et établissement d'une subvention territoriale dans tout le royaume. Donné à Versailles au mois d'août 1787. — In-8. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

263. — DÉLIBÉRATION DE NOSSEIGNEURS LES ÉLUS DES ETATS DE BOURGOGNE, qui convertit en définitive la régie provisoire de l'imposition établie par leurs commissaires pour la présente année 1787, en remplacement des droits d'aides supprimés; et ordonne qu'il sera fait incessamment, et avant la récolte des vendanges prochaines, un inventaire général de tous les vins actuellement existans dans le comté d'Auxerre. — Affiche. 1er septembre 1787. (B. de M. Lorin, à Auxerre.) V. n° 253.

264 — LETTRE DU BUREAU INTERMÉDIAIRE DE TONNERRE AUX ASSEMBLÉES MUNICIPALES DE SON DÉPARTEMENT, composé des Elections de Tonnerre et de Vézelay, du 12 avril 1788. — Broch. in-4. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

265. — MÉMOIRE SUR LES TAILLES FAITES EN 1787 DANS LA PAROISSE DE SAINTE-PALLAYE EN BOURGOGNE. — 12 p. in-folio. 1788. (Archives de l'Yonne.)

266. — LA BALANCE NATURELLE, ou Essai sur une Loi universelle appliquée aux Sciences, Arts et Métiers, et aux moindres détails de la vie commune. Par M. de La Salle, ci-devant Officier de Vaisseau. — 2 vol. in-8. A Londres (Auxerre). 1788. (B. de la ville. D. S. 282.)

267. — CATALOGUE DES LIVRES DU CABINET DE LECTURE (de Laurent Fournier). — 40 p. in-8. 1788. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

268. — A MESSIEURS DE L'ASSEMBLÉE DU DÉPARTEMENT DE JOIGNY. — 8 p. in-4. 1788. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

269. — MÉMOIRE POUR LES DOYEN, CHANOINES ET CHAPITRE DE L'EGLISE CATHÉDRALE D'AUXERRE, défendeurs; contre le sieur Antoine Monteix, Prêtre, Chanoine Tortrier ou Sémi-Prébendé de ladite Eglise. Signé Girard, procureur. — 240 p. in-4. 1789. (B. de la fabrique de la cathédrale.)

Les notes et les citations dont ce *Mémoire* est rempli, annoncent une vaste érudition. Son véritable auteur est le Chanoine d'Auxerre *De Villiard*.

270. — MÉMOIRE POUR LE SIEUR NICOLAS-JACQUES CAMUSAT, Négociant à Troyes, et dame Anne Lemuet de Bellombre, son épouse; dame Lemuet de Bellombre, veuve de Guillaume de Lenferna de la Resle, seigneur de Gurgy; messire François Destud de Blannay et dame Camille Lemuet de Bellombre, son épouse; contre Antoine Lemuet de Bellombre, Lieutenant général d'Epée au Bailliage d'Auxerre; Messire Jules-César Lemuet de Bellombre de Thurigny, et autres. Guenot, avocat; Devercy, procureur. — 311 p. in-4. 1789. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

271. — LETTRES ADRESSÉES AUX DAMES DE CHARITÉ DE LA CAMPAGNE. Par M *Martin*, ancien Apothicaire, etc.. 3e édition, 1789. V. nos 220 et 251. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

272. — MÉMOIRE POUR LES HABITANTS DE LUCY-LE-BOIS, DEMANDEURS, contre ceux de Joux. M. le Lieutenant des eaux et forêts, rapporteur; Pasqueau des Crenelles, avocat; Deversy, procureur. — 38 p. in-4. 1789. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

273. — VOEU DU TIERS-ETAT DE LA VILLE D'AUXERRE, sur la for-

mation des prochains Etats-Généraux du Royaume. — 32 p. in-8. 1789. (B. de la Soc. historique de l'Yonne.)

274. — VŒU DES HABITANTS DE LA VILLE DE CRAVANT. Extrait des registres des Assemblées générales. 25 janvier 1789. — 7 p. in-4. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

275 — MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUXERRE, qui ordonne des prières publiques dans toutes les églises de son Diocèse, pour l'accomplissement des vœux du Roi en faveur de son Peuple, — 8 p. in-4. 1789. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

276. — LETTRE DU ROI pour la Convocation des Etats-Généraux à Versailles, le 27 avril 1789, Réglement y annexé, et Ordonnance de M. le bailli d'Auxerre. — 64 p. in-8. 1789. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

277. — IDÉES D'UN GENTILHOMME DU BAILLIAGE D'AUXERRE, qu'il soumet aux lumières de son ordre. — Broch.. 1789. Sans nom d'auteur ni d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

278. — PARALLÈLE DU GOUVERNEMENT CIVIL ET DU GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE ; précédé d'observations sur les Représentations que le Chapitre de la Cathédrale d'Auxerre a adressées au Roi, au sujet du Réglement pour la Convocation des États-Généraux. Par le Curé de Sainte-Pallaye. — 30 p. in-8. 1789. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

279. — OBSERVATIONS A MESSIEURS DU TIERS-ÉTAT D'AUXERRE sur l'Article où ils demandent à délibérer par tête aux États-Généraux. Par M. le Tellier, Prieur-Curé de Chevannes. — 1789. (B. de la Soc. hist. ; exemplaire incomplet.)

280. — RÉPONSE DE M. LE TELLIER, PRIEUR-CURÉ DE CHEVANNES, à un écrit intitulé : Radotage d'un patriote sur les divisions prétendues des trois Ordres du bailliage d'Auxerre, et surtout de l'Ordre du

Clergé. — 8 p. in-8. 1789 ? Sans nom d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

281. — Représentations du Chapitre d'Auxerre au roi au sujet du Réglement du 24 janvier 1789, pour la Convocation des États-Généraux. — 41 p. in-8. 1789. (B. de MM. l'abbé Duru et Lepère, à Auxerre.)

282. — Observations sur un imprimé ayant pour titre, Représentations du Chapitre d'Auxerre au Roi, etc.. (V. nº 281). — Broch. in-8. 1789.

L'exemplaire que possède la bibl. de la Société historique de l'Yonne, est incomplet.

283. — Discours prononcé par Monseigneur *l'Evesque d'Auxerre*, le 23 mars 1789, dans l'assemblée des trois Ordres réunis du Bailliage d'Auxerre. — Id, par M. *d'Avigneau*, Grand Bailli d'Auxerre, le 23 mars etc.. — Id, par M. *Remond*, Procureur du Roi aux Bailliage et Siége Présidial d'Auxerre, le 23 mars etc.. — Id, par M. *de Saint-Sauveur*, membre de la Noblesse du Bailliage d'Auxerre, le 25 mars 1789, etc.. — Discours qui a précédé la division des Ordres dans leurs chambres, et la prestation du serment, prononcé par M. *d'Avigneau*, Grand Bailli d'Auxerre, le 26 mars. — Id, par M. *d'Avigneau*, le 27 mars, dans la chambre de la Noblesse. — Discours adressé à l'Ordre du Clergé par M. *de Saint-Sauveur*, député de la Noblesse, avec MM. de Moncorps, d'Avigneau, de Bellombre, d'Assey et de la Bussière, le 28 mars. — Discours adressé à la chambre de l'Ordre du Clergé, le 3 avril, par M. *Villetard*, Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre, au nom de son commettant, sur le refus fait par elle de demander nommément dans son cahier pour les États-Généraux, la résidence des Évêques, nonobstant le vœu formé à ce sujet par un grand nombre de Curés du Diocèse dans leurs doléances particulières. — Discours adressé à MM. du troisième Ordre de l'assemblée du Bailliage d'Auxerre, par M. *Viard*, député par la chambre du Clergé avec MM. etc.. — Id, par M. l'abbé *d'Avi-*

gneau, député par la chambre Ecclésiastique à celle de la Noblesse, avec MM. etc.. — I[d], à l'Ordre du Clergé par M. *Marie de la Forge*, député du Tiers-État, avec MM. etc.. — I[d], de M. *Rémond*, Procureur du Roi aux Bailliage et Siége Présidial d'Auxerre, prononcé le 8 avril, lors de la dernière Assemblée des trois Ordres réunis du Bailliage. — In-4. 1789. (B. de M. Quantin, à Auxerre, de la Soc. hist., et de la Fabrique de la Cathédrale.)

284. — Discours prononcé par un de Messieurs de l'Ordre de la Noblesse, dans une de ses séances tenue à Auxerre, le 28 mars dernier. — 48 p. in-8. 1789. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

285. — Discours adressé à la Chambre de l'Ordre du Clergé du Bailliage d'Auxerre, le 6 avril 1789, par M. *Frappier*, Chanoine de l'église Cathédrale d'Auxerre, le second en ordre de réception, pour demander la suppression de la signature du formulaire d'Alexandre VII. — 60 p. in-12. 1789. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et édition de 20 p. in-4, à 2 col. à la bibl. imp., manuscrit de Frappier.)

286. — Délibération de la ville et commune de Tonnerre. — 8 p. in-8. 1789. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

287. — Méchanique morale, ou Essai sur l'art de perfectionner et d'employer ses organes, propres, acquis et conquis. Par Antoine De La Salle. — 2 vol. in-8. A Genève (Auxerre). 1789. (B. de la ville, D. S. 283.)

288. — Cahiers des pétitions du Tiers-État du bailliage d'Auxerre, pour servir d'instruction à ses Députés aux États-Généraux de 1789. 32 p. in-8. — I[d], de la Noblesse du bailliage d'Auxerre et Donziois, pour servir d'instruction à son Député etc.. 38 p. in-8. — I[d], de l'Ordre du Clergé du bailliage d'Auxerre pour servir d'instruction à son Député etc.. 38 p. in-8. 1789. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

289. — Observations impartiales sur les cahiers des trois Ordres

du Bailliage d'Auxerre, remis à ses Députés aux Etats-Généraux. Par l'auteur de la Réforme des Loix criminelles. — Sans date et sans nom d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

290. — Instruction pour la formation des Compagnies. Fait à Auxerre le 8 août 1789. — 7 p. in-8. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

291. — Réglement pour la Légion auxerroise, arrêté par les onze commissaires nommés à cet effet par délibération du dimanche 27 septembre 1789. — 25 p. in-8. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

292. — Adresse des Citoyens de tous les Ordres de la ville d'Auxerre à l'Assemblée Nationale. Du 30 juillet 1789. 3 p. in-4. — Adresse de la Légion Auxerroise à Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale. 3 p. in-4. 1789. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

La première *Adresse* a pour rédacteur le Chanoine De Villiard. V. l'exemplaire qui appartient à la Fabrique de la Cathédrale, dans le volume intitulé : *Mémoires de De Villiard.*

293. — Projet de Souscription patriotique à titre d'emprunt autorisé en assemblée-générale des habitants de la ville d'Auxerre, du 18 octobre 1789. — 6 p. in-4. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

294. — Mandement de Monseigneur l'Évêque d'Auxerre, qui ordonne que le Te Deum sera chanté dans toutes les églises de son Diocèse, conformément au décret de l'Assemblée Nationale. — 8 p. in-4. 1789. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

295. — Décret de l'Assemblée Nationale concernant la constitution des Municipalités. — 32 p. in-8. 1789. (B. de la Fabrique de la Cathéd. d'Auxerre.)

296. — Mémoire pour Edme Maison, Joseph Allac, et autres, tous laboureurs demeurant à Maligny, Ligny et Villy, détenus prisonniers en l'hôtel de ville de Tonnerre, défendeurs et accusés; contre M. le

Procureur du Roi.—56 p. in-4. 1789. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

297. — PRÉCIS pour Dame Germaine Bezanger, veuve du sieur Jacques Witte de Beaulieu, Ecuyer, demeurant à Auxerre, demanderesse contre le sieur Charles Bezanger Bourgeois, demeurant au même lieu. Guilbert Latour, avocat; Girard, Procureur. — 15 p. in-4. 1789. (B. de MM. Challe et Lepère, à Auxerre.)

298. — EXTRAIT du registre des délibérations du bureau et comité de la ville d'Auxerre (sur le sel). — Affiche. 25 septembre 1789. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

299. — MÉMOIRE sur l'illégalité et la nullité de l'élection du Député du clergé du bailliage d'Auxerre, le mardi 7 avril 1789 (signé par dix curés de paroisses). — ENVOI à M. de Necker. — LETTRE à M. de Necker par le curé de Sainte-Pallaye. — LETTRE du garde des sceaux à M. le baron d'Avigneau, grand bailli d'Auxerre. — 24 p. in-8. 1789. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

300. — ADRESSE des électeurs du département de l'Yonne à l'Assemblée Nationale. — 1 p. in-folio. 1789 ou 1790. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

301. — COURRIER PROVINCIAL. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne, et de M. Déy, à Auxerre.)

Ce journal, de format in-8, parut à peu près tous les deux jours, depuis le mois d'août 1789 jusqu'au mois d'avril 1790. Sa devise était: *Prodesse volumus.* Il ne portait pas de nom d'imprimeur; mais nous serions disposé à croire qu'il sortait des presses de L. Fournier. V. ci-dessus p. 90-91.

302. — JOURNAL NATIONAL. 1790. V. ci-dessus p. 91. (B. de M. Déy, à Auxerre.)

303. — CHRONIQUE AUXERROISE ET SÉNONOISE, ou Journal du département d'Auxerre, ouvrage périodique, par *J. P. Lapie de la Fage*,

Avocat au Parlement. — In-8 ; avec cette épigraphe, *Impartialité, Honnêteté, Vérité.* Chez *L. Fournier*, 1790. (B. de M l'abbé Duru, à Auxerre.) V. p. 91.

304. — LE POSTILLON DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE. Chez *Baillif*. 1790. V. ci-dessus, p. 91-92. (Archives de la Mairie d'Auxerre.)

305. — L'AMI DE LA MONARCHIE, journal libre, dédié à tous les Citoyens du Département de l'Yonne. 1790 ? Sans nom d'imprimeur. V. p. 92-93. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

306. — PORTE-FEUILLE PERDU. — Broch. in-12. 1790 ? (Par M. *Soufflot de Merey* alors Procureur Syndic du district d'Auxerre.) Sans nom d'imprimeur. (4 nos à la bibl. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

307. — PROCLAMATION DU ROI sur le décret de l'Assemblée Nationale, qui désigne les villes où seront placés les tribunaux de district. (Décret du 23 août 1790 qui désigne pour l'Yonne : Auxerre, Sens, Joigny, Saint-Fargeau, Avallon, Tonnerre et Saint-Florentin.) 18 p. in-4. Chez *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne).

308. — PROCÈS-VERBAL DE LA DIVISION DU DÉPARTEMENT DE L'AUXERROIS. — 41 p. in-8. 1790. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

309. — LOIS DÉCRÉTÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Pendant longtemps, à partir de la Révolution, les lois et décrets étaient imprimés à Paris, puis réimprimés en différents formats dans chaque département. Il eut été fastidieux et tout-à fait inutile de les énumérer tous à leur date ; mais nous devions mentionner ici une collection de 250 lois, depuis le 31 octobre 1790 jusqu'au 31 août 1792, imprimées toutes chez L. Fournier, format in-4. Cette collection appartient à M. Lorin, d'Auxerre, qui espère bien l'augmenter encore.

310. — SANCTÆ AUTISSIODORENSIS ECCLESIÆ FASTORUM CARMEN. Libri duodecim. Autore H. R. P. P. P. S. P. D. N. D. A. Opera et impensis D. *Augustini Stephani Frappier* canonici Autissiodorensis

editum. Autissiodori, typis L. *Fournier*. — 1 vol. in-8. 1790. (B. de la ville.)

Cet ouvrage, édité par Frappier et imprimé avec soin, a pour auteur *Hugues Rigault*, prêtre de Paris, pasteur de Saint-Pierre de Nuzi, diocèse d'Auxerre. Le poème contient environ 5412 vers, dont 4584 de M. Rigault, qui a travaillé à cet ouvrage de 1742 à 1753, pour occuper les loisirs que lui laissait sa cure. *Opùs clero Autissiodorensis honorificum, religiosâ mente conceptum et quod ad pietatem lectorum animos suaviter alliciat.*

311. — PROCÈS-VERBAL DU DÉPÔT DE LA BANNIÈRE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE, fait par les gardes-nationales dans la salle de l'Administration de ce département, à Auxerre, le dimanche 25 juillet 1790. — 12 p. in-8. 1790. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

On trouve dans cette pièce, entre autres signatures, celle de *Rose, graveur du département.*

312. — NOMS ET DEMEURES DE MM. LES ADMINISTRATEURS DE L'YONNE pendant leur première Assemblée commencée le premier juin 1790. — 7 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

313. — RELATION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU CANTON D'IROUER, Département de l'Yonne. 6 p. in-8. — DÉTAIL DE LA CÉRÉMONIE qui s'est faite dans la paroisse d'Irouer, Chef-lieu de Canton du District de Tonnerre, Département de l'Yonne, le jour de la confédération nationale. Du 14 juillet 1790. 6 p. in-8. — EXTRAIT D'UNE EXHORTATION faite le 14 février 1790, par M. *Gauthier*, curé d'Irouer, Diocèse de Langres, du Département Auxerrois, à l'ouverture de l'Assemblée pour la constitution de la Municipalité de la Paroisse. 8 p. in-8. *L. Fournier*, 1790. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

314. — MÉMOIRE POUR CHARLES-HENRI-GASPARD-ANDRÉ DE MASSOL, capitaine de cavalerie demeurant à Colonges près Nuits, défendeur ; contre M. le Procureur général Syndic du dép. de l'Yonne. Signé de Massol. — 38 p. in-4. D'après la vignette, chez *L. Fournier*. (B. de

la Soc. hist. de l'Yonne.) — MÉMOIRE pour les Habitants de la Paroisse et Communauté de Trucy-sur-Yonne, appellans; contre le sieur de Maçolles, seigneur de ce lieu. Burat, avocat. 20 p. in 4. *L. Fournier*, 1790. (B. de la ville et de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

315. — OFFRANDE DE LA VILLE D'AUXERRE A LA PATRIE. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des habitants de la ville et fauxbourgs d'Auxerre, tenue en la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le samedi 2 janvier 1790. — 4 p. in-4. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

316. — MUNICIPALITÉ D'AUXERRE. Arrêté pour les élections. 8 p. in-4. — I[d], compte de 1790 rendu par M. J.-B.-Nicolas Deschamps, trésorier de la municipalité, à MM. les officiers municipaux. (Exemplaire incomplet.) *L. Fournier*, 1790. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

317. — LISTE DES NOMS ET DEMEURES DE MM. LES ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE pendant la tenue de leur assemblée à Auxerre. — 55 p. in-8. *L. Fournier*, 1790. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

318. — EPITRES, ÉVANGILES, LEÇONS ET ORAISONS de tous les dimanches et fêtes de l'année suivant le Missel d'Auxerre. — 1 vol. in-18. *L. Fournier*, 1790. (B. de la Fabrique de la Cathéd. d'Auxerre.)

319. — DISCOURS prononcé par M. *Paradis*, avocat, Président de la section de Notre-Dame-la-d'Hors, le dimanche 28 février 1790. (Après l'élection du corps administratif.) — 8 p. in-8. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

I[d] prononcé par M. *Villetard de Vincelles*, Maire d'Auxerre, à MM. de la Commune, le 28 février 1790, au moment de la prestation de serment de MM. les Officiers Municipaux. — 4 p. in-8. (B. i[d].)

Id par M. le Chevalier *Grand*, Commissaire du Roi, à l'ouverture de l'Assemblée du département de l'Yonne le lundi 12 avril 1790. — 3 p. in-8. (B. id.)

Id par M. *Laureau*, à la première séance du département de l'Yonne. — 4 p. in-8. (B. id.)

Id à l'Assemblée des Electeurs du département de l'Yonne par M. *Boileau d'Auson*, électeur du canton d'Avallon, le 17 avril 1790. — 10 p. in-8. (B. id.)

Id (Improviste prononcé) dans la séance du samedi matin 17 avril 1790 ; par M. *Salgues*, professeur d'éloquence au Collége de Sens. — 2 p. in-8. (B. id.)

Id adressé par M. *Dambreville*, curé d'Airy et électeur, à l'assemblée de MM. les électeurs du département de l'Yonne, le 23 avril 1790, en faveur des incendiés de sa paroisse. — 7 p. in-8. (B. id.)

Id le lundi 31 mai 1790 dans la Cathédrale de la ville d'Auxerre par M. le comte *de Gouy*, député à l'Assemblée nationale, et commandant général de la garde nationale de Ville-neuve-la-Guyard, à l'occasion de la confédération de toutes les gardes nationales du département de l'Yonne. — 14 p. in-8. (B. id.)

Id le 2 juin par M. le Président du district d'Auxerre à l'ouverture des séances du département de l'Yonne. — 3 p. in-8. 1790 ? (B. de M l'abbé Duru, à Auxerre.)

Id par M. *Campenon*, Procureur-général syndic du département de l'Yonne, dans la première séance de l'Administration, du 4 juin 1790. — 7 p. in-8. (B. de la Soc. hist..)

Id par M. *Guenot*, au nom de la Municipalité d'Auxerre, à MM. les Administrateurs du département de l'Yonne, dans leur séance du 4 juin 1790. — 6 p. in-8. ((B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

Id (Mot prononcé) par M. *Guenot*, avocat, Président de la section de Saint-Pierre-en-Vallée, à la clôture de l'Assemblée. — 7 p. in-8. (B. de la Soc. hist..)

Id prononcés le dimanche 6 juin 1790, dans l'église de Coulange-la-Vineuse par M. le Commandant général de la garde nationale du canton. — 8 p. in-8. (B. id.)

Id par M. *Bourdois de Champfort*, Major de la garde nationale d'Auxerre, à MM. les Administrateurs du département de l'Yonne dans leur séance du 7 juin 1790. — 4 p. in-8. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

Id par M. *Julien*, curé de la Paroisse de Saint-Loup d'Auxerre, un des quatre députés de MM. les curés de ladite ville, à la séance de l'Administration du département de l'Yonne, et réponses diverses. Le 12 juin 1790. — 8 p. in-8. (B. id.)

Id par M. *d'Avigneau* à l'Assemblée de l'administration du département lors de son élection à la place de Président dans la séance du 12 juin 1790. — 2 p. in-8. (B. id.)

Id par *Dom Rosman*, Religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et principal du collége royal et militaire d'Auxerre, à la tête d'une députation de ce collége dans la séance du directoire du département de l'Yonne. Du 20 juillet 1790. — 8 p. in-8. (B. de M. Bernard d'Héry.)

Id par M. *L. Z. Paultre* Administrateur du département de l'Yonne, Président de l'Assemblée des électeurs réunis à Saint-Fargeau, pour l'élection des juges du tribunal du district, avant la clôture de cette assemblée le 28 septembre 1790. — 4 p. in-8. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

Tous ces imprimés sortent des presses de L. Fournier.

320. — Déclaration de M. de Chamon qui désavoue un libelle répandu dans les villes d'Auxerre et Tonnerre, contre M. Jacquesson de Vauvignol. — 2 p. in-8. *L. Fournier*, 1790. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

321. Culte public en langue française. Adresse à l'Assemblée Nationale, par M. *Carré*. — Broch. in-8. *L. Fournier*, 1er mars 1790. (B. imp., hist., Louis XVI, no 3053.)

322. — Arrêté des Commissaires nommés pour l'organisation des assemblées primaires et administratives. — 8 p. in-4. *L. Fournier*, 1790. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

323. — ANALYSE de la discussion sur l'emplacement du septième district à Saint-Florentin ou à Villeneuve-le-Roy. — 7 p. in-4. *L. Fournier*, 1790. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

324. — ABRÉGÉ DU CATÉCHISME ou instruction sur les principales vérités de la Religion catholique, à l'usage des petits enfants. — 72 p. in-12. *L. Fournier*, 1790. (B. de M. François, ancien libraire à Auxerre.)

325. — VOYAGE DE VINCELLES, OU LETTRE A MON AMI. Par J. V. suivi de diverses pièces de vers. — 34 p. in-12. Sans nom d'imprimeur. 1790. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

Cette épitre, en vers et en prose, adressée à M. Deschamps, est une des premières productions littéraires de *Joseph Villetard* dont M. le docteur Emile Duché a donné, dans le Bulletin de la Société hist. de l'Yonne, année 1856, l'intéressante et complète biographie. En 1850, l'almanach imprimé chez C. Gallot, à Auxerre, a réédité cet opuscule d'après un manuscrit qui offre quelques variantes avec l'ancienne édition. Les exemplaires de 1790 sont fort rares ; on les garde à tout prix.

326. — ADRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, des Électeurs du District d'Auxerre. 3 p. in-4 (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — Id., de la Garde Nationale d'Auxerre 4 p. in-4. *L. Fournier*, 1790. (B. Id.)

327. — ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX FRANÇOIS, pour les instruire de ses opérations et les prémunir contre les mauvaises interprétations de ses décrets. — 16 p. in-8. *L. Fournier*, 1790. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

328. — DE L'ANNÉE A JAMAIS MÉMORABLE. Adresse des soldats de la garde nationale de France aux Dames Françoises. Rédigé par M. Boilleau d'Auson, Avocat, porte Drapeau de la garde nationale de la ville d'Avallon en Bourgogne. — Adresse des soldats nationaux de la ville d'Avallon à leurs concitoyennes. — 7 p. in-8. *L. Fournier*, 1790. (B. de MM. Déy et l'abbé Duru, à Auxerre.)

329. — PRECIS D'UNE INSTRUCTION FAITE PAR M. GAUTHIER, CURÉ D'YROUER, chef-lieu de canton, district de Tonnerre, département de l'Yonne, le 30 janvier 1791, jour de la prestation de son serment civique. — 8 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

330. — DÉCLARATION donnée aux officiers municipaux de la paroisse de Vaux et Champs, par moi Curé soussigné de ladite paroisse, pour être remise à MM. du District d'Auxerre. *A. Reynaud.* 31 janvier. 1791. — 3 p. in-8. Chez *Baillif*? (B. de la Soc. hist de l'Yonne.)

331. — DÉTAILS DES FAITS QUI SE SONT PASSÉS LES 8, 9 MARS ET JOURS SUIVANS A VILLENEUVE-LE-ROY. — 8 p. in-4. 1791? *L. Fournier.* (B. de M. Hesme, à Villeneuve le-Roi.)

332. — EXTRAIT du Procès-verbal de la séance du 13 janvier 1791, tenue par Messieurs composant le club patriotique d'Auxerre. — 2 p. in-4. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

333. — IMPOSITION DE LA CI-DEVANT PROVINCE DE BOURGOGNE. (Répartition.) Les administrateurs composant le Directoire du Département de l'Yonne, à MM. les Maires et officiers municipaux du District d'Auxerre. — 3 p. in-folio. 7 février 1791. Sans nom d'imprimeur. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

334. — USAGE DE LA CHAINE, DE L'ÉQUERRE SIMPLE ET D'UNE ÉQUERRE COMPOSÉE POUR L'ARPENTAGE, etc.. Par *Picq*, géomètre à Clamecy. — 32 p. in-8, avec 2 planches. 1791, *Baillif.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

335. — VENTE DE BIENS NATIONAUX. Chapitre d'Auxerre. Cure de Chemilly. Abbaye de Pontigny. Chapelle Saint-Pierre. Cantorat de Chablis. Chapelle Saint-Nicolas. Cure de Poinchy. Chapitre de Chablis. Cure de Châtenay. Prieuré d'Ouaine. Cure d'Ouaine. Trésorerie d'Appoigny. 1791. — Chapelles de Sainte-Marie première et de Saint-

Jean de Coulon, municipalité de Chablis. 1792. — Bâtimens, cours et jardins dépendant de la ci-devant communauté des filles Providentiennes. 1793. — Collége d'Auxerre. 1794. — Affiches. *Baillif* et *L. Fournier*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

Les archives du département contiennent beaucoup d'autres affiches du même genre qu'il peut être, dans plus d'une occasion, très-utile de consulter.

336. — Éloge funèbre prononcé à l'oratoire de Saint-Germain, par M. *Carré*, curé de Sainte-Pallaye, membre du Club patriotique d'Auxerre, devant cette Société réunie pour la célébration du service qu'elle fit faire pour le repos de l'âme d'Honoré Riquetti-Mirabeau, le 15 avril 1791. — 12 p. in-8. *Baillif*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

337. — Éloge funèbre de monsieur Honoré-Gabriel Riquetti, ci-devant comte de Mirabeau, Député d'Aix à l'Assemblée Nationale constituante, prononcé dans la Séance publique du Club patriotique d'Auxerre, du 5 juin 1791, par M. *O. J. Chardon*, homme de loi, membre de la Société. — 23 p. in-8. *Baillif*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

338. — Éloge funèbre (du même) prononcé le 11 avril 1791, en conformité de l'arrêté du District de Tonnerre, département de l'Yonne, par M. *Commerson*, ancien Supérieur des ci-devant Minimes de Tonnerre, Aumônier de la Garde Nationale de ladite ville, Député à la confédération générale du 14 juillet dernier. — 10 p. in-4. *L. Fournier*. (B. de la ville, collection Tarbé.)

339. — Lettre pastorale et Ordonnance de M. l'Evêque d'Auxerre à la suite des lettres de notre très-saint Père le Pape, Pie VI, du 13 avril dernier. Donné aux eaux d'Aix-la-Chapelle le 4 juin 1791. — 36 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

340. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne,

contenant la prestation de serment de M. Alexandre de Sparre, commandant la 18me division de l'armée. Séance du 2 juillet 1791. — 4 p. in-4. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

341. — DISCOURS sur les élections, prononcés à la Séance publique de la Société des Amis de la Constitution séante à Auxerre le 28 août 1791, l'an 3 de la Liberté, par M. *Dufey* et M. *F.* membres de ladite Société. 8 p. in-4. *Baillif.* — I^{d}, prononcé dans le Conseil de la Garde Nationale d'Auxerre par M. *Alexandre de Sparre*, Lieutenant général des armées, et Commandant de ladite Garde Nationale, le jour de sa réception. 3 p. in-12. *Baillif.* — I^{d}, prononcé le 2 juin par M. le Président du district d'Auxerre à l'ouverture des séances du département de l'Yonne. 3 p. in-8. *L. Fournier.* — I^{d}, à l'Assemblée électorale du département de l'Yonne, par *Jacques Boilleau*, Juge de Paix à Avallon ; sur la nécessité d'avoir au moins un Député laboureur à la Chambre législative. — 10 p. in-4. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

342. — CONCITOYENS ET AMIS. (Adresse des membres du Club patriotique aux Auxerrois.) — 4 p. in-4. *Baillif.* 1791. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

V. dans la même bibl. une autre adresse du Club d'Auxerre en 4 p. in-4, sans date ni nom d'imprimeur. On y voit une vignette qui indique *Baillif.* La dernière page est marquée du sceau du Club, représentant, au milieu d'un ovale, un œil grand ouvert avec ces mots : *Club patriotique d'Auxerre. Liberté, Fraternité.*

343. — ESSAI sur une Instruction destinée à démontrer le but de l'institution des Clubs patriotiques, à éclairer le peuple sur ses intérêts et ses devoirs et à établir la nécessité du payement des impôts ; lu au club établi à Auxerre à la séance du 14 août 1791, par *Maure aîné.* — 8 p. in-4. *L. Fournier.* (B. de la Soc hist. de l'Yonne.)

344. — LETTRE DU CITOYEN MAURE en rectification d'erreurs qui s'étaient glissées dans son *Essai sur une Instruction*, etc.. — 4 p. n-4. 1791. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

345. — ARRÊTÉ du Directoire du Département de l'Yonne, concernant un imprimé distribué au public sous le titre d'Essai sur une instruction destinée à démontrer le but de l'institution des clubs patriotiques... lu à la séance du 14 août 1791 par Maure. — 4 p. in-4. *L. Fournier.* (B. de M. Léon de Bastard, à Paris.)

346. — ELOGE FUNÈBRE DE FRANÇOIS LENFERNA Commandant de la Garde nationale. — 16 p. in-8. 1791. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

347. — CONTRIBUTION. DEMANDE EN DÉGRÈVEMENT. Adresse du département de l'Yonne à l'Assemblée nationale. — Extrait des procès-verbaux des séances des 26, 30 juillet et 9 août 1791, tenues par MM. les Administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. — Tableaux relatifs à la contribution foncière et mobiliaire. — Recueil in-4. 1791. *L. Fournier* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

348. — AVERTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ D'YROUER, Chef-lieu de Canton, District de Tonnerre, Département de l'Yonne, concernant la publication de la Constitution françoise fixée au 23 octobre 1791, avec le détail des réjouissances publiques ordonnées par Messieurs les Officiers Municipaux. — 11 p. in-8. 1791. *L. Fournier.* (B. de la ville, recueil Tarbé.)

349. — RÉFLEXIONS d'un curé à un de ses confrères au sujet des difficultés élevées relativement aux érections, suppressions, démarcation des évêchés et à l'organisation civile décrétée par l'assemblée nationale. Par M. *Pasquier*, curé de Saint-Amatre d'Auxerre. — 16 p. in-8. 1791. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

350. — PÉTITION des juges du tribunal de commerce de la ville d'Auxerre, au comité de judicature, pour demander que les tribunaux de commerce aient, pour subvenir à leurs frais, la même allocation que les tribunaux de district. — 3 p. in-4. 1791. *L. Fournier?* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

351. — COMPTE RENDU par le Directoire au conseil général du département depuis le premier juin 1790, époque de l'établissement de l'administration, jusqu'au premier octobre 1791. — 56 p. in-4. *L. Fournier*. (Archives de l'Yonne.)

352. — ADRESSE de l'administration du département de l'Yonne aux citoyens de ce département. (Sur les bienfaits de la révolution.) 8 p. in-4. — Id pour la conscription militaire des volontaires. 4 p. in-4. — Id à l'Assemblée nationale ; 30 août 1791. 8 p. in-4. — Chez *L. Fournier*. 1791. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

353. — NOTE (sans titre) adressée par M. *Bachelet le jeune* à ses concitoyens ; 1er septembre 1791. 3 p. in-4. — Note en réponse par *Maure aîné*. 3 p. in-4. 1791. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

354. — JUGEMENT du tribunal du District d'Auxerre qui en infirmant les ordonnances de la municipalité d'Auxerre rendues contre les sieurs Bourdeaux, Caverot, Jeannin, Boulage, Bonneville, Baudelot fils et Boucle, déclare qu'il ne peut y avoir lieu à détention, etc.. — 16 p. in-4. 1791. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

Bourdeaux, Caverot, etc., avaient été arrêtés comme ayant adhéré à la pétition présentée au Corps législatif, au sujet de l'arrestation du roi à Varennes.

355. — MÉMOIRE pour le sieur Edme-Henri Dubois, demeurant à Auxerre, appelant d'une sentence contre lui rendue au tribunal de police de ladite ville, le 4 juillet 1791 ; contre M. le Procureur de la Commune, intimé. Signé, *Dubois* et *O. J. Chardon*, homme de Loi, défenseur officieux ; *Bachelet père*, avoué. — 23 p. in-4, 1791. *Baillif*. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

356. — LES ADMINISTRATEURS COMPOSANT LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE, à l'Assemblée nationale. (Aperçu de leurs

travaux.) — 8 p. in-4. 1791. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne?)

357. — DISCOURS PRONONCÉ PAR M. PARADIS, Administrateur du Département de l'Yonne, l'un des commissaires à la remise des drapeaux, en présence des bataillons du Département. — 3 p. in-8, sans date. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

358. — DÉLIBÉRATION du corps municipal de la commune d'Auxerre, en forme de réglement pour les gardes-champêtres. 3 mars 1792, l'an 4e de la liberté. — 17 p. in-4. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

359. — AUX FRANÇOIS DIGNES DE LA LIBERTÉ. Recrutement et engagement des troupes de ligne de l'armée françoise, ordonnés par la loi du 25 janvier 1792, l'an quatrième de la Liberté. Par *Maure aîné.* — 2 p. in-4. *L. Fournier.* (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

360. — LETTRE ADRESSÉE PAR M. CLAVIÈRE, ministre des contributions, aux citoyens d'Auxerre, composant la Société des Amis de la Constitution, 13 avril 1792; et RÉPONSE des citoyens d'Auxerre. — 8 p. in-4. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

M. Lorin, à Auxerre, possède dans sa nombreuse collection une pièce intitulée: *Concitoyens et amis* (sur la Constitution), *par J. B. Laporte,* Président de la Société patriotique. Sans date. 4 p. in-4. *Baillif.* — Nous avons trouvé, dans la bibl. de la Soc. hist. de l'Yonne, cet autre imprimé, sans date et sans nom d'auteur, ni d'imprimeur: *Prospectus de l'établissement d'un club à Auxerre...* Art. XVI. Le propriétaire s'engage à s'abonner au nom de la Société pour: *le journal des Débats et Décrets, la Gazette universelle, le Moniteur, le Mercure de France, la Chronique de Paris, le Journal de Paris...* Art. XXIII. La souscription sera de quarante-huit livres par année.

361. — JUGEMENT DU TRIBUNAL DU DISTRICT DE SAINT-FARGEAU qui fait défense à la femme se disant Marie Adelaïde de Champignelles,

veuve de feu M. de Douhaut, enfermée à la Salpêtrière sous le nom d'Anne Buiret, femme Bourdin, de prendre à l'avenir le nom de veuve Douhaut, et pour l'avoir fait, la condamne en cinq mille livres de dommages intérêts. Du 26 mai 1792. — 44 p. in-4. *L. Fournier.* (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

V. dans le *Bulletin* de la Soc. hist. de l'Yonne, année 1848, p 13, les *Etudes historiques sur la ville de Champignelles*, par M. Dèy, où se retrouve la complète et curieuse histoire de la fausse marquise de Douhault, dont le véritable nom était Anne Buiret femme de Jean Baudin, rempailleur de chaises à Sens.

362. — Le Procureur général Syndic aux Conseils généraux des communes du Département de l'Yonne. Sur l'exécution de la Loi du 20 septembre 1792, relative au mode de constater l'état civil des citoyens. Signé *Delaporte.* — 7 p. in-4. 1792. *L. Fournier* (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

363. — Hymne pour la fête de la Fédération du 14 juillet 1792, présenté au Directoire du Département de l'Yonne, imprimé par son ordre. Par *Charles-François Gueniot*, citoyen de Tonnerre. — 8 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

364. — Julienne-Marguerite Liger, épouse séparée quant aux biens de Jean-Fidel Richette, demeurant à Auxerre; contre Pierre-Léonard-Germain Guinault, demeurant au même lieu. (Rixe à propos d'un délit de chasse.) Signé, *Julienne* etc.. 11 p. in-4. 1792. *Baillif.* (B. de M. Lepère, à Auxerre.) — Pierre-Léonard Guinault Docteur en médecine; contre dame Julienne Ligier (ou Liger?), femme séparée du sieur Richette: 4 p. in-4. 1792. *L. Fournier.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

365. — Proclamation des commissaires de la Convention nationale dans le département de l'Yonne aux citoyens d'Auxerre. Signé, *Claude Fauchet, J. S. Rovère, Paquet-Géry*, secrétaire de la commission. — 4 p. in-4. 1792. *Baillif.* (B. de la ville, recueil Tarbé.)

366. — Principes de la perception des contributions directes. — 8 p. in-4. 1792? *L. Fournier.* (B. de la ville, recueil Tarbé.)

367. — Acte du corps législatif, non sujet à la sanction du Roi, qui déclare que la patrie est en danger; et Arrêté du Directoire du département de l'Yonne. — 4 p. in-4. 1792. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

368.— Mémoire sur délibéré pour Pierre-Charles Pillon, négociant à Vermenton, défendeur; contre Nicolas Collet, négociant au même lieu. Signé, *Pillon*, négociant; *O. J. Chardon*, homme de loi. — 8 p. in-4. 1792. *Baillif.* (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

369. — Extrait des registres du Directoire de l'Yonne. Séance du 10 septembre 1792. Nomination par les commissaires du Conseil exécutif d'une commission de surveillance près les administrations et Districts du département de l'Yonne. — Broch. in-4. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

370. — Extrait du registre des délibérations du bureau de la commission des Pauvres de la ville d'Auxerre (organisation), suivi d'une instruction pour les indigents. — 16 p. in-4. 1792. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

371. — Arrêté du Conseil général de l'Yonne concernant une fabrication de piques dans toute l'étendue du Département. 3 p. in-4. — I[d], en exécution de la loi du 22 juillet 1792 relative au complément de l'armée. 8 p. in-4. — I[d], relatif à la suppression de tous les signes de la royauté et monuments de la féodalité. 4 p. in-4. — I[d], rappelant aux citoyens les dispositions des loix relatives aux enrôlements. 3 p. in-4. 1792. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — I[d], contenant prorogation de délai pour les demandes en dégrévement à former par les communes et les particuliers, sur les contributions foncières et mobilières de 1791; Séance du 18 octobre 1792, l'an premier de la République française. 4 p. in-4. *L. Fournier.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

372. — RAPPORT des commissaires envoyés dans le département de l'Yonne, fait dans la séance du 6 novembre 1792, an Ier de la République, par *Claude Fauchet*, évêque du Calvados. — 8 p. in-4. 1792. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

373. — ADRESSE à la Convention nationale de France par diverses Sociétés de Bretons (Angleterre) unies dans une cause commune, c'est-à-dire pour obtenir une représentation juste, égale et impartiale dans le Parlement. — 4 p. in-4. 1792. *L. Fournier*. (B. de M. Lacour, à Saint-Fargeau.)

374. — ADRESSE du Directoire du département de l'Yonne au Roi, du 12 juillet 1792. — 3 p. in-4. *L. Fournier*. (B. de M. Lacour, à Saint-Fargeau.)

375. — ETAT des élections faites par les Assemblées du Département de l'Yonne. — 4 p. in-4. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

376. — DISCOURS de *Louis Turcau*, Député suppléant, prononcé à la séance des Amis de la Constitution, à Auxerre le 10 juin 1792, l'an quatrième de la Liberté. (Sur l'enlèvement des cloches.) 8 p. in-8. *Baillif*. — PRÉSERVATIF contre le discours précédent, par un citoyen de la ville d'Auxerre, (M. *Fromenteau* ?) 11 p. in-4. Sans nom d'imprimeur. — DISCOURS prononcé par M. *Lepeletier*, président de l'administration du département de l'Yonne, à l'ouverture des séances publiques le 25 juillet 1792, imprimé par ordre de l'administration. 4 p. in-8. *L. Fournier*. — I^d, par le citoyen *Colibeau*, prêtre ci-devant Bernardin, à la Société des amis de la liberté et de l'égalité, séante à Joigny, dans la séance du 12 novembre 1792. 15 p. in-12. *Baillif*. — I^d, par le citoyen *Campenon*, Procureur-général-Syndic de la précédente administration, lors de l'installation des administrateurs nouvellement élus. A Auxerre, le 24 novembre 1792. *L. Fournier ?* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

377. — La Convention nationale des François, puisée dans le contrat social, dédiée aux Clubs patriotiques, aux électeurs et aux Députés; par un citoyen de Germigny, département de l'Yonne, l'an 1er de l'Egalité. — Broch. in-8. 1792. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

378. — Liste des nominations faites par l'assemblée électorale du département de l'Yonne. (Députés au Corps Législatif, Tribunal criminel, Hauts Jurés, Administration du Département.) 3 p. in-4. — Id, des citoyens choisis pour composer le juré (jury) de jugement. 12 p. in-4. — Id, des citoyens pour composer le juré (jury) de jugement au tribunal criminel de l'Yonne, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1792. 7 p. in-4. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

379. — Hymne sur le succès de nos armes, lu à la Convention nationale, avec mention honorable, le 17 novembre 1792, l'an premier de la République française. — 2 p. in-8; sans nom d'auteur. *L. Fournier.* (B. de la ville, collect. Chapet.)

380. — Le Conseil général de l'Yonne a ses concitoyens. (La Patrie est en danger.) — 4 p in-8. *L. Fournier.* 1792. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

381. — Almanach du père Gérard, pour l'année 1792, la troisième de l'ère de la Liberté; ouvrage qui a remporté le prix proposé par la Société des amis de la Constitution séante aux Jacobins à Paris; par *J. M. Collot-d'Herbois*, membre de la Société. — Petit vol. in-12 de 84 pages. *L. Fournier.* 1792. (B. de MM. Déy, Quantin et Lorin, à Auxerre.)

Ce livre est divisé par entretiens, dont le dixième se termine par cette faute d'impression assez singulière : « C'est l'amour de la Patrie qui a tracé sur nos drapeaux cette devise sacrée qu'il faut prononcer avec force toutes les fois que la Constitution sera attaquée : VIVRE LIVRE (libre) OU MOURIR. Cette coquille, et le « droict d'asneesse » de Pierre

Vatard (v. p. 23) nous rappellent qu'il y a peu de temps un journal d'Auxerre annonçait que M. * venait d'être nommé *Paveur* (Payeur) du département de l'Yonne ; et que le catalogue d'une bibliothèque vendue l'an dernier, mentionnait les lettres *du Pape*, pour les lettres de *Pope*. Et à ce propos, on nous citait cette saillie d'un vénérable Auxerrois qui trouvant sur l'épreuve d'une de ses brochures le mot *demoiselles* écrit par trois *l*, s'approcha de l'ouvrier typographe et lui dit à demi voix : « Jeune homme, pourquoi mettre trois *l* (ailes) aux *demoiselles*? Ne savez-vous pas qu'avec deux, elles sont déjà assez volages? »

382. — COUPLETS PATRIOTIQUES chantés au dîner des employés du département et du district par le citoyen *Foacier*, le 6 décembre 1792. l'an 1er de la République française. — 2 p. in-8. Sans nom d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

383. — DISCOURS sur la journée du 10 août 1792 (vieux style) lu dans une des séances de la Société populaire d'Auxerre, par le citoyen *Billout*, élève de l'école nationale de cette commune, âgé de 17 ans, auteur de ce discours. — 6 p. in-4. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

384. — PLAN PROPOSÉ A LA CONVENTION NATIONALE sur l'impôt foncier et mobilier, par *E. N. Borot*, Administrateur du Département de l'Yonne en décembre 1792. — 3 p. in-4. Sans nom d'imprimeur; mais vraisemblablement chez *Baillif*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

385. — ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE relatif au maximum du prix des grains. 23 p. in-4. *L. Fournier*. 1793. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.) — Id, pour prolongation du délai fixé pour l'inscription des citoyens sur le registre des jurés. *L. Fournier*. 1793. (B. de la ville, recueil Tarbé.) — Id, relatif au bulletin hebdomadaire du département de l'Yonne. 1 feuille in-4. *L. Fournier*. 1793. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — Id, concernant les demandes en dégrèvement; séance du 5 juin 1793. 12 p. in-4. *L. Fournier*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

386. — PROCLAMATION DE MÉAULLE REPRÉSENTANT DU PEUPLE, et Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne, relatif aux réquisitions à faire pour marcher contre les rebelles de la Vendée. — 8 p. in-8. *L. Fournier*. 1793. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

387. — HYMNE EN L'HONNEUR DE MICHEL LEPELLETIER, martyr de la liberté le 20 janvier, l'an 2 de la République. Par *T. Rousseau*, auteur des chants de patriotisme et des noëls républicains. — *Baillif*. 1793. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

388. — ELOGE FUNÈBRE DE LOUIS-MICHEL LEPELLETIER député du département de l'Yonne à la Convention, prononcé le 4 février 1793, l'an 2 de la République française dans l'église Saint-Etienne d'Auxerre par le citoyen *Delaporte*, procureur général syndic du même dép.. — Brochure in-12. *L. Fournier*. 1793. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

389. — EXTRAIT DU REGISTRE DE LA COMMUNE DE SAINT-FARGEAU, département de l'Yonne. (Compte-rendu de la cérémonie funèbre faite à Saint-Fargeau en l'honneur de Lepelletier.) — 1 feuille in-4. *Baillif*. 1793. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

390. — HYMNE CIVIQUE à la Liberté, à l'Égalité, à la Fraternité, par le citoyen *Guenot*, curé d'Egleny. — *Baillif*. 1793. (B. de la Soc hist. de l'Yonne.)

391. — MÉMOIRE pour enfants et héritiers de François Boursin; contre enfants mineurs de François Boursin fils, et légataires universels de leur aïeul François Boursin. *Fron* avoué; *Chardon* défenseur officieux. 28 p. in-4. *L. Fournier*. 1793. — RÉPONSE pour les légataires universels Boursin, etc.. Signé: *Théodore Boursin* et *Leclerc* avoué, 28 p. in-4. *L. Fournier*. — RÉPLIQUE pour les héritiers, etc.. 16 p. in-4. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

392. — Discours prononcé à la Convention nationale le 29 mars 1792 par le citoyen *David*, Député, en offrant un tableau de sa composition, représentant Michel Lepelletier au lit de mort. — 4 p. in-4. *L. Fournier*. 1793. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

393. — Adresse de la Société des amis de la Liberté et de l'Égalité d'Auxerre, à la Convention Nationale et aux Sociétés de sans-culottes de toute la République. — 4 p. in-4. *Baillif*. 1793. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

On trouve un grand nombre d'adresses, de proclamations, de discours, etc., publiés dans d'autres départements et réimprimés à Auxerre comme dans tous les autres chefs-lieux. Nous n'avons pas cru devoir surcharger le catalogue de toutes ces pièces qui ne concernent pas spécialement notre pays, et que toutes les imprimeries de France ont dû reproduire.

394. — Discours prononcé par le citoyen *Delaporte* Procureur-Général-Syndic du département de l'Yonne, au moment de la réunion fraternelle des Députés des Cantons aux autorités constituées du ressort, dans la grande salle de l'Administration, le 10 août 1793, an 2 de la République. — 6 p. in-12. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

395. — Précis pour Fiacre Bailliat et consorts, Appelans; contre les héritiers Tissier, Edme Brissot, et Marie-Anne Moreau, sa femme, intimés. *Martin,* avoué. — 30 p. in-4. 1793. *Baillif*. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

396. — Précis pour le citoyen Gabriel Bazile, demeurant à Joigny (demandant à être maintenu dans le bail que lui a consenti Duprat-Barbançon, ci-devant seigneur de Précy, Sépeaux, Saint-Romain et Cudot-en-Précy, et alors émigré). Signé *Bazile*. — 12 p. in-4. 1793. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

397. — Lettre du comité de salut public de la Convention Natio-

nale, à la Société populaire d'Auxerre (datée du 23 brumaire an 2 13 novembre 1793). — 4 p. in-4. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

398. — Liste des députés de l'Yonne à la Convention Nationale. — 1 p. in-4. Sans date. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

399. — Les dix commandements du vrai Républicain. — 1 feuille avec des vignettes formant encadrement. *L. Fournier.* 1793. (B. de MM. Leclerc et Quantin, à Auxerre.)

Voici cette pièce qui est rare et assez curieuse :

1. Français, ton pays défendras,
   Afin de vivre librement.
2. Tous les tyrans tu poursuivras,
   Jusques au-delà de l'Indostan.
3. Les Lois, les Vertus soutiendras,
   Même s'il faut de ton sang.
4. Les perfides dénonceras
   Sans le moindre ménagement.
5. Jamais foi tu n'ajouteras
   A la conversion d'un grand.
6. Comme un frère soulageras,
   Ton compatriote souffrant.
7. Lorsque vainqueur tu te verras,
   Sois fier, mais sois compatissant.
8. Sur les emplois tu veilleras,
   Pour en expulser l'intriguant.
9. Le dix Août sanctifieras,
   Pour l'aimer éternellement.
10. Le bien des fuyards verseras,
    Sur le Sans-Culotte indigent.

En 1789, avait déjà paru une brochure dont la seconde édition comprenait 17 p. in-8, et qui était intitulée *Credo du Tiers-Etat, ou Symbole Politico-moral à l'usage de tous les amis de l'Etat et de l'humanité.* Sans nom d'auteur ni d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

400. — Arrêtés concernant la sûreté générale. Séance du Directoire

du département du 9 avril 1793, an II. (A propos de l'enlèvement de l'arbre de la Liberté à la porte du Temple). 7 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — I[d], relativement aux subsistances. 4 p. in-8. An II de la Bépublique françoise une et indivisible. *L. Fournier.* (B. de la fabrique de la Cathédrale d'Auxerre.)

401. — Adresse de l'Assemblée générale du Peuple d'Auxerre, réunie pour la nomination des Membres devant composer le comité de salut public à la Convention Nationale, à l'effet de rappeler les mandataires du peuple qui n'ont point sa confiance, 18 avril 1793. — 2 p. in-8. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

402. — Le Procureur-général-syndic aux administrations du département de l'Yonne (appel aux armes); 8 septembre 1793. — 4 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

403. — Maure, Représentant du Peuple, dans le département de l'Yonne, aux citoyens de ce département, et Arrêté de l'Administration départementale (à propos des cloches). 15 brumaire, an II (5 nov. 1793). 4 p. in-4. — Maure etc., et Arrêté qui rapporte celui du 2 brumaire sur l'établissement d'une force armée révolutionnaire. 7 frimaire an II (27 nov. 1793). *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

404. — Hymne a la liberté pour l'inauguration de son temple à.... Sextidi, 26 brumaire an II (16 nov. 1793). Par *N. François (de Neufchateau).* 8 p. in-8. *Baillif.* (B. de M. Bernard, d'Héry.) — Circulaire de l'Administration du département de l'Yonne aux administrés de son ressort (suivie du texte de l'hymne à la liberté par François de Neufchateau.) 16 p. in-32. *Baillif.* (B. de M. Le Maistre, à Tonnerre.)

405. — Copie de la lettre écrite par le Citoyen *Maure aîné,*

Représentant du Peuple dans le département de l'Yonne au Président de la Convention. 29 brumaire an II (19 novembre 1793). — Brochure. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

406. — LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE dans les départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, du Cher et de l'Indre. Arrêté daté d'Auxèrre le 6 frimaire au II (26 nov. 1793); signé *Jehon*, Représentant du Peuple. — Affiche. *L. Fournier.* (Archives de l'Yonne.)

407. — HYMNE A LA LIBERTÉ pour l'inauguration du temple de la Raison dans la ci-devant cathédrale de la commune d'Auxerre, le Décadi 10 nivôse l'an II de la République Françoise une et indivisible (30 déc. 1793). — Brochure sans nom d'auteur. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

408. — TABLEAU GÉNÉRAL des foires qui se tiennent annuellement dans l'étendue du département de l'Yonne, fixées sur le calendrier républicain. — 9 p. in-folio ; sans date, mais probablement en 1793. *Baillif.* (B. de M. Salmon, à Sens.)

409. — DISTRICT D'AUXERRE. Tableau du maximum des denrées et marchandises. — 4 p. in-4. 1793. *Baillif.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

410. — COUPLETS SUR LA PRISE DE TOULON, dont la ville sera rasée et le port conservé sous le nom de Port de la montagne. Par *C. Chesneau l'ainé* — 3 p. in-12. 1793. *L. Fournier.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

411. — INSTRUCTION sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, uniforme pour toute la République, et sur les calculs relatifs à leur division décimale, par la commission temporaire des poids et mesures républicains, en exécution des décrets de la Convention

nationale. D'après l'édition originale. — 1 vol de 211 p. in-8. et 1 planche. An II. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

412. — INSTRUCTION sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve et d'en prévenir les effets, par *Philibert Chabert*, directeur général des écoles vétérinaires. — 51 p. in-8. An II. *L. Fournier* (B. de M. Bernard, d'Héry.)

413. — ADRESSE DE MAURE Représentant du Peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne, aux citoyens de ces départements; rapport de Maximilien Robespierre fait au nom du comité de salut public le 15 frimaire, servant de réponse aux rois coalisés contre la République; réponse de la Convention nationale aux manifestes des rois ligués contre la République proposée par le même et décretée par la Convention, et rapport fait par lui le 18 pluviôse sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République. — 45 p. in-8. Février 1794. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. l'Yonne.)

414. — ELOGE DE MICHEL LEPELLETIER, prononcé dans le temple de la Raison, à Auxerre, le 20 pluviôse l'an second de la République Française (8 février 1794), par *Charles Chaisneau*. — Brochure in-12. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

415. — DISCOURS prononcé dans le Temple de la raison, à Auxerre, le 20 ventôse, l'an second de la République française (11 mars 1794), par *Charles Chaisneau*. — 30 p. in-24. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

416. — ADRESSE de la Société Populaire d'Auxerre à l'Administration du Département; et extrait du procès-verbal de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794). — 11 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

Sur cette pièce, comme sur beaucoup d'autres de la même époque, on

voit une vignette représentant le bonnet de la liberté et un sabre nu avec ces mots : la liberté ou la mort. L'adresse ci-dessus porte en outre, pour épigraphe : mort aux tyrans, paix aux chaumières.

417. — RECUEIL DE PIÈCES PATRIOTIQUES à l'occasion de la reconnaissance de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, et de la fête qui a eu lieu à Paris et à Auxerre à ce sujet, le 20 prairial, seconde année républicaine (8 juin 1794). 112 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — EXTRAIT du procès-verbal de la séance publique tenue par le Conseil général de la commune d'Auxerre le 21 prairial au sujet de la fête du 20 en l'honneur de l'Être suprême. 10 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de M. Léon de Bastard, à Paris, et Lorin, à Auxerre.)

On trouve, imprimées séparément, quelques unes des pièces composant ce recueil : le discours du Président du département de l'Yonne ; l'invocation à l'Être suprême, par *Maure* ; des hymnes à l'Être suprême par les citoyens *Liégeard fils*, *Guéniot* d'Avallon, *Charles Chaisneau ;* le nouveau catéchisme républicain, philosophique et moral par le citoyen *Lachabaussière.*

418. — ARRÊTÉ de l'Administration du département de l'Yonne qui invite les citoyens du département à se cotiser pour la construction d'un vaisseau de ligne ou d'une frégate. Séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794). 4 p. in-4. — Id, sur la libre circulation des grains. Séance du 15 thermidor an II (2 août 1794). Brochure. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

419. — CIRCULAIRE aux sociétés populaires et Adresse aux Parisiens, par la Société populaire d'Auxerre, 11 et 12 thermidor an II (29 et 30 juillet 1794). 4 p. in-4. — LA SOCIÉTÉ POPULAIRE D'AUXERRE, à toutes les sociétés populaires de la République, et à la Convention nationale. 4 p. in-4. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

420. — COPIE de la lettre écrite le 10 thermidor an II (28 juillet 1794) par les citoyens *Villetard* et *Poussard* à l'Administration du

département de l'Yonne (à propos de la chute de Robespierre. — 8 p. in-8. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

421. — Annuaire du cultivateur, pour la troisième année de la République. Par *G. Romme*, Représentant du peuple. — 1 vol. in-8 de 300 p.. *L. Fournier.* An III. (B. de la ville et de M. Lorin, à Auxerre.)

Un décret de la Convention nationale du 30 pluviôse, an 2, avait ordonné que cet ouvrage serait imprimé à 2000 exemplaires à Paris, et réimprimé dans le chef-lieu de chaque département.

422. — La Société populaire de Parly, canton de Toucy, à la Société des jacobins de Paris, et à la Convention nationale. Adresses ; 30 fructidor an 2 (16 septembre 1794). — 4 p. in-8. *Baillif.* An III. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

423. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne, concernant les places vacantes de notaires. Séance du 27 vendémiaire an III (18 octobre 1794). — Affiche. *L. Fournier.* (B. de M. Déy, à Auxerre.)

424. — Chanson pour la fête fraternelle, donnée au représentant Mailhe, à Auxerre, le décadi 20 floréal an troisième de la République Française (9 avril 1795). — Brochure, sans nom d'auteur. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

425. — Adresse du corps électoral du département de l'Yonne à la Convention nationale ; pour le renouvellement des agents financiers. — 2 p. in-4. Sans date. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

426. — Extrait du registre des Arrêtés du Représentant du Peuple Mailhe, délégué par la Convention nationale dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. A Tonnerre le 24 prairial an III (12 juin 1795). — Affiche. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

427. — DIALOGUE DES PRÉTENDANTS. Interlocuteurs : La Douceur, Tourniquet, Cancan, la Terreur. — 7 p. in-8. (B. de MM. Quantin et Lorin, à Auxerre.)

Ces couplets épigrammatiques ne portent ni date ni nom d'auteur. Nous pensons qu'ils ont été composés en 1795 et imprimés chez Baillif.

428. — EXTRAIT du registre des Arrêtés du Département de l'Yonne, sur l'approvisionnement des marchés. Séance du 3 thermidor an III (21 juillet 1795). 4 p. in-8. — Id, sur les comptes à rendre par les ci-devant comités de surveillance. Séance du 5 thermidor (23 juillet.) 1 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

429. — CONSTITUTION de la République Française proposée au peuple Français par la Convention nationale. Fructidor an III (août 1795). — 70 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de MM. Déy et Lorin, à Auxerre.)

430. — CATALOGUE des livres du cabinet de lecture à Auxerre chez la citoyenne Françoise-Fournier, libraire rue de la croix-de-pierre. — 36 p. in-8. *L. Fournier*. An III. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

431. — TRISTE AVENTURE DES ÉLECTEURS DE MALIGNY. — Chanson satirique imprimée probablement à Auxerre en 1795. 3. p. in-8. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

432. — LES COMMANDEMENTS DU MAIRE DE B****** A LA MUNICIPALITÉ. — 4 p. in-8. *L. Fournier ?* 1795 ? (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

433. — PÉTITION des quatre sections de la commmune d'Auxerre, à la Convention Nationale, sur la loi du 2 thermidor, relative au paiement de la contribution foncière. — 16 p. in-8. *Baillif*. An III. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

434. — IDÉES à répandre parmi les habitants de la campagne et les

propriétaires fonciers. Imprimé et envoyé dans les Départements par ordre du comité de salut public. Par *Joseph Servan*. — 14 p. in-8. *L. Fournier*. an III. (B. de MM. Déy, à Auxerre, et Bernard, d'Héry.)

435. — DISCOURS prononcé à Dijon, au temple de la raison par *Mailhe*, Représentant du Peuple délégué par la Convention nationale près les Départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. — 12 p. in-8. *L. Fournier*. An III. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

436. — COMMUNE D'AUXERRE RÉGÉNÉRÉE. LE MARATISME ABATTU, OU LE TRIOMPHE DES VRAIS PATRIOTES. — 46 p. in-24. De l'imprimerie des Bons-Enfants. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de MM. Lescuyer et Lorin, à Auxerre.)

Cette brochure se compose de plusieurs chansons dont une, entr'autres, *La lanterne magique*, a pour la ville d'Auxerre un intérêt très piquant. Elle porte cette épigraphe :

« Jean-Paul Marat, l'Ami du Peuple,
Anagramme ;
Va ! Animal maudit par le Peuple. »

Elle est sans date et sans nom d'imprimeur ; mais elle doit appartenir à l'année 1795 et sortir des presses de L. Fournier.

437. — COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE PAR LA COMMISSION DES REVENUS NATIONAUX aux administrateurs du département de l'Yonne le 18 fructidor an III (4 septembre 1795). — 12 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

438. — EXTRAIT du procès-verbal de la séance du 29 vendémiaire an IV (21 octobre 1795), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne, sur le résultat des élections. 8 p. in-8. — Id, séance du 5 brumaire (27 octobre) ; fixation des sessions des administrations municipales. 4 p. in-8. — Id, du 3 pluviôse an IV (23 janvier 1796) ; emprunt forcé. — Id, du 1er ventôse (20 février) ; réorganisation de la garde-nationale et de la police intérieure des communes. — Id, du 3 ventôse (22 février) ; échenillage des arbres, et fixation de la valeur de la journée de travail, pour toutes les

communes du ressort, à la somme de deux cent cinquante livres en assignats. — Id, du 13 ventôse (3 mars); l'Administration centrale aux Administrations municipales de son ressort. — Id, du 21 ventôse (11 mars); enlèvement de tous signes extérieurs d'un culte quelconque, et levée de chevaux etc., pour le service des armées. — Id, du 12 germinal (1er avril); ordre de remplacer les arbres de la liberté qui sont morts. — Id, du 15 germinal (4 avril); apposition des scellés sur les caisses du payeur général et du receveur général du département. — Id, du 17 germinal (6 avril); au sujet de la Réquisition. — Id, du 19 germinal (8 avril); mesures contre les brigands et émigrés échappés de la Vendée. — Id, du 15 floréal (4 mai); sur les effets mobiliers des tribunaux, et fixation du nombre et de la rétribution des employés des Administrations municipales de chaque canton. — Id, du 21 floréal (10 mai); sur l'établissement des écoles primaires. — Id, du 25 prairial (13 juin); sur les militaires et réquisitionnaires restés dans leurs foyers sans autorisation légale. — Id, du 27 prairial (15 juin); sur les soumissionnaires des domaines nationaux. — Id, du 18 messidor (6 juillet); sur la fixation de la valeur d'une journée de travail, comme taux des moindres amendes, à 1 livre 25 centimes, au lieu de 250 livres en assignats ainsi que le portait l'arrêté précédent du 3 ventôse. — Format in-8. *L. Fournier*. (B. de MM. Déy et Lorin, à Auxerre, et de la Soc. hist. de l'Yonne.)

439. — Arrêté pris par le Représentant du Peuple *Jard-Panvilliers*, à Saint-Maixent, le 5 frimaire an IV, concernant l'armée, et arrêté conforme de l'Administration de l'Yonne, séance du 3 ventôse an IV (22 février 1796). — 7 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de M. Déy, à Auxerre.)

440. — Arrêté du Directoire exécutif du 19 ventôse an 4 relatif à la fête de la Jeunesse, qui doit être célébrée le 10 germinal an IV; et Adresse de l'Administration centrale du Département de l'Yonne aux administrations municipales, du 1er germinal an IV (21 mars 1796). — 8 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de M. Déy, à Auxerre.)

441. — Discours prononcé le 15 messidor de l'an IV (3 juillet 1796), pour l'inauguration de l'École centrale du Département de l'Yonne, par *P. Bernard*, membre du Jury d'instruction publique. — 18 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

442. — Tableau dressé par l'Administration centrale de l'Yonne, en conformité de la loi du 3 brumaire an IV, des citoyens de l'arrondissement, parmi lesquels doivent être choisis les jurés d'accusation et de jugement, pendant le trimestre de messidor prochain. — 18 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

443. — Discours du citoyen *Bourasset*, Président de l'Assemblée électorale du département de l'Yonne. — 6 p. in-8. *L. Fournier*. An IV. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

444. — Hardy, a ses concitoyens. — 4 p. in-4. *L. Fournier*. An IV. (B. de la ville, recueil Tarbé, t. 8.)

445. — Liste des Citoyens électeurs du département de l'Yonne, et leur logement dans la commune d'Auxerre. — 20 p. in-8. *L. Fournier*. An IV. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

446. — Lettre du citoyen *Grosfils* au citoyen Chérest, homme de loi, ex-procureur syndic du ci-devant district de Tonnerre ; ou réponses aux diatribes plates et dégoûtantes du citoyen Grosfils insérées dans son fameux discours du 11 de ce mois. — 4 p. in-4. *Baillif*. An IV. (B. de M. Le Maistre, à Tonnerre.)

447. — Réponse aux deux mots de Chérest sur l'affaire de Tonnerre, ou appel à l'impartialité. — 6 p. in-4. Sans nom d'auteur ni d'imprimeur. An V. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

448. — Proscription et oppression de la commune de Tonnerre par les mains et les calomnies de Chérest. — 11 p. in-4. *L. Fournier*. An V. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

449. — PROCLAMATION de l'Administration centrale provisoire du département de l'Yonne, à ses concitoyens. — Affiche. *Baillif.* An V. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

450. — HOUSSET, commissaire du Pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de l'Yonne, à ses concitoyens. — 2 p. in-4. *Baillif.* An V. (B. de la ville, recueil Tarbé, t. 8.)

451. — MOTION de *Pierre Lombard* à la séance secrète des Autorités constituées de la commune de Tonnerre réunies, du 16 septembre 1793, et Déclaration de *Jacques Chérest*, procureur-syndic du district de Tonnerre, en exécution de l'arrêté du comité de sûreté-générale de la Convention, portant réponse de la part des détenus aux questions qui leur sont faites. — 12 p. in-4. *L. Fournier.* An V. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

452. — PRINCIPES DE LECTURE appliqués aux livres français, ou le guide des personnes chargées d'enseigner à lire le français. Par *E. Martineau*, ancien professeur au collége de Joigny. — 1 vol. in-12. *L. Fournier.* An V. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

453. — PIÈCE TROUVÉE A VENISE dans le portefeuille de d'Antraigues et écrite entièrement de sa main. — 15. p. in-8. *L. Fournier.* An V. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

454. — AUX CITOYENS PRÉSIDENTS DU CORPS LÉGISLATIF. Aux citoyens membres du Directoire exécutif et aux citoyens Ministres de l'Intérieur et de la Police générale. Réclamation de la commune de Lignorelles, canton de Ligny-le-Châtel, contre l'Administration départementale. — 16 p. in-8; sans nom d'imprimeur. An V. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

455. OPINION d'un citoyen de l'Assemblée primaire du canton de Villeneuve-sur-Yonne, sur cette question proposée par un autre

membre : le citoyen Housset, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil et criminel du département de l'Yonne, doit-il ou non être conservé sur la liste des votans ? — 8 p. in-4 ; sans nom d'imprimeur. An V. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

456. — PEUPLE, TON SALUT ET CELUI DE LA FRANCE EST ENTRE TES MAINS. — 8 p. in-8 ; sans nom d'auteur. *Baillif.* An V. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

457. — RECUEIL des lois de la République, et instructions concernant l'état civil des citoyens, depuis le 20 septembre 1792 jusqu'au 15 thermidor de l'an 3. — 91 p. in-8. *L. Fournier.* An V. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

458. — LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE, aux Administrations municipales, juges de paix, etc., sur l'exécution de la loi du 6 fructidor an 4 portant établissement d'un droit de patente pour l'an 5. Du 7 nivôse an V (27 décembre 1796). — L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'YONNE, à ses concitoyens, au sujet des patentes. — EXTRAIT du procès-verbal de l'Administration centrale. Séance du 25 pluviôse an V (13 février 1797) ; arrêté qui ordonne la publication des listes de candidats pour le corps législatif, l'administration centrale, et la place vacante d'accusateur public ; 7 p. in 8. — I^{d}, Séance du 9 prairial (28 mai) ; au sujet des bois des communes. — I^{d}, séance du 12 prairial (31 mai) ; dépenses administratives et municipales. — I^{d}, séance du 28 prairial (16 juin 1797) ; charges locales et administratives. — I^{d}, séance du 30 messidor (18 juillet) ; interdiction momentanée des réunions politiques dans la commune d'Auxerre ; 8 p. in-8. — L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'YONNE, au Conseil des Cinq-Cents ; demande en décharge de 346811^{f} 19^{ss} 8^{d} de contribution, du 22 messidor an 5 (10 juillet 1797) ; 4 p. in-8. — I^{d}, Aux administrations de son ressort, sur l'exécution de la loi du 7 thermidor an V qui défend provisoirement les sociétés particulières s'occupant de questions politiques. Affiche, du 18 thermidor (5 août). —

L. Fournier. An V. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de MM. Déy et Lorin, à Auxerre.)

459. — L'Administration municipale du canton d'Auxerre a ses concitoyens ; proclamation. — *Baillif*. An V. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

460. — Mélanges. (Curieux pamphlet électoral contre les Jacobins d'Auxerre.) — 4 p. in-8. Sans nom d'imprimeur. An V. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

461. — Liste des noms et demeures des Electeurs du département de l'Yonne, pendant la tenue de leur Assemblée à Auxerre, en germinal en V (mars 1797). — 20 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

D'après la Constitution du 5 fructidor an III, articles 33 et suivants, les membres de l'Assemblée électorale étaient élus par les Assemblées primaires de canton qui désignaient un électeur sur 200 citoyens ayant droit de voter. Les électeurs du canton d'Auxerre étaient au nombre de douze ; l'Assemblée primaire se composait donc de 2400 citoyens.

462. — Liste des citoyens parmi lesquels doivent être tirés au sort les jurés d'accusation et de jugement pendant le trimestre de vendémiaire an 6. — Extrait du procès-verbal de la séance de l'Administration centrale du 22 fructidor (8 septembre) 1797 ; changemens et retranchemens faits à la liste précédente dont le nombre était excessif, et qui contenait beaucoup de parents d'émigrés que la loi du 19 fructidor, présent mois, exclut de toute fonction publique. 16 p. in-8. — *Baillif*. An V. (B. de la ville, B. 1749.)

463. — Discours prononcés par les citoyens *Leclerc* et *Tarbé*, élus députés au corps législatif, par l'assemblée électorale du département de l'Yonne, le 23 germinal an V (12 avril 1797). — 14 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la ville, B. 1750.)

464. — Un électeur d'Auxerre a ses collègues, à l'instant de

la dissolution de l'Assemblée électorale du département de l'Yonne. — 2 p. in-8. *L. Fournier.* An V. (B. de MM. l'abbé Duru et Lorin, à Auxerre.)

465. — Les citoyens de la commune de Sens, aux citoyens électeurs du département de l'Yonne. Sens, le 24 germinal an V (19 avril 1797). — 6 p. in-12. *L. Fournier.* (B. de la ville, B. 1750.)

466. — Etat des nominations faites par l'assemblée électorale du Département de l'Yonne, de l'an V. — 2 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

467. — Déclarations de Duverne Dupresle ou Dunant, annexées au registre secret du Directoire exécutif, le 11 ventôse an V. Élections faites par l'influence de Blankenbourg. Elles sont l'ouvrage des clubs secrets des Royalistes connus sous le nom d'Institut des amis de l'Ordre et des Fidèles; les membres des deux conseils vendus à Blankenbourg ne sont pas Représentans du peuple, mais Représentans royaux. Suit : extrait des pièces relatives à la conspiration de Dunant, Brottier et de la Villeurnoy, découverte le 12 pluviôse, imprimé par ordre du corps législatif; extrait de la correspondance saisie chez Lemaître et dont la Convention a ordonné l'impression. — 30 p. in-8. *L. Fournier.* An V. (B. de la ville, B. 1749.)

468. — Hymne pour l'anniversaire de la fondation de la République, premier jour de l'an 6. Par le citoyen *L. Fontaine,* professeur de grammaire générale à l'École centrale. — 3 p. in-8. *Baillif.* An V. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

469. — Chant de triomphe ou hymne patriotique sur la prise de Mantoue et les victoires qui l'ont précédée. — 2 p. in-8. *Baillif.* An V. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

470. — Hymne pour la rentrée des classes, adressé aux élèves

de l'École centrale le premier brumaire an V (22 octobre 1796). Par le citoyen *Fontaine*, professeur de grammaire générale à l'École centrale du département de l'Yonne. Imprimé par ordre du Département. — 4 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

471. — LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES ASSIGNATS A SES CONCITOYENS. — 16 p. in-8. *L. Fournier.* Sans date. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

472. — EXTRAIT du procès-verbal de la séance du 27 brumaire an VI (17 novembre 1797), tenue par les membres de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Suppression des cloches et défense de faire des quêtes; *Baillif.* — Id, du 3 frimaire (23 novembre); répartition de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire; *L. Fournier.* — Id, du 27 frimaire (17 décembre); fixation au 20 nivôse de la fête solennelle en réjouissance de la paix, et adresse de l'Administration centrale à ses concitoyens; *Baillif.* — Id, du 7 pluviôse an VI (26 janvier 1798); en suite d'adresse et de proclamation du Directoire exécutif concernant les gens de mer; *Baillif.* — Id, du 17 pluviôse (5 février); 1° célébration des décades et jours de fêtes nationales; observation du repos; adresse de l'Administration centrale à ses concitoyens; 2° tableau de comparaison des anciennes mesures avec les mesures républicaines; *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de MM. Déy et Lorin, à Auxerre.)

473. — DISCOURS SUR LA LIBERTÉ, prononcé le 10 nivôse an VI (30 décembre 1797) par le Président du département de l'Yonne, à l'ouverture de l'Assemblée solennelle formée pour la célébration de la Paix conclue à Campo-Formio. — 8 p. in-8. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

474. — HYMNE A NOS GUERRIERS, sur la paix continentale, chanté à la fête de la Paix, de la commune d'Auxerre, le 10 nivôse an VI (30 décembre 1797). Par le citoyen *L. Fontaine de Grèez*, professeur à l'Ecole centrale de l'Yonne. — 4 p. in-8. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

475. — RELATION HISTORIQUE sur les reliques de l'église cathédrale d'Auxerre et celles de l'église de Saint-Germain, sans nom d'auteur. — 12 p. in-12. *L. Fournier.* 1797. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de la fabrique de la cathédrale d'Auxerre.)

476. — HYMNE SUR LA PAIX DU CONTINENT, à l'invincible armée d'Angleterre, chanté à la fête du canton de Chablis, département de l'Yonne, le 20 nivôse an VI (9 janvier 1798). Par le citoyen *Crochot.* — 3 p. in-8. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

477. — DISCOURS SUR LA PAIX CONTINENTALE, par le citoyen *Crochot*, commissaire du Directoire exécutif à la fête du 20 nivôse an VI (9 janvier 1798), dans le canton de Chablis, et hymne chanté à la plantation de l'arbre de la liberté dans la commune de Chichée, canton de Chablis (sans nom d'auteur). — 14 p. in-8. *Baillif.* (B. de M. Bernard, d'Héry.)

478. — DISCOURS prononcé par le citoyen *Godran* père, à Thury, le 20 nivose an VI (9 janvier 1798), le jour de la fête de la paix. — 14 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

Cette brochure se termine par la note suivante : « Ce discours est l'œuvre d'un septuagénaire privé de la vue, et qui, n'ayant plus la ressource de l'écriture pour arranger ses phrases, est obligé de les imprimer dans sa mémoire à mesure que son imagination les lui fournit. »

479. — DISCOURS prononcé le 30 nivôse an VI (19 janvier 1798), à Cravant, chef-lieu de canton, par le citoyen *Jean-Baptiste Roux-Dufort*, Président de l'Administration municipale du canton de Cravant, à l'occasion de la Paix et de l'inauguration des arbres de la Liberté et de la Fraternité. 3 p. in-12. — I[d], par le citoyen *Bourgoin*, commissaire du Directoire exécutif près le canton de Cravant, le 30 nivôse de l'an VI pour la fête de la paix. 7 p. in-12. — I[d], à Cravant par le citoyen *Maiseau*, membre de l'Administration centrale de l'Yonne, à l'occasion de la Paix. 4 p. in-8. — *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

480. — Discours prononcé a Courson, chef-lieu de canton, département de l'Yonne, par le citoyen *Jacques Germain*, le 30 ventôse an VI (20 mars 1798), jour de la célébration de la fête de la souveraineté du peuple. — 8 p. in-4. *Baillif.* (B. de MM. Quantin, à Auxerre, et Bernard, d'Héry.)

481. — Discours prononcé par le Président de l'Administration centrale de l'Yonne (le citoyen *Boileau*, d'Avallon), le 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798), à l'assemblée solennelle des fonctionnaires publics, sur l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, et sur le serment. — 12 p. in-12. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

482. — Adresse de l'Administration centrale du département aux citoyens de l'arrondissement; à propos du retour des soldats de l'armée d'Italie. — Brochure de 12 p. in-8. *L. Fournier.* An VI. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

483. — Éloge des Français morts en défendant la République. Odes qui ont obtenu le prix et l'accessit de poésie à la fête du premier vendémiaire an VI; par les citoyens *Joseph-Marie d'Avigneau* et *P. N. Malot*, d'Avallon. — 8 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

484. — Recueil de chants patriotiques; par divers. — 8 p. in-8. *Baillif.* An VI. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

485. — L'institution des enfants, ou conseils d'un père à son fils; imités des vers que Muret a écrits en latin pour l'usage de son neveu et qui peuvent servir à tous les jeunes écoliers. Par *François* (de Neufchâteau). — 16 p. in-8 vers français et latins. *Baillif.* An VI. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Deluc, à Auxerre.)

486. — Mémoire pour les enfants de Joseph Save, vivant cultiva-

teur et fermier en la commune de Dun-sur-grand-Ry (Nièvre), Appellans; contre Louis Bard ex-avoué au ci-devant tribunal du district de Montargis, intimé. Signé *Pérille*, homme de loi. — 40 p. in-4. *L. Fournier*. An VI. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

487. — Erreur n'est pas compte, comédie-vaudeville en deux actes et en prose. Sans nom d'auteur. — 34 p. in-8. *L. Fournier*. An VI. (B. de MM. Quantin, Ribière et Lorin, à Auxerre.)

488. — Journée du 18 fructidor. — 32 p. in-8. *Baillif*. An VI. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

489. — Les Administrateurs municipaux du canton de Saint-Georges a leurs concitoyens (sur les prédications des prêtres). — 15 p. in-8. *Baillif*. An VI. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

490. — Lettre pastorale du presbytère d'Auxerre, département de l'Yonne, aux prêtres et aux fidèles du diocèse. — 23 p. in-8. *L. Fournier*. An VI. (B. de la fabrique de la cathédrale d'Auxerre et de M. Lorin.)

491. — Proclamation de l'Administration municipale d'Auxerre à l'occasion de la Paix continentale. — 4 p. in-8. *Baillif*. An VI. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

492. — Prospectus des cours de l'École centrale du département de l'Yonne. — 24 p. in-8. *Baillif*. An VI. (B. de MM. l'abbé Duru et Quantin, à Auxerre.)

493. — Catéchisme ou instructions sur les principales vérités de la religion catholique, imprimé par ordre de l'évêque d'Auxerre pour l'usage de son diocèse. — 1 vol. in-12. *L. Fournier*. An VI. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

494. — Constitution de la République Française, an III. —

1 vol. in-18 de 324 p.. *L. Fournier.* An VI. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

495. — Ode a la paix, à l'occasion du traité fait avec l'Empereur. Par *Guéniot*, médecin à Avallon. — 7 p. in-8. *L. Fournier.* An VI. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

496. — Hymne pour la fête de la reconnaissance. Par *Guéniot* d'Avallon. — 3 p. in-8. *L. Fournier.* An VI. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

497. — Recueil des ouvrages de prose et de poésie, qui, sur le jugement du Jury central d'Instruction publique, ont obtenu les couronnes décernées dans la fête du premier vendémiaire an VII (22 septembre 1798). Auteurs: les citoyens *P. Poulin*; *Crochot*; *Joseph-Marie d'Avigneau*, etc.. — 48 p. in-8. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

498. — Discours sur l'anniversaire du deux pluviôse an VII (21 janvier 1799), et sur l'inauguration du temple consacré aux fêtes nationales, par le Président de l'Administration centrale de l'Yonne. — 23 p. in-8. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

499. — Tableau des nouvelles mesures républicaines. — 23 p. in-8. *L. Fournier.* An VII. (B. de MM. Lepère et Lorin, à Auxerre.)

500. — Imprécations contre les parjures, invocations, hymnes et chansons patriotiques pour les fêtes nationales, premier recueil. — 32 p. in-8. *Baillif.* An VII. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

501. — Aux conscrits de l'Yonne, aux magistrats, au général chargé de l'organisation. Par le citoyen *Armand Laubry*, conscrit de l'Yonne. — Couplets; 3 p. in-12. *Baillif.* An VII. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

502. — Hymnes qui seront chantés le 20 prairial an VII (8 juin

1799), à l'occasion de la pompe funèbre célébrée dans la commune d'Auxerre, en mémoire des ministres français assassinés à Rastadt. Paroles de *Félix Nogeret* et *Rallier*. — I^d^, pour la fête funéraire du 20 prairial. Par *Deville*, professeur à l'École centrale. — Brochures. *Baillif*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

503. — ADRESSE de l'Administration de l'Yonne à ses concitoyens ; contre les royalistes. — 4 p. in-8. *Baillif*. An VII. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

504. — DISCOURS du citoyen *Siéyes*, Président du Directoire exécutif, à la fête du 4 juillet, et arrêté de l'administration centrale de l'Yonne, séance du 6 thermidor an VII (24 juillet 1799), ordonnant la réimpression de ce discours. 7 p. in-8. — DISCOURS par le même à la célébration de l'anniversaire du 10 août et arrêté de l'administration centrale qui ordonne la réimpression. 12 p. in-8. — *Baillif*. An VII. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

505. — PROCLAMATION du général de division commandant la 18e division militaire. — Affiche. *Baillif*. An VII. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

506. — ADMINISTRATION CENTRALE du département de l'Yonne. Police des bureaux de l'Administration. Affiche. — I^d^, confection des rôles de l'an VII. Affiche. — INSTRUCTION sur la confection des rôles de l'an VII. 6 p. in-8. — (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

507. — L'ADMINISTRATION CENTRALE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE A SES CONCITOYENS. Proclamation, à propos du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Affiche. — I^d^, aux Administrations municipales. 8 p. in-8. — *Baillif*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

508. — CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. 23 p. in-8. *Baillif*. An VIII. — ARRÊTÉ de l'Administration centrale du département, séance du 25 frimaire an VIII (16 décembre 1799), pres-

crivant l'impression de ladite Constitution à 3000 exemplaires in-8 et 1500 en placards; et l'ouverture, dans chaque municipalité, de deux registres, l'un pour l'acceptation, l'autre pour le refus de la Constitution. 12 p. in-8. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

509. — TABLEAU des anciennes mesures du département de l'Yonne comparées aux mesures républicaines; publié par ordre du ministre de l'intérieur. — 14 p. in-4. *Baillif.* An VIII (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

510. — ÉLOGE FUNÈBRE DE JACQUES PASQUEAU, juge au tribunal civil du département de l'Yonne, prononcé le 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800), par *J. A. Marie-d'Avigneau*, défenseur officieux. — Brochure. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

511. — EXTRAIT du procès-verbal de la séance de l'Administration centrale de l'Yonne, du 29 pluviôse de l'an VIII de la République (18 février 1800). Répartition de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire. — 7 p. in-4 ; impression assez belle. *Baillif.* (B. de la ville, recueil Tarbé.)

512. — PROCLAMATION. Le Préfet de l'Yonne (Rougier-Labergerie entrant en fonctions) à ses concitoyens ; 2 germinal an VIII (23 mars 1800). — Brochure. *Baillif.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

513. — DISCOURS prononcé par le citoyen *Rougier-Labergerie*, Préfet de l'Yonne, dans la séance publique tenue le 10 germinal an VIII (31 mars 1800), à l'occasion des récompenses décernées aux élèves de l'École centrale. — 18 p. in-12. *Baillif.* (B. de MM. Quantin et Lorin, à Auxerre.)

514. — DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX décernés aux élèves

de l'École centrale de l'Yonne, à Auxerre, etc.. — 8 p. in-4. *Baillif.* An VIII. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

515. — NOTICE DES MORCEAUX LUS A LA PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE DU LYCÉE DE L'YONNE, du 20 messidor an VIII (9 juillet 1800). Pour le citoyen Coste, bibliothécaire du Doubs, par son collègue et ami, *Laire.* — 27 p. in-8. *L. Fournier.* An VIII. (B. de la ville.)

L'exemplaire de cette notice, inséré dans les *mémoires du Lycée* (v. en l'an X), contient une dédicace écrite de la main de l'auteur et signée par lui. V. un autre exemplaire dans la bibliothèque de la ville, recueil Chapet.

516. — CONSULTATION pour le citoyen François Audiat, notaire public demeurant à Pouilly; contre le citoyen Barbaran et consorts, héritiers de leurs père et mère. — 34 p. in-4; sans signature. An VIII. *L. Fournier.* (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

517. — PRÉCIS pour les citoyens Sarreste et Crochet, demeurants à Coulange-sur-Yonne, défendeurs; contre la dame Levachier, demeurante à Courson, défenderesse. Signé *Chardon.* — 11 p. in-4. *L. Fournier.* An VIII (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

518. — COUPLETS chantés dans une réunion des membres du conseil général, où se trouvait le Préfet de l'Yonne. — *Baillif.* An VIII. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

519. — DÉPARTEMENT DE L'YONNE. Rapport et arrêté de liquidation du patrimoine de la citoyenne Anne-Louise Rousseau de Chamoy, veuve de feu Jean-François-Louis-Gabriel Contaud, demeurant au Val-de Mercy. — 11 p. in-4. *L. Fournier.* An VIII. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

520. — COUPLETS pour la réception du drapeau donné au bataillon auxiliaire de l'Yonne, par l'Administration centrale. Par le citoyen *Cave* lieutenant. — *Baillif.* An VIII. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

521. — PRÉFECTURE DE L'YONNE. Instruction et arrêté sur le rouissage des chanvres. — 8 p. in-8. *L. Fournier.* An VIII. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

522. — RÉGLEMENTS LOCAL ET GÉNÉRAL de l'octroi municipal et de bienfaisance de la ville d'Auxerre, département de l'Yonne, à compter du premier thermidor an VIII (20 juillet 1800). — 27 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

La bibl. de la Société historique de l'Yonne, quelques bibliothèques particulières et sans doute la mairie d'Auxerre, possèdent, sinon la collection complète, du moins la plupart des *Règlements* de l'octroi de la ville. Nous y renvoyons pour le détail de ces imprimés.

523. — PARODIE DU SERMENT ATTRIBUÉ AU CITOYEN CROCHOT, membre du conseil de préfecture de l'Yonne. — 7 p. in-8. *Baillif.* An VIII. (B. de la ville, section des lettres, recueil Chapet.)

524. — ÉDITION PLUS COMPLÈTE DE LA VIE DU CITOYEN CROCHOT (en réponse à un libelle intitulé *la vie du bienheureux Crochot*). — 24 p. in-8; sans date, sans nom d'imprimeur ni d'auteur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

525. — LE BUCHERON DES ARDENNES AU VERTUEUX CROCHOT, ci-devant curé de Germigny, puis commissaire du pouvoir exécutif à Chablis (réponse à l'écrit précédent). — 30 p. in-8 ; sans date, sans nom d'imprimeur ni d'auteur. (B. de MM. Quantin et Ribière, à Auxerre.)

526. — PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE, AN VIII. *Baillif.* An IX. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

On trouve dans la bibliothèque de la Société historique de l'Yonne et chez quelques bibliophiles d'Auxerre, notamment chez M. Lorin, 1° un grand nombre de *Procès-verbaux* du Conseil général, 2° des *Règlements* de ce conseil, 3° des *Tables alphabétiques et analytiques décennales* 4° des *Comptes et Budgets du département de l'Yonne*, 5° les *Principales*

propositions du budget et *Rapports divers* présentés au Conseil général par le vicomte *de Bondy*, préfet de l'Yonne. Il serait à désirer qu'on pût former une collection complète de ces documents que nous mentionnons ici pour n'y plus revenir.

527. — DISCOURS prononcé à l'ouverture du Lycée de l'Yonne, le 25 messidor de l'an 8, par *P. Bernard*, secrétaire du Lycée. — 24 p. in-8. *L. Fournier*. An IX. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

528. — DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX décernés aux élèves de l'École centrale de l'Yonne à Auxerre, etc.. — 4 p. in-4. *Baillif*. An IX. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

Le catalogue de tous les *Programmes de prix* ou *d'examens*, des *Prospectus*, des *Lettres d'invitation*, etc., concernant les établissements d'éducation laïcs ou religieux, publics ou privés de la ville d'Auxerre, formerait à lui seul un volume. Ce recueil ne serait pas inutile, mais il est bien difficile à former. Nous doutons même que les principaux établissements aient leur collection particulière. La bibliothèque de la Soc. hist. de l'Yonne et M. Lorin possèdent une très-grande quantité de ces pièces.

529. — PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS PAR LE JURY-CENTRAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE pour le premier vendémiaire de l'an 10. — 4 p. in-4. *L. Fournier*. An IX. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

530. — JUSTIFICATION DES PRÊTRES DE SAINT-ÉTIENNE D'AUXERRE, sur ce qui s'est passé à l'occasion d'une sépulture. — 3 p. in-4. *L. Fournier*. An IX. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

531. — CONSULTATION pour le citoyen J. B. Bresse, défendeur ; contre les habitants d'Annay-la-Côte, demandeurs. Signé *Guilbert-Latour*. — 18 p. in-4. *L. Fournier*. An IX. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

532. — L'ASTRONOMIE, poème en trois chants par le citoyen *Gudin*, membre du Lycée de l'Yonne, associé à l'Institut national, et de l'Athénée de Lyon. — 68 p. in-8. *L. Fournier*. An IX. (B. de la ville.)

533. — MÉMOIRE ET OBSERVATIONS sur les abus des défrichemens et la destruction des bois et forêts, avec un projet d'organisation forestière, par le citoyen *Rougier-Labergerie*. — 76 p. in-4. *L. Fournier*. An IX. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

534. — JOURNAL DE L'YONNE. — in-4, à 2 colonnes. (Archives de l'Yonne.)

V. ci-dessus, p. 94-97, les détails que nous avons donnés sur ce journal. Il parut en l'an X sous le titre de *Bulletin administratif de la Préfecture de l'Yonne*, in-4 ; le 20 août 1814, sous le titre de *Bulletin de la Préfecture du département de l'Yonne*, in-8 ; le 20 mars 1815, sous le titre de *Journal du département de l'Yonne*, in-8 ; et le 2 septembre 1815, sous le titre d'*Actes Administratifs*, in-8. Il fut imprimé d'abord par Laurent Fournier, puis par Gallot, Le Coq et Perriquet. M. Lorin possède des exemplaires du *Journal de l'Yonne* allant jusqu'au 25 pluviôse an X, et des exemplaires du *Bulletin de la Préfecture* allant jusqu'au 8 janvier 1806.

535. — HISTORIETTE (en vers). Signé *Démophile*, membre du Conseil-général du département de l'Yonne. Et COUPLETS chantés dans une réunion des membres du Conseil-général. Signé *Benoist-Lamothe*. — 4. p. in-8. *Baillif*. An IX. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

536. — ARRÊTÉ DU PRÉFET DE L'YONNE, du 8 fructidor an IX (28 août 1801), pour la division des Notables communaux présents en séries (loi du 13 ventôse an 9). — 10 p. in-4. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

537. — ÉLECTIONS COMMUNALES DE L'AN IX. Liste des Notables communaux de l'Arrondissement d'Auxerre. — 15 p. in-folio ; sans nom d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

538. — PAIX GÉNÉRALE ; fête du 18 brumaire an X (hymne). — *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

539. — CONSULTATION ; affaire entre le citoyen Flandin et autres ;

contre le citoyen Rocheux-Destours et la dame Rabigot son épouse. *Chardon*, avocat. — 18 p. in-4. *Baillif*. An X. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

540. — LE FEUILLETON, journal de nouvelles politiques. — Format in-12. *L. Fournier*. An X. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

M. Lorin possède les quatre premiers numéros de ce journal qui commença à paraître le 5 ventôse an X (24 février 1802) et dont nous n'avons connu l'existence qu'après l'impression de notre *Essai*. Au bas du premier numéro on lit cette mention : « Ce feuilleton, rédigé sous l'agrément du préfet, paraîtra les 5, et le Bulletin administratif de la préfecture les jours de décade. »

541. — ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES. Liste des Notables du département de l'Yonne. — 5 p. in-folio ; sans nom d'imprimeur. An X. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

542. — MÉMOIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN LYCÉE DANS AUXERRE, CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE. Fait en séance du Conseil municipal le 11 floréal an X (1er mai 1802). — 6 p. in-4. *L. Fournier*. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

543. — MANDEMENT DE M. L'ÉVÊQUE DE TROYES pour qu'il soit chanté un Te Deum, en actions de grâces des Sénatus-consultes qui garantissent la stabilité de la République. — 3 p. in-4. *L. Fournier*. An X. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

544. — MÉMOIRE pour Charles-Bazile Thomas, marchand de bois à Clamecy, appelant ; contre Philippe-François-Didier Usquin, ancien Procureur au Châtelet, et Charles-François Lefebvre, intimés. — 54 p. in-4. *L. Fournier*. An X. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

545. — ORDONNANCE DE M. DE NOÉ, ÉVÊQUE DE TROYES, sur la réduction des fêtes, la sonnerie et les cérémonies extérieures du culte.

19 p. in-8. — PRÉFECTURE DE L'YONNE. Indult pour la réduction des fêtes. Affiche. — *L. Fournier*. An X. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

546. — MÉMOIRES DU LYCÉE DE L'YONNE. — 1 vol. in-8. *L. Fournier*. An X. (B. de la ville, sciences, nº 1495.)

Cette Société savante s'intitulait *Lycée libre des sciences et des arts*. Elle n'a publié qu'un volume.

547. — PROGRAMME de l'examen général et public que subiront les élèves de l'École centrale du département de l'Yonne, etc.. — 38 p. in-4 ; sans nom d'imprimeur. An X. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

548. — COURS D'ÉDUCATION POUR LES JEUNES DEMOISELLES (par madame *Richard-de-Saint-Aubin*). — 2 p. in-4. *L. Fournier*. An X. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

549. — AFFICHE DÉCADAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE ; prospectus. — 4 p. in-8. *Baillif*. An X. V. pages 93-94. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

550. — DIALOGUE D'UNE MÈRE AVEC SA FILLE. Par madame *Cœurderoy*, ancienne élève de Saint-Cyr sous le nom de *Claudine Berthier de Grandry*. — 4 vol. in-12. *L. Fournier*. An X. (B. de M. Mocquot, à Auxerre.)

551. — CATALOGUE DES LIVRES A LA (sic) LECTURE DU CITOYEN JOYAL, LIBRAIRE ; à Auxerre, rue de la Fraternité (ci-devant Notre-Dame), nº 20. — 36 p. in-8. Sans date et sans nom d'imprimeur. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

On lit dans le préambule de ce catalogue : « .. De tous les amis, les Livres sont les plus fidèles, les plus sérieux, et conséquemment ceux qui méritent le plus notre confiance. Je crois inutile d'insister sur une vérité généralement reconnue dans un pays où l'amour des Lettres paraît un besoin, et surtout dans un moment où une Société respectable de savants laborieux (sans doute le Lycée de l'Yonne), brûlant du désir

de répandre l'instruction, offre généreusement à ses concitoyens le fruit de ses veilles et de ses conférences... »

552. — PRÉFECTURE DE L'YONNE; VILLE D'AUXERRE. PROSPECTUS DE BIENFAISANCE; SOUPES ÉCONOMIQUES. Signé *Rougier-Labergerie.* — 4 p. in-4. Imprimé (gratis) à Auxerre, par *L. Fournier.* An X. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

553. — RÈGLEMENT POUR L'EXERCICE DES CONTRAINTES. — 12 p. in-4. *Baillif.* An X. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

554. — ADRESSE AUX CATHOLIQUES, présentée par les membres de la commission établie pour les réparations de l'Église de Saint-Germain d'Auxerre. — 4 p. in-4. *L. Fournier.* An XI. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

555. — MÉMOIRE à consulter et consultation pour le citoyen Durand; contre le citoyen Frédéric Le Monnier. Signé *Bellard, Guilbert Latour* et *Bonnet.* — 36 p. in-4. *L. Fournier.* An XI. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

556. — MUSÉE DE L'YONNE. Éloge de M. de Noé, sujet de prix proposé pour l'an onze. — *L. Fournier.* An XI. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

557. — PRÉCIS pour les citoyens Gresse, Thomassin, Feuillebois, Monnet et la dame Villeroy, son épouse, Cheron et sa femme, demeurant à Chablis, demandeurs en cassation; contre la veuve Jacques Barbette, Pierre Motot et J. B. Roger demeurant au même lieu. Signé *Chardon* avocat. — 16 p. in-4. *L. Fournier.* An XI. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

558. — LETTRE PASTORALE de M. l'Archevêque-Évêque de Troyes et d'Auxerre, sur l'établissement d'un bureau de secours en faveur des Incendiés dans le Département de l'Yonne; et ARRÊTÉ du Préfet

du 23 floréal an XI (13 mai 1803). — 7 p. in-4. *L. Fournier.* (B. de la ville, recueil Tarbé.)

559. — Mémoire pour la dame Gaudinot et ses enfants ; contre le citoyen Lambermont et la dame son épouse. Signé *O. J. Chardon.* — 32 p. in-4. *L. Fournier.* (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

560. — Discours adressé par le Préfet de l'Yonne, en présence de M. l'Archevêque-Évêque de Troyes et d'Auxerre, à MM. les Curés-desservants du département, réunis le 5 prairial an XI (25 mai 1803) dans la grande salle de la Préfecture, à l'occasion de la prestation du serment prescrit par le Concordat. — 7 p. in-8. *L. Fournier.* An XI. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

561. — Détails de ce qui s'est passé pour la prestation du serment des curés du diocèse de Troyes, dans le département de l'Yonne, et de la cérémonie funèbre qui a été consacrée en leur présence à M. de Noé. — 16 p. in-8. *L. Fournier.* An XI. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

562. — Mémoire pour Charles-Jérôme Guillier propriétaire à Neufontaines, appelant ; contre le citoyen Jean-Louis Flandin, intimé. Signé *Chardon* avocat. — 15 p. in-4. *L. Fournier.* An XI. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

563. — Mandement de M. l'Archevêque-Évêque de Troyes et d'Auxerre qui prescrit des prières à faire chaque année, le jour de la fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge en actions de grâce du rétablissement de la Religion en France. — 8 p. in-4. *L. Fournier.* An XI. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

564. — Tables particulières pour les mesures locales du département de l'Yonne, servant de supplément à la nouvelle édition des tables de comparaison entre les anciennes mesures de Paris et celles

qui les remplacent dans le nouveau système métrique. Par les membres de la commission des poids et mesures du département de l'Yonne (*Sutil*, ingénieur en chef; *Bonnard*, professeur de mathématiques; *Roux*, professeur de physique et de chimie à l'École centrale) — 86 p. in-8. *L. Fournier*. An XI. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

565. — Mémoire en réponse pour le sieur Jean-Alban Marcon, médecin demeurant à Lormes, appelant ; contre la dame Duviquet, procédant sous l'autorité de M. Duviquet, Procureur impérial près le tribunal de Clamecy, son mari, le sieur Simonot Grandpré, la demoiselle Simonot Grandpré, demeurant à Clamecy, intimés. Signé *Marcon*, *Chardon* avocat et *Desglises* avoué. — 34 p. in-4. *L. Fournier*. An XII. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

566. — Éloge de Marc-Antoine de Noé, évêque de Troyes ; sujet de prix proposé par le Musée de l'Yonne, conjointement avec la Société académique de l'Aube. — *L. Fournier*. An XII. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

567. — Liste alphabétique des membres qui composent le collége électoral du département de l'Yonne, an XII. — 12 p. in-4. *L. Fournier*. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

568. — Le guide de l'acheteur et du vendeur, ou tables indicatives du prix des marchandises, aux poids et mesures qui dérivent du système métrique, calculées d'après les rapports de ces poids et mesures, avec celles de Paris et des principales communes du département de l'Yonne. Par *B. Martin*, chef de bureau des contributions à la Préfecture de l'Yonne. — 72 p. in-12. *Baillif*. An XII. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

569. — Mémoire pour Étienne Courcier demeurant à Basle commune de Parly, et autres héritiers de Godefroi Courcier, deman-

deurs; contre le citoyen François Duché et la dame Borne, son épouse, demeurans à Parly, défendeurs. (Procès entamé vers le milieu du dix-huitième siècle.) Signé *Chardon* avocat et *Chapotin* avoué. — 26 p. in-4. *Baillif.* An XII. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

570. — PUBLICATION D'INDULGENCE PLÉNIÈRE EN FORME DE JUBILÉ ET MANDEMENT de M. l'Archevêque-Évêque de Troyes et d'Auxerre. — 15 p. in-4. *L. Fournier.* An XII. (B. de la ville, recueil Tarbé.) — Id, 67 p. in-16, et autre édition profondément modifiée, 66 p. in-16. Même imprimeur. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

571. — CATALOGUE DES LIVRES DU CABINET DE LECTURE DU CITOYEN LE COQ. Chez Le Coq, libraire, rue Dampierre, vis-à-vis le nouveau marché. — 31 p. in-12. *Baillif*? An XII. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

572. — MÉMOIRE pour le sieur François Duché et dame Marie-Claudine Borne son épouse; contre Godefroy Courcier. Signé *Guenot* avocat, *Leclerc* avoué. — 97 p. in-4. *L. Fournier.* An XIII. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

573. — PRÉCIS pour les héritiers du sieur Nicolas-François Parent, décédé Garde-Marteau de la Maîtrise d'Auxerre; contre les sieurs Denis Gueulon cultivateur à Taingy, Edme Pallais, etc.. Signé *Monnot* avocat et avoué près le tribunal de Joigny. — 19 p. in-4. *Baillif.* An XIII. (B. de M: l'abbé Duru, à Auxerre.)

574. — MÉMOIRE pour Pierre-Alexandre Delaune tanneur à Tonnerre, au nom et comme tuteur du sieur Jean Delaune son fils; contre le sieur Germain-Marin Jacquillat-Despréaux, propriétaire à Tonnerre. Signé *Chardon* avocat. — 32 p. in-4. *L. Fournier.* An XIII. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

575. — GÉORGIQUES FRANÇAISES, POÈME. Par *J. B. R. Labergerie.*

— 2 vol. in-8 comprenant douze chants, un discours préliminaire et des notes étendues. *L. Fournier*. An XIII. (B. de la ville.)

En 1824, cet ouvrage eut une seconde édition sous le titre de *Géorgiques françaises, poème, suivi d'un traité complet de poésie géorgique; par J. B. Rougier, baron de Labergerie.* 2 vol. in-8. Paris, imprimerie de *Casimir*. Cette édition, ornée du portrait de l'auteur et de celui de Virgile, d'après le buste antique de Mantoue, contient, dans une note du septième chant, quelques détails intéressants sur notre poète bucolique. Sans juger les œuvres ni les actes de M. Rougier de Labergerie, préfet et poète, on peut dire néanmoins que ses bonnes intentions et son zèle infatigable pour les études littéraires et les progrès de l'agriculture, auraient dû le préserver, dans le département de l'Yonne, d'une ingratitude dont il s'est plaint amèrement. Quant à ses géorgiques, elles reçurent du public un accueil assez froid, et on n'a pas encore oublié ce malicieux Auxerrois qui avait fait relier un exemplaire de ce poème en peau de chagrin noire recouverte aux quatre angles de larmes d'argent et d'une tête de mort au milieu, et qui répondait aux gens étonnés de voir ce singulier volume, toujours exposé sur son bureau : « Hélas ! ce sont les Géorgiques de ce pauvre Rougier-Labergerie. »

576. — Livre d'église a l'usage du Diocèse d'Auxerre. — 3 vol. in-12, partie d'hiver, partie d'été et partie de carême. *L. Fournier*. 1804. (B. de la ville.)

577. — Éloges de Monseigneur M. A. de Noé, évêque de Troyes, dont l'un a remporté le prix et l'autre l'accessit au jugement du Musée de l'Yonne. Par MM. *Luce de Lancival* et *Humbert*, précédés du rapport de M. *Bernard*, secrétaire du Musée, sur les pièces du concours. — 96 p. in-8. *L. Fournier*. 1804. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

578. — Arrêté concernant les changements faits aux règlement et tarif de l'octroi municipal d'Auxerre. — 4 p. in-8. *L. Fournier*. An XIV. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

579. — Cathéchisme. — 1 vol in-16. *L. Fournier*. 1805. (B. de la fabrique de la cathédrale.)

580. — Ode sur le couronnement de Napoléon premier, Empereur des Français. Par *Charles-François Guéniot*, médecin à Avallon. — Brochure in-8. *L. Fournier*. 1805. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

581. — Règlement de la Basoche établie a Auxerre. Clos et arrêté par nous Fondateurs et officiers de la Basoche, à Auxerre, ce 17 germinal, an premier de l'Empire français (7 avril 1805). Signé *A. Menestrier*, *R. Labergerie fils*, *L. C. Menestrier*, *J. J. M. Bezanger*, *Berault*, *Poulin*, *Delaage*, *Lamy*, *Dupont*. — 8 p. in-8. *Baillif*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

582. — In nomine Domini. Breve ad usum recitantium Breviarium sanctæ autissiodorensis Ecclesiæ. Autissiodori, jussu D. Episc. Trecensis Typis mandatum, apud *Laurentium Fournier*, Typographum. 1805. — In-12 de 60 p. sans pagination. (B. de la ville.)

La bibl. de la fabrique de la cathédrale renferme une collection de *Brefs*, depuis 1731 jusqu'en 1841 au moins, imprimés les uns à Paris, les autres à Auxerre.

583. — La bataille d'Austerlitz dédiée à son altesse sérénissime le prince Murat. Par *M. D.* contrôleur des contributions dans le département de l'Yonne. — Poésie de 24 p. in-8. *Baillif*. 1806. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

584. — La journée d'Austerlitz, Poëme dédié à M. Daru, conseiller d'État, Intendant général de la Maison impériale. Par *A. Uzanne fils*. 19 p. in-8. *Baillif*. 1806. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

585. — Mémoire et consultation pour le sieur Bourlet père, domicilié à Clamecy (à propos de la navigation de l'Yonne). Signé *Sochet*. 35 p. in-4. *Baillif*. 1805. (B. de MM. l'abbé Duru et Quantin, à Auxerre.)

586. — Manuale ex libro rituali Autissiodorensi excerptum pro opportunitate parochorum, etc.. Autissiodori Typis *Laurentii Fournier*. 84 p. in-8. 1806. (B. de la ville.)

587. — CONSULTATION pour M. Thomas, marchand de bois, à Clamecy, appelant; contre M. Beaumier, marchand de bois à Lormes, intimé. Signé *Chardon*. 12 p. in-4. *L. Fournier*. 1806. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.).

588. — PROCESSIONEL de la sainte église d'Auxerre, à l'usage des paroisses du Diocèse; et COMMUN DES SAINTS. — 1 vol. in-8. *L. Fournier*. 1806. (B. de M. l'abbé Laureau, à Auxerre.)

589. — SOMMAIRE pour le sieur Duché et la demoiselle Borne, son épouse; contre Godefroy Courcier. Signé *Marey* avoué, *Guenot*, avocat. — 20 p. in-4. *L. Fournier*. 1806. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

590. — PSEAUTIER DE DAVID, accentué pour l'usage des écoles. — 1 vol. in-12. *L. Fournier*. 1807. (B. de M. Deluc, à Auxerre.)

591. — RÉPONSE pour les héritiers de Godefroy Courcier aux mémoire et sommaire des époux Duché. Signé *Chardon* avocat, *Chapotin* avoué. — 35 p. in-4. *L. Fournier*. 1807. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

592. — LE BESOIN DE LA GLOIRE, ODE. Par M. *Bernard*, ex-législateur, Conseiller de la Préfecture de l'Yonne. — 8 p. in-8. Sans nom d'imprimeur. Août 1807. (B. de la ville, collection Chapet.)

593. — CANTIQUES choisis à l'usage de l'Église paroissiale de Saint-Étienne d'Auxerre. — 1 vol. in-12. *L. Fournier*. 1807. (B. de M. Deluc, à Auxerre.)

594. — RÉPLIQUE pour les sieur et dame Duché; contre les héritiers de Godefroy Courcier. — 38 p. in-4. *L. Fournier*. 1808. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

595. — AFFICHES D'AUXERRE. *L. Fournier* 1808. (V. ci-dessus p. 96.)

596. — LA MORT DE MARDI-GRAS, Tragi-Comédie, ou Comédie faite pour pleurer, ou Tragédie faite pour rire. En un acte et en vers, par des membres de l'académie de Cocagne. — 31 p. in-8. *L. Fournier*. 1809. (B. de MM. Quantin et Lorin, à Auxerre, et Bernard, d'Héry.)

597. — PRÉCIS pour M. Dumas; contre Mme Garet. Signé *Chardon* avocat, *Chapotin* avoué. — 7 p. in-4. *L. Fournier*. 1809. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

598. — CHANT DE LA COLONNE NATIONALE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE, avec accompagnement de tambours. — 4 p. in-8. *Baillif*. 1809. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

599. — COUPLETS ADRESSÉS A JULIET, le jour de sa clôture sur le théâtre d'Auxerre. Par *Uzanne aîné*. — 4 p. in-8. *L. Fournier*. 1809. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

600. — ÉCOLE SECONDAIRE d'Auxerre; exercice public. — Brochure in-4. *L. Fournier*. 1809. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

601. — PRÉFECTURE DE L'YONNE, BULLETINS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE. Extraits du journal officiel. — In-8 de 10 à 20 pages. *Baillif*. 1809. (Numéros 1, 2, 5, 7, 9, 20, 24 et 27; B. de M. Lorin, à Auxerre.)

602. — MÉMOIRE pour M. Théophile Michel, chirurgien à Chailley; contre les héritiers Montjardet, de la commune de Champlôt. — 26 p. in-4. *Baillif*. 1810. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

603. — PRÉCIS pour madame de Molenes et ses enfants. Signé *Molenes* avocat, *Chapotin* avoué. — 14 p. in-4. *L. Fournier*. 1810. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

604. — MÉMOIRE A CONSULTER ET CONSULTATION dans l'instance

d'entre M. et Mme de Bagnac, demandeurs ; contre les acquéreurs des biens dépendant de la succession de Mme de la Tournelle, défendeurs. Signé *Guilbert Latour*. 32 p. in-4. *L. Fournier*. 1810. (B. de M. Bernard, d'Héry.) — MEMOIRE pour MM. Soufflot, de Sery, de la Prémurée, etc., défendeurs ; contre M. et Mme de Bagnac, demandeurs. Signé. *O. J. Chardon* avocat, *Chapotin* avoué. 35 p. in-4. *Baillif*. 1810. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

605. — PRÉCIS pour le citoyen Pérille père, marchand de bois à Joigny, demandeur ; contre le citoyen Pourcelet, marchand de bois demeurant à Sens, défendeur actuellement en faillite. Signé *Pérille*. 4 p. in-4. *Baillif*. 1810. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

606. — PROCÈS-VERBAL DE LA TRANSLATION DU CORPS DE SAINT GRÉGOIRE, ÉVÊQUE D'AUXERRE, de la nef de Saint-Germain dans les catacombes de cette église (en prévision de la démolition de la nef de Saint-Germain). — 4 p. in-8. *L. Fournier*. 1811. (B. de la fabrique de la cathédrale.)

607. — EUCOLOGE ou livre d'église. — 1 vol. in-12. *L. Fournier*. 1811. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

608. — LISTE ALPHABÉTIQUE des 281 membres qui composent le collége électoral du département de l'Yonne, imprimé d'après la demande des membres du collége (session du mois de février 1811). 12 p. in-4. *L. Fournier*. 1811. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

609. — SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE. Circulaires, nos IV, V, VI. Sans nom d'imprimeur. 1811. (B. de M. Déy, à Auxerre.)

610. — MÉMOIRE pour le sieur Crépin, défendeur ; contre les agents forestiers de Sens, demandeurs. — 12 p. in-4. *L. Fournier*. 1811. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

611. — Relevé des noms de familles avec lesquelles MM. de Lenferna ont contracté des alliances. — 8 p. in-folio. *Baillif.* 1811. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

612. — Mémoire pour les héritiers de François-Gaspard Lepère, défendeurs; contre la dame Gimon, veuve Duriou, tutrice de Delle Unité Duriou. Signé *Leclerc* avocat. — In-4. *L. Fournier.* 1812. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

613. — Prospectus de l'emprunt de 68000 francs que la commission administrative des hospices d'Auxerre est autorisée à faire par décret du 6 mai 1811, pour les dépenses d'appropriation des bâtiments de Saint-Germain, concédés à ces hospices pour leur translation. — 20 p. in-12. *L. Fournier.* 1812. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

614. — Observations préliminaires et provisoires pour François Renard, employé dans les Droits réunis, demeurant à Fontainebleau, et sa femme, Edmée Monoury, légataire universelle substituée de Claude Normand, avocat; contre Maître Massot, notaire impérial à Auxerre, tuteur de Edmée et Charlotte Monoury. Signé *Guenot* doyen des avocats. — 38 p. in-4. *L. Fournier.* 1812. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

615. — Épitres et Évangiles. Édition distribuée par le sieur Marie, libraire, qui a souscrit pour cela une obligation de 185 fr. 55 c. en septembre 1813. — In-12. *Baillif.* 1813. (B. de la ville.)

C'est sans doute au sujet de cette édition que le directeur général de l'imprimerie et de la librairie écrivait au préfet de l'Yonne, le 7 novembre 1810, « Que Baillif avait imprimé des *Epîtres et Evangiles* avant son autorisation et l'approbation de l'évêque de Troyes, contrairement au décret du 7 germinal an 13, et qu'il fallait en suspendre la vente. »

616. — Consultation pour les sieurs Neuville et Broc et leurs femmes, défendeurs; contre le sieur Rocquet, demandeur. Signé

Chardon.—11 p. in-4. *J. P. Le Coq*, gendre et successeur de Baillif. 1813. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

617. — PRÉFECTURE DE L'YONNE. Levée extraordinaire ordonnée par le sénatus-consulte du 9 octobre 1813. Avis aux maires et aux conscrits des sept classes de 1808 à 1814 inclusivement. — Affiche signée *Defermon* Préfet. *L. Fournier*. 1813. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

618. — CONSULTATION POUR M. ROQUET; contre la dame Havart et ses représentants. Signé *F. M. C. Leclerc* avocat. — 11 p. in-4. *L. Fournier*. 1814. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

619. — DEVANT AUXERRE LE 11 FÉVRIER 1814. Lettre du prince Maurice de Lichtenstein, au maire et aux habitants de la ville d'Auxerre. — 1 feuille in-8. Sans nom d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

620. — ARRÊTÉ RELATIF A L'ORGANISATION D'UNE COMPAGNIE FRANCHE PAR ARRONDISSEMENT; du premier mars 1814. — *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

621. — AUX BOURGUIGNONS (proclamation). Fait à Auxerre le 27 mars 1814, le général de division commandant la 18e division militaire, *Allix*. Sans nom d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

622. — LE PRÉFET AUX MAIRES, FONCTIONNAIRES ET HABITANTS DE L'YONNE. Le baron de l'Empire *Defermon*. — *L. Fournier*. 29 mars 1814. (B. de la Soc hist. de l'Yonne.)

623. — NOUVELLES OFFICIELLES (combat de Saint-Dizier). Chablis, 2 avril 1814, le général *Allix*. — *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

624. — LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE AUX HABITANTS DE

CE DÉPARTEMENT (sur le retour des Bourbons). Fait à Auxerre le 13 avril 1814, le baron *Defermon*. Vu par le gouverneur général *Ferdinand, baron d'Ulm*. — Brochure in-8. *Le Coq*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

625. — ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE portant libération des conscrits, etc., et ARRÊTÉ du préfet de l'Yonne, du 13 avril 1814. — *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

626. — PROCLAMATION DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, BARON D'ULM, aux habitants des départements de l'Aube, de l'Yonne, et du Loiret (maintien des fonctionnaires); du 15 avril 1814. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

627. — EXTRAIT des registres de la Préfecture; arrêté qui prescrit de chanter un *Te Deum* à l'occasion du retour de Louis XVIII; du 16 avril 1814. — 10 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

628. — AU NOM DES HAUTES-PUISSANCES ALLIÉES (établissement à Auxerre d'un conseil administratif pour tout le département), le Gouverneur général des départements de l'Yonne et de l'Aube, du 20 avril 1814. — 4 p. in-4. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

629. — DE BUONAPARTE, DES BOURBONS, ET DE LA NÉCESSITÉ DE SE RALLIER A NOS PRINCES LÉGITIMES, pour le bonheur de la France et celui de l'Europe. Par *F. A. de Châteaubriand*. Imprimé par ordre de S. E. le Gouverneur général, Baron d'Ulm. — 52 p. in-8. *L. Fournier*. 1814. (B. de la ville, collect. Chapet.)

630 — LE TESTAMENT DE LOUIS XVI. — 7 p. in-8. *L. Fournier*. 1814? (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

631. — ADRESSE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL aux maires du départe-

ment de l'Yonne, du 25 avril 1814, *Ferdinand, baron d'Ulm.* — Affiche. *Le Coq.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

632. — Arrêté du Gouverneur général qui ordonne de rapporter aux mairies tous effets et armes militaires; du 26 avril 1814. — Affiche. *J. P. Le Coq.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

633. — Le Conseil d'Arrondissement d'Auxerre, institué par son excellence M. le Baron d'Ulm; mai 1814. — 4 p. in-4. *L. Fournier.* (B. de M. Déy, à Auxerre.)

634. — Arrêté du conseil d'Arrondissement d'Auxerre, relatif aux réquisitions faites par le Gouverneur général pour l'armée des Hautes-Puissances. — 4 p. in-4. Sans nom d'imprimeur. Mai 1814. (B. de M. Déy, à Auxerre.)

635. — Adresse du gouverneur Général aux habitants des départements de l'Aube et de l'Yonne (en remettant son pouvoir au comte Nansouty, sénateur et général de cavalerie); du 12 mai 1814. — *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

636. — Le préfet de l'Yonne à ses administrés et Discours du Sous-Préfet d'Auxerre (M. *Audibert*) en présentant les maires de l'Arrondissement à M. le comte de Nansouty, commissaire extraordinaire du Roi; du 14 mai 1814. — 15 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

637. — Vers adressés a M. le comte de Nansouty, Commissaire extraordinaire de sa Majesté Royale, à Auxerre le 14 mai 1814. — 3 p. in-8. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

638. — Extrait de l'Ordonnance du Roi du 15 mai 1814 sur le rappel dans leurs foyers des conscrits de la classe de 1815, et Avis du préfet de l'Yonne, baron *Defermon.* — Affiche. *L. Fournier.* 1814. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

639. — LES SOUCIS DE JEANNE D'ARC, romance chantée au spectacle de Dijon, entre les deux pièces, le 17 avril 1814. Par *C. A. Chambelland.* — *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

640. — PROCLAMATION DU ROI ET ARRÊTÉ DU PRÉFET DE L'YONNE prescrivant aux employés des Droits réunis de reprendre immédiatement l'exercice de leurs fonctions (en attendant les réformes promises) ; du 20 mai 1814. — Affiche. *L. Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

641. — NOUVELLE CONSTITUTION DES FRANÇAIS, précédée du discours du Roi et de celui du Chancelier. — 23 p. in-8. *L. Fournier.* 1814. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

642. — LISTE NOMINATIVE DES 154 PAIRS que S. M. nomme à vie pour composer la chambre des Pairs de France. — 7 pages in-12. 1814. *Le Coq.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

643. — ORAISON FUNÈBRE prononcée au service expiatoire, célébré en l'église Saint-Etienne d'Auxerre, le 21 juillet 1814, pour Louis XVI, et les quatre autres victimes royales (Marie-Antoinette, Louis XVII, Mme Elisabeth et le Duc d'Enghien). Par M. *Bruchet*, professeur de rhétorique au collége d'Auxerre. — Broch. in-8. *L. Fournier.* 1814. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de la ville, collection Chapet.)

644. — FIGURES ALLÉGORIQUES placées sur le monument funèbre, inscriptions, etc. (à propos du service expiatoire indiqué au numéro précédent). — 4 p. in-4. *L. Fournier.* 1814. (B. de MM. Quantin et Lorin, à Auxerre.)

645. — COUPLETS chantés au banquet de MM. les gardes d'honneur de Madame, Duchesse d'Angoulême, à Auxerre, le jeudi 18 août 1814. Auteurs, MM. *Leclerc* et *Lepère* avocats, et *Poulain* de Chablis. — 1 feuille in-8. *L. Fournier.* 1814. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

646. — COUPLETS chantés dans un repas, le lendemain de la *Saint-Louis*, par un des convives qui l'avaient célébrée la veille, par M. *Lepère*, avocat. — 3 p. in-12. *L. Fournier*, sans date. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

647. — LA TRISTE AVENTURE DE NICOLAS BUONAPARTE ET LA BONAVENTURE DES FRANÇAIS ; vive le Roi ! Air : de la bonne aventure. — 4 p. in-12. Sans nom d'auteur ni d'imprimeur. 1814. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

648. — MON MOT SUR LA CONSTITUTION, en réponse à une brochure intitulée : Réflexions d'une dame Française sur les ouvrages de MM. Bergasse et Grégoire. — 20 p. in-8. *L. Fournier*. 1814. (B. de la ville, collection Chapet.)

649. PROCÈS-VERBAL de ce qui s'est passé lors du séjour de S. A. R. *Monsieur* dans la ville de Sens, les 20 et 21 décembre 1814. — 12 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

650. — AU PEUPLE FRANÇAIS. AU GOLFE JUAN, LE PREMIER MARS 1815. Signé *Napoléon*. — Affiche. *L. Fournier*. 1815. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

651. — NOUVELLES OFFICIELLES (débarquement de Bonaparte, convocation des chambres par le Roi, etc.). Auxerre, 9 mars 1815. Signé le Préfet *Gamot*. — Affiche. *J. P. Le Coq*, rue Royale. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

652. — ORDRE DU JOUR (formation d'un bataillon sous la dénomination de Gardes du Roi). Auxerre, 13 mars 1815. Signé le maréchal de camp, commandant le département de l'Yonne, *Boudin*. — Affiche. *J. P. Le Coq*, rue Royale. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

653. — NOUVELLES EXTRAITES DU JOURNAL OFFICIEL DES 11, 12 et

13 MARS 1815. Proclamations et ordonnances de Louis XVIII. Adresse de la chambre des Députés. Réimprimé par ordre du Préfet de l'Yonne, *Gamot*. — Affiche. *J. P. Le Coq*, rue Royale. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

654. — ORDRE DU JOUR DU PRINCE DE LA MOSKOWA, daté de Lons-le-Saulnier le 13 mars 1815. Réimprimé à Auxerre par *Le Coq*, rue Dampierre. — Affiche. (B. de MM. Lepère et Lorin, à Auxerre.)

655. — NAPOLÉON aux habitants de la ville de Lyon. Affiche réimprimée par *Le Coq*. — VÉRITÉS IMPORTANTES, extrait du journal de l'empire du 17 avril 1815. Affiche Signée *Gamot* préfet. *Le Coq*. — EXTRAIT de la lettre de Son Excellence le ministre de la guerre Prince d'Eckmuhl du 20 mars 1815 au préfet du département de l'Yonne. Affiche. *Le Coq*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

656. — JOURNAL DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE. Numéro 1er du 11 mars 1815, réimprimé à Auxerre le 17 mars par *Le Coq*, rue Dampierre. Numéro 2, réimprimé sur la copie de Lyon par *L. Fournier*. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

657. — ADRESSE des habitants de la ville d'Auxerre, à sa Majesté l'Empereur des Français. 18 mars 1815. In-4. *Le Coq*. — ADRESSES ET PROCLAMATIONS DIVERSES. Même date, même imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne, et de M. Lepère, à Auxerre.)

658. — LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE A SES ADMINISTRÉS. Le 19 mars 1815. Signé *Gamot*. — Affiche. *Le Coq*, rue Dampierre. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

659. — DISCOURS prononcé à l'occasion de l'inauguration de l'aigle impériale et du drapeau tricolore sur les deux principaux édifices de la commune d'Irancy, le 26 mars 1815. Par *L. P. D.* — 7 p. in-8. *Le Coq*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

660. — Dialogue entre deux habitants de la campagne (chanson). 4 p. in-8. *Le Coq*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

661. — Circulaire du Préfet de l'Yonne, aux membres du collége électoral du département, pour la convocation à Paris, des colléges électoraux en assemblée extraordinaire du champ de mai. Signé *Gamot*. — 3 p. in-8 ; sans nom d'imprimeur. Auxerre 31 mars 1815. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

662. — Compte-rendu par le Sous-préfet de l'arrondissement d'Auxerre (M. *Audibert*) des recettes et dépenses faites d'après l'arrêté du conseil administratif de cet arrondissement du 5 mai 1814, pris en exécution de celui de M. le baron d'Ulm, gouverneur général du département du 4 du même mois. — 7 p. in-4 ; sans nom d'imprimeur. 1815. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

663. — Extrait des minutes de la secrétairerie d'Etat, et Arrêté du Préfet de l'Yonne pour la convocation des colléges électoraux. — Affiche. *J. P. Le Coq*. Mai 1815. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

664. — De la Noblesse et du Peuple Français. Sans nom d'auteur ni d'imprimeur. — Affiche. 1815. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

Sur l'exemplaire qui nous a été communiqué, on lit cette note écrite à la main : « Imprimé à Auxerre, et distribué à Avallon le 5 mai 1815. »

665. — Chanson nouvelle par *Laurent père*, ancien boucher. — 15 mai 1815. *Le Coq*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

666. — Ode sur la Restauration des Bourbons et le Retour de Napoléon. Par *L. P. D.* (*Le Petit Drouillot*, d'Irancy). — 4 p. in-8. *Le Coq*. Permis d'imprimer le 15 mai 1815. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

On sait que cette ode a été réimprimée au mois de septembre 1815

et que cette contrefaçon a donné lieu à des arrestations et à un procès criminel. V. ci-dessus, p. 85-88.

667. — Extrait du moniteur, lettre écrite de Fleurus. 4 p. in-12. 22 juin 1815. — I^{d}, déclaration au peuple Français. 4 p. in-12. 26 juin 1815. — *Le Coq*. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

668. — Ordonnances du Roi portant que les fonctionnaires en activité de service le 1er mars dernier, reprendront à l'instant leurs fonctions ; et organisant le ministère et la commission chargée de pourvoir aux besoins des armées étrangères. Arrêté du préfet de l'Yonne en conséquence de la première de ces ordonnances ; signé *Gamot*. — Brochure in-8. *Le Coq*. 13 juillet 1815. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

669. — Ordre du comte de Thurn, Gouverneur pour sa M. l'Empereur d'Autriche dans le département de l'Yonne (défense de délivrer des passeports). — Affiche. Sans nom d'imprimeur. 19 juillet 1815. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

670. — Le préfet du département de l'Yonne à messieurs les Sous-Préfets, Maires et habitants du même département. Signé le comte *de Goyon*. — *L. Fournier*. Premier août 1815. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

671. — Par ordre de son altesse le feld maréchal prince de Wrede, commandant en chef de l'armée. Le gouvernement général du rayon de l'armée Bavaroise (arrêté relatif au paiement de la contribution pour la solde des troupes). Auxerre, 15 août 1815. Signé le chevalier *de Knopp*, le comte *d'Armansperg*. — Affiche. *L. Fournier*. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

672. — Discours prononcé par M. *Fauvelet de Bourienne*, Conseiller d'Etat, Président du collége électoral du Département de l'Yonne,

le 22 août 1815. — 1 feuille in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

673. — A MESSIEURS LES ÉLECTEURS. Sans nom d'auteur. — 2 p. in-8. *L. Fournier*. 1815. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

674. — DISCOURS prononcé par M. *Chardon*, avocat, chevalier de la légion d'honneur, membre du conseil général du département de l'Yonne, lors de son installation comme maire de la ville d'Auxerre le 27 août 1815. — 6 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

675. — LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE, aux habitans du même département (après le départ des troupes étrangères). Signé comte *de Goyon*. 31 octobre 1815. Affiche. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

676. — DISCOURS SUR LE CARACTÈRE NATIONAL, prononcé par M. l'abbé *Bruchet*, professeur de rhétorique, à la distribution solennelle des prix décernés aux élèves du collége d'Auxerre, le 8 novembre 1815. — 31 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

677. — ORDRE DU JOUR. Braves gardes nationaux du département de l'Yonne, etc.. Signé le marquis *de Villefranche*, Maréchal-de-camp, Inspecteur de la Garde nationale du département de l'Yonne. 8 novembre 1815. — Affiche. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

678. — GARDE NATIONALE D'AUXERRE. Ordre du jour. 12 novembre 1815. — Affiche. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

679. — DISCOURS prononcé par M. le comte *de Montchal*, commandant la légion de la garde nationale d'Auxerre, à la revue du dimanche 26 novembre 1815. — 4 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

680. — Essai topographique, historique et médical sur les eaux thermales de Saint-Honoré, département de la Nièvre. Par *G. F. Pillien*, médecin. — 35 p. in-8. *J. P. Le Coq*. 1815. (B. de MM. l'abbé Duru, à Auxerre, et Ricordeau, à Seignelay.)

Cette brochure a été rééditée en 1817, à 400 exemplaires; 40 p. in-8. *Le Coq*. V. aux archives de l'Yonne le certificat du dépôt légal.

681. — Heures nouvelles contenant l'office de l'église pour toute l'année à l'usage du diocèse d'Auxerre. — 1 vol. in-12. *L. Fournier*. 1815. (B. de la ville.)

682. — Mémoire pour M. Mérat-Guillot, pharmacien, membre du conseil municipal de la ville d'Auxerre, intimé et appelant; contre M. le Procureur du Roi, appelant et intimé. Signé *Leclerc* avocat. — 23 p. in-4. *L. Fournier*. 1815. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

683. — Chansons pour le banquet que messieurs les officiers de la Légion de l'Yonne ont offert aux autorités du département et de la ville d'Auxerre, à l'occasion de leur prestation de serment le 3 mars 1816. Par MM. *Leclerc*, avocat et officier de la garde nationale, *de Beauval*, officier d'artillerie de la garde royale, *de Molesnes*, substitut du Procureur du roi et officier de la garde nationale. — 7 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

684. — Ode à son Altesse royale monseigneur le Duc d'Angoulême, à l'occasion de son passage à Auxerre. Par *Leclerc*, avocat, sous-lieutenant de la garde nationale. — 3 p. in-4. *L. Fournier*. 1816. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

685. — Procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu à l'occasion de la bénédiction du drapeau offert par les dames d'Avallon à la garde nationale de cette ville; du 4 mars 1816. — 13 p. in-8. Sans nom d'imprimeur. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

686. — Plan d'une association de bienfaisance. — 16 p. in-8. *J. P. Le Coq* 1816. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

L'exemplaire de M. l'abbé Duru porte ces mots écrits à la main : « Auxerre, le 31 mars 1816 ; *Dandrillois*, ancien administrateur de divers bains royaux, etc., propriétaire des château et bains de Goldelheim. » On demande, dans cette brochure, le rétablissement des eaux thermales de Saint-Honoré (Nièvre).

687. — MÉMOIRE pour M. Edme-François Bardet, receveur particulier des contributions directes de l'arrondisssement de Clamecy ; contre MM. les Agents du commerce des bois flottés pour l'approvisionnement de Paris. Signé *Bardet*. — 12 p. in-4. *L. Fournier*. 1816. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

688. — MES DOLÉANCES, OU ELÉGIES A Mlle SOPHIE C. Par M. *Morizot* d'Avallon. — 20 p. in-8. *Le Coq*. 1816. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

689. — ODETTE LA PETITE REINE, ou les apparitions de la dame blanche, roman historique extrait d'une chronique du commencement du 15e siècle. — 4 vol. in-12. *Le Coq*. 1816.

Cet ouvrage a été imprimé par Le Coq, pour Lerouge, libraire à Paris, et il ne nous est connu que par la constatation du dépôt légal de 5 exemplaires à la Préfecture.

690. — TARIF des ouvrages de menuiserie *à fourniture*. 14 p. in-4. — Id, *à façon*. 6 p. in-4. — Sans nom d'imprimeur. 1816. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

691. — DISCOURS prononcé à l'ouverture du collége électoral de l'Yonne par M. *Jacquinot de Pampelune*, maître des requêtes, président du collége. — 4 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

692. — AFFILIATION à la pieuse et générale association des dévots du sacré cœur de Jésus dans le saint sacrement de l'Autel. — 12 p. in-16. *L. Fournier*. 1816. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

693. — Le Préfet du département de l'Yonne à MM. les sous-préfets, etc.. Proclamation contre ceux qui propagent de faux bruits. — Affiche. *Le Coq*. 1816. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

694. — Caisse des incendiés. Comptes des recettes et des dépenses. — Brochures in-4. De 1812 à 1816.; 20 p. in-4; etc.. Appel à la bienfaisance; 1846. Incendie à Auxerre, demande de secours; 1850. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

695. — Mémoire adressé à son Excellence le ministre secrétaire d'Etat des finances par la Commission départementale de l'Yonne, chargée de la liquidation des réquisitions de guerre des années 1813 et 1814. — 14 p. in-4. *Le Coq*. 1817. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

696. — Instruction sommaire sur la maladie des bêtes à laine appelée pourriture. — 12 p. in-8. *L. Fournier*. 1817. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

697. — Charles ou la Cour de Navarre, roman historique. — 4 vol. in-12, imprimés par *Le Coq* pour le compte de Lerouge, libraire à Paris. (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

698. — La pomme de terre, ronde villageoise. Air : au clair de la lune. Sans nom d'auteur. *Le Coq*. 1817. (Archives de l'Yonne.)

Cette chanson comprend 29 couplets. En voici quatre ou cinq :

Vous prenant pour titre
Monsieur Parmentier
Sur votre chapitre
Fit un livre entier.
O Pomme de terre
L'on vous chantera
Tant que sur la terre
L'on existera !

A ces témoignages
L'on fut sourd, hélas !

Les écrits des sages
Ne contraignent pas.
O pomme de terre, etc..

Mais une voix forte,
Celle de la faim,
Sut parler de sorte
A convaincre enfin.

Il est une engeance
Que vous désolez :
C'est celle, je pense,
Des marchands de blés.

Leurs orges sont faites,
Trop nous le savons !
Nos bourses sont nettes,
Mais nous vous avons.

699. — PROCLAMATION du Préfet marquis *de Gasville* aux habitants de l'Yonne ; à propos du pillage des halles. 3 juin 1817. *Le Coq*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

700. — ARRÊT DE LA COUR PRÉVÔTALE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE qui condamne la femme Mondemé, Pierre Yve et Louis-Jean-Baptiste Letain à la peine de mort ; et Chemeron à la peine des travaux forcés ; comme convaincus d'avoir été les principaux moteurs d'une réunion séditieuse qui a éclaté à Sens et qui avait pour but le pillage des magasins de blé publics et particuliers. 9 juin 1817... L'arrêt ci-dessus a reçu son exécution le même jour, suivant le procès-verbal qui en a été dressé. — 8 p. in-4. *L. Fournier*. 1817. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

701. — LES TROIS PREMIERS LIVRES DES MÉTAMORPHOSES D'OVIDE traduits en vers français. Par M. *Richerolle*, ex-juge à Avallon, membre du Lycée de l'Yonne. — 112 p. in-8. *L. Fournier*. 1818. (B. de la ville, recueil Tarbé.)

Le premier livre avait déjà paru en 1803.

702. — ASTYANAX; tragédie en 5 actes et en vers, représentée au théâtre français le 20 mars 1789. Par M. *Richerolle* d'Avallon. — 68 p. in-8. *Le Coq*. 1818. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

703. — AJAX FURIEUX, tragédie en trois actes. Par M. *Richerolle* d'Avallon. — In-8. *Le Coq*. 1818. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

704. — OBSERVATIONS sur la prison civile de la ville d'Auxerre et sur le dépôt des vieillards infirmes. Par *Deserin*. — 16 p. in-12. *Le Coq*. 1818. (B. de M. Ricordeau, à Seignelay.)

705. — PRÉCIS SUR DÉLIBÉRÉ pour les sieurs Didier Ferrand et autres de Sennevoy-le-Bas ; contre les sieurs Joseph Richardot, ex-receveur de l'enregistrement, propriétaire à l'Isle-sur-le-Serein, et autres. Signé *Cherest père*, *Simon*, *Cherest-Layné*, avoués. — 64 p. in-4. *L. Fournier*. 1818. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

706. — LE FAUX ERMITE ET LES VICTIMES DE LA FATALITÉ. Par M. *Ducray*. — 3 vol. in-12. *Le Coq*. 1818. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

707. — INCENDIÉS DU MONT-SAINT-SULPICE. Lettre de M. le Préfet, *de Gasville*, à MM. les sous-préfets et maires du département de l'Yonne. — 8 p. in-8. *L. Fournier*. 1818. (B. de M. Bernard, d'Héry.)

708. — LE ROI ET LE VIN DE CHABLIS, le jour de la Saint-Louis, 25 août 1818. Par *V. Poullain*, de Chablis. — Pièce de vers, sans nom d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

709. — LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES de l'arrondissement d'Auxerre, département de l'Yonne, à MM. les notaires du ressort. — 3 p. in-8. Sans nom d'imprimeur. (B. de la Soc hist. de l'Yonne.)

710 — ELÉMENS DE LA GRAMMAIRE LATINE DE LHOMOND par demandes

et par réponses à l'usage des élèves du pensionnat de Chablis. — 1 vol. in-12. *L. Fournier*. 1819. (B. de M. Ricordeau, à Seignelay.)

711. — Mémoire pour la mineure de Montaigu. *Choppin de Merey* juge, *de Molènes* procureur du roi, exécuteurs testamentaires. — 48 p. in-4. *L. Fournier*. 1819. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lepère, à Auxerre.)

712. — Mémoire pour les sieur et dame Prudot; contre les sieurs Lordereau et Boursin. Signé *Dupin*. — 17 p. in-4. *Le Coq*. 1819. (B. de MM. Lepère et Challe, à Auxerre.)

713. — Méthode de plain-chant, à l'usage des séminaires. — 84 p. in-12. *L. Fournier*. 1820. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

714. — Histoires choisies de l'ancien et du nouveau testament avec des réflexions morales à la fin de chaque histoire qui apprennent le fruit qu'on en doit tirer. Nouvelle édition. Par *Joseph Lambert*, prêtre docteur en théologie, de la maison et société de Sorbonne, prieur de Saint-Martin de Palaiseau. — 1 vol. in-12. *L. Fournier*. 1820. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

715. — Observations du fondé de procuration générale des héritiers Monoury, demandeurs; contre M. Massot, notaire honoraire en la ville d'Auxerre, leur tuteur, quoiqu'étranger, défendeur. Signé *Maillard Dumeste*, négociant à Châlons-sur-Saône. — 12 p. in-4. *L. Fournier*. 1820. (B. de MM. Lepère, Challe et l'abbé Duru, à Auxerre.)

716. — Annonce faite dans l'église de Saint-Etienne d'Auxerre, le 23 juillet 1820, d'une mission qui, du consentement de monseigneur l'Evêque, aurait lieu en ladite ville, si les dons de tout paroissien pouvant y aider, en fournissent les moyens. — 4 p. in-4. *L. Fournier*. 1820. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

717. — Mémoire en réponse, pour madame de Montreuil et made

moiselle de Guilbaudon, demanderesse; contre les exécuteurs testamentaires de madame Dechenu, défendeurs. Signé *Chardon* avocat, *Chapotin* avoué. 54 p. in-4. — RÉPLIQUE pour Sophie de Montaigu. Signé *Choppin de Merey* juge, *de Molènes* procureur du roi, exécuteurs testamentaires. 22 p. in-4. — OBSERVATIONS pour madame de Montreuil et mademoiselle de Guilbaudon, intimées, sur la réplique des exécuteurs testamentaires de madame Dechenu. Signé *Chardon* ancien avocat en parlement. 10 p. in-4. — *L. Fournier*. 1820. (B. de MM. Lepère et Challe, à Auxerre.)

718. — RELATION EXACTE des événements qui ont eu lieu à Paris. 4 p. in-8. — RÉFLEXIONS sur les causes des événements qui ont eu lieu dans la capitale dans les premiers jours de juin. 4 p. in-8. — *Le Coq*. 1820. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

719. — ORAISON FUNÈBRE de son Altesse royale monseigneur le duc de Berri, par M. l'abbé *D*. — 32 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

720. — ORAISON FUNÈBRE prononcée au service solennel, célébré en l'église paroissiale de Saint-Etienne d'Auxerre, le 29 février 1820, pour le repos de l'âme de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berri, par M. l'abbé *Bruchet*, prêtre, vicaire de cette paroisse. — 29 p. in 8. *L. Fournier*. 1820. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

721. — SOUSCRIPTION pour le monument en l'honneur de monseigneur le Duc de Berri. — 2 p. in-4. *L. Fournier*. 1820. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

722. — OBSERVATIONS ET RÉFLEXIONS sur la loi du 19 ventôse an XI, relative à l'exercice de la médecine, accompagnées d'un plan proposé à ce sujet. Par *J. B. Deserin*, docteur en médecine. — 83 p. in-8. *Le Coq*. 1820. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

723. — AUX ÉLECTEURS. — 3 p. in-8; sans nom d'auteur. *L. Fournier*. 1820. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

724. — OBSERVATIONS d'un ami de la Charte sur un écrit de M. G..., notaire à Paris, intitulé : Du droit de cité. — Brochure in-8, sans nom d'auteur et sans date, mais à propos des élections de 1820. *L. Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

725. — MÉMOIRE pour les sieurs Bouzon, Lisy et autres représentants de la dame Corbay, demandeurs ; contre les sieur et dame Merle, défendeurs. Signé *Chardon* avocat, *Legueux* et *Marey* avoués, *Bouzon*. 20 p. in-4. — RÉPONSE pour les sieur et dame Merle au mémoire des sieurs Bouzon, Lisy et autres. Signé *Bachelet*, *Martin père*, *Leclerc*, avocats; *Martin fils*, avoué. 18 p. in-4. — *L. Fournier*. 1820. (B. de MM. Lepère et Challe, à Auxerre.)

726. — DISCOURS prononcé par M. le Comte *de Chastellux*, colonel de chasseurs à cheval de la Côte-d'Or et président du collége électoral du département; dans la séance d'ouverture du 13 novembre 1820. — 4 p. in-4. *Le Coq*. 1820. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

727. — DISCOURS de son Excellence M. le Comte *Siméon*, ministre de l'intérieur, sur la proposition d'une adresse au roi. — 8 p. in-8. *Le Coq*. 1820. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

728. — CONSIDÉRATIONS sur les élections adressées à MM. les électeurs du département de l'Yonne. Par M. *N*. — 36 p. in-8. *L. Fournier*. 1820. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

729. — COMITÉ GÉNÉRAL DE VACCINE (d'Auxerre). Extrait du procès-verbal de la séance du 6 février 1820. 30 p. in-8. *Le Coq*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — RAPPORTS du comité, etc., de 1819 à 1823. *L. Fournier*. (B. de M. Ricordeau, à Seignelay.)

730. — Relation de ce qui s'est passé tant à l'arrivée que pendant le séjour de monseigneur l'Archevêque à Auxerre (Harangues et Discours du Doyen-curé, de M. *Chardon* Président, de M. *Le Blanc* Maire, de M. *Pérille* Bâtonnier). — 15 p. in-4. *L. Fournier*. 1821. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

731. — Mémoire sur la destruction des forêts, sur les effets qui en résultent, et sur les moyens de retarder et de réparer leurs pertes; par *A. J. B. L. Doulcet*, ancien officier d'artillerie, membre de la société centrale d'agriculture du département de l'Yonne. La Société centrale a arrêté l'impression de ce mémoire dans sa séance du 6 mai. — 36 p. in-8. *Le Coq*. 1821. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

732. — La morale de l'Enfance, ou Collection de quatrains moraux mis à la portée des enfants, nouvelle édition, corrigée et augmentée de 80 quatrains (la première édition remontait à 1790.) — 111 p. in-32. *L. Fournier*. 1821. (B. de M. Lacour, à Saint-Fargeau.)

733. — Le bon meunier ou nouvelle méthode de moudre les grains de toute espèce avec économie. Par *J. P. Moreau*, meunier à Auxerre. — *Le Coq*. 1821. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

734. — Discours prononcé à Auxerre en 1821, à l'ouverture de la session du collége électoral du deuxième arrondissement. Par M. *Hay*, conseiller de préfecture, président du collége. — 1 feuille in-8. *L. Fournier*. 1821. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

735. — Discours prononcé à Auxerre, le 10 octobre 1821, par M. le comte *de Chastellux*, colonel des chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, gentilhomme de la chambre du roi, Président du collége électoral du département de l'Yonne, lors de l'ouverture de ce collége. — 7 p. in-12. *Le Coq*. 1821. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lepère, à Auxerre.)

736. — Les Auxerrois. Couplets chantés à Auxerre, à l'hôtel de

la préfecture, pendant les élections de 1821. Par M. l'abbé de *Champeaux de Vauxdines*, officier de l'université. — 4 p. in-8. *L. Fournier*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

737. — BAPTÊME DU DUC DE BORDEAUX. Proclamation du maire d'Auxerre. *Le Blanc*. — *L. Fournier*. 1821. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

738. — MANUEL DES POMPIERS. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville d'Auxerre; séance du 19 mars 1821. — 14 p. in-8. *L. Fournier*. 1821. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

739. — ADRESSE A TOUS LES ÉLECTEURS DES DÉPARTEMENTS, ou Réflexions rapides sur l'état actuel de la France; humblement dédiée aux deux chambres, par un Royaliste constitutionnel (M. *Parisot* d'Auxerre). — 87 p. in-8. *Le Coq*. 1821. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

740. — MÉMOIRE pour M. de Saint-Mont, directeur de la compagnie des Assurances, dite de Saint-Louis; contre MM. Bobée et Morlot, propriétaires. Signé *de Saint-Mont*. — 48 p. in-4. *L. Fournier*. 1821. (B. de MM. Challe et Lepère, à Auxerre.)

741. — RÉPONSE de maître Mathieu, avoué licencié à Auxerre, au libelle d'Etienne Thuillier, voiturier, demeurant à Migé. Signé *Mathieu*. — 12 p. in-4. *L. Fournier*. 1821. (B. de MM. Lepère et Challe, à Auxerre.)

742. — RONDE BOURGUIGNONNE, à l'occasion du 25 août 1821. Par *M. A. S.* — *Le Coq*. 1821. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

743. — MÉMOIRE pour maître Manigot, appelant; contre M. le Procureur du Roi, intimé. Signé *Paradis*, *Leclerc*, *Cherest*, avocats.

— 8 p. in-4. *L. Fournier*. 1821. (B. de MM. Lepère et Challe, à Auxerre.)

744. — LES SOUTERRAINS DE BIRMINGHAM, ou Henriette Henefort, par madame *Guenard de Méré*. — In-12. *Le Coq*. 1822. (Archives de l'Yonne, constatation du dépôt de 5 exemplaires.)

745. — A MM. LES PRÉSIDENT ET CONSEILLERS COMPOSANT LA COUR D'ASSISES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE, Oret-Dupré, ex-maréchal-des-logis-chef et autres. Signé *Challe* avocat. — 6 p. in-4. *Le Coq*. 1822. (B. de MM. Challe et Lepère, à Auxerre.)

746. — PRÉCIS pour M. Jacques-Pierre Martin, avocat demeurant à Auxerre, demandeur; contre M. Louis de Saint-Mont, directeur de la compagnie d'assurances de Saint-Louis à Auxerre, défendeur. Signé *Martin père* avocat, *Chauvelot* avocat plaidant, *Martin fils* avoué. — 7 p. in-4. *L. Fournier*. 1823. (B. de MM. Challe et Lepère, à Auxerre.)

747. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE — 12 p. in-8. *Le Coq*. 1823. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

748. — PRÉCIS pour madame veuve Cornisset et M. Legueux-Cornisset son gendre, négociant à Auxerre; contre M. Aumont propriétaire, M. Leroux professeur au collége de Henri IV, et M. Delisle maître de pension, demeurant tous trois à Paris. Signé *Legueux-Cornisset*, *Chauvelot* avocat, *Legueux* avoué. — 14 p. in-4. *L. Fournier*. 1823. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

749. — MÉMOIRE pour maître Marey avoué à Auxerre, intimé; contre dame Brechat veuve Chandonné et consorts appelans. Signé *Marey*. — 41 p. in-4. *L. Fournier*. 1823. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

750. — DISCOURS prononcé par M. le maréchal comte *Jourdan*, sur la tombe du maréchal Davout prince d'Eckmuhl; réimprimé par s soins de son frère Charles Davout. — 8 p in-4. *L Coq*. 1823. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

751. — PRÉCIS pour les sieurs Bellaudot et Chenal; contre le sieur Regnier. Signé *Leclerc* avocat. 27 p. in-4. *L. Fournier*. 1823. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.) — MÉMOIRE pour le sieur Pierre Regnier propriétaire et marchand de bois à Auxerre; en réponse au précis précédent. Signé *Cherest* avocat, *Flandin* avoué. — 56 p. in-4. *L. Fournier*. 1823. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne, et de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

752. — LE TROCADERO, couplets chantés à la suite d'un diner à la préfecture, pendant la session du collége électoral du département de l'Yonne, le 6 mars 1824. Par M. le comte *de Trécesson*. — *L. Fournier*. 1824. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

753. — DISCOURS prononcé à Auxerre le 25 février 1824, à l'ouverture de la session du collége électoral du deuxième arrondissement. Par M. *Hay*, conseiller de préfecture, Président du collége. — 10 p. in-8. *L. Fournier*. 1824. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

754. — PRÉCIS pour le sieur Pierre-Victor Pivot et sa femme et autres; contre Pierre et Jacques Hugot, cultivateurs demeurans à Égriselles commune de Venoy, et Laborde commune d'Auxerre. — Signé *Lepère* avocat, *Martin fils* avoué. — 24 p. in-4. *L. Fournier*. 1824. (B. de MM. l'abbé Duru, Challe et Lepère, à Auxerre.)

755. — OBSERVATIONS sur l'impuissance du parti libéral. — 7 p. in-8; sans date et sans nom d'auteur. *L. Fournier*. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

756. — MÉMOIRE pour M. Legueux avoué au tribunal d'Auxerre;

en réponse au libelle intitulé: Le sieur Delabussière à ses juges. Signé *Legueux* avoué, *Challe* avocat. — 16 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1824. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

757. — Règlement pour l'administration de l'hôpital général d'Auxerre. — 12 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1824. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

758. — Vive Jésus! vive sa croix! Souvenir de la mission de 1824. — 6 p. in-24. *Le Coq*. (B. de M. Déy, à Auxerre.)

759. — Essai sur la réforme du code forestier par *J. A. Masson*, agent forestier. — 76 p. in-4. *Le Coq*. 1824. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

760. — Précis pour les habitants de la commune du Val-de-Mercy, intimés; contre Charles Contaud de Coulanges et autres, appelans. Signé *Ansel* adjoint, *Marie-de-Saint-Georges* avocat plaidant, *Rossignol* avoué. — 19 p. in-4. *Le Coq*. 1824. (B. de MM. Lepère, Challe et l'abbé Duru, à Auxerre.)

761. — Couplets pour madame Bernard, née de la Prémurée, le jour de son mariage. 29 juillet 1824. — *Gallot-Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

762. — Relation de ce qui s'est passé pendant la maladie de sa Majesté Louis XVIII, rédigée par un témoin oculaire. — 4 p. in-4. *Le Coq*. 1824. (B. de MM. Ribière et Lorin, à Auxerre.)

763. — Catéchisme ou instruction sur les principales vérités de la religion catholique, réimprimé par l'ordre de monseigneur l'Evêque d'Auxerre, pour être seul enseigné dans son diocèse. 1 vol. in-12. 1824. — Id, en 1825, et Abrégé de l'histoire sainte. — *L. Fournier*. (B. de M. Lacour, à Saint-Fargeau, et de M. Courtaut, à Paris.)

764. — Relation de la mission donnée à Auxerre aux mois de no-

vembre et décembre 1824, par messieurs les missionnaires de France, en exécution de la lettre pastorale de son éminence monseigneur le Cardinal de la Fare, archevêque de Sens, évêque d'Auxerre, etc., et en présence de monseigneur l'évêque de Samosate, son représentant. Par M. l'abbé *Bruchet*, vicaire de Saint-Etienne. — 39 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1825. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

765. — ANALYSE DES EAUX D'AUXERRE, par *Launoy*, pharmacien. A M. le Maire d'Auxerre. — 3 p. in-4; sans nom d'imprimeur. 1825. (B. de la Soc. hist de l'Yonne.)

766. — EXAMEN du projet de loi sur l'établissement de vingt écoles secondaires de médecine. Par *J. B. Deserin*. — 26 p. in-8. *Le Coq*. 1825. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

767. — HISTOIRES CHOISIES de l'ancien et du nouveau testament, etc.; par *Joseph Lambert*, etc. (V en 1820). Nouvelle édition. — 192 p. in-12. *Gallot-Fournier*. 1825 (B. de la Soc. hist. de l'Yonne?)

768. — MES ENTR'ACTES, opuscule en vers et en prose. — 1 vol. in-18. *Le Coq*, pour Ponthieu, libraire à Paris. 1825. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

769. — PRÉCIS pour dame Marie-Jeanne Bruand, veuve et commune du sieur Jean-Pierre Naudin et autres; contre Jean-Baptiste Bruand, propriétaire, demeurant à Mouffy, et autres, en présence de M. Jean-Baptiste Pain, notaire à Leugny. Signé *Lepère* avocat, *Salomon* avoué. — 16 p. in-4. *Le Coq*. 1825. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

770. — RÈGLEMENT DES ASSOCIATIONS DE SAINT-GERMAIN. Vu et approuvé, Auxerre, le 30 octobre 1825, *Viart*, vicaire général. — 11 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1825. (B. de la fabrique de la cathédrale et de MM. Lescuyer et Lepère, à Auxerre.)

771. — Vingt ans de captivité, ou les mémoires d'une grande dame, par Madame *Guénard de Méré*. — 3 vol. in-12. *Le Coq*, pour Lerouge, libraire à Paris. 1825. (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

772. — Petit dictionnaire des inventions. — 1 vol. in-18. *Gallot-Fournier*, pour Blanchard, libraire à Paris. 1825. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

773. — Catalogue du cabinet littéraire de madame Augé. — Brochure in-8. *Gallot-Fournier*. 1825. (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

774. — A mademoiselle Léontine Fay, après la représentation de Valérie. A Auxerre, le 9 février 1826. Signé *les amateurs de la bonne comédie*. — *Gallot-Fournier*. 1826. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

775. — Mémoire pour maitre Marey, avoué défendeur; contre les frères Bertrand, demandeurs. — 38 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1826. (B. de MM. Challe et l'abbé Duru, à Auxerre.)

776. — Essai historique sur la république de San-Marino. Par M. *Augé-Saint-Hippolyte*. — 1 vol. in-8. *Le Coq*. 1826. (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

777. — Jubilé universel de l'année sainte. — 96 p. in-12. *Gallot-Fournier*. 1826. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

778. — Mémoire par M. Bernard père, appelant d'un jugement de justice de paix; contre M. Baudoin, intimé. Signé *Bernard fils* avocat, *Marey* avoué. — 28 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1826. (B. de MM. Lepère et Challe, à Auxerre.)

779. — Chanson à son Altesse royale madame la dauphine à son

passage à Auxerre. Par M. *Cornetet*, ancien professeur au collége de Henri-quatre. — *Le Coq*. 13 juillet 1826. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

780. — A M. LE PRÉFET et à MM. les membres du Conseil de préfecture de l'Yonne. Pour M. Orfray, entrepreneur des travaux du canal du Nivernais. Signé *Challe* avocat. — 13 p. in-4. *Le Coq*. 1826. (B. de MM. Lepère et Challe, à Auxerre.)

781. — OBSERVATIONS SOUMISES A M. LE PRÉFET DE L'YONNE sur le projet d'un canal depuis Saint-Fargeau jusqu'à Rogny. — 8 p. in-4. *Le Coq*. 1826. (Archives de l'Yonne.)

782. — RÈGLEMENT DE LA R ∴ L ∴ St. JEAN, SOUS LE TITRE DISTINCTIF DES VRAIS ZÉLÉS. O ∴ D'AUXERRE. — 64 p. in-8. *Le Coq*. 1826. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

On trouve aux Archives de l'Yonne une déclaration d'impression du même ouvrage, datée de 1827.

783. — UNE NUIT DE CARNAVAL. Par M. *Augé-Saint-Hippolyte*. — Brochure in-12. *Le Coq*. 1826. (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

784. — JUGEMENT qui rejette la demande de cinq des héritiers de Jean Duchamps, formée contre Etienne-Paul Duchamps, percepteur des contributions à Préhy. — in-4. *Le Coq*. 1826. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

785. — DISCOURS prononcé le 5 septembre 1827 à la distribution des prix du collége d'Auxerre par *Charles Dallier-Fleurizelle*, docteur-ès-lettres et professeur de rhétorique. — 1 feuille in-8. *Gallot-Fournier*. 1827. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

786. — MÉMOIRE pour la compagnie des intéressés au flottage de la Cure et ses affluens; contre madame Denarps, son fils et son

fermier. Signé *Cherest* avocat, *Flandin* avoué. 17 p. in-8. *Le Coq*. 1827. (B. de M. Lepère, à Auxerre.) — RÉPONSE pour madame la marquise de Narp, propriétaire du domaine de Reigny, et autres, au mémoire précédent. Signé *Pérille* avocat, *Salomon* avoué. — 52 p. in-4. *Gallot Fournier*. 1327. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

787 — OBSERVATIONS sur le ban de vendange de la commune d'Auxerre et sur les vignes en général. — 8 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1827. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

788. — MÉMOIRE A CONSULTER ET CONSULTATION pour mademoiselle Delacour, demeurant à Auxerre; contre M. Jacques-Pierre-Martin, ancien avoué. Signé *Challe* avocat. — 28 p. in-4. *Le Coq*. 1827. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

789. — MYRIOLOGIES ou chants funèbres et élégiaques d'un Epirote, par M. *E. M. Dourneau*. — 1 vol. in-18. *Le Coq*. 1827. (B. de M. Lorin, à Auxerre). V. *Mercure de l'Yonne*, 1829, p. 129 et 156.

790. — MÉMOIRE pour la commune de Leugny, contre les sieur et dame Morin et les sieur et dame Duché, leurs garans, en présence des héritiers Guyollot. Signé *Lescuyer* avocat, *Marey* avoué. 23 p. in-4. — PRÉCIS pour les époux Morin; contre la commune de Leugny et contre les époux Duché, en présence des héritiers Guyollot. Signé *Leclerc* et *Challe* avocats, *Bert* et *Legueux* avoués. — 11 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1827. (B. de MM. Lepère et Challe, à Auxerre.)

791. — RÉPONSE au frère Lazare sur les antiquités du Montmartre, par *le frère Marcellin*, secrétaire des ermites. — Brochure in-8. *Gallot-Fournier*. 1827. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

792. — URBIN FOSANO OU LA JETTATURA, histoire napolitaine, par M. *Augé-Saint-Hippolyte*. — 4 vol. in-12. *Le Coq*. 1827. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

793. — IDÉOMÉTRIE ou langage pasigraphique à l'aide duquel les idées s'enchaînent et se mettent en rapport, démontrée par des leçons élémentaires, graduées et rémémoratives d'arithmétique et de grammaire française; suivie d'un alphabet d'analyse grammaticale, avec une série d'applications; terminée par un alphabet métrique ou accord des signes sonores et des signes visibles de la langue française. Par *Philippe-Louis Sigault*, ancien professeur au collége d'Auxerre. — 136 p. in-8. *Le Coq*. 1827. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

794. — CONSULTATION pour M. Crepy, receveur général, contre M. et madame Marion. Signé *Leclerc*, *Cherest* et *Pérille* avocats. — 22 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1827. (B. de MM. Lepère et Challe, à Auxerre.)

795. — DISCOURS prononcé par M. le comte *de Chastellux*, président du collége départemental de l'Yonne, dans la séance du 24 novembre 1827. — 8 p. in-8. *Gallot-Fournier*. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

796. – COUPLETS chantés à Auxerre, à l'hôtel de la préfecture, à l'occasion des élections départementales, le 24 novembre 1827. Par M. le comte *de Trecesson*, électeur du collége départemental. — *Gallot-Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

797. — MÉMOIRE Pour M. et madame Rogelin; contre Élisabeth-Honorine Congy. Signé *Leclerc* avocat, *Désaubris* avoué. 64 p. in-4. — MÉMOIRE SUR DÉLIBÉRÉ pour mademoiselle Élisabeth-Honorine Congy, légataire universelle de M. Pierre Verin-Desbordes; contre M. Rogelin, notaire au Châtel-Censoir, et la dame son épouse, et encore contre Jean-Marien Prévôt, etc. Signé *Cherest* avocat, *Marcy* avoué. 103 p. in-4. — OBSERVATIONS de M. Bidault, exécuteur testamentaire; sur le mémoire de M. Rogelin contre mademoiselle Congy (avec cette épigraphe : vous aimez la fortune et moi la vérité). Signé *Lepère* avocat, *Flandin* avoué. 10 p. in-4. — *Gallot-Fournier*. 1828. (B. de MM. Lepère, Challe et l'abbé Duru, à Auxerre.)

798. — PARISOT VERSUS DUPLESSIS NOTAIRE. Signé *Parisot.* — 15 p. in-4. *Le Coq.* 1828. (B. de M. Challe, à Auxerre).

799. — MÉMOIRE pour M. Pierre Prudot et Adelaïde Guyollot, sa femme, défendeurs; contre Jean-Pierre Creuillot, intervenant, etc.. Signé *Leclerc* avocat, *Marey* avoué. 51 p. in-4. — MÉMOIRE pour Jean-Pierre Creuillot, sabotier demeurant aux Bonnins, commune de Charny, demandeur par intervention; contre M. Pierre Prudot et sa femme et autres. Signé *Lepére* avocat, *Flandin* avoué. 44 p. in-4. — RÉPONSE au mémoire de M. Prudot. Signé *Lepére* avocat, *Flandin* avoué. 15 p. in-4. — CREUILLOT CONTRE PRUDOT; note sur délibéré. Signé *Lepére* et *Flandin.* 8 p. in-4. — *Gallot-Fournier.* 1828. (B. de MM. Challe et l'abbé Duru, à Auxerre.)

800. — OBSERVATIONS pour M. Bachelet, ancien avocat à la cour royale de Pa ris, demeurant à Auxerre; contre dame Julie-Elisabeth Boullard de Château-Feuillet, veuve de M. Etienne-François Housset, ci-devant agent d'affaires à Paris. Signé *Bachelet*, *Levesque*, avocats; *Collet*, avoué. — 8 p. in-4. *Gallot-Fournier.* 1828. (B. de MM. Lepère et Challe, à Auxerre.)

801. DISCOURS prononcé par M. l'abbé *Bruchet*, supérieur du petit séminaire d'Auxerre, à la distribution des prix de cet établissement, le 5 août 1828. — 19 p. in-8. *Gallot-Fournier.* (B. de la ville, collection Chapet.)

802. — DISCOURS prononcé le 5 septembre 1828 à la distribution des prix du collége d'Auxerre par *Ch. Dallier-Fleurizelle*, professeur de rhétorique audit collége. — 8 p. in-8. *Gallot-Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

803. — DISCOURS prononcé par M. *de Molènes* à la distribution des prix du collége d'Auxerre, le 5 septembre 1828. — 9 p. in-4. Autographie de *Monnot,* place aux Liens, nº 17, à Auxerre. (B. de la

Soc. hist. de l'Yonne.) Voir sur l'établissement lithographique de *Monnot-Séguin*, ci-dessus, page 109.

804. — MÉMOIRE pour M. le maire de Ligny-le-Châtel, défendeur; contre MM. les maires de Jaulges et de Chéu, aussi défendeurs, en présence et à l'appui de M. le maire de Varennes, demandeur. Signé *Garnier*, maire de Ligny, *Pérille* avocat, *Mathieu* avoué. 203 p. in-4. 1828. — MÉMOIRE pour MM. les maires de Jaulges et de Chéu; contre MM. les maires de Ligny et de Varennes. Signé *Leclerc* et *Challe* avocats, *Mærey* et *Salomon* avoués. 50 p. in-4. 1829. — RÉPONSE de M. le maire de Ligny au mémoire publié pour ceux de Jaulges et de Chéu. Signé *Pérille* avocat, *Mathieu* avoué. 64 p. in-4. 1829. — PRÉCIS pour la commune de Varennes contre les communes de Jaulges, Chéu et Ligny. Signé *Cherest* avocat, *Bert* avoué. 19 p. in-4. 1829. — *Gallot-Fournier*. (B. de MM. Challe et l'abbé Duru, à Auxerre.)

805. — LE MÉMORIAL DE L'YONNE, journal politique, agricole, judiciaire, historique, nécrologique, littéraire et d'économie publique, paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois (depuis le mois de janvier 1829 jusqu'au 28 mai 1831). — Format in-4, à 2 col.. *Ed. Perriquet*. (B. de la ville).

806. — MERCURE DE L'YONNE, journal politique et littéraire paraissant tous les mois (du 30 janvier au 30 décembre 1829). — Format in-8. *Gallot-Fournier*. (B. de la ville.) — Le prospectus du *Mercure*, signé *Gallot-Fournier*, 4 p. in-8; et celui du *Mémorial*, signé *Chaillou des Barres*, 4 p. in-4, ont paru en 1828. — (Archives de l'Yonne.)

807. — PRÉCIS pour M. Moyse Mayer, négociant demeurant à Phalsbourg, opposant à l'exécution d'un jugement par défaut du tribunal de Joigny du 28 septembre. Signé *Challe* avocat, *Saulin* avoué. — 10 p. in-4. *Perriquet*. 1829. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

808. — PRÉCIS pour la commune de Mailly-la-Ville. Signé le

maire de Mailly-la-Ville, *Guyot de Montou*. — 8 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1829. (B. de MM. Lepère, Challe et l'abbé Duru, à Auxerre.)

809. — PRÉCIS pour 1° M. Alexandre-Ange Petit, comte Dumotet, propriétaire, demeurant à Paris; 2° M. Antoine-Benigne-Hyacinthe Petit-d'Arthé, juge de paix à Saint-Sauveur, défendeur en principal et en intervention; contre 1° Etienne Adam, huissier, demeurant à La Charité, et 2° le sieur Guillien, praticien, demeurant au même lieu. Signé *Lepère* avocat, *Tambour* avoué. — 8 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1829? (B. de MM. Lepère et l'abbé Duru, à Auxerre.)

810. — TABLES SYNOPTIQUES DU CODE CIVIL. Par M. *Durand-Prudence*, avocat. — *Gallot-Fournier*. 1829. (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

811. — RÉFLEXIONS sur la pièce de Henri III et sa cour, par *Moreau d'Orgelaine*. — 8 p. in-8. *Perriquet*. 1829. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

812. — NOUVELLE COMPILATION DIDACTIQUE, etc., sur la syntaxe des participes. Par *G. Amé*, bachelier ès-lettres, ancien maitre ès-arts, maître de langues à Auxerre. — 32 p. in-8. *Perriquet*. 1829. (B. de MM. Lepère et l'abbé Duru, à Auxerre.)

813. — NOTICE SUR LA VIE DE M. DELAPORTE, prêtre, ancien principal du collége d'Auxerre. Par M. *Bruchet*. — 1 feuille in-8. *Gallot-Fournier*. 1829. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

814. — ELOGE FUNÈBRE de M. Charles-Marie Delaporte, ancien principal du collége d'Auxerre, prononcé dans l'église Saint-Germain de cette ville, le 15 mars 1829, par M. l'abbé *Bruchet*, supérieur du petit séminaire. — 12 p. in-8. *Gallot-Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

815. — Lettre du docteur Deserin à un député de ses amis, sur le projet de loi des communes. — 1 feuille in-8. *Gallot-Fournier*. 1829 (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

816. — Statuts et réglemens de la Société des compagnons de rivière de la Cure, par M. *Bruand*, notaire à Vermenton. — Brochure. *Perriquet*. 1829. (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

817. — Le 17 mars 1815. Extrait du *Mémorial de l'Yonne* du 20 mars 1829. Par *J.-B. Robineau-Desvoidy*, docteur en médecine. — 11 p. in-8. *Perriquet*. 1829. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

818. — Réponse de M. le vicomte de la Bourdonnaye, maire de la commune d'Avrolles, à un article intitulé : L'autocrate de village, inséré au *Mémorial de l'Yonne*, nº 7, sous la date du 20 mars 1829. — Brochure in-8. *Gallot-Fournier*. 1829. (B. de la Soc. hist de l'Yonne.)

819. — Examen réglementaire. — 4. p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1829? — (B. de M. Déy, à Auxerre.)

820. — Catalogue du cabinet de lecture de Mme Robert, libraire place du marché neuf à Auxerre. 70 p. in-8. — Id, de Mlle Sigault, libraire. 36 p, in-8. *Perrriquet*. 1829. (B. de M Lorin, à Auxerre.)

821. — Traité des participes, par M. *Louis*, maître de pension à Auxerre. — *Gallot-Fournier*. 1829. (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

822. — Les Bourguignonnes. (Chansonnier de six livraisons d'une feuille chacune, in-18. 150 exemplaires au compte de MM. *Fournier* et *Ponsot*, typographes.) *Perriquet*. 1829. (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

M. Fournier a laissé, en manuscrits, un petit recueil de chansons et un vaudeville intitulé : *Le Conscrit et la Vivandière*.

823 — CHANSONS. (La Tyrolienne, l'Epaulette, l'Espoir perdu, les grands hommes au tombeau, les derniers vœux d'un ami, etc., pour un marchand et chanteur.) *Gallot-Fournier*. 1829. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.) — LE RETOUR DU SOLDAT, CHANSON. 1829. (Archives de l'Yonne. certificat de dépôt.) — A Mme ROSE CHÉRI. poésie. 1 p. in-8. 1829. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

824. — DISCOURS prononcé par M. le Conseiller d'Etat, Préfet de l'Yonne, à la distribution des prix du collége d'Auxerre, le 3 septembre 1829. — 7 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1829. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

825. — OPINION DE M. RAUDOT, député de l'Yonne, sur la proposition d'accusation de l'ancien ministère. — 14 pages. *Monnot*, lithographe à Auxerre. 1829. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

826. — RÉFLEXIONS sur le discours publié par M. Raudot, député de l'Yonne, contre la mise en accusation du dernier ministère. Par *Charles Roblot*, d'Auxerre. — 14 pages. Lithographie de *Monnot*. 1829. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

827. — COUPLETS de M. le comte *de Trecesson*, électeur du département de l'Yonne. Les deux manières de voir en politique. — *Gallot-Fournier*. 1830. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

828. — RÉPONSE à un article du *Mémorial de l'Yonne*, intitulé: Un essai d'élection municipale, n° 75, p. 307. 15 p. in-8 — RÉPONSE aux nouvelles importantes du *Mémorial de l'Yonne*, n° 76, p. 313. 12 p. in-8. — *Gallot-Fournier*. 1830. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

829. — PROCLAMATION DU ROI (à propos de la dissolution de la Chambre.) 4 p. in-8. *Gallot-Fournier*. — LETTRE de M. *de Gasville*, adressant aux électeurs la proclamation du Roi. — Lithographie de *Gallot-Fournier*. 1830. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne).

830. — BULLETIN DES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE D'AFRIQUE. — In-4. *Perriquet* et *Gallot-Fournier*. Juin et juillet 1830. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

831. — RECHERCHES HISTORIQUES ET STATISTIQUES sur Auxerre, ses monuments et ses environs, par M. *L...*, ingénieur au corps royal des ponts et chaussées (*Le Blanc d'Avau*). — 2 vol. in-12 et un atlas in-4, de 10 planches et cartes. *Gallot-Fournier*. 1830. (B. de la ville.)

832. — NOUVELLE METHODE DE LECTURE réduite à un seul principe avec tableaux alphabétiques des sons et consonnes, à l'usage des écoles simultanées. — 93 p. in-16. *Gallot-Fournier*. 1830. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

833. — DISCOURS prononcé, le 19 juillet 1830, par M. le comte *de Chastellux*, Pair de France, président du collége départemental de l'Yonne. — 6 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1830. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

834. — SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE ET DE SECOURS MUTUELS, connue sous le nom d'Union des Cent-Frères. — *Gallot-Fournier*. 1830. (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

835. — PROJET sur un nouveau mode d'organisation des droits relatifs aux boissons, presenté au gouvernement par M. *Descrin*, médecin honoraire de l'hospice d'Auxerre, retiré à Taingy. — 1 feuille in-8. *Perriquet*. 1830. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

836. — NOTICE SUR LA COMMUNE DE POURRAIN. Par *L. J. H. Lavollée*, chevalier de la Légion-d'Honneur. — 1 feuille in-8. *Perriquet*. 1830 (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

837. — PROSPECTUS d'un cours d'histoire. Par M. *Louis*, maître de pension. — NOUVELLES LEÇONS ÉLÉMENTAIRES de l'histoire de France.

— 1 vol. in-12. *Gallot-Fournier*. 1830. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

838. — CHANSONS PATRIOTIQUES sur les trois jours de juillet 1830. Par M. *Riollet*, de Lindry, sous-lieutenant de la première compagnie du bataillon de Beauvoir. — Sans date et sans nom d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

839. — LES TROIS JOURS, esquisses en vers, dédiées aux amateurs du département, par leur confrère en poésie, *Louis V.* de Brienon. — 16 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1830. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

840. — A MM. LES MAIRES, adjoints et autres fonctionnaires du département de l'Yonne. Par M. *de Gasville*, préfet de l'Yonne, quittant le département. — 2 p. in-folio, sans nom d'imprimeur, 6 août 1830. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

841. — AUX VIGNERONS D'AUXERRE. Par *Milon*. — In-8 ; sans nom d'imprimeur. 8 septembre 1830. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

842. — GARDE NATIONALE D'AUXERRE. Musique. Règlement. — 12 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1830. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — Id, compagnie de voltigeurs ; uniforme arrêté par la compagnie assemblée. 2 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1830. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

843. — ARRÊT RENDU PAR LA COUR DES PAIRS, dans le procès des ex-ministres de Polignac, de Peyronnet, Chantelauze et de Guernon-Ranville, accusés du crime de haute trahison, le mardi 22 décembre 1830. — 4 p. in-12. *Gallot-Fournier*. 1830. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

844. — ADIEUX DES HABITANS DE LEUGNY à leur desservant, M. Adnot, curé d'Ouanne. Par *Guittard*, sergent-major des moustachons de Leugny. — *Perriquet*. 1830. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

845. — COPIE du rapport fait par M. *Challe*, conseiller de préfec-

ture, sur l'affaire du sieur Adnot, desservant de Leugny. — 4 p. in-8. *Perriquet*. 1830. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

846. — Résumé et suite au supplément de 1829. Signé *Parisot*. — 12 p. in-4. *Perriquet*. 1830. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

847. — Mémoire pour M. Rogelin, notaire à Châtel-Censoir; contre Elisabeth-Honorine Congy. Signé *Rogelin*. — 24 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1830. (B. de MM. Challe et l'abbé Duru, à Auxerre.)

848. — Copie d'une lettre de M. Chatelet, à un de ses amis d'Auxerre, à la date du 27 avril 1831. — 2 p. in-folio. Sans nom d'imprimeur. 1831. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

849. — Règlement de la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville d'Auxerre. — 12 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1831. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — Règlement proposé par le commandant de la garde nationale d'Auxerre. 4. p. in 4. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

850. — Comptes administratifs et budgets de la ville d'Auxerre. — In-4. 1831-1856. *Gallot Fournier*, *H. Ducros*, *Perriquet*, *Charles Gallot*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

851. — Lettre du docteur Deserin, à un député de ses amis sur le projet de loi électorale. — Réflexions et vues nouvelles sur le gouvernement constitutionnel (par le même). — Avis (par le même, à propos de la question d'hérédité de la Pairie). — A M. le président de la commission chargée d'examiner le projet qui doit remplacer l'article 23 de la Charte (par le même). — Brochures, in-8. *Perriquet*. 1831. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

852. — Le maire de la ville d'Auxerre a ses concitoyens. Proclamation, signée *Raveneau-Cerisier*. — Du 30 avril 1831. *Gallot-Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

853. — La bienfaisance. Deux mémoires qui ont obtenu, à mérite égal, le prix Crochot décerné, pour la première fois à Auxerre

le 18 août 1831, l'un par Mademoiselle *Félicité Servier*, à la Ferté-Loupière; l'autre, par *Louis Verollot*, cultivateur. — Brochure, in-4. *Gallot-Fournier*. 1831. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

854. — LA BIENFAISANCE. Par M. *Berrade*. Brochure, in-8. *Perriquet*. 1831. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

855. — DISCOURS du Préfet de l'Yonne, à la revue de la garde nationale d'Auxerre, le 29 juillet 1831, à l'occasion de l'anniversaire des journées de Juillet. 2 p. in-4. Sans nom d'imprimeur. 1831. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — I[d], à la revue de la garde nationale le 1er mai 1831, à l'occasion de la fête du roi. 2 p. in-4. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

856. — CATALOGUE des livres de lecture qui se trouvent chez Gallot-Fournier, imprimeur-libraire, rue Croix-de-Pierre, nº 27, à Auxerre. — 16 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1831. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

857. — LIVRE D'ÉGLISE à l'usage du diocèse d'Auxerre. En deux parties. — In-12. *Gallot-Fournier*. 1831. (B. de la ville.)

858. — LA JÉRUSALEM DÉLIVRÉE, traduction nouvelle, en vers français, par M. *Bernard d'Héry*, ancien conseiller de préfecture du département de l'Yonne. — 2 vol. in-12. *Gallot-Fournier*. 1831. (B. de la ville.)

859. — EXTRAIT D'UNE SENTENCE ARBITRALE. Affaire Christophe-Auguste Fessard; contre Pierre-Martin Gousseau dit Paquiée. Par *Raveneau, Cherest* et *Challe*, avocats, arbitres. — 7 p. in-8. *Perriquet*. 1831. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

860. — PRÉCIS pour M. Plaisant et sa femme, propriétaires, demeurant à Riot, commune de Lindry; contre M. Pasquier et sa femme, demeurant à Provins, et autres. Signé *Cherest*, avocat. — 14 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1831. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

861. — A CEUX DE MM. LES ELECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE qui m'ont demandé ou fait demander si j'accepterais les fonctions de député etc.. Par M. *Bernard fils.* 7 p. in-8. *Gallot-Fournier.* 1831. — A MM. les Electeurs de l'arrondissement d'Auxerre. Signé *Chatelet.* 2 p. in-4. 1831 (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

862. — BANQUET PATRIOTIQUE offert par les électeurs de l'arrondissement d'Auxerre à M. Larabit, leur député, le mardi 12 juillet 1831. — Sans nom d'imprimeur. 1831. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

863. — A MM. LES ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE. Compte-rendu sur la session de 1831. Par M. *Larabit*, député. — 71 p. in-8. *Perriquet.* 1832. (B. de MM. Lepère et Lorin, à Auxerre.)

864. — L'UNION, journal du département de l'Yonne. Prospectus, ou projet de fondation par actions de 100 francs. — In-4. *Gallot-Fournier.* 20 novembre 1832. (B. de la ville, à la fin du volume du journal *l'Echo.*)

On sait que *l'Union* ne parut point en 1832. Voir ci-dessus p. 98.

865. — L'ÉCHO, JOURNAL DE L'YONNE. — Grand in-4, à 2 colonnes. *Perriquet.* A partir du 5 décembre 1832. Voir ci-dessus, p. 98. (B. de la ville.)

Le 3 décembre 1833, le gérant de ce journal, M. Perriquet, déclarait à la préfecture que l'*Echo* prendrait dorénavant ce titre : *le Bien Public*, et qu'il continuait à en être le propriétaire, le gérant et l'imprimeur.

866. — COMMUNICATIONS faites à la commission sanitaire départementale de l'Yonne, dans les séances des 21 avril et 14 mai 1832, par *J. Héreau.* — 15 p. in-8. *Gallot-Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

867. INSTRUCTION sur les symptômes, la marche et le traitement du choléra-morbus, suivie d'une observation de cette maladie

recueillie à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre, par MM. *Ansel*, *Courot, Paradis et Marie*, docteurs en médecine. 23 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1832. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — EXTRAIT de l'instruction populaire sur le choléra-morbus. 1 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1832. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

868. — AVIS SUR L'EMPLOI DU CHLORE ET DES CHLORURES comme moyens désinfectans les plus propres à rétablir la salubrité de l'air, par *Belin*, pharmacien-chimiste à Auxerre, élève de l'école pratique de Paris, membre du conseil de salubrité du département, approuvé par M. le Préfet et les autorités. — 4 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1832. (B. de M. Ricordeau, à Seignelay.)

869. — IDÉES GÉNÉRALES SUR LE CHOLÉRA-MORBUS, son traitement préservatif et curatif par *Alphonse Bard*, docteur médecin, membre de plusieurs Sociétés médicales. — 59 p. in-8. *Perriquet*. 1832. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

870. — MANDEMENT de Monseigneur l'Archevêque de Sens, à l'occasion du choléra-morbus. — PRIÈRES pour détourner les calamités publiques conformément au mandement de Monseigneur l'Archevêque. — NEUVAINE pour apaiser la colère de Dieu. — Brochures in-24. *Gallot-Fournier*. 1832. (B. de MM. Lepère et Ribière, à Auxerre.)

871. — HARANGUE à Monseigneur l'Archevêque, par le curé de la cathédrale d'Auxerre. — 12 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1832. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

872. — GARDE NATIONALE D'AUXERRE. Ordre du jour, du 28 février 1832. Signé *Turqui*. — Id, du 20 mai. — Id, du 25 juillet. *Gallot-Fournier*. — GARDE NATIONALE. 2me bataillon du canton de Saint-Sauveur. Discours du maire de Lainsecq à l'occasion de la remise du drapeau. Sans nom d'imprimeur. 1832. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

873. — COURS DE GÉOMÉTRIE A L'USAGE DES OUVRIERS. Par M. *Dondenne*. — 96 p. in-8. Sans nom de lithographe. 1832. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

874. — A MM. LES ELECTEURS de l'arrondissement d'Auxerre, M. *Larabit*, député. — 14 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1832. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

875. — EXPOSÉ de l'affaire Lahaye contre le sieur Crochot. Signé *Lahaye*. — 7 p. in-8. *Perriquet*. 1832. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

876. — NOUVEAU CATÉCHISME DE CONFIRMATION, imprimé par ordre de monseigneur J. J. M. V. de Cosnac, archevêque de Sens, pour être enseigné dans toute l'étendue de son diocèse. — Brochure in-16. *Gallot-Fournier*. 1832. (B. du séminaire, à Auxerre.)

877. — DISCOURS prononcé par M. *Fauche*, licencié ès-lettres, à la distribution des prix faite au collége d'Auxerre, le 4 septembre 1832. — 12 p. in-4. *Gallot-Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

878. CHRONIQUE DE VÉZELAY. Précis historique et anecdotes diverses sur la ville et l'ancienne abbaye de Vézelay et sur ses alentours au département de l'Yonne. Par feu M. *Nicolas-Léonard Martin*, ancien curé de Vézelay. — 1 vol. in-8. *Gallot-Fournier*. 1832. (B. de la ville.)

879. — LETTRE DU DOCTEUR DESERIN AU GÉNÉRAL LAFAYETTE, en réponse à la sienne du 4 décembre dernier. Auxerre, le 12 septembre 1832. — 52 p. in-8. *Perriquet*. (B. de la ville.)

880. — RAPPORT FAIT ET PRÉSENTÉ PAR M. DESERIN au conseil général du département de l'Yonne, dans sa séance du 14 novembre 1831, sur ce qui a été exécuté par la commission chargée de la part

de M. le marquis de Gasville, alors préfet du département, de lui présenter un travail sur la statistique de ce département, suivi du projet qu'il a soumis à ce conseil. — 15 p. in-8. *Perriquet.* 1832. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

881. — LA VILLE D'AUXERRE CONTRE LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE. Revendication des bâtiments dits des Saintes-Maries, occupés par le petit séminaire. Signé *Cherest*, avocat, *Bert*, avoué. -- 40 p. in-4. *Gallot-ournier.* 1833. (B. de M. Villiers, à Auxerre.)

882. — A MM. LES MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'HOSPICE DES MALADES DE CETTE VILLE. Par M *Lepère*, avocat. — 1 feuille in-8. *Gallot-Fournier.* 1833. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

883. — COMPTE RENDU sur la double session de 1832 et 1833, par M. *Larabit*, député. — 88 p. in-8. *Perriquet.* 1833. (B. de MM. Lepère et Lorin, à Auxerre.)

884. — CATALOGUE des livres en lecture qui se trouvent chez Gallot-Fournier, imprimeur-libraire, rue Croix-de-Pierre, nº 27, à Auxerre. — 68 p. in-8. *Gallot-Fournier.* 1833. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

885. — GARDE NATIONALE D'AUXERRE. Ordre du jour du 4 mars 1832. Signé *Turqui.* — Id, du 23 juillet. — in-4. *Gallot-Fournier.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

886. — LE PRÉFET DE L'YONNE à MM. les fonctionnaires et habitants du département (adieu). — 1 p. in-4, sans nom d'imprimeur. 1833. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

887. — SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE fondée à Auxerre, le 1er janvier 1833, sous la dénomination de caisse d'épargne et de prévoyance. Statuts. 6 p. in-4. *Perriquet.* 1833. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

888. — DES ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE EN GÉNÉRAL et de l'assurance mutuelle de Dijon en particulier. Par M. *Nicolas*, directeur de la Société mutuelle de Dijon. — Brochure in-8. *Perriquet*. 1833. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

889. — NOTICE HISTORIQUE et observations sur les grandes fontaines de la ville d'Auxerre. Par M. *Chardon*, président. — 84 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1833. (B. de la ville.)

890. — DES FONCTIONS D'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE, par M. *de Molènes*, chevalier de la Légion-d'Honneur, procureur du roi à Auxerre. — 136 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1833. (B. de MM. Lorin et Ribière, à Auxerre.)

891. — OBSERVATIONS sur la demande de l'administration municipale de la ville d'Auxerre contre le département de l'Yonne, relativement au petit séminaire diocésain. Par M. *Leclerc*, avocat. — 47 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1833. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

892. — LES MÉDECINS DE L'HÔTEL-DIEU, à MM. les Administrateurs de cet hospice. Par MM. *Héreau*, *Ed. Courot*, *Marie*. — 1 feuille in-8. *Perriquet*. 1833. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

893. — LE MOUCHERON, journal littéraire, des arts et des sciences. Par *Claude Petitjean*, rédacteur, gérant responsable et seul propriétaire. — Format in-8. *Perriquet*.

Ce journal paraissait tous les mois. La bibliothèque de la Société historique possède un n° du mois de décembre 1833 et les nos de janvier, février, mars, avril et septembre 1834.

894. — MÉMOIRE pour M. Louis Mercier, propriétaire à Sainte-Pallaye, demandeur ; contre Mme veuve marquise de Massol, propriétaire à Trucy, défenderesse. Signé *Lepère*, avocat, *Tiget-Désaubris*, avoué. 58 p. in-4. 1833. — RÉPONSE au mémoire publié par Louis Mercier,

contre Mme de Massol. Signé *Leclerc*, avocat, *Salomon*, avoué. 46 p. in-4. 1834. — RÉPLIQUE à la réponse de Mme de Massol. Signé *Lepère*, avocat, *Tiget-Désaubris*, avoué. 46 p. in-4. 1834. — *Gallot-Fournier.* (B. de MM. Lepère, à Auxerre, et Bernard, d'Héry.)

895. — RÉFLEXIONS sur la situation actuelle de la France, par M. *Deserin*, médecin retiré à Taingy. — 38 p. in-8. *Perriquet.* 1834. (B. de M. Lorin, à Auxrre.)

896. — CONFRÉRIE du très-saint sacrement, établie dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Noyers. — 64 p. in-12. *Gallot-Fournier.* 1834. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

897. — GARDE NATIONALE D'AUXERRE. Ordre du jour du 19 mars 1834. Signé *Thiesson.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

898. — COUP D'ŒIL sur la session de 1834, par M. *Larabit*, député sortant. 22 p. in-8. *Perriquet.* 1834. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.) — A MESSIEURS LES ÉLECTEURS de l'arrondissement d'Auxerre, *D. Larabit*, député sortant. 5. p. in-8. *Perriquet.* (B. de M. Quantin, à Auxerre.) — SUITE du Compte rendu, par M. Larabit en 1834. Signé *Lepère.* 4 p. in-8. *Gallot-Fournier.* (B. de M. Lepère, à Auxerre.) — LETTRE du Préfet aux Electeurs du département. 5 juin 1834. (B. de M. Lepère, à Auxerre.) — RÉPONSE au Préfet de l'Yonne, par M. *Larabit.* 12 juin 1834. *Perriquet.* (B. de MM. Lepère et Ribière, à Auxerre.) — A MESSIEURS LES ÉLECTEURS de l'arrondissement d'Auxerre, le baron *Alex. Petiet.* 1834. *Gallot-Fournier.* (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

Est-ce également à la date de 1834 qu'il faut placer cet imprimé? RÉPONSE à la lettre de M. le Préfet de l'Yonne aux Electeurs en lui envoyant leur carte. Par *Piétresson-Saint-Aubin.* 4 p. in-folio. *Gallot-Fournier.* (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

899. — RÉFLEXIONS adressées à M. Legrand, directeur général des ponts et chaussées, sur la loi du roulage, l'établissement des chemins

de fer, et l'administration intérieure de la France. Par M. *Deserin*. — Brochure in-8. *Perriquet*. 1834. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

900. — Précis pour M. de La Rochefoucauld, duc de Do[illegible]auville, défendeur; contre les communes de Turny, Venizy et C[illegible]y, demanderesses. Signé *Leclerc*, avocat. — 39 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1834. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

901. — Pamphlet électoral. A mon ami le vieux Jacques Popule. Par *J. B. Robineau-Desvoidy fils*, docteur-médecin, capacité sociale et zéro politique. — 6 p. in-8. *Perriquet*. 1834. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

902. — Une amorce où les Républicains seront trompés. — Tiré à 4,000 exemplaires. *Gallot-Fournier*. 1834. (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

903. — Histoire sainte. Depuis la création du monde jusqu'à la ruine de Jérusalem, à l'usage des écoles normales primaires, des instituteurs, des colléges, des pensionnats et des gens du monde. Par *J. P. Reboul*. — 1 vol. in-8. *Perriquet*. 1834. (B. de MM. Villiers et Perriquet, à Auxerre.)

904. — Mémoire pour M. Petit, huissier, à Ligny-le-Châtel; contre M. Houzelot, commis-greffier au tribunal civil d'Auxerre. 1834. (B. de M. Bernard, d'Héry.) — Mémoire pour M. Houzelot, etc., en réponse au mémoire publié par M. Petit. Signé *Houzelot*. — 8 p. in-4. *Perriquet*. 1834. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

905. — Exposition publique des peintures, dessins et objets d'industrie, à la Bibliothèque de la ville d'Auxerre, ouverte le 4 septembre 1834 et devant finir le 4 octobre même année. — 12 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1834. (B. de MM. Déy et Quantin, à Auxerre.) (Voir en 1836, en 1838 et en 1840.)

906. — HISTOIRE ABRÉGÉE de la liberté individuelle chez les principaux peuples anciens et modernes. Par *L. Nigon de Berty*, substitut du procureur du roi, à Auxerre. — 1 vol. in-8. *Perriquet.* 1834. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

907. — MOÏEN INFAILLIBLE pour assurer à la France son repos et sa prospérité. Par *Parisot de Sainte-Marie.* — 32 p. in-8. *Gallot-Fournier.* 1834. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.) — ÉPILOGUE (par le même). 10 p. in-8. *Gallot-Fournier.* 1834. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

908. — APPEL AU PEUPLE SOUVERAIN. Par *Parisot.* — 23 p. in-8. *Gallot-Fournier.* 1834. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

Cet opuscule contient la note suivante : « Du même auteur, *Vices et abus des Lois Justiniennes.* — Cette brochure se trouve chez Gallot-Fournier et chez l'auteur, rue des Grands-Jardins.»

909. — HISTOIRE DE LA VILLE D'AUXERRE. Par M. *Chardon,* chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, président du tribunal civil d'Auxerre. — 2 vol. in-8. *Gallot-Fournier.* 1834 et 1835. (B. de la ville.)

910. — FABLES NOUVELLES ET POÉSIES DIVERSES. Par *A. P. A. Bouvard.* — 1 vol. in-8. *Gallot-Fournier.* 1835. (B. de MM. de Bastard, à Paris, et Lorin, à Auxerre.)

911. — A M. LE VICOMTE DE BONDY, préfet de l'Yonne, le sieur *Carolus Guillié,* fabricant de chandelles, demeurant à Auxerre. 4 p. in-4. 1835. — A MM. les président et membres du Conseil municipal de la ville d'Auxerre (pétition de M. *Guillié-Ouvré* pour le maintien de sa fonderie de suif). 11 p. in-4. 1836. — I[d], en 1837, 8 p. in-4. — *Gallot-Fournier.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

912. — LÉOPOLD ROBERT, dédié à Aurèle Robert, par madame de...

(Mme *de Valdahon*, née *de Saporta*.) — 1 vol. in-8. *Gallot-Fournier*. 1835 (B. de Melle Bernard-Deschamps et de la ville de Besançon, Belles-Lettres, nº 4460.)

A la fin de ce volume, une lithographie (assez mauvaise) représente le Génie de la peinture pleurant sur un tombeau.

913. — Précis pour la commune de Sacy; contre la commune d'Essert. Signé *Challe*, avocat, *Duché*, avoué. 29 p. in-4. *Perriquet*. 1835. — Précis pour la commune d'Essert; contre celle de Sacy. Signé *Lepère*, avocat, *Chevillot*, avoué. 23 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1835. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de MM. Lepère et l'abbé Duru, à Auxerre.)

914. — Heures nouvelles contenant l'office de l'Eglise pour toute l'année à l'usage du diocèse d'Auxerre. — 1 vol. in-12. *Gallot-Fournier*. 1835. (B. de M. Déy, à Auxerre.)

915. — Maison de secours a Auxerre pour les aliénés du département (ancien dépôt de mendicité). Règlement pour l'administration de cet établissement. — 15 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1835. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

916. — Mémoire sur la probité, couronné à Auxerre, le 25 août 1835, au concours fondé par le testament de M. Crochot. Par M. *Louis Verrollot*. — Brochure in-8. *Gallot-Fournier*. 1835. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

917. — Note sur le procès entre la commune de Champvallon et M. Collibeaux-Champvallon. — 6 p. in-4. *Perriquet*. 1835. (B. de la ville.)

918. — Réponse du maire de Lainsecq à maître Leclerc, avocat. Signé *Morin*, maire. — 7 p. in-4. *Perriquet*. 1835. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

919. — Mémoire (sans titre) relatif à l'entretien et à la reconstruction d'un pont sur le Tholon, dans la commune de Champvallon. — 6 p. in-4. *Perriquet.* 1835. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

920. — Discours prononcé par M. *Poullain*, maire de Chablis, à la revue du 1er bataillon de la garde nationale. — 4 p. in-4. *Gallot-Fournier.* 1835. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

921. — Epitres, Evangiles, leçons et oraisons de tous les dimanches et fêtes de l'année, suivant le missel d'Auxerre. — 1 vol. in-18 de 460 p., suivi du Commun des Saints, comprenant 120 pages. *Gallot-Fournier.* 1835. (Archives de Coulange-la-Vineuse.)

922. — Histoire plaisante et récréative de Napoléon dans l'autre monde. — 51 p. in-12. *Perriquet.* 1835. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

923. — Observations sur les chemins de grande communication. Par M. *Deserin.* — 1 feuille in-8. *Perriquet.* 1835. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

924. — Théorie générale de l'élimination, suivie de notes diverses. Par M. *Voisot,* régent de mathématiques au collége de Châtillon-sur-Seine. — 150 p. in-8. *Perriquet.* 1835. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

925. — Mémoire sur la nécessité de réviser la législation actuelle concernant les enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres. Par M. le vicomte *de Bondy*, préfet de l'Yonne. — 1 vol. in-8. *Gallot-Fournier.* 1835. (B. de la Préfecture de l'Yonne.)

926. — Ouverture de l'école normale primaire départementale, faite à Auxerre, le 2 février 1835, par M le vicomte de Bondy, préfet de l'Yonne. Discours de M. *de Bondy.* — 7 p. in-8. *Perriquet.* 1835. (B. de M. Laroche, à Auxerre.)

927. — RÉPONSE A M. P. S. A. Par *Reboul*, auteur de l'Histoire sainte à l'usage des écoles normales primaires. — 1 feuille in-8. *Perriquet*. 1835. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

928. — PRÉCIS DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS pour la récitation de l'Office divin. Par M. *Bouchard*, chanoine-semiprébendé de la cathédrale. — 8 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1835 ou 1836. (B. de la fabrique de la cathédrale et de la Soc. hist. de l'Yonne.)

929. — CONSEILS AUX AGRICULTEURS, sur la culture de la betterave, et son emploi comme engrais des bestiaux; par *Adv. S.* (*Salgues*), médecin à Seignelay. — 24 p. in-12. *Gallot-Fournier*. 1836. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

930. — JOURNAL DE LA VILLE ET ARRONDISSEMENT D'AUXERRE, judiciaire, industriel, littéraire, agricole, d'annonces et avis divers; paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. — Format in-8. *Gallot-Fournier*. A partir du 1er janvier 1836. (B. de la ville.)

Ce journal parut, à partir du 10 mai 1840, sous le titre de *l'Yonne, journal d'Auxerre et du Département*; format in-folio. V. ci-dessus, p. 99.

931. — CATALOGUE des livres en lecture qui se trouvent chez Guillaume-Maillefer, successeur de Gallot-Fournier. 42 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1836. (B. de M. Ribière, à Auxerre.) — Id, chez Mme veuve François, libraire, rue de la draperie no 1. 70 p. in-8. *Perriquet*. 1836 et 1837. (B. de M. Lorin, Auxerre.)

932. — A MM. LES ÉLECTEURS DES DEUX CANTONS D'AUXERRE, par *D. Larabit*. — 2 p. in-4. 1836. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

933. — MÉTHODE PIEUSE pour réciter le chapelet et le rosaire. — 35 p. in-32. *Gallot-Fournier*. 1836. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

934. — COUP D'ŒIL SUR LA SOCIÉTÉ ET LA LITTÉRATURE, SUIVI DE LA JEUNE CAPTIVE D'ALGER, drame en cinq actes et en vers, par

M. *Gracieux-Faure.* — 1 vol. in 8. *Perriquet.* 1836. (B. de MM. Perriquet et Villiers, à Auxerre.)

935. — MÉMOIRE A CONSULTER pour les habitants de Palluau, Vau-du-Puits, demandeurs; contre la commune de Sacy, défenderesse. Signé *Lepère*, avocat, *Bouillet*, fondé de pouvoir des demandeurs. 33 p. in-4. — MÉMOIRE pour la commune de Sacy; contre les habitants du Vau-du-Puits. Signé *Challe*, avocat, *Duché*, avoué. 78 p. in-4. *Perriquet.* 1836. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lepère, à Auxerre.)

936. — EUCOLOGE, livre d'église à l'usage des fidèles du diocèse d'Auxerre; nouvelle édition. — In-12; sans nom d'imprimeur. 1836. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

937. — OBSERVATIONS du conseil municipal de Brienon (Yonne), sur un écrit de M. Lacam relatif au projet de la route départementale d'Auxerre à Nogent-sur-Seine. — 7 p. in-4. *Perriquet.* 1836. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

938. — RÈGLEMENT pour les écoles primaires de l'arrondissement d'Auxerre. — 14 p. in-4. *Gallot-Fournier.* 1836. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

939. — EXPOSITION des vraies et seules lois des destinées humaines. Par *Lazare Augé.* — 2 p. in-8. *Perriquet.* 1836. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

940. — EXPOSITION PUBLIQUE DE PEINTURES, DESSINS ET OBJETS D'INDUSTRIE, à la bibliothèque de la ville d'Auxerre. — 16 p. in-8. *Gallot-Fournier.* 1836. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

941. — PLAN D'UN PROJET D'ANNUAIRE STATISTIQUE du département de l'Yonne, soumis à l'examen des membres du comité. — 1 feuille in-8. *Perriquet.* 1836. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

942. — DES ÉLECTIONS EN GÉNÉRAL. Par *Th. Cormier*, électeur. 40 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1837. (B. de M. Ribière, à Auxerre.) — A MM. LES ÉLECTEURS du canton de Charny. Signé *plusieurs électeurs*. *Perriquet*. 1837. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

943. — DES ENFANTS TROUVÉS (en réponse au *mémoire* de M. de Bondy; v. en 1835.) Par M. *de Molènes*. — 121 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1837. (B. de la Préfecture de l'Yonne.)

944. — MESSAGERIES DU COMMERCE d'Auxerre à Paris et retour, correspondant avec Avallon, Tonnerre et Clamecy. — 7 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1837. (B. de M. Ricordeau, à Seignelay.)

945. — RAPPORT sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, par M. *Rabé*. — 7 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1837. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

946. — RÈGLEMENT DE LA R.·. L.·. ST. JEAN, SOUS LE TITRE DISTINCTIF DES VRAIS ZÉLÉS O.·. d'Auxerre. — 48 p. in-8. *Perriquet*. 1837. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

947. — ESSAI STATISTIQUE sur le canton de Saint-Sauveur, par le docteur *Robineau-Desvoidy*. Prospectus. — 1 feuille in-8. *Gallot-Fournier*. 1837. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

948. — PETIT CATÉCHISME HISTORIQUE contenant en abrégé l'histoire sainte et la doctrine chrétienne, par M. *Fleury*, prêtre, prieur d'Argenteuil. Nouvelle édition. — 88 p. in-16. *Perriquet*. 1837. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

949. — ANNUAIRE STATISTIQUE du département de l'Yonne. Prospectus et plan particulier de l'annuaire de 1837. 7 p. in-8. — ANNUAIRE STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE; Recueil de documents authentiques destinés à former la statistique départementale.

Cet Annuaire, dont la collection est déjà fort précieuse, paraît chaque

année, depuis 1837, en 1 vol. in-8, au prix de 2 fr. 25 c. avec gravures, et 1 fr. 50 c. sans gravures, et s'imprime chez M. *Perriquet* qui s'est associé M. *Rouillé* en 1853. Un certain nombre d'exemplaires est tiré sur papier fort. Les documents qu'il renferme sont utiles, non pas seulement pour la statistique, mais encore et surtout pour l'histoire départementale. Aussi a-t-on modifié avec raison son titre en 1851, en substituant les mots Annuaire *historique*, etc., aux mots Annuaire *statistique*. Une table méthodique et complète de tous les volumes publiés jusqu'à ce jour, serait une œuvre méritoire que les hommes d'étude et plusieurs autres appellent de tous leurs vœux.

950. — RÉFORMES DÉSIRABLES ET FACILES dans les lois sur la procédure civile. Par M. *Chardon*. — 93 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1837. (B. de la ville.)

951. — RÈGLEMENT pour l'exécution de la loi du 21 mai 1836 (sur les chemins vicinaux.) — 86 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1837. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

952. — RÈGLEMENT pour l'École normale d'Auxerre. — 13 p. in-8. *Perriquet*. 1837. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

953. — BIBLE ET POÉSIES, par un jeune Auxerrois. — 179 p. in-8. — *Gallot-Fournier*. 1837. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

954. — DISCOURS prononcé par M. *Lallier*, curé de Brienon, à la distribution des prix du collége de cette ville, le 4 septembre 1837. — Brochure in-8. *Gallot-Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

955. — EPITRES, ÉVANGILES, LEÇONS ET ORAISONS de tous les dimanches et fêtes de l'année, suivant le missel d'Auxerre. — 312 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1838. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

956. — LETTRES D'AGRÉGATION à l'archiconfrérie du très-saint et immaculé cœur de Marie. 9 p. in-12. — OFFICE ET PRIÈRES de l'association établie en l'église de Saint-Pierre d'Auxerre en l'honneur

du saint et immaculé cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. — 47 p. in-12. *Gallot-Fournier*. 1838. (B. de MM. Lepère et Lorin, à Auxerre.)

957. — EXPOSITION PUBLIQUE DE PEINTURES, dessins et objets d'industrie, à la bibliothèque de la ville d'Auxerre, ouverte le 9 septembre 1838 et devant finir le 29 octobre. — 17 p. in-8. *Gallot-Fournier*. (B. de MM. Quantin et Lorin, à Auxerre.)

958. — A MM. LES ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE sur la session de 1838. 7me compte-rendu de M. *Larabit*, député. 16 p. in-8. *Perriquet*. 1838. — MM. LES ÉLECTEURS du département. Sans signature. *Gallot-Fournier*. 1838. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

959. — RECONNAISSANCE ET SOUVENIR. Chanté par l'auteur (M. *Bardou-Bourgoin*, de Coulange-la-Vineuse) le 23 novembre 1837. — *Perriquet*. 1838. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

960. — PIERRE DE COURTENAY, tragédie en un acte, improvisée par M. *Eugène de Pradel*, à Auxerre, le 12 mai 1838. — Brochure in-8. *Gallot-Fournier*. 1838. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

961. — UNE MÉDITATION AU DÉSERT; poésie par *J. Fleutelot*. — 10 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1838. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

962. — NÉCROLOGIE. M. JACQUES CHAPET, ANCIEN ORATORIEN. Extrait du journal d'Auxerre du 20 février 1838. — 4 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1838. (B. de MM. Déy et Quantin, à Auxerre.)

963. — EXTRAIT DU CATALOGUE des livres qui composent la bibliothèque dépendant de la succession de M. Jacques Chapet, membre de l'ancienne congrégation de l'Oratoire. — 31 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1838. (B. de Mlle Bernard-Deschamps, à Auxerre.)

964. — Bordereau des prix pour les travaux à exécuter aux bâtiments militaires de la place d'Auxerre, pendant les années 1838 à 1843. — 12 p. in-folio. *Perriquet.* 1838. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

965 — Les commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot-Genty, ancien banquier, à Auxerre, aux créanciers de ladite faillite. — 3 p. in-4. *Perriquet.* 1838. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

966. — La cathédrale d'Auxerre (extrait de l'*Annuaire de l'Yonne*). Par M. *Challe père.* — 42 p. in-8. *Perriquet.* 1838. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

967. — Géognosie du département de l'Yonne, ou description succincte des terrains qui le constituent et des fossiles que l'on y rencontre. Par *Lallier*, ancien préparateur en chef de chimie au collége de France. — 24 p. in-8. *Perriquet.* 1838. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

968. — La pureté des moeurs, mémoire présenté au concours Crochot. Par *Berrade.* — 16 p. in-8. *Gallot-Fournier.* 1838. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

969. — Précis pour M. Le Blanc, ingénieur des ponts et chaussées, contre la commission administrative de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Signé *Leclerc*, avocat, *Remacle*, avoué. — 79 p. in-4. *Gallot-Fournier.* 1838. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

970. — Transaction entre la commune de Maligny et M. Devin de Belleville. — 16 p. in-8. *Gerriquet*, 1838. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

971 — Mémoire a consulter et consultation pour M. Roussel, propriétaire et maire à Charny, arrondissement de Joigny; contre le sieur Athanase Roger, maréchal. Signé *Leclerc*, *Cherest*, *Challe* et

Lescuyer, avocats. — 12 p. in-4. *Perriquet*. 1838. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

972. — MÉMOIRE pour M. et Mme Echemann, appelants d'un jugement du tribunal de police correctionnelle de Troyes; contre M. le procureur-général. Signé *Challe* et *Marie*, avocats. — 42 p. in-4, *Perriquet*. 1838. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

973. — LIVRE D'ÉGLISE à l'usage du diocèse d'Auxerre. — 3 vol. in-12. *Gallot-Fournier*. 1838. (B. de M. Déy, à Auxerre.)

974. — RÈGLEMENT DE POLICE pour la halle aux grains de la ville d'Auxerre. — 1 feuille in-4. *Gallot-Fournier*. 1838. (Archives de la ville.) — Id, pour les auberges, cabarets, cafés, billards, etc.. 6 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1838. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

975. — RÉPONSE AUX ÉCLECTIQUES sur l'article: *Critique philosophique*, inséré dans le journal d'Auxerre, no du 28 février 1838. Par *D. S. E.*. 8 p. in-8. *Gallot-Fournier*. — LES ÉCLECTIQUES aux ennemis de l'observation et de la raison. Par MM. *Ravin* et *Zévort*. 8 p. in-8. *Perriquet*. — OU L'ON VERRA CE QUE C'EST QUE LA SCIENCE NOUVELLE. Par *Jean-Pierre-Roch Manu-Croche*, épicier. 8 p. in-8. *Perriquet*. — DERNIER MOT D'UN CATHOLIQUE. Signé *un catholique*. 4 p. in-8. *Gallot-Fournier*. — AUX DISCIPLES DE LA SCIENCE NOUVELLE. Signé *un catholique*. 6 p. in-8. *Gallot-Fournier*. — AUX HOMMES DE BONNE FOI ET DE BONNE VOLONTÉ. Par *D. S. E.*. 16 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1838. — (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lepère, à Auxerre.) V. en 1840.

976. — DES BALS PHILANTHROPIQUES au profit des pauvres. (Par M. *Mérat-Guillot*.) 1 feuille in-8. — QUELQUES OBSERVATIONS sur un écrit anonyme portant ce titre : *Des bals philanthropiques au profit des pauvres*. Par *un souscripteur*. 1 feuille in-8. — *Gallot-Fournier*. 1839. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

977. — CATALOGUE des livres en lecture qui se trouvent chez Melle Sigault, libraire. — 36 p. in-8. *Perriquet.* 1839. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

978. — DESERIN PÈRE, électeur de l'arrondissement d'Auxerre, à MM. les Electeurs. — 8 p. in-8. *Perriquet.* 1839. (B. de M. Déy, à Auxerre.)

979. — DEUXIÈME MACAIRIENNE. — Sans nom d'auteur ni de lithographe. Bruxelles, mai 1839. — BUCOLICA PRIMA. Corydon-Poullain. Signé *le ménestrel du village.* — EXTRAIT de la Gazette du Ciel. Coup d'étrille nº 3. — DOUBLE AVENTURE; romance nouvelle, paroles et notes de M. *Gringalet*, musique enragée. — (Poésies); sans nom de lithographe. 1839. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

980. — A MESSIEURS LE ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE. Signé *Gallois.* — Id, sur la courte session de 1839. Signé *Larabit.* 16 février. — Id, sur la session de 1839. Signé *Larabit.* 14 p. in-8. 22 octobre. — A MESSIEURS LES ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT. Pour M. le Préfet empêché, M. *Hay*, conseiller de préfecture. 20 février. — QUELQUES ÉLECTEURS A M. LARABIT. 28 février. — UN ÉLECTEUR, ancien militaire, maintenant cultivateur, à M. Gallois. Signé *Simon.* 1er mars. — L'ÉLECTEUR SIMON A SA FEMME. 2 mars. — LE PÈRE SIMON à son fils. Signé *Simon.* 4 p. in-8. — AUX ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE. Signé *plusieurs électeurs.* 2 mars. — RÉPONSE au pamphlet intitulé : Quelques électeurs à M. Larabit. Signé *plusieurs électeurs.* — A MESSIEURS LES ÉLECTEURS. Signé *Gallois.* 2 mars. — MESSIEURS LES ÉLECTEURS de l'arrondissement d'Auxerre, soussignés, à messieurs les membres de la chambre parlementaire. — A MESSIEURS LES ÉLECTEURS de l'arrondissement de Joigny. Signé *J. F. P.* — MESSIEURS LES ÉLECTEURS. Signé *Bert*, électeur. 2 mars 1839. — Id, signé *V. de Laguérie.* — Id, signé *Larabit.* 28 février 1839. — *Perriquet* et *Gallot-Fournier.* 1839. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

981. — PROJET de faire passer au centre de la ville d'Auxerre la route royale n° 6, de Paris à Chambéry. Observations présentées à l'enquête ouverte au sujet de cette route. 10 p. in-4. — OBSERVATIONS NOUVELLES présentées à M. le ministre des travaux publics, en réponse à l'avis de la commission d'enquête, au sujet du projet de faire passer, au centre de la ville d'Auxerre, la route royale n° 6 13 p. in-4. — NOUVELLES OBSERVATIONS au sujet du projet de faire passer, au centre de la ville d'Auxerre, la route royale n° 6, présentée à la commission d'enquête. 6 p. in-8. — *Perriquet.* 1839. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — REPONSE aux observations publiées en faveur du projet de faire passer la route royale n° 6 dans l'intérieur de la ville d'Auxerre et avis de la commission d'enquête. 16 p in-4 *Gallot-Fournier.* 1839. (B. de M. Lorin, à Auxerre.) — PROGRAMME de la commission pour le passage à travers la ville d'Auxerre de la route royale n° 6. 2 p. in-4. *Perriquet.* 1839. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

982. — LE MAITRE DE MUSIQUE, méthode en trois parties, avec laquelle tout le monde peut enseigner et apprendre la musique vocale sans en avoir aucune notion préliminaire. Par M. *Chenet.* — Brochures in-8 oblong. *Perriquet.* 1839-1842. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

Cet ouvrage comprend : le *Manuel* ; le *Livret de l'élève*, dont une livraison contient 12 pages de musique imprimées à Paris, chez *Tantenstein* et *Cordel* ; et des *Tableaux des exercices*, au nombre de 30, imprimés les uns chez *Perriquet*, les autres chez *Moquet et Cie*, à Paris.

983. — NOTICE sur les religieuses hospitalières de Saint-Augustin. Par M. *Leclerc*, avocat — 15 p. in-8. *Gallot-Fournier.* 1839. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

984. — REGLEMENT PROVISOIRE concernant la police intérieure de la maison d'arrêt d'Auxerre. — 8 p. in-8. *Gallot-Fournier.* 1839. (B. de M. Laroche, à Auxerre.)

985. — RÈGLEMENT sur la concession de terrains dans le cimetière d'Auxerre. — 4 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1839? (B. de M. Laroche, à Auxerre.)

986. — SUR L'ÉCONOMAT A L'HOSPICE D'AUXERRE. Par M. *Lépère*. — 12 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1839. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

987. — SUR LA STATUE A ÉLEVER A FOURIER. Extrait du journal d'Auxerre. 30 août 1839. — *Gallot-Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

988. — HOMMAGE A LA VEUVE HUSSON (poésie), par de *Crotonne*. — In-12, sans nom de lithographe. 1839. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

989. — TABLEAUX des poids et mesures légaux et usuels, précédés de recherches sur les poids et mesures en usage dans toutes les communes du département en 1789. Par M. *Quantin*, archiviste du département de l'Yonne. — 50 p. petit in-8. *Perriquet*. 1839. (B. de la ville.)

990. — TARIF MÉTRIQUE pour la réduction des bois en grume et carrés, approuvé par le commerce des bois carrés, sciages et charronnages de Paris et par les principaux propriétaires et marchands forains; par *J. F. Leclerc*, garde-port à Châtel-Censoir (Yonne). — Seconde édition, 111 p. in-8. *Perriquet*. 1839. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

991. — PRÉCIS pour la commission administrative de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre; contre M. Pierre-Frédéric Le Blanc, ingénieur des ponts et chaussées. Signé par les membres de la commission. 61 p. in-4. *Perriquet*. — REPONSE par M. Le Blanc, ingénieur, au mémoire précédent. Signé *Leclerc*, avocat, *Remacle*, avoué. 20 p. in-4. *Gallot-Fournier*. — 1839. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

992. — NOTE SUR DÉLIBÉRÉ pour les créanciers intervenants, repré-

sentés par Me Savatier-Laroche; contre messieurs Chapuy et Laval, représentés par Me Cherest. 12 p. in-4. — Réponse de MM. Chapuy et Laval, banquiers à Auxerre, à un écrit intitulé : note sur délibéré, signé par M. Savatier-Laroche. Signé *Chapuy-Cornillac*, *Laval*, *A. Cherest*, avocat. 8 p. in-4. — *Gallot-Fournier*. 1839. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

993. — Observations sur le choix fait par le conseil municipal d'Auxerre, de la pièce de la croix, au climat de la Chainette, pour la construction d'un abattoir. Par MM. *Legueux*, *Pignollet*, *Commeau* et *Coulon*. — 1 feuille in-8. *Gallot-Fournier*. 1839. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

994. — Mémoire pour servir a l'histoire des communes du département. Chablis. Par M. *Quantin*, archiviste du département de l'Yonne. — 32 p. in-8 *Perriquet*. 1839. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

995. — Nécrologie (M. Mérat-Guillot). Extrait du journal d'Auxerre. 4 p. in-8. — A la mémoire de M. Mérat Guillot. Strophes par *Ad L.* (*Adolphe Lechat*). 3 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1839. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

996. — Le Facteur, journal de la Navigation et du Flottage de l'Yonne et de ses affluents, la Cure, l'Armançon, le Vrin, la Vanne, etc., de Clamecy à Montereau. Paraissant les 1er et 15 de chaque mois. 8 fr. par an. — Format in-4. *Perriquet*. 1839. (B. de M. Quantin, à Auxerre.) V. ci-dessus, p. 99.

997. — De l'abattoir voté par le conseil municipal de la ville d'Auxerre. Extrait du journal *la Revue de l'Yonne*. Par *Sonnié-Moret*, médecin. — 13 p. in-4. *Perriquet*. 1840. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

998. — Simple explication. Par M. *Moret*, médecin. — 1 feuille

in-8, avec cette épigraphe : qui ne dit mot, consent. *Perriquet.* Sans date. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

999. — CHANT DES PIRATES. Par *A. Gallot.* — 2 p. in-8. *Gallot-Fournier.* Vers 1840. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1000. — BULLE FULMINANTE lancée par le pape des disciples de la science nouvelle, terminée par la profession de foi des éclectiques. Sans nom d'auteur ni d'imprimeur. — 1840? (B. de M. Villiers, à Auxerre.) V. en 1838.

1001. — DU SYSTÈME MÉTRIQUE, suivi d'un nouveau procédé pour la réduction des bois en grume, etc.. Par. *Mercier*, maire de Fontenay près Vézelay. — 32 p. in-8. *Perriquet.* 1840. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1002. — COMPTE RENDU de MM. Deserin père, Piétresson et Tambour aîné, comme agents, syndics et commissaires de l'union des créanciers de la faillite Monnot-Genty, ancien banquier à Auxerre. — 24 p. in-4. *Perriquet.* 1840. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1003. — GARDES NATIONAUX. Signé *Villetard de Laguérie.* — *Perriquet.* 1840. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1004. — CATALOGUE des livres en lecture qui se trouvent chez Guillaume-Maillefer, libraire à Auxerre. — 48 p. in-8. *Gallot-Fournier.* 1840. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1005. — LE RETOUR DE SAINTE-HÉLÈNE. Ode dédiée aux mânes de Napoléon le grand. Par *E. L. J. Yver.* 7 p. in-8. *Perriquet.* 1840. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1006. — EXPOSITION PUBLIQUE de peintures, dessins et objets d'industrie à la bibliothèque de la ville d'Auxerre, ouverte le 18

tobre 1840, et devant finir le 1er décembre. — 8 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1840. (B. de Mlle Bernard-Deschamps, à Auxerre.)

Cet imprimé contient, au sujet des tableaux appartenant à la ville d'Auxerre et placés dans le vestibule de la bibliothèque, la liste suivante dont nous ne garantissons pas les énonciations: 1, Deux docteurs, par *Annibal Carrache*. 2, Cuisinière, par *Eglon Vander-neer*. 3, Vue d'un camp, par *Casanova*. 4, Maîtresse d'école, par *Jeanrat* 5, Tabagie, par *Casanova*. 6, Communion des Apôtres, par *Blanchard*. 7, Le passage de la mer rouge, par *Frank*. 8, Têtes d'animaux, par *Henri Ross*. 9, La Vierge et l'Enfant Jésus, école de *Léonard de Vinci*. 10, Fruits et fleurs, par *Michel-Ange des Batailles*. 11, Fruits vases, portant les initiales *E. B.* et la date 1635. 12, Tapis et vases, par *Hupin*. 13, Paysage, par *le Bolognèse* (*Gio Francesco Grimaldi*.) 14, Esquisse d'un des tableaux du plafond de la grande galerie de Versailles, par *Lebrun*. 15, Paysage, par *Van Bloemen dit Lorisonte*. 16, autre paysage, par le même. 17, autre esquisse d'un tableau de la galerie de Versailles, par *Lebrun*. 18 le Serpent d'airain, par *Jules Romain*. 19, Vieille qui file, par *Joseph Ribeira* dit *l'Espagnolet*. 20, Le triomphe de Galathée, par *Noël Coypel*. 21, Portrait du grand dauphin, fils de Louis XIV. 22, Judith portant la tête d'Holopherne. 23, Portrait d'un cardinal.

1007. — EXTINCTION DE LA MENDICITÉ A AUXERRE. Extrait de *la Revue de l'Yonne* du 30 avril 1840. Lettre circulaire du comité central, du 3 mai 1840. Seconde lettre, du 5 mai. Quelques réflexions au sujet de l'extinction de la mendicité, 1840. Lettre à messieurs les auteurs d'un écrit ayant pour titre : Quelques réflexions, etc. ; par un des membres du comité central ; 1840. Première liste de souscription, 1840. Règlement pour la distribution de secours aux pauvres et l'extinction de la mendicité à Auxerre ; 1840. Lettre circulaire relative au renouvellement des abonnements pour l'année 1842 ; 5 novembre 1841. Avis important ; balayage ; 1848. Nomination de délégués de quartier pour la souscription de l'extinction de la mendicité. Comptes-rendus (annuels) des recettes et dépenses. — Brochures in-8. Chez *Perriquet*, *Gallot-Fournier*, *H. Ducros*, *Ch. Gallot*. 1840-1856. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

1008. — Les peuples du désert. Poésie par *J. Fleutelot*. — Brochure in-8. *Gallot-Fournier*. 1840. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1009. — Lettre de MM. Gallereux. Chablis, 25 janvier 1840. Signé *J. Gallereux* et *David Gallereux*. 8 p. in-4. *Perriquet*. — Lettre de M. *Poullain*. Chablis, 12 mars 1840. 3 p. in-4. — Lettre du même, du 22 mai 1840. *Gallot-Fournier*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

1010. — Discours (en vers) sur les effets de l'irreligion au XIXe siècle. (Par M. *Préjan*, procureur du roi à Avallon.) — 7 p. in-8. *Perriquet*. 1840 ? (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

1011. — Rapport sur le projet du chemin de fer de Paris à Dijon et à Lyon, présenté au conseil général de l'Yonne dans la séance du 29 août 1840. — 20 p. in-8. *Perriquet*. 1840. (Archives de l'Yonne.)

1012. — Rapport sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie. — 7 p. in-8. *Perriquet*. 1840. (Archives de Yonne, et B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1013. — Résumé des conférences du catéchisme de persévérance d'Auxerre, pour l'année 1840. — 1 vol. in-12. *Gallot-Fournier*. 1840. (B. de M. Deluc, à Auxerre.)

1014. — Sur la session de 1840. A MM. les Electeurs de l'arrondissement d'Auxerre. Par M. *Larabit*. — 8 p. in-8. *Perriquet*. 1840. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

1015. — Synthèse de pharmacie et de chimie. Par *Navaut*. — Brochure in-8. *Gallot-Fournier*. 1840. (B. de M. Poubeau, à Auxerre.)

1016. — Tarif du poids des fers carrés, méplats et ronds, suivi

du calcul du poids des tuyaux en fonte, en plomb et en cuivre, des métaux laminés en feuilles, etc.. Par *Emile Leblanc*, architecte et membre de la commission des constructions communales du département de l'Yonne. — 154 p. in-12. *Perriquet*. 1840. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1017. — MAZAGRAN ! Poésie, par *Antony Duvivier*. Brochure in-8. *Perriquet*. 1840. — Les VAINQUEURS DE MAZAGRAN (strophes par le capitaine *Yver*). *Perriquet*. 1840. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1018. — THÉORIE DES PARALLÈLES. Preuve de l'axiome d'Euclide cherchée dans les propriétés de la spirale équiangle. Traduit de l'anglais par M. *F. Thiénot*, capitaine en retraite, etc.. 32 p. in-8. *Perriquet*. 1840. (B. de M. Quantin, à Auxerre.) — ENSEIGNEMENT SPÉCIAL DE MATHÉMATIQUES dans leurs diverses applications (par le même). 4 p. in-8. *Perriquet*. 1840. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1019. — BANQUET RÉFORMISTE. Lettre de convocation. — Id, procès-verbal. 16 p. in-8. — Toast porté par M. *V. de Laguérie* (rectification au compte-rendu précédent). In-8. — *Gallot-Fournier*. 1840. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de MM. Lepère et Laroche, à Auxerre.)

1020. — REVUE DE L'YONNE, journal du commerce, de l'industrie, de l'économie rurale et forestière, de la navigation, du flottage, de la statistique, etc., dans le département de l'Yonne, publié sous la direction de M. *I. Pougy*, avocat. Paraissant les 15 et 30 de chaque mois. 10 f. par an. — Grand in-8 à 2 colonnes. *Perriquet*. 1840. (B. de la ville et de M. Lorin, à Auxerre.) V. ci-dessus p. 99. — AVIS aux abonnés de la Revue de l'Yonne. l'Editeur-Gérant, *Perriquet*. 1841. Archives de l'Yonne.) — COURTE RÉPONSE à une longue diatribe. Signé *Ed. Perriquet*. 1841. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

1021. — CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON. Proposition d'aider

par une association d'actionnaires, à l'adoption de la ligne de la vallée de l'Yonne. — In-8. *Gallot-Fournier.* 1841. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1022. — À MESSIEURS LES ÉLECTEURS de l'arrondissement d'Auxerre. Onzième compte-rendu. Session de 1841. Par M. *Larabit.* — In-8. *Perriquet.* 1841. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

1023. — LE MANUEL DES NOTAIRES, contenant un nouveau dictionnaire des formules de tous les actes des notaires et un commentaire etc.. Par M. *F. M. Sellier*, notaire à Vermenton (Yonne). Dédié à M. Dupin, Procureur général à la cour de cassation. — 2 vol. in-4 de 2,000 pages, papier collé. Tiré à 2,000 exemplaires. *Perriquet.* 1841-1842. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

1024. — COMPLAINTE sur le jugement rendu dans l'affaire de *la Revue de l'Yonne.* — Lithographie. 1841. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1025. — PRÉCIS pour M. et Mme Achille Delamour et M. Mathey; contre M. Auguste Delamour et ses créanciers. Signé *Leclerc*, avocat. — 42 p. in-4. *Gallot-Fournier.* 1841. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1026. — CONCLUSIONS pour M. Perriquet; contre MM. Pougy et Gallot. — 4 p. in 4. *Perriquet.* 1841. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1827. — MÉMOIRE pour M. Jacques-Etienne Lorin de la Croix, appelant d'un jugement du tribunal d'Auxerre, en date du 25 mai 1841; contre M. Jean Sem de la Salle, intimé. — 21 p. in-4. *Perriquet.* 1841. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1028. — UN MOT AUX OUVRIERS DE TOUTES LES PROFESSIONS, à tous les amis du peuple et du progrès, sur le compagnonage; ou le guide de l'ouvrier sur le tour de France, par *Pierre Moreau*,

ouvrier serrurier. — 31 p. in-16. *Perriquet*. 1841. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1029. — RECRUTEMENT DE L'ARMÉE. Observations pratiques sur les inégalités du mode actuel de répartition des contingents entre les départements et les cantons, et proposition d'un nouveau mode. Par M. *Bouvard* jeune. — 102 p. in-8. *Perriquet*. 1841. (B. de la ville.)

1030. — REPAROS QUE EL D. ANTONIO DE CASARÈS SOBRE LA MEMORIA PUBLICADA POR ARIZAGA (observations faites par *D. Antonio de Casarès*, sur le mémoire publié par Arizaga). — Brochure in-12. *Gallot-Fournier*. 1841. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

1031. — PETIT CATÉCHISME — In-16. *Gallot-Fournier*. 1841. (B. de M. Villiers, à Auxerre.)

1032. — TRAITÉ DES TROIS PUISSANCES, maritale, paternelle et tutélaire, par M. *Chardon*, Président du tribunal civil d'Auxerre. — 3 vol. in-8. *Gallot-Fournier*. 1841. (B. de la ville.)

1033. — NOTICE HISTORIQUE sur la construction de la cathédrale de Sens, rédigée sur les documents originaux existant aux archives de la Préfecture, par M. *Quantin*, archiviste du département de l'Yonne, correspondant du ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques. — 56 p. in 8. *Gallot-Fournier*. 1842. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

1034 — A MESSIEURS LES ÉLECTEURS de l'arrondissement d'Auxerre. Douzième compte-rendu. Session de 1842. Par M. *Larabit*. — 18 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1842. (B. de MM. Lepère et Laroche, à Auxerre.)

1035. — A MESSIEURS LES ÉLECTEURS de l'arrondissement de Joigny. Signé *Adrien de Bontin*, procureur du roi, à Auxerre. 4 p. in-4.

Ch. Gallot. — I[d], de l'arrondissement d'Auxerre. Signé *Challe*, avocat. 3 p. in-4. *Perriquet.* — A M. LARABIT, ancien député de l'arrondissement d'Auxerre. Signé *Challe*, avocat. 4 p. in-4. *Perriquet.* — LE COMITÉ ÉLECTORAL à M. Challe, avocat. 3 p. n-8. *Ch. Gallot.* — RÉPONSE à MM. les Anonymes qui s'intitulent le comité électoral. Signé *Challe*, avocat. 3 p. in-4. *Perriquet.* — RÉPONSE à un passage de la circulaire de M. Challe. Signé *Larabit.* 6 p. in-12. *Ch. Gallot.* — A MM. LES ÉLECTEURS D'AVALLON. Signé un électeur de l'arrondissement de Cosne. 3 p. in-4. *Perriquet.* 1[er] juillet 1842. — A MM. LES ÉLECTEURS. Signé *Robineau-Desvoidy.* In-12. *Ch. Gallot.* — A MM. LES ÉLECTEURS de l'arrondissement d'Avallon. Signé *Ph. Dupin.* 4 p. in-4. *Ch. Gallot.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de MM. Lepère et Lorin, à Auxerre.)

1036. — OFFICE DES MORTS à l'usage du diocèse d'Auxerre. — 96 p. in-8. *Gallot-Fournier.* 1842. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1037. — MÉMOIRE pour 1° M. de Bogard, 2° Mme Marie-Suzanne-Renée Baril de Franvilliers et neuf autres, demandeurs ; contre M. Pierre Ducros, receveur municipal et propriétaire à Auxerre, défendeur. Signé *Lepère* et *Challe*, avocats, *Savatier-Laroche*, avoué. 75 p. in-4. *Gallot-Fournier.* 1842. — MÉMOIRE pour M. Ducros, propriétaire à Auxerre; contre M. Bogard et autres. Signé *Leclerc*, avocat, *Remacle*, avoué. 55 p. in-4. *Ch. Gallot.* 1842. (B de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1038. — MÉMOIRE pour M. Barrey, notaire à Pourrain, intimé ; contre les notaires de Toucy et Leugny, appelants. Signé *Marie*, avocat plaidant, *Leclerc*, avocat, *Tartois*, avoué —4 p. in-4. *Ch. Gallot.* 1842. (B. de M. Laroche, à Auxerre.)

1039. — CHEMIN DE FER DE PARIS A DIJON. Commission d'enquête du département de l'Yonne. Procès-verbal. 11 p. in-4. *Perriquet.* — DÉLIBÉRATION du Conseil général de l'Yonne sur le chemin de fer

de Paris à Lyon par la vallée de l'Yonne, l'Armançon et Dijon. 8 p. in-4. *Perriquet.* — Extrait des délibérations du Conseil général de l'Yonne. Chemin de fer etc.. 4 p. in-4. *Perriquet.* 1842. (B. de MM. Laroche et Lorin, à Auxerre.)

1040. — Géographie classique du département de l'Yonne, dédiée aux colléges, pensions et écoles primaires du département, par un membre de l'Université (M. *Ernest Badin*, directeur de l'école normale d'Auxerre). 304 p. in-8. — Extrait de la géographie classique etc., par le même. 36 p. in-16. — *Ch. Gallot.* 1842. (B. de MM. l'abbé Duru et Villiers, à Auxerre.)

1041. — Vallery (extrait de l'*Annuaire*). Par M. *Challe.* — 41 p. in-8. *Perriquet.* 1842 (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1042. — Société de bienfaisance et de secours mutuels, connue sous le nom d'union des cent frères. Statuts. — 38 p. in-8. *Ch. Gallot.* 1842. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1043. — Mémoire sur les constructions projetées à l'hospice départemental des aliénés d'Auxerre, par *Henri Girard*, médecin en chef directeur de cet établissement; suivi du rapport fait sur ce mémoire à l'académie de Lyon par le docteur *Polinière.* — In-8. *Ch. Gallot.* 1842. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

1044. — Procès-verbal des opérations faites en 1842, pour constater l'influence des barrages sur la navigation de l'Yonne. — 19 p. in-4. *Perriquet.* 1842. (B. de MM. Lorin et Ribière, à Auxerre.)

1045. — Règlement sur le service des gardes champêtres. — 7 p. in-8. *Perriquet.* 1842. (B. de M. Laroche, à Auxerre.)

1046. — A messieurs les électeurs de l'arrondissement

d'Auxerre. Signé *Larabit*, membre de la chambre des députés. — 12 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1843. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1047. — COMMUNAUTÉ DES HUISSIERS de l'arrondissement d'Auxerre. Extrait du registre des délibérations de la chambre de discipline, du 14 octobre 1843. — 6 p. in-8. *Ch. Gallot*. (B. de M. Laroche, à Auxerre.)

1048. — TABLEAU des distances, en myriamètres et kilomètres, de chaque commune du département de l'Yonne aux chefs-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution du règlement du 11 juin 1811. — 16 p. in-4. *Ch. Gallot*. 1843. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1049. — DU COMPAGNONAGE et de l'amélioration du sort des travailleurs (par M. *Moreau*). — Un petit volume. *Ch. Gallot*. 1843. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

1050. — PRÉCIS pour Messieurs Regnauldin et Dhumez; contre Messieurs Leguillon et Charlois. Signé *Leclerc*, avocat, *Guiblin*, avoué. 31 p. in-4. — RÉPONSE pour M. Leguillon au précis publié par MM. Regnauldin et Dhumez. Signé *Chérest*, avocat, *Remacle*, avoué. — 13 p. in-4. *Ch. Gallot*. 1843. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1051. — PRÉCIS pour M. Vinot, docteur-médecin, à Sens. Signé *Vinot*. — 20 p. in-4. *Ch. Gallot*. 1843. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1052. — LIVRET de cantonnier et instruction. Signé *Saladin*. — 11 p. in-8. *Ch. Gallot*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1053. — IPHIGÉNIE A AULIS, tragédie précédée du sentiment de Laharpe et de la comparaison de l'Iphigénie d'Euripide avec celle de Racine, par M. Racine fils, et traduite du grec. Par *Fr. Alex. Benoit*,

de Gigny, membre de plusieurs Sociétés littéraires et savantes. — 169 p. in-8. *Perriquet*. 1843. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1054. — LA BATRACHOMYOMACHIE, ou le combat des rats et des grenouilles (poème attribué à Homère), traduite du grec par *Fr. Alex. Benoit* (v. le nº qui précède). — 29 p. in-8. *Perriquet*. 1843. (B. de M. Lacour, à Saint-Fargeau, et de M. Lorin, à Auxerre.)

1055. — RECUEIL DE PIÈCES OFFICIELLES relatives à l'entretien des routes royales et départementales, imprimé par ordre de M. Saladin, préfet. — 212 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1843. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1056. — INSTRUCTION sur l'emploi du rouleau compresseur en usage dans le département de l'Yonne. Par *Rozat de Mandres*. — 4 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1843. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

1057. — JEHAN REGNIER, poète auxerrois du XVe siècle (Extrait de l'*Annuaire*). Par M. *Challe*, avocat. — 66 p. in-8. *Perriquet*. 1843. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1058. — APERÇU sur la formation du pluriel anglais et sur le mécanisme de la conjugaison des verbes de cette langue, etc.. Par *John Milne*. — 22 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1843. (B. de M. Villiers, à Auxerre.)

1059. — A NOS CONCITOYENS. Signé *Bert*, *Savatier Laroche*, *Uzanne*. In-8. *Ch. Gallot*. 17 juin 1843. — A MM. LES ÉLECTEURS COMMUNAUX. Signé *Un Electeur*. 4 p. in-4. *Ch. Gallot*. 1843. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1060. — ETUDE GÉOLOGIQUE sur les terrains de la rive gauche de l'Yonne, compris dans les arrondissements d'Auxerre et de Joigny,

dédiée à la Société d'agriculture de Joigny, par M. *Le T. de L.* (*Le Touzé de Longuemard*), ancien capitaine au Corps royal d'Etat Major et membre de cette Société. — SUPPLÉMENT, ou esquisse géologique des terrains traversés par l'Yonne, la Cure et le Cousin, dans les arrondissements de Joigny, d'Auxerre, d'Avallon et de Clamecy. — 1 vol. in-8 avec planches et cartes. *Perriquet.* 1843. (B. de la ville, D. S. 697, et de M. Perriquet, à Auxerre.)

1061. — RÉPONSE de M. Rousselet, maître de poste à Vermenton, aux mémoires de MM. Robin et Petit, maîtres de poste à Auxerre et à Saint-Bris. Signé *Rousselet.* 27 p. in-4. *Ch. Gallot.* 1844. (B. de MM. Laroche et Lepère, à Auxerre.) — RÉPONSE de M. Petit, maître de poste à Saint-Bris, aux lettres publiées par M. Rousselet. Signé *Petit.* 18 p. in-4. *Ch. Gallot.* 1844. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.) — RÉPONSE à la lettre de M. Petit. Signé *Rousselet.* In-8. *Ch. Gallot.* 1844. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — PRÉCIS sur délibéré, pour M. Rousselet ; contre M. Petit, maître de poste à Champs. Signé *Leclerc*, avocat, *Remacle*, avoué. 50 p. in-4. *H. Ducros.* 1845. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1062. — ASILE DES ALIÉNÉS DE L'YONNE, par *Girard*, médecin-directeur de l'Asile. 16 p. in-8. — RAPPORT fait à l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, sur le mémoire de M. le docteur Girard, ayant pour titre : *De l'organisation et de l'administration des établissements d'aliénés ;* au nom d'une commission composée de MM. Boullée, Achard-James et Gauthier, lu dans la séance du 6 mars 1844, par le docteur Gauthier, rapporteur. 8 p. in-8. — RÉFLEXIONS sur les constructions de l'asile des aliénés de l'Yonne, ou projet d'après lequel on doit obtenir une économie de 36,000 francs dans une dépense proposée de 710,000 francs. Par *Edme Courot*, médecin. 78 p. in-4. Mai 1844. — RÉPONSE au mémoire de M. Courot, par *Henri Girard*, médecin en chef de l'asile des aliénés d'Auxerre. 16 p. in-8. *H. Ducros.* — APPENDICE au mémoire du mois de mai 1844, ou réplique de M. *Courot* à la

réfutation du médecin-directeur de l'asile des aliénés de l'Yonne. 22 p. in-4. *H. Ducros*. 1844. — UNE DERNIÈRE OBSERVATION au sujet des constructions projetées à l'asile des aliénés d'Auxerre. Par M. *Courot*. 2 p. in-4. *H. Ducros*. 1844. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de MM. Laroche et Lorin, à Auxerre.)

1063. — STROPHES DÉDIÉES AUX MANES DE MON FILS, par *Antoine-Claude-Jacques Yver*. — *Gallot-Fournier*. 1844. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1064. — BALS DE SOUSCRIPTION au profit des pauvres. Signé *un souscripteur* (M. *Berade*). Poésie. *Perriquet*. 1844. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1065. — CANAL DU NIVERNAIS. Réfutation du rapport de M. l'ingénieur Charié en date du 17 mai 1843. Pour les sieurs Guémy, Collas et Desroy; à MM. les Conseillers de Préfecture du département de la Nièvre. — 46 p. in-4. *Perriquet*. 1844. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1066. — STATISTIQUE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES. Par M. *Mondot de la Gorce*. — 40 p. in-4. avec carte du département de l'Yonne. *H. Ducros*. 1844. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1067. — GÉOMÉTRIE, par *Jean Verange*. — 36 p. in-18. *Perriquet*. 1844. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1068. — DE LA SAGESSE, par M. *Decorde*, conseiller à la cour royale de Rouen (mémoire qui a obtenu le prix Crochot); et analyse des mémoires qui ont obtenu une mention : 1° par M. *Nancey*, avocat à Melun; 2° par M. *Munier*, d'Auxerre; 3° par Melle *Clergeau*, institutrice du degré supérieur, à Auxerre. — 107 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1844. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1069. — CAISSE DES ECOLES ET DES FAMILLES. Société d'assurance

sur la vie; comptes-rendus. — 24 p. in-8. *Perriquet.* 1844 et 1846. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1070. — L'ABBAYE DE PONTIGNY par le Bon *Chaillou des Barres*, ancien préfet, membre du Conseil général de l'Yonne, etc., ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 9 août 1844, la seconde mention très-honorable dans le concours sur les antiquités de France. (Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne* de 1844.) — 244 p. in-8, avec une carte et 4 planches de dessins, par *V. Petit. Perriquet.* 1844. (B. de la ville.)

L'Histoire de l'abbaye de Pontigny, ordre de Citeaux, par l'abbé *Henry*, curé-doyen de Quarré-les Tombes, a été imprimée à Avallon, chez *Garet*, 1 vol. in-8, 1839. (B. de la ville.)

1071. — RÈGLEMENT INTÉRIEUR des notaires de l'arrondissement d'Auxerre. 32 p. in-4. *H. Ducros.* 1844. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — RÈGLEMENT de la compagnie des sapeurs-pompiers. 10 p. in-8. *Perriquet.* 1844. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1072. — A Mlle LUCIE VIOLLET. Polka des salons de Londres, dansée par Mlle Elisa Forgeot, composée par *Th. Lelong.* — Musique. 3 p. in-8. Lithographie de *Perriquet.* 1844. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1073. — A MESSIEURS LES ELECTEURS de l'arrondissement d'Auxerre sur la session de 1844. Par M. *Larabit*, député. — 12 p. in-8. *H. Ducros.* 1844. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1074. — CONCLUSIONS pour Jean-Pierre Porte; contre Bernard Lebeuf. — 4 p. in-4. *Perriquet.* 1844? (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1075. — DISCOURS de maître Briffaut et du président César, concernant l'mpôt projeté sur les chiens, traduit de la langue canine

en langue française, par M. *Vegelein* (de Brienon-l'Archevêque). — 15 p. in-8. *H. Ducros.* 1845. (B. de MM. Lepère et Quantin, à Auxerre.)

1076. — LE TONNERROIS (*pagus Tornodurensis*). Par M. *L. Le Maistre.* (Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne* de 1845.) — Brochure in-8. *Perriquet.* 1845. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1077. — RÉFLEXIONS CRITIQUES sur quelques points de l'organisation actuelle de la médecine et de la pharmacie en France. Par *E. H. Roché,* médecin à Toucy. — 48 p. in-8. *H. Ducros.* 1845. (B. de MM. Ribière et Lorin, à Auxerre.)

1078. — RÉPONSE de M. *Courot* au rapport de la commission du Conseil général de l'Yonne sur son travail relatif aux constructions de l'asile des aliénés. 31 janvier 1845. — Brochure. *H. Ducros.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1079 — A MESSIEURS LES ELECTEURS du canton *est.* Note proposant la candidature de M. de Bondy au Conseil général, contre celle de M. Larabit. — In-8. *Perriquet.* 1845. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

1080. — RECHERCHES MICROSCOPIQUES sur l'organisation des ailes des Lépidoptères et des élytres des Coléoptères, publiées en deux mémoires insérés dans les *Annales des sciences naturelles* des mois de février 1835 et juin 1845. Par M. *Bernard-Deschamps.* — Seconde édition. Brochure in-8. *H. Ducros.* 1845? (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1081. — RÈGLEMENT pour le service des cantonniers ; canal du Nivernais et rivière d'Yonne. Signé *Saladin.* 26 p. in-8. *H. Ducros.* 1845. — RÈGLEMENT sur la police intérieure du cimetière de la ville d'Auxerre. 23 p. in-8. *Perriquet.* 1845. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1082. — Souscription pour un ouvrage intitulé : connaissance du *forte-piano* sous le double rapport de l'art du facteur et de l'art musical, avec sommaire. — 16 p. in-8. *Perriquet.* 1845. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1083. — Le collége d'Auxerre (extrait de l'*Annuaire de l'Yonne*). Par M. *Challe*, avocat. — Brochure in-8. *Perriquet.* 1845. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

1084. — Molosme, Saint-Martin et Commissey. Par M. *Le Maistre.* (Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne.*) — Brochure in-8. *Perriquet* 1845. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1085. — Société de secours mutuels des instituteurs communaux de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la première réunion de son comité départemental, du 6 février 1845. Comptes-rendus, circulaires, décret de 1855, relatif à la liquidation des caisses d'épargne des instituteurs communaux. — *Perriquet* et *Ch. Gallot.* 1845-1856. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.) Les statuts de cette société, légalement reconnue le 9 novembre 1843, ont été imprimés à Tonnerre.

1086. — Réponse à quelques membres du comité de l'Union, par *O. Duranthon.* 10 p. in-8. *Perriquet.* 1845. — Supplément nécessaire au journal l'Union, par *O. Duranthon*, avocat. *Perriquet.* 1845. — Au public, par *Robert. H. Ducros.* 1845. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1087. — Tarif de réduction des bois de charpente. Par M. *Bonneau.* — In-8. *H. Ducros.* 1845 ? (Archives de l'Yonne, certificat de dépôt.)

1088. — A messieurs les Électeurs de l'arrondissement d'Auxerre ; sur la session législative de 1845. Par M. *Larabit*, député. — In-8. *H. Ducros.* 1845. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

1089. — AFFRANCHISSEMENT DE LA COMMUNE D'AUXERRE AU XIIe ET AU XIIIe SIÈCLE (période de 1184 à 1223). Fragment historique sur le comté d'Auxerre. Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne* de 1846. Par *A. Gallot.* — 78 p. in-8 et 2 planches. *Perriquet.* 1846. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1090. — ASSOCIATION DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Conférence d'Auxerre. A la réunion du mardi 13 janvier 1846, un membre de la conférence, sur l'invitation du Président, donne lecture du rapport qui suit, sur la voie suivie, les œuvres et les expériences faites par la conférence depuis son établissement. (La Conférence d'Auxerre s'est constituée dans les derniers jours de 1844.) 19 p. in-8. 1846. — COMPTES-RENDUS (pour les années suivantes). — CIRCULAIRE du Président général de la Société de Saint-Vincent de-Paul à MM. les Présidents de toutes les conférences. 14 p. in-12. 1847? — *H. Ducros* et *Ch. Gallot.* (B. de MM. Paradis et l'abbé Duru, à Auxerre.)

1091. — COMPTE administratif, statistique et moral sur le service des aliénés pour l'exercice 1845. Par M. *Girard de Cailleux.* — 94 p. grand in-8. *H. Ducros.* 1846. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

1092. — MÉMOIRE pour les héritiers naturels de M. Jean-François Pautrat, décédé le 22 février 1845, prêtre desservant de la commune de Treigny (Yonne), demandeurs en nullité du testament dudit sieur Pautrat; contre le sieur Jean-Jacques Vié, prêtre-desservant de la ville d'Entrains (Nièvre), légataire universel apparent dudit sieur Pautrat, défendeur. Sans signature. 15 p. in-4. *Perriquet.* 1846. — RÉPONSE de M. Vié, curé d'Entrains, à un écrit anonyme distribué la veille du jugement intervenu entre lui et cinq des héritiers de M. Pautrat, décédé curé de Treigny. Signé *Vié.* 16 p. in-4. *H. Ducros.* 1846. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1093. — AU ROI. Par *J. P. Berade* (lettres au sujet des attentats

de Lecomte et de Henri). — 6 p. in-4. *Perriquet*. 1846. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1094. — CHANSON DU PETIT PAYSAN, chantée à un banquet des vendanges de Bourgogne, en 1846, par *Naudet*, maçon à Brienon. — 1 p. in-4. *Perriquet*. 1846. (B. de M. Lorin, à Auxerre.

1095. — MÉTHODE DE LECTURE PHONIQUE ÉPELLATIVE, par *E. Badin*, directeur de l'Ecole normale primaire de l'Yonne. Livret de l'élève. — 36 p. in-16. *Perriquet*. 1846. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

1096. — PETITE GRAMMAIRE FRANÇAISE à l'usage de la classe ouvrière, par le marquis de *Valdahon*, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, ancien lieutenant colonel. — 68 p. in-12. *Perriquet*. 1846. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1097. — MANUEL contenant les radicaux les plus importants de la langue grecque et leurs principaux dérivés comparés, par *Th. Blin*, professeur au collége d'Auxerre, officier de l'Académie de Paris. — 244 p. in-8. *Perriquet*. 1846. (B. de la ville.)

1098. — A MES CONCITOYENS. Lettre de M. *Bazin*, propriétaire à Bléneau. — In-8. *Perriquet*. 1846. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1099. — DESCRIPTION DES SAINTES GROTTES de l'ancienne abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, par *Dom Fournier*. Nouvelle édition, revue et augmentée d'une notice historique et d'une notice archéologique, par M. *Quantin*, archiviste du département de l'Yonne, d'un plan des cryptes, d'annotations et de l'office de Saint-Germain. — 1 vol. in-8. *H. Ducros*. 1846. (B. de la ville.)

1100. — A MESSIEURS LES ELECTEURS de l'arrondissement d'Auxerre; sur la session de 1846, par M. *Larabit*. 16 p. in-8. *H. Ducros*.

1846. (B. de MM. Lepère et Ribière, à Auxerre.) — ÉLECTIONS MUNICIPALES D'AUXERRE. 1846. Signé : Un Électeur municipal. In-4. *H. Ducros*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1101. — CATALOGUE des cultures de Bertrand aîné, horticulteur à Auxerre (Yonne). — 32 p. in-12. *Perriquet*. 1846. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1102. — STATUTS DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'YONNE. 12 p. in-8. 1846. — SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'YONNE (exposé des vœux de la Société, en regard des vœux du congrès médical de France). Auxerre, 7 mars 1846. Président, Paradis ; secrétaire, Sonnié-Moret. 4p. in-4. 1846. — BULLETIN de la Société médicale de l'Yonne. 32 p in-8. Mai 1847. *Perriquet*. (B. de la ville, de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

1103. — RÈGLEMENT de service pour la garde nationale d'Auxerre. — 14 p. in-8. *H. Ducros*. 1847. — RÉORGANISATION DE LA GARDE NATIONALE D'AUXERRE. Couplets chantés dans une réunion du corps de musique, le 12 juin 1847. Signé *un exécutant de la batterie* (M. *Berade*). 2 p. in-8. *Perriquet*. — GARDE NATIONALE, ordre du jour du 23 juillet 1847. Signé *Rojot*, commandant. Affiche. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1104. — FERME-ÉCOLE DE L'ORME-DU-PONT. Formation du capital d'établissement. Signé *Saladin*, préfet. — Statuts. — Extrait du programme. Lettre sur la formation de la commission, par M. *Saladin*. In-4, sans nom d'imprimeur. 1847. — Prospectus, 7 p. in-8. 1848. — Compte-rendu. 8 p. in-8 et 2 tableaux. 1849. *Perriquet*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1105. — RECUEIL de romances, boleros et chansonnettes choisis du répertoire de M. *Tisci*. — 12 p. in-12. *Perriquet*. 1847. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1106. — Mémoire pour M. Barrey, notaire à Pourrain, appelant; contre Puissant et Besson, intimés. Signé *Baroche*, avocat plaidant, *Lamaille*, avoué, *Leclerc* et *Savatier-Laroche*, avocats. — 31 p. in-4. *H. Ducros*. 1847. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1107. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — In-8. *Perriquet*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

Ce *Bulletin* paraît par livraisons, tous les trois mois, et forme un volume par année, depuis 1847 inclusivement. Par exception, l'année 1856 comprend deux volumes.

1108. — Consultation pour les propriétaires riverains de l'Yonne, en amont du pont de Cravan jusqu'aux limites du département. Signé *Leclerc* et *Savatier-Laroche*, avocats. — 17 p. in-4. *H. Ducros*. 1847. (B. de M. Laroche, à Auxerre.)

1109. — Avis (banquet de la garde nationale pour l'anniversaire des journées de juillet). Signé *Dufour*. — Avis (ouverture de la Chapelle évangélique). — Règlement concernant les fontaines et puits publics. Signé *Laurent-Lesseré*. Affiche. *Perriquet*. 1847. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1110. — Leçons de grammaire française. — 1 vol. in-12. *H. Ducros*. 1847. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur, pour le compte de la sœur Euphrasie de la Providence, de Ligny-le-Châtel.)

1111. — Dannemoine. Par M. *Le Maistre*. Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne* de 1847. — Brochure in-8. *Perriquet*. 1847. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1112. — Influence de la passion du bien-être matériel sur le caractère du peuple français. Lettre à M. le baron Chaillou des Barres, ancien préfet, membre du Conseil général de l'Yonne (en réponse à la

brochure de ce dernier, intitulée : *Influence du bien-être matériel sur la moralité d'un peuple*). Par *O. Duranton*, avocat. — 1 vol. in-12. *Perriquet*. 1847. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1113. — LEÇONS D'ARITHMÉTIQUE destinées aux ouvriers et aux commerçants et conséquemment à l'usage des écoles primaires, par M. *Manchet*, ancien instituteur. — 1 vol. in-12. *H. Ducros*. 1847. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1114. — LETTRE A MES COMMETTANTS ET CONCITOYENS. Par *J. B. Robineau-Desvoidy*, membre du Conseil municipal de Saint-Sauveur. — 8 p. in-8. *H. Ducros*. 1847. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

1115. — MÉMOIRE pour M. Précy, ancien notaire à Chassy ; contre M. Soussignan, notaire au même lieu. Signé *Précy*, *Challe* et *Baroche*, avocats, *Collin*, avoué. — 52 p. in-4. *Perriquet*. 1847. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1116. — MUSIQUE. Manuel de la Théorie, par M. *Brun*, professeur de chant à l'école normale de l'Yonne. — 67 p. in-12. *Perriquet*. 1847. (B. de la ville.)

1117. — GUIDE PITTORESQUE DES VOYAGEURS DANS LA VILLE DE SENS. Description de ses Antiquités, Eglises, Ponts, Portes, Monuments publics, etc., etc., par *Victor Petit*, membre correspondant du Comité historique et de plusieurs Sociétés archéologique. Nouvelle édition, extraite de l'Annuaire statistique et historique de l'Yonne, accompagnée de plusieurs planches lithographiées et de nombreuses gravures sur bois. — 192 p. in-12. *Perriquet*. 1847. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1118. — A MM. LES ÉLECTEURS de l'arrondissement d'Auxerre, sur la session de 1847, par M. *Larabit*. — 12 p. in-8. *H. Ducros*. 1847. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

1119. — POUR LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES (en réponse à un article de *l'Union*). Sans signature. — 2 p. in-8. *H. Ducros.* 1847. (B. de M. Lepère, à Auxerre.)

1120. — VILLE D'AUXERRE. Règlement de police concernant les maisons de débauche et les femmes et filles publiques. — 18 p. in-8. *Perriquet.* 1847. (Mairie d'Auxerre.)

1121. — PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE. Affiche signée *Saladin*, préfet. *Perriquet.* Février 1848. (Archives de l'Yonne.) — PROCLAMATION, le maire d'Auxerre à ses concitoyens. Signé *Laurent-Lesseré.* Affiche. *Perriquet.* — SOUSCRIPTION. Concitoyens. Signé *Laurent-Lesseré.* Affiche, 28 février. *H. Ducros.* — PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ ; le maire de la ville d'Auxerre, *Laurent-Lesseré.* 30 mars. Affiche. *Ch. Gallot.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1122. — L'UNION RÉPUBLICAINE, journal du département de l'Yonne, paraissant les dimanche, mardi et vendredi. — In-folio, à 3 colonnes. *Perriquet.* 1848. (B. de la ville et de M. Lorin, à Auxerre.)

Ce journal, y compris son prospectus et sa liste d'actionnaires-fondateurs, s'imprima à Troyes, chez *Cardon*, depuis son apparition, le 3 mars 1844, jusqu'à la révolution de 1848. A partir du 29 février 1848 jusqu'au 6 décembre de la même année, il sortit des presses de *Ed. Perriquet*, et depuis le 6 décembre 1848 jusqu'au 2 décembre 1851, de celle de *F. Boudin.* La collection de la bibliothèque de la ville est moins complète que celle de M. Lorin.

1123. — TOAST qui devait être prononcé par le citoyen *Arsène Lefébure*, au banquet démocratique d'Auxerre, le 24 décembre 1847. Aux Travailleurs ! aux créateurs de la richesse sociale ! — 6 p. in-8. *Perriquet.* 1848. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1124. — HABITANTS DE LA VILLE D'AUXERRE (au sujet des droits

d'inventaire). Signé *Villetard de Laguérie*, commissaire du gouvernement. *H. Ducros* — LES CITOYENS COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT (sur la circulation des vins). Signé *Uzanne* aîné et *Guénot*. Affiche. *Perriquet*. — IMPÔT SUR LES BOISSONS; le Préfet de l'Yonne, *Boulage*. Affiche. *Ch. Gallot*. — PÉTITION des habitants d'Auxerre pour réclamer l'abolition des droits d'entrée sur les vendanges. *Perriquet*. 1849. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1125. — BANQUET PATRIOTIQUE DE SAINT-BRIS. Discours des citoyens *Guénier* et *Rigoreau*. 12 mars 1848. — 3 p. in-4. *H. Ducros*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1126. — VILLE D'AUXERRE. Club de la propagande démocratique. Règlement adopté le 24 mars 1848 — Affiche *Perriquet*. 1848. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1127. — LA FRATERNITÉ. Ce journal, consacré aux intérêts du département de l'Yonne, paraît le mardi, jeudi et samedi. 15 fr. par an.

Le premier numéro parut le 21 mars 1848, chez *H. Ducros*. Le 4 janvier 1851, ce journal prit le titre de *L'Yonne*. Il s'imprime chez *Ch. Gallot* depuis le 4 avril 1848. (B. de la ville.)

1128. — LE NATIONAL DE L'YONNE, journal politique, littéraire et industriel paraissant les mardis et vendredis. 18 fr. par an.

Le premier numéro parut le 31 octobre 1848. A partir du 14 novembre de la même année, cette feuille prit le titre de *La Constitution*. *Perriquet*. (B. de la ville.)

1129. — LE PEUPLE SOUVERAIN, journal des ateliers et des campagnes, rédigé par le citoyen *Burat-Gurgy*. — Paraissant le lundi et le vendredi, du 24 mars 1848 au 23 avril de la même année, petit in-folio, à 2 colonnes. *Perriquet*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1130. — LE BOIS VERT DE FIGARO, en attendant la voix du Peuple.

Par le citoyen *Paullevé*. — 1 demi-feuille in-folio, à 3 colonnes. *Perriquet*. Juin 1848. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

1131. — LA VOIX DU PEUPLE, journal des droits et des devoirs du citoyen (avec cette devise : La voix du Peuple, c'est la voix de Dieu, et Dieu c'est la vérité). Par le citoyen *Paullevé*. — In-folio, à 3 colonnes. *Perriquet*. Du 27 mai 1848 au 19 juin suivant. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1132. — LETTRE adressée au journal *l'Union républicaine* d'Auxerre, par *H. Peut*. 4 p. in-4. — EXTRAIT du journal *l'Union républicaine;* chers concitoyens ; signé *Savinien-Lapointe*. 4 p. in-8. *Perriquet*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1133. — PROFESSIONS DE FOI ET CIRCULAIRES ÉLECTORALES. 1848. Aux vignerons d'Auxerre ; aux ouvriers et travailleurs de l'Yonne. Signé *Th. N. Frontier*. 18 mars. *Perriquet*. — Aux électeurs du département. Signé *Henry Burat* (de Gurgy) ; 30 mars. *Perriquet*. — Un ouvrier aux électeurs du département de l'Yonne. Signé *Rousseau*, ouvrier typographe ; 12 avril. *Perriquet*. — Le comité central des clubs de la ville d'Auxerre, aux électeurs du département de l'Yonne. — Aux électeurs du département. Signé *Savinien-Lapointe*, ouvrier cordonnier, enfant du département ; avril. *Perriquet*. — Citoyens. Signé *Rampont-Lechin*, cultivateur à Leugny ; avril. *Perriquet*. — Un vieux de la vieille à ses compatriotes. Signé *Jean-Mathurin*, vieux soldat de Marengo. *Ch. Gallot*. — Aux habitants de l'Yonne. Signé *Benoist-Voisin* ; 23 avril 1848. — Aux électeurs du département de l'Yonne. Signé *Auguste Rivierre* ; mai. *Perriquet*. — Division des deux cantons d'Auxerre en sections pour l'élection du 23 avril. Avis pour retirer les cartes d'électeur. Affiches signées *Laurent-Lesseré*, maire. *Ch. Gallot* et *Perriquet*. — Concitoyens. Signé *Uzanne* ainé. *Perriquet*. — Concitoyens. Signé *V. de Laguérie*. *Perriquet*. — Electeurs de l'Yonne. Signé *Benjamin*

Delessert. Ch. Gallot. — Id. Signé *Ernest Badin*, directeur de l'école normale d'Auxerre. *Perriquet.* — Id. Signé le maréchal *Bugeaud. Ch. Gallot.* — Id. Signé le général *Magnan. Ch. Gallot.* — Recensement des votes. Signé *Th. Robert* et *Uzanne* aîné. Affiche. *Ch. Gallot.* — Arrêté de convocation des électeurs. Signé *Demay-Pâris*, préfet de l'Yonne. Affiche. *Ch. Gallot.* — Id, du 28 août. Signé *Boulage*, préfet. — Electeur de l'Yonne. Signé *Cotteau-Montauré*. 4 septembre. *Ch. Gallot.* — Vérification des listes électorales. Signé *Laurent-Lesseré*, maire. 7 septembre. *Perriquet.* — Election d'un Représentant; convocation. Signé *Uzanne* aîné, maire. 14 septembre. *Ch. Gallot.* — Aux électeurs de l'Yonne. Signé *Alexandre Dumas.* — Arrêté de convocation des électeurs. Signé *Boulage*, préfet. 28 octobre. – Arrêté divisant les assemblées cantonales en sections. Signé *Boulage*. 8 novembre. — Elections du 19 novembre. Profession de foi de *Benjamin-Delessert*. 10 novembre. *Perriquet.* — Id, signé *de Boissy*. 27 octobre. *Ch. Gallot.* —Electeurs de l'Yonne, nommez Benjamin-Delessert. *F. Boudin.* — Candidature Fenet. Copie d'une circulaire adressée aux électeurs de l'arrondissement d'Avallon. *Boudin.* — Aux francs électeurs Bourguignons, par *Billout-Jouard*, géomètre et défenseur officieux à Auxerre. Poésie. 23 novembre. *F. Boudin.*— Election du Président de la République. Rectification des listes, 27 octobre ; convocation, 6 décembre ; signé *Uzanne* aîné, maire. Circulaires du comité d'Auxerre, du 2 décembre. Avis aux électeurs de l'Yonne. Election du 10 décembre; poésie, par *Billout-Jouard*. Louis-Napoléon Bonaparte à ses concitoyens, 27 novembre, signé *L.-N. Bonaparte; Ch. Gallot.* Aux démocrates de l'Yonne (au sujet de cette élection). Déclaration au peuple (Id); *Boudin.* — A mes concitoyens du département de l'Yonne. Signé *Rampont-Lechin*, cultivateur à Leugny; 4 juin. *Perriquet.* — Concitoyens électeurs communaux. Signé *Monteix* aîné. *Perriquet.* — A messieurs les électeurs municipaux de la section dite de la Chèvrerie, sans signature. *Perriquet.* — Id. Signé *Morinat* et *Just-Morinat. Perriquet.* — A Messieurs les électeurs du canton de

Courson. Signé *Dejust-Deserin*; Ouaine, 22 août. *Perriquet.* — A mes concitoyens du canton d'Aillant. Signé *Précy* aîné. 16 août. *Perriquet.* — A mes concitoyens du département de l'Yonne. Signé *A. Bidault* (de l'Isle). — Candidature du citoyen *Clavel*, curé d'Escamps, pour l'élection à l'Assemblée nationale qui doit avoir lieu le 19 novembre dans le département de l'Yonne. *Ch. Gallot.* — Aux électeurs de Seignelay. Signé *Lordereau*; novembre. *F. Boudin.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne, Archives de l'Yonne et B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1134. — Déclaration au Peuple. 8 p. in-12. *Perriquet.* Novembre 1848. — Un mot au peuple, par *Léon Pilate*, ministre protestant 11 p. in-12. *Perriquet.* 1848. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

1135. — Elément d'un nouveau projet de loi sur l'enseignement primaire, proposé par M. *E. Badin*, directeur de l'Ecole normale de l'Yonne. — 19 p. in-4. *Perriquet.* 1848. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

1136. — Deux mots à propos d'élection dans la commune de Sougères. Dialogue entre Colas et Barbillon, suivi d'une chanson. Réponse à un pamphlet intitulé : Un mot sur les élections de Sougères de 1848. — 13 p. in-8. *Perriquet.* 1848 ? (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1137. — Association démocratique du département de l'Yonne, fondée pour la défense des intérêts du Peuple, et légalement autorisée. Section d'Auxerre. Règlement. — 4 p. in-8. *Perriquet.* 1848. (Archives de l'Yonne et B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1138. — Causeries populaires. L'argent à trois pour cent et les contributions payées par ceux qui le peuvent. — 4 p. in-4. *Boudin.* 1848. (Archives de l'Yonne.)

1139. — Réponse des conseillers municipaux démissionnaires de Seignelay, au libelle publié par MM. Leprince, Lordereau et Félix Guillet. — 4 p. in-4. *Ch. Gallot.* 1848. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1140. — Règlement entre les maîtres et les ouvriers charpentiers de la ville d'Auxerre. 2 p. in-16. — Id, (modification.) 4 p. in-32. *Boudin.* 1848. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1141. — La Politique a la portée de tout le monde, ou les conversations du père Antoine, dit Marengo, dit Bourguignon, dit le Prophète, sur les choses et les hommes de son temps, recueillies et mises au jour par un écrivain public pour l'instruction des villageois. Par *Eude Dugaillon.* 36 p. in-18. *Perriquet.* 1848. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1142. — Pour organiser le travail il faut d'abord améliorer l'agriculture; réflexions d'un homme pratique. Par le citoyen *Duval.* 22 p. in-12. *Perriquet.* 1848. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1143. — Les employés de la préfecture de l'Yonne aux citoyens membres de l'Assemblée nationale. — 3 p. in-4. *Perriquet.* (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1144. — Garde nationale d'Auxerre. Compagnie de musique. Règlement arrêté le 20 mai. 7 p. in-12. *Ch. Gallot* — Id, règlement de la compagnie d'artillerie. 9 p. in-8. *Perriquet.* — Ordre du jour. Discours de M. *Boulage*, préfet. *Ch. Gallot.* — Dissolution de la garde nationale d'Auxerre, par décret du 28 juillet. Désarmement. *Perriquet.* 1848. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1145. — Au général Cavaignac. Poésie, par *Eude Dugaillon.* 8 p. in-8. — Les Rouges et les Blancs. Poésie, par le même. 8 p. in-8. — Le revenant de Waterloo. Poésie par *V. de Laguérie*

(réimpression). 10 p. in-12. *Perriquet.* — L'HOMME AU PETIT MANTEAU BLEU (chanson sur la candidature de M. Champion), par le *rimailleur provincial.* 3 p. in-8. *Ch. Gallot.* — BANQUET DE SAINTE-CÉCILE. L'artiste dévoué. Poésie, par *J. P. Berrade.* 6 p. in-12. *Ch. Gallot.* — CHANSONS RÉPUBLICAINES, par *André Constant.* 4 p. in-12. *Boudin.* — LA FRATERNITÉ, chant patriotique, paroles de *A. Pompier*, musique de *A. Brun.* In-8. Lithographie de *Perriquet.* — LA MARSEILLAISE, avec accompagnement de piano. In-8. Lithographie de *Perriquet.* — UNE FÉVRIENNE, chanson par le *rimailleur provincial.* 3 p. in-8. *H. Ducros.* — CHANSONS RÉPUBLICAINES, sans nom d'auteur. *Perriquet.* — PRIÈRE pour la France. In-32. *Ch. Gallot.* 1848. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1146. — LETTRE CIRCULAIRE de M. *Munier*, principal du collége d'Auxerre. 21 juin 1848. Sans nom d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1147. — PRÉFECTURE DE L'YONNE. Citoyens ; 26 juin. Signé *Boulage.* — Id, (nouveaux renseignements sur les affaires de juin).— Id, du 29 juin, proclamation du préfet. *Ch. Gallot.* 1848. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1148. — AU CITOYEN BOULAGE, PRÉFET DE L'YONNE. Signé *Savatier-Laroche.* In-16. *Boudin.* 1848. (B. de MM. Ribière et Lorin, à Auxerre.)

1149. — NOTICE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE sur la bataille de Fontenoy. Par M. *Paultre des Ormes*, ancien officier d'artillerie de l'armée d'Egypte. — Brochure in-8. *Perriquet.* 1848. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1150. — TRAITÉ DES MALADIES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES, par le citoyen *Paullevé.* — 8 p. in-8. *Perriquet.* 1848. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1151. — MÉMOIRES CONCERNANT L'HISTOIRE CIVILE ET ECCLÉSIASTIQUE D'AUXERRE ET DE SON ANCIEN DIOCÈSE, par l'abbé *Lebeuf*, Chanoine et Sous-Chantre de l'église cathédrale de la même ville, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, continués jusqu'à nos jours avec additions de nouvelles preuves et annotations, par MM. *Challe*, avocat, et *Quantin*, archiviste, correspondant du comité des arts et monuments — 4 vol. grand in-8, tirés à 600 exemplaires, avec plusieurs planches et cartes. *Perriquet.* 1848-1855. (B. de la ville.)

Cette édition est précédée d'une notice biographique sur l'abbé Lebeuf, par M. *Challe*, de la copie de son testament, d'une épitaphe latine composée par l'abbé *Potel*, et d'une liste de ses ouvrages.

1152. — EXTRAIT de lettres écrites par M. Larabit, en 1816, 1817 et 1831. — 1 feuille in-8. *Perriquet.* 1848. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1153. — FÊTE DE LA PROMULGATION DE LA CONSTITUTION ; du 16 novembre. Signé *Uzanne* aîné, maire. Affiche. *Ch. Gallot.* 1848. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1154. — BIOGRAPHIE DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, Président de la République. — 12 p. in-12. *Boudin.* 1849? (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

1155. — A M. ADOLPHE ROUX, de Vermenton. Signé *le maire de Migé.* In-8. *Perriquet.* 1849. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

1156. — POÉSIES, par *L. Amoureux.* In-8. *Boudin.* 1849. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

1157. — INSTRUCTION POPULAIRE SUR LE CHOLÉRA, rédigée par le comité d'hygiène du département de l'Yonne. — 4 p. in-8. *Perriquet.* 1849. Comité consultatif d'hygiène publique ; instructions concernant

les mesures générales à prendre à l'occasion du choléra. 7 p. in-8. *Perriquet.* — Instruction sur la suette (B. de MM. l'abbé Duru et Lorin, à Auxerre.)

1158. — JEAN-PIERRE ET MATHURIN. Causeries du village. Par *Savatier-Laroche.* — In-16. *Boudin.* 1849. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1159. — LA RÉPUBLIQUE N'EST PAS UNE NOUVEAUTÉ EN FRANCE. Par *Gustave Bonnin.* — 16 p. in-16. *Boudin.* 1849. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1160. — DROIT DE RÉUNION. Défense du citoyen Garet devant le tribunal correctionnel d'Auxerre. 4 p. in-4. *Boudin* 1849. — RÉPONSE du maire de Leugny au pamphlet distribué sous le titre : *Défense du citoyen Garet*, etc.. 7 p. in-8. *Ch. Gallot.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

1161. — RÉPONSE aux attaques de M. le curé contre le socialisme et les socialistes. Signé *Pierre-Léon Salin.* — 4 p. in-4. *Boudin.* 1849. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1162. — ALLOCUTION adressée aux élèves, par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement (M. *Denis*). In-8. *Boudin.* 1849. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

1163. — LES SOUSSIGNÉS, membres de l'ex-conseil municipal (d'Auxerre) à leurs concitoyens. Signé, *Passepont*, *Leroy*, etc.. — In-8. *Boudin.* 1849. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1164. — HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. Par *Gustave Bonnin.* In-8. *Boudin.* 1849. Il n'a paru que 616 pages du premier volume. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1165. — A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, par M. *Pourain. Boudin.* 1849. (B de M. Lorin, à Auxerre.)

1166. — NOTICE religieuse, historique, archéologique et statistique sur le Mont-Saint-Sulpice, par M. l'abbé *Cornat*, curé du Mont. — 139 p. in-8. *Perriquet*. 1849. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

1167. — HISTOIRE DE LA FAMINE EN IRLANDE, en 1845, 1846 et 1848, ses causes et ses effets et les moyens d'en prévenir le retour, par M. *C. E. Trevelyan*, traduit de l'anglais sur la seconde édition, par M. *A. Motheré*. — 152 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1849. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1168. — TABLE ANALYTIQUE de toutes les matières contenues dans les douze premiers volumes de l'Annuaire de l'Yonne. — 35 p. in-8. *Perriquet*. 1849. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1169. — DISCOURS prononcé par M. *Alvin*, professeur de seconde, à la distribution des prix du collége d'Auxerre, le 9 août 1849. — 8 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1849. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

1170. — DE L'INTRODUCTION DE LA LITURGIE ROMAINE DANS LE DIOCÈSE DE SENS. Réponse à M. l'abbé Salmon. Par M. l'abbé *Cornat*. — 18 p. in-8. *Perriquet*. Sans date, mais après 1848. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

1171. — COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE D'AUXERRE. Réunion d'une commission. — Statuts. — Lettre du maire d'Auxerre annonçant l'approbation du comptoir, signé *Laurent-Lesseré*. — Demande en modification des art. 7 et 8 des statuts. — Comptes-rendus semestriels présentés au nom du conseil d'administration du comptoir, par M. *Tambour* aîné, directeur. Brochures in-4. *Perriquet*. 1848-1851. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1172. — PROFESSIONS DE FOI ET CIRCULAIRES ÉLECTORALES. 1849. — Aux électeurs du canton de Flogny. Signé *Coquille*, membre du

Conseil général de l'Yonne; 16 mars. *Ch. Gallot.* — A messieurs les électeurs du département de l'Yonne. Signé *Challe*, avocat, membre du Conseil général de l'Yonne; 30 mars. *Perriquet.* — Le comité électoral constitué à Avallon, sous le nom de comité démocratique des Amis de la Constitution, aux électeurs de l'arrondissement; 7 avril. *Boudin.* — Comité républicain modéré de Tonnerre; extrait du procès-verbal de la réunion des délégués de l'arrondissement. — Aux électeurs du département de l'Yonne. Signé *Gaston-Martineau des Chesnez;* 15 avril. *Ch. Gallot.* — I[d]. Signé *L. Frémy*, membre du Conseil général de l'Yonne; 17 avril. *Ch. Gallot.* — I[d]. Signé *V. de Laguérie*, colonel de la Garde nationale d'Auxerre, officier de la Légion-d'Honneur. *Ch. Gallot.* — I[d]. Signé *Antoine Bonaparte.* — I[d]. Signé *Bertrand;* 15 avril. *Ch. Gallot.* — I[d]. *Lelorrain*; 26 avril. *Boudin.* — I[d]. *Arrault.* 14 avril. *Perriquet.* — I[d]. *Larabit*, représentant du Peuple; 1[er] mai. *Ch. Gallot.* — I[d]. *Durand-Prudence*; 25 avril. *Ch. Gallot.* — I[d]. *Marie. Perriquet.* — I[d]. *Henry Thenard*; 18 avril. *Ch. Gallot.* — I[d]. *Armand Laity*, officier d'ordonnance de L. N. Bonaparte. — Aux habitants du département de l'Yonne, *Th. Robert*, représentant du Peuple. *Boudin.* — Comité départemental bonapartiste; organisation des comités cantonnaux et communaux. *Ch. Gallot.* — Assemblée nationale (réclame pour la candidature de Bugeaud). *Gallot.* — Lettre de *Jérôme Bonaparte* à M. de Chateaubourg. *Ch. Gallot.* — Lettre signée *Bazin*, président du comité central républicain modéré; 10 avril. *Perriquet.* — Comité central démocratique d'Auxerre; invitation à la séance du 22 avril. Signé *Savatier-Laroche*, président, *A. Leroy*, secrétaire. — Manifeste des démocrates de l'Yonne (même signature). *Boudin.* Préfecture de l'Yonne; circulaire du Préfet aux maires, au sujet des élections. Signé *Boulage*; 24 avril. *Ch. Gallot.* — I[d], à MM. les juges de paix et maires, présidents des circonscriptions électorales; 9 octobre. *Boulage.* — Comité central républicain modéré; réunion électorale, jeudi 26 avril. *Perriquet.* — Liste des candidats; élection du 13 mai. *Boudin.* — Election du 13 mai. Les comités des cinq arrondissements du département de l'Yonne réunis sous la direction

du comité central républicain modéré d'Auxerre. Liste des candidats. *Perriquet.* — Aux électeurs de l'Yonne ; réponse de *F. Gaillardet* aux calomnies du sieur Tréjent. Mai. *Perriquet.* — Comité électoral-républicain-démocrate de l'Yonne. Signé *Auguste Rivierre,* avocat. 6 octobre. *Boudin.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne, Archives du département, et bibl. de M. Lorin. à Auxerre.)

1173. — SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS entre les ouvriers de la ville de Brienon. Statuts. — Brochure. *Boudin.* 1849. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

1174. — LA CHASSE AUX CANDIDATS. Aux électeurs du département de l'Yonne ; par *Paullevé.* — LE CHANT DES CAMPAGNARDS, aux élections de 1849. Poésie, par *Eude Dugaillon.* 4 p in-8. — VOULEZ-VOUS LA RÉPUBLIQUE ou voulez-vous un roi ? Par *Burat de Gurgy. Boudin.* 1849. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1175. — SOUS LE BUSTE DE NAPOLÉON-LE-GRAND, poésie, par *E. L. J Yver.* 1849. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1176. — LE CLUB ET LA PRESSE défendus par le citoyen Auguste Rivierre. — In-4, à 2 colonnes. *Boudin.* 1849. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1177. — DÉPARTEMENT DE L'YONNE. Livret d'enfant trouvé. Instruction. Règlemant. 31 p. in-8. *Perriquet.* 1849. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1178. — PENSÉES CHRÉTIENNES pour tous les jours du mois, précédées des prières et actes avec un résumé des devoirs journaliers d'un jeune chrétien, à l'usage des écoles primaires élémentaires. — 142 p. in-24. *Ch. Gallot.* 1849. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1179. — CHRONIQUE TOUCYQUOISE, par *J. Fl. Bouillard.* Numéros

de mars 1849, 35 p. in-32 ; d'octobre 1849 et d'avril 1850, in-12. — *Boudin*. (Archives de l'Yonne et B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1180. — Réponse à l'ouvrage de M. Raudot, intitulé : *de la décadence de la France*. Par M. *A. Motheré*. — 70 p. in-16. *Ch. Gallot*. 1850. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1181. — Les Républicaines auxerroises, chansons et fables politiques, par *G. L. Jarry*, *O. Leroy*, ouvriers charpentiers, *A. Bernage*, ouvrier peintre. — 30 p. in-18. *Boudin*. 1850. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1182. — Mairie d'Auxerre. Dissolution du conseil municipal et nomination d'une administration provisoire. Signé *Haussmann*, préfet. Affiche. *Ch. Gallot*. 5 décembre 1850. — Le maire provisoire, grand officier de la Légion-d'Honneur, aux habitants de la ville d'Auxerre. Signé *Martineau des Cheznez*. Affiche. *Perriquet*. 5 décembre 1850. — Nouvel avis du maire, etc., 2 janvier 1851. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1183. — Réorganisation de la compagnie de pompiers d'Auxerre (appel au bon vouloir des habitants). Signé *Chauvelot*. Affiche. *Boudin*. — Lettres aux pompiers licenciés. Signé *Vignon*, capitaine. Lithographie de *Gallot*. 1850. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1184. — Album d'un sourd-muet. 36 p. in-12. — Biographies de l'abbé Sicard et de l'abbé de l'Epée. 16 p. in-12. — La double vue, par *Constant*, ouvrier à Auxerre. In-12. — Recueil de chansons nouvelles. 12 p. in-12. — La grande nation française, par M. *Antoine Borgani*. 8 p. in-8, texte italien. — *Boudin*. 1850. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

1185. — Association fraternelle entre ouvriers. Statuts généraux de l'Union. Commune de Saint-Bris. Signé *Hadery*, maire; 5 mai 1850. — 16 p. in-8. *Perriquet*. 1850. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1186. — ŒUVRE DES APPRENTIS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE. — RÈGLEMENT. COMPTES-RENDUS. Brochures in-8. *Perriquet* et *Ch. Gallot.* 1850-1856. (B. de MM. l'abbé Roguier et Lorin, à Auxerre.)

1187. — TROIS PIÈCES DE VERS : La première communion; Aux religieux du Grand-Saint-Bernard; A Interlacken. Par M. *X. Ravin.* — 4 p. in-8. *Boudin.* 1850. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1188. — MÉMOIRE pour les sieurs et dames Duché, Chartier et Sauvegrain (héritiers Charvy); contre les sieur et dame Chantemille. Signé *Aimé Cherest*, avocat, *Ravault*, avoué. 42 p. in-4. — RÉPONSE de M. et Mme Chantemille au mémoire etc.. Signé *Remacle,* avocat, *Cabasson*, avoué. 30 p. in-4. *Ch. Gallot.* 1850. (B. de M Ribière, à Auxerre.)

1189. — EPITRE (en vers) A DELIGAND, par M. l'abbé *L. M. Duru.* — 20 p. in-8. *Perriquet.* 1850. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

1190. — DISCOURS prononcé à la distribution des prix du collége d'Auxerre, par M. *Bonamy,* professeur de rhétorique. — 15 p. in-12. *Ch. Gallot.* 1850. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1191. — MÉMOIRE à M. le préfet et à MM. les membres du conseil général, à l'occasion des travaux pour amener des eaux à Auxerre. Par *Legueux.* — 8 p. in-8. *Perriquet.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1192. — ENQUÊTE SUR LES BOISSONS. Questionnaire. 8 p. in-4. *Ch. Gallot.* 1850. (B. de M. Lorin, à Auxerre.) — A messieurs les membres de l'Assemblée législative, composant la commission d'enquête dite des boissons. 2 p. in-4, à 2 colonnes. *Boudin.* (Archives de l'Yonne.)

1193. — LE P. LAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'AUXERRE

Par M. *Quantin*, archiviste de l'Yonne. 23 p. in-8. *Perriquet*. 1850. (B. de M. l'abbé Duru, à Auxerre.)

1194. — RÉFORMES SOCIALES. Par le citoyen *Pourain*, propriétaire et architecte. 1re Livraison. Mai 1850. — 25 p. in-16. *Boudin*. 1850. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1195. — LES HABITANTS DU MONDE INVISIBLE, ou les purs esprits, les anges déchus et les possédés, histoire récente dont les faits surnaturels sont démontrés. Ouvrage dont le but est de rattacher à la vie et de ranimer l'amour de vivre, chez les malheureux qui sont affectés d'hypocondrie, spleen ou maladie noire; et aussi où le narrateur a en vue de dessillier (sic) les yeux de ceux qui ont le malheur d'être athées, impies, gens sans foi et sans espérance de la vie future, les aveugles, en un mot. (Par M. *Adolphe Bachelet-Vauxmoulins.*) — 221 p. in-8. *Boudin*. 1850. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1196. — RÉSUMÉ pour la compagnie des intéressés au flux de la haute-Yonne; contre Mme de Laroche-Jacquelin. Signé *Périer*, syndic de la compagnie, *Brochet*, agent-général de ladite compagnie, *Challe*, avocat, *Parmentier*, avoué. — 25 p. in-4. *Perriquet*. 1850? (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1197. — NOTICE BIOGRAPHIQUE sur M. Ernest Badin, directeur de l'Ecole normale de l'Yonne. Par M. *Quantin*, archiviste. — Brochure in-8. *Perriquet*. 1850. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1198. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE L'YONNE ou collection de légendes, chroniques et documents divers pour servir à l'histoire des différentes contrées qui forment aujourd'hui ce département, publiée par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. l'abbé *L. M. Duru*, aumônier de l'asile public d'aliénés d'Auxerre, membre de plusieurs sociétés savantes, etc..

— In-4, avec planches et cartes. *Perriquet.* (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

Le premier volume de cet ouvrage est le seul qui ait paru jusqu'à présent et il porte la date de 1850. Les documents qu'il contient, s'appliquent aux temps antérieurs au christianisme et aux siècles qui ont suivi, jusqu'au XIIIe inclusivement.

1199. — RAPPORT adressé au ministre de la marine sur les procédés de conservation des bois, par le docteur *Boucherie* — 12 p. in-8. *Boudin.* 1850. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1200. — SERRURERIE DU XIIIe SIÈCLE. Portes de la cathédrale de Sens. Extrait des Annales archéologiques. Par *Emile Amé*, architecte, correspondant du comité historique. — Seconde édition, comprenant deux planches dessinées à la plume par l'auteur, et gravées au burin, à Paris. 4 p. in-4. *Boudin.* 1851. (B. de MM. Amé et Lorin, à Auxerre.)

1201. — CHANTS ET CHANSONS POPULAIRES. Par *Alfred Durin.* — 1 volume. *F. Boudin.* 1851. (Archives de l'Yonne, déclaration de l'imprimeur.)

Cet ouvrage a été saisi, et l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur ont été poursuivis. Un arrêt de la Cour d'assises de la Seine, du 22 novembre 1851, a condamné l'auteur à trois ans de prison et 2,000 fr. d'amende ; l'éditeur à dix-huit mois de prison et 2,000 fr. d'amende, et a acquitté l'imprimeur.

1202. — MÉMOIRE sur l'hôpital de Saint-Vincent de Coulange-la-Vineuse, son origine, sa dotation, etc., suivi d'une pétition de ses administrateurs, adressée par l'intermédiaire de M. le Préfet de l'Yonne, à M. le Président de la République, à M. le Président de l'Assemblée nationale, à M. le Président du Conseil d'Etat et à M. le Ministre de l'Intérieur. — 24 p. in-4. *Perriquet.* 1851. (Archives de l'Yonne.)

1203. — LE VÉRITABLE AMI DE L'ORDRE, de la religion et de la

morale, par M. de *Saint-Roman*, sous-officier à l'armée de réserve d'Italie en 1814. — 54 p. in-18. *Boudin*. 1851. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1204. — ARRÊTÉ portant défense de battre du tambour dans les rues avoisinant la caserne. Signé *Martineau des Chesnez*. 14 janvier 1851. *Gallot*. — Elections municipales ; division de la ville en neuf sections. Signé *Haussmann*. 21 février. *Perriquet*. — Aux membres de l'Assemblée législative (pétition pour l'ajournement de la révision de la Constitution). 16 juin. *Boudin*. — Circulaire à MM. les juges de paix sur la réorganisation de la garde nationale. Signé *Haussmann*. 16 juillet. *Perriquet*. Monsieur le maire (désarmement de la garde nationale). Signé d'*Ornano*. 7 décembre. — Arrêté interdisant la chasse et le rassemblement de 2 personnes. Signé de *Gheffontaine*. Décembre. — Aux habitants d'Auxerre (proclamation signée de *Cheffontaine*). — Circulaire aux juges de paix sur les artisans de désordres. I[d], Sur les menées électorales. Signé d'*Ornano*. 9 et 14 décembre. *Gallot*. — Convocation des comices électoraux ; division de la ville en 4 sections. Signé *Martineau des Chesnez*. 12 décembre. *Perriquet*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1205. — MÉMOIRE présenté par les riverains de l'Yonne, à M. le préfet du département. — 12 p. in-folio, sans nom de lithographe. 1851. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1206. — RÈGLEMENT pour les Ecoles primaires du département de l'Yonne. — 8 p. in-4. *Ch. Gallot*. 1851. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1207. — NOTE JUSTIFICATIVE pour Pierre-Camille-François Regnauldin, ancien notaire à Courson. — 11 p. authographiées. *Perriquet*. 1851. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1208. — UN ÉPISODE DU SIÉGE DE NOYERS EN 1568, par M. *Le Maistre*, de Tonnerre. — Brochure in-8. *Perriquet*. 1851. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1209. — Du crédit foncier et de la nécessité de fonder une caisse hypothécaire dans le département de l'Yonne, par *Louis Boullay*, avocat, lauréat des docteurs en droit de la Faculté de Paris. — 22 p. in-12. *Boudin*. 1851. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1210. — Le Républicain, journal de l'Yonne paraissant les mardi et samedi de chaque semaine. — In-folio à 3 colonnes. *Boudin*. Ce journal parut depuis le 12 août 1851 jusqu'au 2 décembre de la même année. (B. de la ville et de M. Lorin, à Auxerre.)

1211. — Aux électeurs de l'Yonne, le Comité central de l'Yonne; le 15 décembre 1851. Affiche *Perriquet*. (Archives de l'Yonne.)

1212. — Tableau généalogique et historique des princes et princesses de la maison de Bourbon et de la famille Napoléon; suivi d'une notice sur la loi salutaire. Rapport au public sur les droits de chacun des prétendants au gouvernement de la France. Par M. *Mondot de la Gorce*. — 19 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1851. (B. de M. Mondot de la Gorce, à Auxerre.)

1213. — Statuts de la Société de prévoyance établie a Auxerre. 8 p. in-12 Chez *Perriquet*, *Ch. Gallot* et *Boudin*. 1851. — Statuts de la Société de prévoyance et de secours mutuels établie à Auxerre. 16 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1856. (B. de MM. Lorin et Ribière, à Auxerre.)

1214. — Le maire de la ville d'Auxerre et ses adjoints à leurs concitoyens (emprunt de 100,000 francs). — 3 p. in-4. *Perriquet*. 1851. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1215. — Questions sur les usages locaux ayant force de loi dans le département de l'Yonne, publiées par *L. Boullay*, avocat, lauréat des docteurs en droit de la Faculté de Paris. — 16 p. in-8. *Boudin*. 1851. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1216. — RECHERCHES SUR LE TIERS-ÉTAT au moyen-âge dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne (extrait du Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne), par *Max. Quantin*, archiviste de l'Yonne, etc.. — 117 p. in-8. *Perriquet*. 1851. (B. de la ville.)

1217. — L'INSTITUTEUR DE SAINT-MARTIN, par *C. Béranger*. — 93 p. in-12. *Ch. Gallot*. 1851. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

Ce livre a obtenu le prix Crochot (médaille d'or de 800 fr.) au concours de 1851, sur ce sujet : De l'obéissance aux lois.

1218. — HYDROLOGIE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE. Etude sur le régime des cours d'eau et les cultures, par M *Belgrand*, ingénieur. — 52 p. in-8. *Perriquet*. 1851. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1219. — CATALOGUE MÉTHODIQUE des Echinides recueillis dans l'étage néocomien du département de l'Yonne, par *G. Cotteau* (extrait du Bull. de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne). — 14 p. in-8. *Perriquet*. 1851. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1220. — ETUDES SUR L'ESPRIT PUBLIC DU TIERS-ÉTAT du bailliage d'Auxerre en 1789 (extrait du Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne). Par M. *Courtaut*, vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines, membre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, et correspondant de la Société archéologique de Sens. — 110 p. in-8. *Perriquet*. 1851. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1221. — CARTULAIRE GÉNÉRAL DE L'YONNE, recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. *Quantin*, archiviste du département, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc.. — Premier volume, in-4. *Perriquet*. 1851. (B. de la ville.)

1222. — CONCESSION D'EAU. Règlement municipal du 21 juillet 1851.

Signé *Martineau des Chesnez*. Affiche. *Gallot*. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1223. — NOTICE SUR L'ANCIENNE VILLE DE TONNERRE, l'église Saint-Aignan, la chapelle romaine et l'église de Saint-Pierre, par M. *Le Maistre*, correspondant du ministre de l'Instruction publique, membre de plusieurs sociétés archéologiques, auteur de plusieurs autres notices historiques. (Extrait de l'*Almanach de l'Yonne*). — 22 p. in-18. *Ch. Gallot*. 1851. (B. de M. Quantin, à Auxerre.)

1224. — PRISON D'AUXERRE. Consigne applicable aux détenus politiques. Signé de *Cheffontaine*. — Affiche. *Perriquet*. 15 janvier 1852. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1225. — RELATION de la cérémonie et des réjouissances qui ont eu lieu dans la ville d'Auxerre, le dimanche 7 novembre 1852, à l'occasion du complet achèvement des travaux de dérivation des eaux de Vallan. — 34 p. in-8. *Perriquet*. 1852.

Dans l'exemplaire, sur papier glacé, offert à la bibliothèque de la ville, on lit, imprimé à la première page : Hommage à la bibliothèque de la ville d'Auxerre ; et au bas, la signature manuscrite du maire : Baron Martineau des Chesnez.

1226. — DE L'OBÉISSANCE aux lois, par *J. Manchet*, secrétaire en chef de la mairie d'Auxerre. — 38 p. in-12. *Boudin*. 1852. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1227. — A MESSIEURS LES ÉLECTEURS de la troisième circonscription du département de l'Yonne. Signé *Eugène Lecomte*, 15 février 1852. *Ch. Gallot*. — Circulaires, signées le Préfet de l'Yonne, *Rodolphe d'Ornano*, des 14, 25 et 27 février 1852. *Perriquet*. — Aux électeurs de la circonscription d'Auxerre. Signé *D. Larabit*. 20 février 1852. *Perriquet*. (Archives de l'Yonne.) — Elections des 21-22 novembre 1852. Habitants de Saint-Bris. (32 signatures.) — A MM. les électeurs du canton *est* d'Auxerre. Signé *Baudoin* aîné. *Perriquet*. 1852. —

Billout-Jouard, géomètre et défenseur officieux à Auxerre, à M. Gallot, imprimeur à Auxerre, et Avis patriotique, signé *Billout-Jouard*. Affiche. *Boudin*. Février 1852. — Elections municipales du département. Tableaux indicatifs du nombre de conseillers à élire dans chaque commune, d'après le chiffre officiel de la population. Signé *d'Ornano*. 26 août. *Perriquet*. — Electeurs du canton de Brienon. Signé *Simonneau*, juge de paix. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

1228. — SAINT-LOUIS A SENS. Esquisse de son règne (extrait de l'*Annuaire*), par M. le baron *Chaillou des Barres*. — 22 p. in-8. *Perriquet*. 1852. (B. de la ville.)

1229. — PETIT A-PROPOS POPULAIRE, à propos de la proclamation de l'Empire (chanson), par un vieux chansonnier du caveau moderne et des soupers de Momus. — LETTRE au sujet du vote de l'Empire, signé *Montgaillard*. In-4. *Gallot*. 1852. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1230. — NOUVEAU TRAITÉ D'AGRICULTURE LOCALE, spéciale au canton de Courson et à toutes les communes dont le sol, sous le rapport géologique, se trouve dans les mêmes conditions, suivi des moyens d'arrêter les progrès de la maladie des pommes de terre, par *Cornuché*, ancien professeur à la Ferme-modèle de l'Oise. — 161 p. in-24. *Ch. Gallot*. 1852. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

Ce petit livre présente cette singularité typographique, que le verso de chaque page a été laissé en blanc, pour permettre aux possesseurs de l'ouvrage de consigner leurs observations à côté du texte de l'auteur.

1231. — LE MAIRE DE COULANGE-LA-VINEUSE à ses concitoyens. Signé *Livras* fils. — 4 p. in-8. *Perriquet*. Septembre 1852 — Id, en 1855. 4 p. in-4. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1232. — AUX VIEUX DE LA VIEILLE. Souvenirs de *Jean-Roch*

Coignet, soldat de la 96e demi-brigade, soldat et sous-officier au 1er régiment des grenadiers à pied de la garde, vaguemestre du petit et grand quartier impérial, capitaine d'état-major en retraite, premier chevalier de la Légion-d'Honneur, officier du même ordre. — 2 vol. in-8. *Perriquet*. 1852-1853. (B. de la ville.)

1233. — CATALOGUE de la musique d'abonnement chez Violet, facteur-accordeur. 14 p. in-8. — Catalogue du cabinet de lecture, à Auxerre, place de l'Hôtel-de-Ville. 40 p. in-12. *Perriquet*. 1852. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1234. — EXPOSÉ de la statistique du canton de Vermenton, par *François-Chaslin*. — 22 p. in-folio, sans nom de lithographe. 1852. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1235. — RÈGLEMENT pour les écoles primaires du département de l'Yonne. — 8 p. in-4. *Gallot*. 1852. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1236. — CONSEILS HYGIÉNIQUES rédigés le 15 juillet 1852 par MM. les médecins d'Auxerre, sur la demande de M. le maire de la ville. — 6 p. in-12. *Gallot*. 1852. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1237. — CHAMBRE D'AGRICULTURE D'AVALLON. Rapport présenté dans la séance du 13 novembre par M. le marquis de *Chastellux*, secrétaire. — 35 p. in-8. *Gallot*. 1852. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1238. — INVENTAIRE GÉNÉRAL DES ARCHIVES HISTORIQUES DE L'YONNE, résumé analytique des collections existant au dépôt de la préfecture de ce département, suivi d'un index des fonds d'Archives des autres départements qui renferment des documents sur le département de l'Yonne (extrait de l'*Annuaire*). Par M. *Quantin*, archiviste du département de l'Yonne, membre de plusieurs Sociétés savantes. 1re partie. — 229 p. in-8. *Perriquet*. 1852. (B. de la ville.)

1239. — LETTRES SUR LA PHILOSOPHIE RATIONNELLE ET POSITIVE DU

GENRE HUMAIN, par *L. N. Papavoine*, Docteur-Médecin. — 1 vol. in-8 de 444 pages. *Boudin*. 1852. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

Cet ouvrage n'a point été mis en vente. Les exemplaires en sont extrêmement rares.

1240. — LE RETOUR DE SAINT-HÉLÈNE, ode dédiée aux mânes de Napoléon-le-Grand par *E. L. J. Yver*, capitaine retraité. — Seconde édition (v. en 1840). *Boudin*. 1852. (B. de la ville.)

1241. — MÉMOIRE ET CONSULTATION pour Madame la comtesse de la Chastre, née de Montmorency; contre la commune de Seignelay. Signé *Noblet*, avocat à la cour d'appel de Paris. — 34 p. in-4. *Ch. Gallot*. 1852. (B. de la ville.)

1242. — RÉFORME DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, lettre d'un professeur à un membre de l'administration supérieure. Par *A. A.* (M. *Alvin*, professeur au collége d'Auxerre). — 16 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1852. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1243. — CARTE TOPOGRAPHIQUE du département de l'Yonne, dressée par *Victor Raulin*, d'après la carte du dépôt de la guerre. — 1 feuille grand aigle. *Perriquet*. 1852. (Archives de l'Yonne.)

1244. — L'ABEILLE DE L'YONNE, journal agricole, commercial, industriel, littéraire, scientifique, paraissant le samedi. — Depuis le 10 avril 1852 jusqu'au 10 décembre 1853. A 3 colonnes. *Boudin*. (B. de la ville et de M. Lorin, à Auxerre.)

1245. — ETUDES HISTORIQUES SUR LE CANTON DE BLÉNEAU (extrait du Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne). Par *A. Déy*. — 170 p. in-8. *Perriquet*. 1852. (B. de M. Ribière, à Auxerre.) Voir, chez M. Déy, un exemplaire différant, sur certains points, de ceux qui ont été publiés.

1246. — PROPOSITION D'ENQUÊTE AU SUJET DE LA VACCINE (extrait

du Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne). Par *Emile Duché*, D. M. P. — 27 p. in-8. *Perriquet*. 1853. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1247. — HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN D'AUXERRE, ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Saint-Maur, ornée de plusieurs plans et vues de l'abbaye, par *V. B. Henry*, Curé-Doyen de Quarré-les-Tombes, Chanoine honoraire de la Métropole de Sens, et Membre de plusieurs Sociétés savantes. — 1 vol. in-8. *Ch. Gallot*. 1853. (B. de la ville.)

1248. — MALADIE DES POMMES DE TERRE, leur guérison, mode de les préserver. Par *Narjou-Demarne*, à Vincelles (Yonne). — 7 p. in-12. *Boudin*. 1853. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1249. — NOTES HISTORIQUES SUR L'HÔPITAL DE TONNERRE, par *Camille Dormois*. — 240 p. in-8, avec planches. *Perriquet*. 1853. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1250. — PROCESSION ET TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINTE COLOMBE A SENS. Extrait du journal l'*Yonne* du 31 août 1853. 16 p. in-8. *Ch. Gallot*. 1853. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1251. — RÈGLEMENT GÉNÉRAL sur le service de la petite voirie (urbaine et rurale) de la commune d'Auxerre. 54 p. in-8. 1853. — ARRÊTÉ portant règlement sur le service de l'abattoir public de la ville d'Auxerre. 8 p. in-4. — RÈGLEMENT pour le dépôt de mendicité d'Auxerre. 20 p. in-8. — ARRÊTÉ de la police municipale concernant les incendies. 15 p. in-8. — I[d], concernant les maisons de débauche et les femmes et filles publiques. 11 p. in-8. — RÈGLEMENT de la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville d'Auxerre. 17 p. in-8. Chez *Perriquet*. et chez *Gallot*. 1853. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1252. — CONSIDÉRATIONS SUR LA HALLE AU BLÉ. — 8 p. in-4. *Gallot*. 1853. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1253. — AUCUNE PÉRIODE DE DISETTE NE MENACE LA FRANCE. Par M. *Mondot de la Gorce*. — 19 p. in-8. *Gallot*. 1853. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1254. — NOUVELLES RECHERCHES sur la fête des Innocents et la fête des Fous qui se faisaient autrefois dans plusieurs églises, et notamment dans l'église de Sens. Par *Aimé Cherest*, avocat (extrait du Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne). — 78 p. in-8. *Perriquet*. 1853. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1255. — NOTICE BIOGRAPHIQUE sur M. B. F. Muguet, baron de Varange, par M. *Challe* père (extrait du Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne). — 5 p. in-8. *Perriquet*. 1853. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1256. — ETUDE BIOGRAPHIQUE. M. Champion, le petit manteau bleu, par *G. Cotteau* (extrait de l'*Annuaire de l'Yonne*). — 17 p. in-8. *Perriquet*. 1853. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1257. — HOMMAGE RESPECTUEUX à M[lle] Elisa Lescuyer, le jour de son mariage avec M. Dorlhac, secrétaire de l'Académie de l'Yonne, (poésie). — In-8. *Gallot*. 1853. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1258. — ILIAS HOMERI LATINO CARMINE REDDITA interprete *J. P. J. Lallier* olim Coll. Jov. Primario, nunc Can. et Vic. gen. Senon. diœc[is] Autissiodori, ex typis *Perriquet* editoris. 1853. — 1 vol. in-12. (B. de la ville.)

1259. — RÉFLEXIONS publiées au sujet de la question du rétablissement de l'évêché d'Auxerre. Extrait du journal l'*Yonne*. — 15 p. in-12. *Ch. Gallot*. Mars 1853. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1260. — MÉMOIRE pour monsieur et madame Duru; contre messieurs Baudoin frères. Signé *E. Duru* née *Baudoin*, *Duru*, *Remacle*, avocat, *Cabasson*, avoué. 132 p. in-4. *Ch. Gallot*. 1853. — RÉPONSE aux

états de MM. Baudoin frères, concernant les bois dépendant de la succession de Mme vve Baudoin. 21 p. in-4 ; sans nom de lithographe. 1854. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1261. — PROFESSIONS DE FOI ET CIRCULAIRES ÉLECTORALES. 1853. Monsieur et cher concitoyen. Signé *Bert*. 26 mars; sans nom de lithographe. — Avis aux électeurs de la 1re circonscription électorale. Signé *Ducourtioux*. *Boudin*. 31 août. — *D. Larabit*, ancien député, sénateur. Affiche. 31 août. *Perriquet*. — A nos concitoyens les électeurs, travailleurs des villes et des campagnes. Election du 4 septembre. Signé par 45 électeurs des divers cantons de la circonscription d'Auxerre. *Ch. Gallot*. — Aux électeurs; comte *Rodolphe d'Ornano*, chambellan de l'Empereur, ancien préfet de l'Yonne. 1er août *Perriquet* et *Boudin*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1262. — HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, accompagnée de la biographie et de morceaux choisis en vers et en prose des principaux écrivains anciens et modernes. ouvrage destiné à toutes les maisons d'éducation, plus particulièrement aux classes de français, par *Petit-Sigault*, maître de pension. directeur de l'Ecole supérieure de la ville d'Auxerre. — 1 vol. in-8 de 603 pages. *Boudin*. 1854. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1263. — ORIGINE HISTORIQUE ATTRIBUÉE A AUXERRE. Ce qu'il y a d'apocryphe et ce qu'il y a d'authentique dans ces origines. Par *A. Challe* (extrait de l'*Annuaire*). — 18 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1854. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

1264. — CHEMIN DE FER DE PARIS A NEVERS. Tracé par Châtillon-sur-Loing et Rogny. Observations nouvelles. 4 p. in-4. *Gallot*. — CHEMIN DE FER PROJETÉ ENTRE AUXERRE ET AVALLON. Statistique par *François-Chaslin*. 24 p. in-8. *Perriquet*. — ENQUÊTE sur le tracé du chemin de fer de Laroche à Auxerre. Avis. Signé *Chamblain*, préfet. Affiche. *Gallot*. 1854. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1265. — TRAVAUX devant procurer des moyens d'existence aux classes pauvres. Construction de la nouvelle promenade du Temple. Avis d'inscription chez M. Lorin, architecte. Signé *Martineau des Chesnez*. 3 janvier. *Boudin*. Avis d'interdiction de toute circulation sur la route départementale n° 9. *Perriquet*. — RÈGLEMENT pour l'exécution, en régie, des travaux de rectification du boulevard compris entre les portes du Temple et d'Egléný. Signé *Martineau des Chesnez*. Affiche. *Perriquet*. 1854. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1266. — LE TRÉSOR DE LA MAISON ou l'utilité des familles. Vendu par Delamartine. — 12 p. in-12. *Boudin*. 1854. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

Ce petit recueil de recettes contre les rhumes, cors aux pieds, brûlures, etc., se réimprime chaque année, depuis 1854, chez *Boudin*, au nombre de cinquante mille exemplaires! ce qui prouve que, pour les descendants de Gutenberg, les *bilboquets* sont souvent plus productifs que les *labeurs*.

1267. — LES SEPT PÉCHÉS ET LES SEPT VERTUS DE L'ENFANCE, suivis de contes ; ouvrage approuvé par Monseigneur l'Archevêque de Sens. Par Mme *A. Pitolet*. — 210 p. in-16. *Perriquet* et *Rouillé*. 1854. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1268. — RAPPORT fait par M. *Déy* à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, dans sa séance du 3 août 1854, sur l'utilité d'un jardin botanique à Auxerre. — 4 p. in-8. *Perriquet*. 1854. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1269. — SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE D'AUXERRE. Circulaire des membres du comité. 24 mai 1854. — *Ch. Gallot*. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1270. — RÉFLEXIONS sur les études classiques dans les établissements laïques, par M. *Leclerc*, juge de paix. Extrait du journal l'*Yonne*, octobre 1854. — 48 p. in-12. *Ch. Gallot*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1271. — ETUDE SUR VOLTAIRE. Par M. *Leclerc*, juge de paix. (Extrait de l'*Almanach de l'Yonne.*) — 28 p. in-18. *Ch. Gallot.* 1854. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1272. — CATALOGUE de la deuxième série des livres qui sont en vente à Saint-Georges-les-Auxerre, chez M. V. (l'abbé Vaudey). — 38 p. in-8. *Boudin.* 1854. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1273. — NOTE sur quelques espèces de mollusques terrestres et fluviatiles, par *G. Cotteau.* (Extrait du Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne). — 15 p. in-8. *Perriquet.* 1854. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1274. — NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR FRANÇOIS VACHEY, architecte à Auxerre (extrait du Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne). Par *Aristide Déy*, inspecteur de l'enregistrement et des Domaines; membre de l'Académie de Besançon et de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne; président de la Société d'Emulation du Doubs. — 16 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé.* 1854. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1275. — CHORA ET VILLE-AUXERRE. Histoire imaginaire qui pourrait être vraie. Par M. *Victor Petit.* — 12 p. in-12. *Ch. Gallot.* 1855. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1276. — PRÉCIS pour MM. Berdin et consorts; contre la commune de Coulange-la-Vineuse. — 2 p in-4. *Ch. Gallot.* 1855. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1277. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES DE L'YONNE; séance publique du 28 juin 1855; circulaire du Président, le baron *Chaillou des Barres.* — INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE; assises scientifiques de la Bourgogne; session de 1855 (à Autun); circulaire de M. *Chaillou des Barres*, et programme. *Perriquet.* 1855. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1278. — COMMUNAUTÉ DES HUISSIERS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE. Tableau des distances en myriamètres et kilomètres de chaque commune de l'arrondissement d'Auxerre aux chefs-lieux de canton et de l'arrondissement, dressé sur celui de M. le préfet de l'Yonne, du 1er décembre 1843, avec les modifications résultant d'arrêtés successifs. — 7 p. in-4. *Boudin*. 1855. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1279. — LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE MOULINS (extrait de l'*Annuaire*), par M. *Challe* père. — 12 p. in-8. *Perriquet*. 1855. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1280. — CATALOGUE des arbres, arbustes, plantes de serre et d'orangerie cultivés dans l'établissement d'horticulture de Rocheford père et fils, à Avallon. 14 p. in-8. — CATALOGUE des cultures de Bertrand aîné, à Auxerre. 16 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1855. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1281. — NOTE sur la collection de fossiles donnée à la Société par MM. Eugène et Gustave Perriquet (extrait du Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne). — 8 p. in-8. *Perriquet*. 1855. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1282. — RECHERCHES HISTORIQUES sur le sexe du chevalier d'Eon, par M. *Le Maistre* (extrait du Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne). — 24 p. in-8. *Perriquet*. 1855. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1283. — DISCOURS prononcé à la distribution solennelle des prix du collége de la ville d'Auxerre, le 13 août 1855, par M. *Monceaux*, professeur de rhétorique. — 8 p. in-8. *Perriquet*. 1855. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1284. — NOTICE BIOGRAPHIQUE sur M. le comte César de Chastellux, par M. *Raudot* (extrait du Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne). — 11 p. in-8. *Perriquet*. 1855. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1285. — INSTRUCTION pour les sous-agents d'assurance contre l'incendie. — 24 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1855. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1286. — CHEMINS VICINAUX de moyenne communication du département de l'Yonne. Tableau présentant la situation au 31 décembre 1854. — 7 p. in-4. *Gallot*. 1855. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1287. — CATALOGUE des livres composant la bibliothèque de feu M. Delaage, notaire à Auxerre, dont la vente aura lieu le vendredi 11 mai 1855, etc.. — 64 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1855. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1288. — LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE à l'exposition universelle des beaux-arts (extrait de l'*Annuaire*). Par M. *Edmond Challe*. — 21 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1855. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1289. — MÉTHODE POUR CLASSER UNE COLLECTION D'ARMOIRIES, par *Aristide Déy*. (Extrait du Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — 7 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1855. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1290. — LES VILLAGES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE. Petite revue. Par *Victor Petit*. (Extrait du journal l'*Yonne*.) — 150 p. in-12. *Ch. Gallot*. 1855. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1291. — PRÉCIS HISTORIQUE sur la construction des routes impériales du département de l'Yonne (extrait de l'*Annuaire*). Par M. *A. Déy*. — 26 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1855. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1292. — NOTICE SUR LE MUSÉE ET LE JARDIN BOTANIQUE DE LA VILLE D'AUXERRE. Par M. *Ed. Challe*, conseiller de Préfecture. (Extrait du Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne.) — 27 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1855. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1293. — Fables nouvelles ou leçons d'un Maître à ses élèves. Par M. l'abbé *L. M. Duru*, aumônier de l'Ecole normale d'Auxerre, membre du Conseil départemental de l'instruction publique, vice-président de la Société des Sciences de l'Yonne, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.. — 2 vol. in-12. *Ch. Gallot*. 1855. (B. de la ville.)

1294. — Notice historique sur les vins d'Auxerre (extrait de l'*Annuaire*), par *Aristide Déy*, membre de la société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, de l'Académie de Besançon, de la Société d'Emulation du Doubs, etc.. — 36 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1855. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1295. — De l'instruction primaire, par M. *Leclerc*, juge de paix. (Extrait du journal l'*Yonne* du 3 février au 38 mars 1855.) — 102 p. in-12. *Ch. Gallot*. 1855. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1296. — Auxerre il y a cent ans (extrait de l'*Annuaire*). Par *A. Challe*. — 26 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1856. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

1297. — Almanach agricole, industriel et commercial, contenant de nombreux renseignements sur toutes les communes, avec des notes historiques, les noms et adresses des officiers ministériels, des industriels et des commerçants du département de l'Yonne, pour l'année 1856. Par *Ch. Augé*. — 256 p. in-18. *Perriquet* et *Rouillé*. 1856. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1298. — Compte-rendu de la session tenue par la Société géologique de France, le 7 septembre, à Joinville (Haute-Marne). Comparaison des terrains observés par la Société avec ceux du département de l'Yonne. Par *G. Cotteau*. — 11 p. in-8. *Perriquet*. 1856. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1299. — Notice biographique sur M. Jules Tambour, docteur en

droit, par M. *Paul Bert* (extrait du Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne). — 14 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1856. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1300. — SOCIÉTÉ DE PANIFICATION AUXERROISE. Acte de constitution. 4 p. in-8. *Perriquet*. 1856. (B. de M Lorin, à Auxerre.)

1301. — GÉNIE ; PLACE D'AUXERRE ; DIRECTION DE PARIS. Devis des conditions générales et particulières auxquelles devront se conformer l'entrepreneur et tous ceux qui seront appelés à concourir à l'exécution des travaux dependant du service du Génie, pendant trois ou six années, à partir du 1er janvier 1857. — 16 p. in-folio. *Perriquet*. 1857. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1302. — SOCIÉTÉ CENTRALE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'AGRICULTURE. Circulaires, des 27 juin, 16 août et 10 novembre 1856, des membres du Comité de fondation, et liste des membres fondateurs. — RAPPORT fait par M. *Challe*, au nom du Comité de fondation, à la Société centrale d'agriculture de l'Yonne, dans la séance du 26 août 1856. — STATUTS de la Société centrale, etc.. In-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1856. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1303. — JOURNAL DU DRAINAGE ET DU PROGRÈS AGRICOLE, paraissant le 15 de chaque mois. 6 fr. pour toute la France, 7 fr. pour l'Etranger. Signé *Boulard-Moreau*, propriétaire-gérant. — 16 p. in-4, à 2 colonnes. *Ch. Gallot*. Ce journal parait depuis le 1er décembre 1856. (B. de M Lorin, à Auxerre.)

1304. — NOTICE SUR DEUX MÉDAILLES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE. Par M. *Ed. Challe*, membre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, de la Société archéologique de Sens, etc.. — 8 p. in-8 et 1 planche. *Perriquet* et *Rouillé*. 1856. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1305. — DE QUELQUES MONNAIES ANTIQUES D'OR ET D'ARGENT trouvées

dans le département de l'Yonne (extrait du Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne). Par M. *Edmond Challe.* — 15 p. in-8 et 2 pl. *Perriquet* et *Rouillé.* 1856. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1306. — ALESIA (extrait du Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne). Par M. *Dey.* — 68 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé.* 1856. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1307. — CONFÉRENCES AGRICOLES ET HORTICOLES, ou éléments d'agriculture et d'horticulture précédés de quelques questions sur la botanique, à l'usage des Ecoles primaires et des cultivateurs; ouvrage publié sous le patronage direct et formel de la Société d'agriculture de Joigny. Par *Victor Hugot*, sécrétaire de la Société d'agriculture de Joigny. — 198 p. in-12. *Ch. Gallot.* 1856. (B. de la ville.)

1308. — STATISTIQUE de l'exposition genérale de peinture et de sculpture. Par M. *Déy.* — 12 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé.* 1856. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1309. — LE VÉRITABLE AMI DE L'ORDRE, DE LA RELIGION ET DE LA MORALE, par M. de *Saint-Roman*, vieux guerrier de l'Empire et ancien lieutenant aux Gardes nationaux de France. — 47 p. in-12. *Boudin* 1856. Cette seconde édition a été suivie d'une troisième en 1857. On trouve dans l'une et l'autre la : Courte et intéressante vie de Mlle Elisa-Clémentine-Adèle-Rosalie de Saint-Roman. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1310. — NOTE sur un bas-relief antique et sur des sépultures anciennes trouvés à Auxerre (extrait du Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne). Par M. *Edmond Challe.* — 7 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé.* 1856. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1311. — EUGÈNE ou plan de vie d'un instituteur chrétien, par M. l'abbé *L. M. Duru*, aumônier de l'Ecole normale d'Auxerre, Membre du Conseil départemental de l'Instruction publique, Vice-président de la Société des Sciences historiques et naturelles de

l'Yonne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.. 60 p. in-12. — Compte-rendu (de cette brochure) publié par le journal *la Constitution* du 30 décembre 1856. Par *V. de Cercennes* (M. *Hernoux*, ingénieur en chef du département) 10 p. in-12. *Perriquet* et *Rouillé*. 1856. (B. de M. Ribière, à Auxerre.)

1312. — De la propriété et de la contrefaçon des œuvres de l'intelligence, comprenant les productions littéraires, dramatiques, musicales ; les œuvres artistiques de la peinture, du dessin, de la gravure et de la sculpture ; les titres d'ouvrages ; les dessins, modèles, secrets et marques de fabrique ; les noms, raisons commerciales et les enseignes ; les inventions brevetées ; les droits des étrangers. Avec le texte des lois et décrets sur la matière. Par *Edouard Calmels*, avocat à la cour impériale de Paris, docteur en droit. — 1 volume in-8 de 870 pages. *F. Boudin*. 1856. (B. de la ville.)

1313. — Liste des députés élus dans le département de l'Yonne, de 1789 à 1854. Par M. *L. Le Maistre*. Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne* de 1855 et 1856. — 52 p. in-8. *Perriquet*. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1314. — Application du drainage aux vignes, par M. *S. Boulard-Moreau*, propriétaire au château du Tremblay, canton de Saint-Sauveur (Yonne). Vendu au profit des victimes des inondations de 1856. 12 p. in-12. — Renseignements statistiques sur la situation générale du drainage en France au 31 décembre 1855 (par le même). 49 p. in-4. *Ch. Gallot*. 1856. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne et de M. Lorin, à Auxerre.)

1315. — Statistique géographique des communes, hameaux, fermes, châteaux, maisons isolées, établissements industriels, etc., du département de l'Yonne, par *Charles Augé*, employé de la préfecture de l'Yonne. (Extrait de l'*Annuaire* de l'Yonne). — 140 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1856. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

SUPPLÉMENT.

1316. — ADAM SERVATIS IN SACRO CODICE IVRIS FORMULIS CONDEMNATUS, fecisse hominem Dei beneficium ; destituisse judicium, studio CLAUDII LOYSET. I. C. HEDEN ex typographia ultoris cherubin ad insigne Theantropi, vià mytropartheniana *Altissiodori*.

Ce petit volume, de format in-16 ou in-18, n'est pas paginé. Il se compose de 12 feuillets et ne porte que des signatures, A. Cy. L'avis au lecteur est précédé de cette date : *Jan.* 20. *ann. a Christ. nat.* 1642. Le dictionnaire de Brunet le mentionne au mot *Loyset*, mais sans en donner la date. On peut tenir pour complet et scrupuleusement exact le titre ci-dessus, copié, *de visu*, par M. Léon de Bastard qui nous l'a obligeamment transmis. Ce singulier et très-rare opuscule a donc été imprimé à Auxerre, *Altissiodori*, et sort, par conséquent, des presses de *Jacques Bouquet*, dont il nous est resté quelques imprimés, de 1633 à 1643 (v. supra, p. 31, et nos 10-15 du catalogue). Il semble résulter, des énonciations du titre, que Bouquet demeurait dans la rue Notre-Dame-de-la-Cité (ou plutôt de l'évêché). Mais pourquoi cette autre énonciation bizarre : *Heden, ex typographia*, etc.? C'est sans doute le sujet du livre qui en a donné l'idée. Quant à l'auteur, *Claude Loyset*, avocat à Auxerre, il nous était déjà connu par une traduction en vers élégiaques latins. des Institutes de Justinien (no 14 du catalogue). L'abbé Lebeuf ne lui attribue qu'avec hésitation l'*Adam servatis*, etc.. Mais il ne connaissait cet ouvrage que d'après un catalogue de la bibliothèque Mazarine. Il eut été peut-être d'un avis différent s'il en avait eu un exemplaire entre les mains, et s'il avait su que le livre avait été imprimé à Auxerre ; voire même dans cette rue qu'ont habitée tour à tour notre savant abbé lui-même et notre illustre Fourier, sans qu'elle porte néanmoins le nom de l'un ou de l'autre, sans doute à cause de l'embarras du choix. Le petit livre de Loyset est porté sur le catalogue de jurisprudence de la bibliothèque d'Auxerre, no 775 du supplément ; mais hélas ! la place qu'il a occupée sur les rayons, est vide maintenant. Avis aux bibliophiles qui pourraient passer trop subitement de la joie à la déception.

1317. — M. T. CICERONIS IN M. ANTONIUM PHILIPPICA SECUNDA, interpretatione notisque illustrata. Altissiodori, apud *Franciscum Fournier.* — 88 p. in-4. 1743. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

1318. — PHÆDRI AUGUSTI LIBERTI ÆSOPICARUM FABULARUM EDITIO NOVA. Altissiodori, apud *Franciscum Fournier.* 1743. — 1 vol. in-8, divisé en cinq livres avec pagination différente. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1319. — PUBLII OVIDII NASONIS DE NUCE ELEGIA. Altissiodori, apud *Franciscum Fournier.* — 11 p. in-8. 1745. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1320. — TARIF des honoraires et vacations des conseillers du roi, notaires au bailliage d'Auxerre, pour en établir l'uniformité de perception entre eux, qui seront tirés sans y comprendre aucuns frais. — Affiche. *F. Fournier.* 1753. (B. de M. Lorin, à Auxerre.)

1321. — LE TÉMOIGNAGE DU SENS INTIME ET DE L'EXPÉRIENCE, opposé à la foi profane et ridicule des fatalistes modernes, par M. l'abbé *Joseph-Adrien Le Large de Lignac.* — 3 vol. in-12. *F. Fournier.* 1760. (B. de M. Villiers, à Auxerre? V. aussi *Biographie universelle*, v° Lignac.)

1322. — MÉMOIRE HISTORIQUE sur les statues de saint Christophe, et en particulier sur celle qui étoit dans l'église cathédrale d'Auxerre. — 16 p. in-12. 1768 (B. de la ville.)

Cet imprimé, qui ne porte ni le nom de l'auteur ni celui de l'imprimeur, est attribué à l'abbé *Mignot.* L'exemplaire qu'en possède M. Lorin, est chargé de notes marginales de la main de M. *Cuisin*, curé de Saint-Martin-lès-Saint-Julien d'Auxerre.

1323. — SENTENCE DE POLICE DE LA VILLE D'AUXERRE, portant Règlement et Défense aux Compagnons Menuisiers de s'attrouper et d'aller dans la Ville plus de trois ensemble, de se mêler de placer les

Compagnons, et défendant aux Cabaretiers de prendre le titre de Père ou Mère des Compagnons, et d'en recevoir plus de trois ensemble chez eux. Signé *Liégeard*, greffier. — Affiche. *F. Fournier*. 26 octobre 1770. (B. de la ville.)

1324. — TARIF concernant la taxe des Greffiers, Avoués et Huissiers du Tribunal du District d'Auxerre, département de l'Yonne, et Promulgation sur leurs fonctions. — 20 p. in-4. *L. Fournier*. 1791. (B. de la ville.)

1325. — AUX CHEFS DE FAMILLE, aux maîtres de pension, aux artistes et amateurs de musique. — Affiche sans date et sans nom d'imprimeur. (B. de la ville.)

« Le citoyen *Ponchard*, dont la résidence est définitivement fixée à
« Auxerre, voulant se livrer tout entier à l'enseignement d'un art qu'il
« a pratiqué pendant plus de vingt ans, prévient ses concitoyens qu'il se
« propose d'ouvrir un cours de musique pratique, divisé en quatre
« parties, etc..

« Les arts et les talents sont des consolateurs
« Qui restent avec nous jusque dans la vieillesse ;
« Tâchons d'en acquérir pendant notre jeunesse. »

1326. — SYLLABAIRE pour les écoles primaires, par le citoyen *Fontaine*, Professeur de Grammaire-générale à l'Ecole centrale de l'Yonne. — In-8. *Baillif*. An VI. (B. de la ville.)

Cet opuscule ne paraît pas avoir été publié. On ne trouve, aux archives de la mairie, que l'*épreuve*, corrigée de la main de l'auteur, du préambule en forme d'*Avis aux instituteurs et aux institutrices primaires*. Mais à cette épreuve est joint un cahier manuscrit de l'auteur qui après avoir indiqué, dans son *avis*, les règles de la prononciation, donne pour texte de son syllabaire, la *Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoïen*, et les 91 premiers articles de la *Constitution* du 5 fructidor an 3 (22 août 1795).

1327. — SOUPES AUX LÉGUMES. Récapitulation des comptes rendus par les membres du Bureau de Bienfaisance de la ville d'Auxerre, sur

l'emploi des fonds mis à leur disposition pour la confection des soupes aux légumes. Signé *P. Rémond*, Président du Bureau, et *Dumas*, Trésorier. — 4 p. in-4. *L. Fournier*. An X. (B. de la ville.)

1328. — PROCÈS-VERBAL du Conseil général du département de l'Yonne, an XI. — I^d, an XII. in-4. *L. Fournier*. (B. de la ville.) V. aussi supra, nº 526.

1329. — M. T. CICERONIS ORATIO IN L. CATILINAM PRIMA. Autissiodori, typis *Laurentii Fournier*. 1808. — 16 p. in-4. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

1330. — ANALYSE CRITIQUE du *masque de fer*, drame en cinq actes. — Une feuille in-8. *Gallot Fournier*. Sans nom d'auteur et sans date, mais pas avant 1830. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1331. — LE MUSICIEN FRANÇAIS, chanson burlesque dédiée aux musiciens de la garde nationale d'Auxerre; chantée le jour de Sainte Cécile. Par M. *Mérat*. — *Gallot-Fournier*. 1832. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1332. — THÉORIE MUSICALE ABRÉGÉE, par M. de *Vacca*, inventeur de la méthode sémaphorique et Professeur de chant à l'Ecole normale d'Auxerre. — 12 p. in-18 oblong. *Gallot-Fournier*. 1833. (B. de MM. Lorin et Villiers, à Auxerre.)

1333. — STATION DU CARÊME A AUXERRE, par *Anatole Gallot*. — 8 p. in-8. *Gallot-Fournier*. 1833 ou 1834. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1334. — LES ADMINISTRATEURS DE L'HOSPICE D'AUXERRE à M. le Ministre de l'intérieur. (A propos de la mesure adoptée par le préfet pour opérer l'échange et le déplacement des enfants trouvés et abandonnés.) Signé par les membres de la commission et le maire, président, *Raveneau-Cerizier*. — 11 p. in-4. *Gallot-Fournier*. 1834. (B. de la ville.)

1335. — MALICORNE-EN-GATINAIS. HAUTEFEUILLE-SOUS-MALICORNE. Par M. *Challe*. Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne*.) — Brochure in-8. *Perriquet*. 1837. (B. de M. Challe, à Auxerre.)

1336. — A M. L'ABBÉ BICHETTE, vicaire de la cathédrale d'Auxerre, par *J. P. Berrade*. Poésie. — *Gallot-Fournier*. 1833 ou 1834. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1337. — PLAN DE LA VILLE D'AUXERRE. Rapport de la Commission chargée de proposer les modifications que le plan actuel est susceptible de recevoir. — 28 p. in-4. Sans date. *Perriquet*. (B. de M. Laroche, à Auxerre.)

1338. — POÉSIES de M. *Alexandre de Braban*. — In-8. *Gallot-Fournier*. De 1835 à 1840.

M. Quantin, archiviste, a réuni en 1 volume d'environ 100 pages toutes les poésies que M. de Braban a fait paraitre dans les journaux d'Auxerre et qui étaient tirées à part, à leurs dates, sur feuilles volantes.

1339. — OBSERVATIONS sur la fondation d'une école primaire supérieure à Auxerre. — 29 p. in-8. Sans date et sans nom d'auteur ni d'imprimeur. (B. de la Soc. hist. de l'Yonne.)

1340. — RECHERCHES BIOGRAPHIQUES sur Jean de Ferrières, seigneur de Maligny, Vidame de Chartres (extrait du Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne). — 50 p. in-8. *Perriquet* et *Rouillé*. 1855. (B. de M. Perriquet, à Auxerre.)

M. *Léon de Bastard*, auteur de cette brochure, a donné à son œuvre depuis sa première publication, toute l'étendue qu'elle comportait; et il vient de la faire paraitre sous le titre de *Vie de Jean de Ferrières*, etc., chez *Perriquet* et *Rouillé*, 1 vol. in-8, tiré à 170 exemplaires seulement, sur papier vergé, et d'une exécution typographique vraiment remarquable.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

AVEC RENVOI AUX NUMÉROS CORRESPONDANTS DU CATALOGUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DIX PREMIERS VOLUMES DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ,

Par M. PROT,

Inspecteur des Écoles primaires, membre correspondant de la Société.
